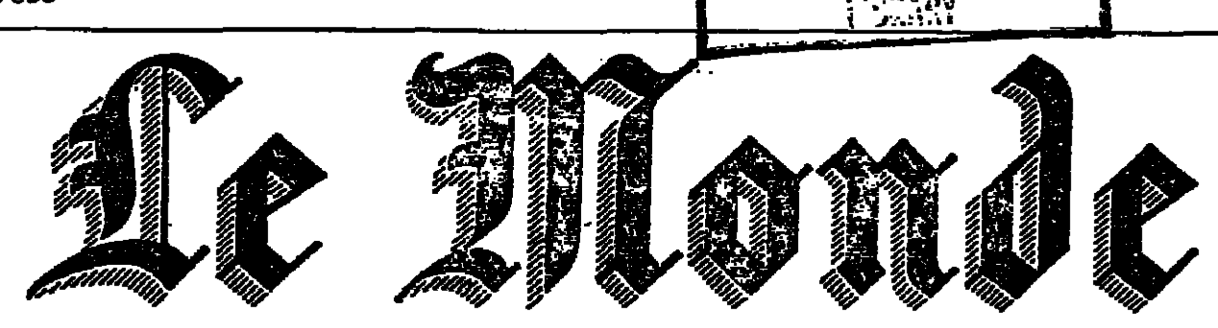
TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 866 — SAMEDI 5 JANVIER 1980

L'Assemblée turque vote de nouvelles mesures contre le terrorisme

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LA TENSION INTERNATIONALE ET SES CONSÉQUENCES

Le « gel » de SALT 2

A supposer qu'il soit ratifié un jour, l'accord sur la limitation des armes stratégiques (SALT 2) signé en juin dernier à Vienne par MM. Brejnev et Carter ne le sera pas par le Sénat américain avant les prochaines élections présidentielles, en novembre. Tel est le premier résultat — négatif — du coup de force que vient de déclencher l'Union soviétique en Afghanistan. Ce texte n'ayant plus aucune chance de recueillir l'adhésion des deux tiers des sénateurs, le président Carter a demandé, jeudi 3 janvier, aux parlementaires d'en reporter l'examen en séance plénière à des jours meilleurs.

Selon les explications de la Maison Blanche, cette démarche du président ne constitue nullement un reniement. Les dirigeants américains restent favorables à la ratification de SALT 2, qui limite à 2 250 le nombre de lanceurs intercontinentaux d'armes nucléaires dont peut se doter chacun des Grands. Il s'agit certes d'un seuil très élevé. Ce dont il est question, c'est de limiter la croissance des armements stratégiques, non d'ouvrir la porte à la réduction réelle des armements. Fruit de six années de très difficiles négociations, aux rebondissements multiples, l'accord n'en symbolise pas moins une certaine volonté politique et un certain code de conduite entre Washington et Moscou. C'est dans ce contexte que doit être replacée la démarche de M. Carter ; les règles de ce code, qui ont été posées par MM. Brejnev et Nixon alors que la guerre du Vietnam faisait encore rage, sont de moins en moins respectées, de moins en moins acceptées aussi dans chaque camp.

Le report du débat de ratification, s'il devait se prolonger longtemps, ne manquerait pas d'avoir de graves conséquences sur la course aux armements proprement dite : le protocole annexé au traité est prévu pour expirer à la fin de 1981, quelle que soit sa date d'entrée en vigueur. Il perd donc un peu de sa signification au fur et à mesure que le temps passe. Or les restrictions qu'il comporte — essentiellement l'interdiction de mettre en place et de tester de nouveaux missiles mobiles et de mettre en place des missiles de croisière (Cruise) d'une portée de plus de 600 kilomètres — sont plus sévères pour les Etats-Unis que pour l'U.R.S.S. Le Kremlin, qui a déjà lancé une très vigoureuse campagne contre les projets de modernisation des forces de théâtre de l'OTAN, serait donc fondé à voir dans l'enterrement progressif de SALT 2 une rupture de l'équilibre réalisé par la négociation.

Ira-t-il jusqu'à déclarer caduc l'accord SALT 1, expiré en octobre 1977, mais reconduit provisoirement par consentement mutuel ? Ou bien s'estimera-t-il libre de s'affranchir dès maintenant des limitations de SALT 2 en expérimentant, par exemple, de nouveaux missiles ou en plaçant sur ses superfusées plus que les dix têtes indépendantes actuellement autorisées ?

La question est d'importance dans la mesure où le programme de nouveaux missiles américains basés au sol — il s'agit d'engins mobiles de type MX — perdrait une bonne partie de sa signification si les Soviétiques étaient libres d'augmenter indéfiniment le nombre de leurs charges nucléaires, neutralisant ainsi l'avantage attendu par les Américains de leur nouveau système.

Ceux des dirigeants soviétiques qui ont poussé à l'invasion de l'Afghanistan ont-ils cherché accessoirement, en contribuant à « tuer » SALT 2 déjà moribond, à se débarrasser de cette contrainte supplémentaire de manière à contrer à l'avance les missiles MX dont la construction venait d'être annoncée ? Certains se posent la question à Washington. Les Américains peuvent, bien sûr, y répondre en augmentant le nombre de leurs MX, mais le résultat en serait une prolifération vertigineuse des nouvelles armes et des parades à ces nouvelles armes. Les maigres progrès enregistrés sur la voie de la limitation des armements stratégiques en seraient balayés.

AFGHANISTAN

Quarante-trois pays saisissent le Conseil de sécurité de l'ONU

En raison de l'aggravation de la crise afghane, le président Carter a demandé, jeudi 3 janvier, au Sénat de reporter l'examen du traité SALT 2, prévu pour le 22 janvier. Ce renvoi doit en effet permettre, selon le président américain d' « évaluer les actions et les intentions des Soviétiques et de consacrer notre attention en priorité aux mesures d'ordre législatif et autre nécessaires pour faire face à cette crise ». *Répondant à ce geste, l'agence Tass accuse* « l'administration Carter et les milieux réactionnaires » *de vouloir* « intensifier la course aux armements » *et assure que* « les Etats-Unis ont besoin de SALT 2 au même titre que l'U.R.S.S. ». *Tass dénonce par ailleurs les déclarations* « belliqueuses et malveillantes » *de M. Carter, dont la version des événements de Kaboul est* « manifestement fausse ».

D'autre part, quarante-trois pays, menés principalement par la Grande-Bretagne et le Pakistan, ont demandé jeudi une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies pour étudier la « nouvelle situation » *créée en Afghanistan par l'intervention de l'armée rouge.*

Celle-ci a été sévèrement critiquée par le premier ministre égyptien, pour qui elle « constitue une menace directe pour les pays arabes », *et par le ministre saoudien des affaires étrangères. Des manifestations antisoviétiques ont éclaté jeudi à Istanbul, où un étudiant a été tué par les forces de l'ordre, à Téhéran, à Khartoum, à Djakarta et à Calcutta. A Madrid, la direction du P.C. espagnol a publié un communiqué rappelant que* « l'entrée des troupes d'un pays dans un autre viole les principes de souveraineté et d'indépendance ».

En Afghanistan, la résistance aux forces d'invasion soviétiques se poursuit, comme l'admettent les correspondants des Izvestia *et de la* Pravda. *Un certain nombre de soldats afghans auraient déserté.*

Les dangers de la faiblesse

par JACQUES AMALRIC

Démonstration de force ou de faiblesse ? Il peut sembler absurde de poser la question à propos de l'intervention soviétique en Afghanistan. L'envol d'un corps expéditionnaire de plusieurs dizaines de milliers d'hommes ne constitue-t-il pas obligatoirement la manifestation d'un formidable appétit de puissance ?

Le problème, au-delà de son aspect moral, mérite pourtant de retenir l'attention : en engageant pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale ses troupes hors de sa zone d'influence, l'Union soviétique a-t-elle effectué une bonne opération ? Rien n'est moins sûr, non seulement du point de vue diplomatique mais aussi sur le plan strictement militaire.

La situation qui règne aujourd'hui à Kaboul rappelle étrangement celle qui prévalait à Saigon en 1963, au lendemain de l'élimination de Diem avec l'assentiment des Etats-Unis : dans un cas comme dans l'autre, nous assistons aux efforts d'une grande puissance pour mettre en place une équipe d'inconditionnels chargés d'accomplir des miracles. Dans un cas comme dans l'autre, cette passation du pouvoir en des mains supposées plus expertes s'accomplit dans le sang et ne fait qu'aviver les querelles internes. Dans un cas comme dans l'autre, enfin, il ne s'agit pas d'un « nouveau départ » vers des victoires décisives, mais bien plutôt d'une étape cruciale dans un implacable processus de dégradation du pouvoir local.

La réaction nationale

L'analogie entre le combat mené par Washington au Vietnam et celui dans lequel Moscou vient de s'engager en Afghanistan ne choquera que ceux qui prennent les explications fournies par l'U.R.S.S. pour argent comptant. Celles-ci ne valent, pourtant, que ce que vaut la propagande la plus simpliste. Les faits sont autrement révélateurs ; c'est tout simplement pour éviter que le régime prétendument progressiste du président Amin ne soit balayé par les forces islamiques que Moscou a mis tout son poids dans la bataille, substituant ses unités d'élite aux troupes afghanes défaillantes et M. Babrak Karmal à une créature par trop incompétente.

Il reste maintenant aux Soviétiques à réussir l'essentiel : gagner la guerre au nom d'un pouvoir qui n'a aucune existence réelle. A preuve qu'une des premières tâches du corps expéditionnaire soviétique a été de désarmer les unités régulières afghanes. Faire assassiner ou laisser assasiner le protégé d'hier, neutraliser l'armée qu'on prétend être venu secourir, ce ne sont pas là les indices d'une excellente situation.

L'affaire serait moins grave pour l'U.R.S.S. si Moscou pouvait espérer imposer rapidement son ordre. Mais l'Afghanistan n'est pas la Tchécoslovaquie : les pertes seraient déjà élevées parmi les combattants soviétiques et elles ne feront que croître, une fois l'effet de surprise passé chez les rebelles islamiques. Car la réaction nationale, là plus qu'ailleurs, fera vite son œuvre. La géographie n'arrangera rien non plus : pays montagnard s'il en est, l'Afghanistan constitue un terrain idéal pour la guérilla. Une guérilla qui n'est pas près de finir et contre laquelle les blindés soviétiques ne pourront pas grand-chose.

(Lire la suite page 3.)

IRAN

M. Kurt Waldheim a quitté Téhéran au terme d'une mission infructueuse

M. Kurt Waldheim a quitté Téhéran ce vendredi 4 janvier en début de matinée, abrégeant un séjour commencé le 1er janvier et au cours duquel il a été constamment attaqué et vilipendé. Il n'avait pu, la veille, déposer une gerbe au « cimetière des martyrs » proche de la capitale, en raison de manifestations hostiles. Il n'a pas rencontré l'imam Khomeiny.

Le secrétaire général de l'ONU a attribué son départ à l'imminence d'un débat du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan et exprimé l'espoir que ses conversations de Téhéran allaient « contribuer à trouver une solution pacifique à la crise ». Il est toutefois manifeste que sa mission n'a obtenu aucun résultat concret.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La visite en Iran de M. Waldheim se sera donc limitée à de longs entretiens avec M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, seule personnalité que le secrétaire général des Nations unies a rencontrée en tête-à-tête lors de son séjour à Téhéran, qui s'est achevé ce vendredi matin 4 janvier par un départ précipité. Jeudi soir le porte-parole du Conseil de la révolution, M. Hassan Habibi, avait dit « *non, catégoriquement non ; M. Waldheim n'irait pas à Qom pour rencontrer l'imam Khomeiny* ».

Dans la soirée du 2 janvier, peu après que la visite aux victimes de l'ancien régime, prévue au programme, eut été annulée *in extremis* et sans explication, M. Ghotbzadeh avait révélé à la presse iranienne la découverte, par les gardiens de la révolution, d'une machination qui, si elle n'avait été déjouée, « *aurait coûté la vie*, a dit le ministre des affaires étrangères, *non seulement à M. Waldheim, mais encore à des personnalités et à des gens sans armes et sans défense* ».

M. Ghotbzadeh a indiqué à ce sujet que les soupçons des enquêteurs se portaient principalement sur les membres du groupe Forghan (1), dont un porte-parole avait deux jours plus tôt annoncé par téléphone à la rédaction du journal *Kayhan* qu'ils avaient l'intention d'attenter à la vie de sept des hommes les plus en vue du régime actuel, le ministre des affaires étrangères lui-même, M. Ghotbzadeh, le Dr Chamran, le Dr Yazdi, le major général Zahir-Nejad, le général Bagheri, commandant en chef des forces aériennes, et les colonels Shokri et Katibi. Plus tard dans la soirée, l'état-major des gardiens de la révolution avait fait savoir qu'il avait été procédé à plusieurs arrestations.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Lire la suite page 4.)

(1) Organisation secrète islamique qui a notamment revendiqué l'assassinat, le 1er mai 1979, de l'ayatollah Moutahari et l'attentat au cours duquel un autre dignitaire religieux, le cheikh Masheri Rafsandjani, avait été gravement blessé, le 25 mai suivant.

Le marché de l'or reste fragile

L'once revient à 600 dollars environ

Après la folle séance de jeudi, les cours de l'or sur le marché international — et par répercussion à Paris — se sont inscrits en retrait vendredi matin 4 janvier. Le marché reste particulièrement instable, les cours variant de 10 dollars l'once de 31,103 grammes en l'espace de quelques minutes. En fin de matinée, la cotation oscillait autour de 602 dollars l'once, alors qu'on avait commencé entre 570 et 580 dollars, pour remonter jusqu'à 596. Dans l'après-midi de jeudi, le cours a été fixé par opposition à Londres à 634 dollars contre 559,50 dollars mercredi après-midi ! A Zurich, les cotations ont dû être suspendues quand le prix atteignit 650 dollars.

A Paris, on notait mercredi matin un certain courant de ventes, surtout le napoléon, dont le prix avait monté de 73 % la veille.

L'inflation et les fantasmes de la demande

Même si elle retombe (ce qu'elle ne manquera pas de faire), la nouvelle vague de spéculation sur l'or devrait préoccuper au plus haut point les gouvernements dont elle dérange les analyses et les petits calculs à court terme. D'abord parce qu'elle est la manifestation d'un réflexe de fuite devant la monnaie exacerbée par la crainte vague de la guerre et parce que ce réflexe atteint désormais de larges fractions du public. La hausse phénoménale du napoléon, qui a gagné 73 % entre la dernière cotation de l'année dernière (celle du vendredi 28 décembre 1979) et la première cotation de cette année (celle du jeudi 3 janvier), ne doit pas faire illusion. Elle illustre l'appétit bien connu des Français pour le métal jaune mais les Français ne sont pas les seuls à être gagnés par le désir de posséder pièces ou lingots d'or.

Sur le marché international, la hausse a été fantastique. Dépassant pour la première fois le seuil des 500 dollars l'once (31,103 gr), le prix coté à Londres au lendemain des fêtes de Noël, le jeudi 27 décembre, représentait plus du double de celui enregistré au début de janvier 1979 ! Depuis lors, en l'espace de huit jours, l'augmentation a encore été de quelque 26 % !

Pour expliquer ce mouvement, il est à la mode de faire état d'un rapport constant à travers le temps entre, d'une part, la valeur du métal jaune et, de l'autre, celle de l'or noir.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 22.)

LES MESURES SUR L'ÉNERGIE ET LE BUDGET DE 1980

Incohérences

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 3 janvier, le projet de loi de finances pour 1980. Malgré les mesures nouvelles prises par le gouvernement — en dépenses comme en recettes — commentées par M. Barre jeudi soir à la télévision, le premier ministre a refusé de modifier notablement le projet de budget tel qu'il avait été adopté à la fin de la session ordinaire du Parlement en décembre. Au cours de la session extraordinaire qui reprendra lundi 7 janvier, le premier ministre pourrait engager la responsabilité de son gouvernement — selon l'article 49-3 de la Constitution — dès la fin de la discussion générale sur la première partie du projet de loi, ce qui aurait pour effet d'empêcher les députés d'amender les articles du budget.

Le C.N.P.F. a qualifié de « courageuses » et « fondées » les décisions du gouvernement ; les syndicats ont, au contraire, souligné l'insuffisance des aides sociales décidées, qui ne devraient pas, selon eux, être aussi « partielles » et « provisoires ». La C.G.C. redoute l'effet du plan sur le pouvoir d'achat de l'encadrement.

par GILBERT MATHIEU

Dès l'été il était évident — en dépit des dénégations peu convaincantes de M. Marchais (1) — que l'enchérissement du pétrole minerait rapidement les économies des pays consommateurs. Les hausses rampantes de l'automne, succédant aux relèvements de l'OPEP en juin, puis les majorations massives d'avant ou d'après Caracas ont terriblement alourdi la note.

De 2,5 à 3 dolars le baril en 1972, le « brut » officiel est passé ces dernières semaines à 24-35 dolars : plus du décuple (sur les marchés libres, les 40 dollars sont même souvent dépassés). Dans son sillage l'enchérissement de l'« or noir » bouleverse tout : les prix des autres matières premières, qu'il « tire » vers le haut, comme par contagion ; les balances commerciales, dans lesquelles il ouvre de terribles voies d'eau (le déficit des paiements des pays de l'O.C.D.E. pourait atteindre 50 milliards de dollars cette année) ; par voie de conséquence, les rythmes de croissance (ramenés à presque rien dans plusieurs grands pays) et ceux de l'inflation, majorés au contraire de plusieurs points ; les inégalités dans le monde, enfin, les pays les plus pauvres ne pouvant ni prétendre bénéficier du « recyclage » des fortunes supplémentaires des « rois du pétrole » ni espérer compenser par une hausse des prix de leurs modestes exportations les dollars supplémentaires qu'il leur faudra trouver pour régler un pétrole deux fois plus cher qu'il y a un an.

Le point de départ du choix gouvernemental est donc incontestablement fondé : les quelque 30 milliards de plus que la France aura à payer cette année pour régler le pétrole qu'elle consomme, devront être réglés. En important moins, ou en exportant davantage. eD toute façon en freinant une croissance déjà promise à devenir très faible. Perspective éminemment dangereuse, ne serait-ce que pour l'emploi.

En se contentant de répercuter dans les prix de détail les hausses intervenues au stade du « brut », et d'y ajouter quelques mesures sociales et des facilités de crédit pour les entreprises, le gouvernement ne choisit-il pas la voie facile et périlleuse, au slogan bien connu : « *le consommateur paiera* » ?

(Lire la suite page 22.)

(1) *Le Monde* des 8, 11 et daté 12-13 août 1979.

AU JOUR LE JOUR

Le petit bout de la lorgnette

« Naviguer à vue, n'est-ce pas ce que vous serez obligé de faire ? », *demande Noël Copin, d'Antenne 2, à Raymond Barre. Ce qui met le premier ministre en colère et lui fait dire sèchement :* « C'est une expression péjorative ». *Or qui ne se souvient qu'elle fut pourtant à l'origine employée par M. Giscard d'Estaing pour expliquer sa politique ?*

Et M. Barre, superbe de suffisance, d'ajouter : « Moi, monsieur Copin, je ne navigue pas à vue, je vois ce qui se passe. » *Tout comme si le premier ministre considérait que le président de la République était atteint de cécité. Décidément, au royaume des aveugles, il semblerait bien que M. Barre ait l'ambition de devenir roi !*

MICHEL CASTE.

IL Y A VINGT ANS, MOURAIT CAMUS

Le silence et les mots

« Bien souvent, à son sujet, la grande phrase de Nietzsche réapparait dans ma mémoire : « J'ai toujours mis dans mes écrits toute ma vie et toute ma personne. J'ignore ce que peuvent être des problèmes purement intellectuels. » *Voilà la raison de la force d'Albert Camus, intacte, reconstituée à mesure, et de sa faiblesse, continuellement agressée. »*

René CHAR.

Il faudra bien s'y résigner, Camus n'est pas mort. Ni le silence d'une tombe recouverte de feuillage ni l'indifférence du ciel de Lourmarin ne sauraient démentir cette certitude déraisonnable.

S'il vit, ce n'est pas seulement par la grâce d'un retour à son œuvre encore timide, souvent honteux, que l'on voit s'esquisser çà et là. Ce n'est pas non plus, quoiqu'il s'agisse ici d'un détail d'importance, parce que le paysage de ce pays ressemble encore étrangement à celui qu'il traversait, avec sa glaciation à gauche pour ne prendre qu'un exemple.

A quoi sait-on qu'un écrivain est mort ? A ce qu'il ne peut plus parler. Mais la mort peut-elle vraiment interrompre celui que l'on avait, et depuis longtemps, décidé de ne pas entendre ? Entre celui qui parle et que l'on n'entend pas et le silence de la mort, où est la différence ? Puisque nous étions sourds à ce qu'il disait, nous l'avons déclaré muet, et nous sommes aujourd'hui devant ce choix : ou bien Camus vit encore, ou bien il est mort depuis 46, 48, 52, à votre convenance, mais certainement pas, en tout cas, ce 4 janvier 1960, près de Villeblevin. Inversement, à celui qui peut et qui veut entendre, et pour toutes ces mêmes raisons, Camis, aujourd'hui, parle encore et n'est pas près de se taire.

JACQUES et CLAUDIE BROYELLE.

(Lire la suite page 17.)

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE MORO

...cusation demande la disjonction ... procès de Negri, Piperno et ...

De notre correspondant

M. BUCCO ... EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU PAR...

Le Monde

idées

SEXUALITÉ

Les obsèques de la virilité

par R. LAFORESTRIE et G. MISSOUM (*)

L'HOMME jeune et l'homme adulte imposent dans le champ des conduites sexuelles une virilité conquérante et impérialiste qui brime la sexualité de leurs partenaires féminines. Cette glorification et cette survalorisation phalliques de la sexualité masculine ne cessent guère de plein gré lorsque l'homme avance en âge. Ce n'est qu'avec beaucoup de réticence et qu'après avoir lutté longtemps avec acharnement qu'il abandonne son insolente supériorité.

C'est pourquoi, tout en vieillissant, l'homme continue de préserver, présents en lui, tous les attributs provocateurs dont il affublait, jeune et actif, sa virilité. Ceci le pousse à adopter à l'égard de sa vie sexuelle une attitude nostalgique et à proclamer à qui veut l'entendre : *« Je fais l'amour, donc je suis jeune et en parfaite santé »*, ou encore : *« Je suis très jeune de ce côté là car je fais toujours l'amour. »* Il s'efforce ainsi de se rassurer dans l'érection de son pénis et dans une identification forcenée à l'aspect jeune et viril du coït.

La dégradation anticipée

L'homme âgé tente de ne s'affirmer qu'en référence constante à la jeunesse, et cette position ne le met évidemment pas à l'abri de violentes dépressions. L'impuissance qui le guette et qu'il redoute l'angoisse profondément, car l'abandon de son pouvoir passe par la perte de son érection.

L'homme âgé refuse orgueilleusement d'admettre la réalité de son involution corporelle. Pourquoi n'accepte-t-il pas sans artifice sa vieillesse, son corps et le désir authentique qu'il abrite toujours en lui ? Pourquoi refuse-t-il de s'adapter à son corps vieilli ? En s'observant de manière obsessionnelle dans le miroir de la jeunesse, il ne fait qu'anticiper et amplifier sa dégradation sexuelle et corporelle. Ses réticences à l'égard de l'acte charnel, qui réunit dans l'étreinte, la sensualité et la jouissance deux corps vieillis, gâchent tout le potentiel affectif et sexuel, dont il est encore porteur. Il s'efforce de croire qu'il se reconnaît encore dans le miroir de la jeunesse et transpose la perception confuse et dégradée qu'il a de lui-même sur la femme qui vieillit à ses côtés. Il refuse de lui accorder un amour authentique libéré de la nostalgie et ne veut percevoir en elle que la décrépitude corporelle que le pouvoir de séduction aurait déserté.

Mais la femme âgée n'est pas dupe, elle assiste discrètement, sans triomphalisme bruyant, aux obsèques de la virilité agressive de l'homme âgé que la femme jeune à fui. Elle reste la seule à pouvoir l'aider dans sa reconstruction laborieuse d'une virilité enfin partagée avec elle.

Le pouvoir sexuel à l'intérieur du couple âgé se déplace ainsi de l'homme vers la femme. La vitalité biologique de cette dernière contribue par ailleurs à renforcer son pouvoir en face de lui. Les statuts se modifient, et la femme âgée se trouve dans la position privilégiée de pouvoir rééquilibrer la vie sexuelle du couple.

La vieillesse révèle efficacement les aspects cachés de la nature sexuelle de l'homme et de la femme. La femme s'obstine moins que l'homme à vouloir rester jeune et croit davantage que lui en la permanence et en l'ajustement de son désir sexuel. Elle accepte l'adaptation harmonieuse de son désir sexuel au corps vieilli. Elle assume une sexualité active et l'âge ne constitue pas pour elle un empêchement majeur. L'accès à la vieillesse favorise chez elle l'abandon de l'image corporelle sophistiquée et « chosifiée » à laquelle elle adhérait étant jeune et lui permet enfin d'assumer une sexualité authentique, débarrassee des artifices de la femme objet.

La vieillesse gomme dans le corps de la femme les empreintes spectaculaires de la passivité et de la soumission, et dévoile ses pouvoirs biologiques, sexuels et affectifs.

Agée, la femme peut être aimée pour elle-même et non plus pour le symbole sexuel qu'elle représentait jusqu'alors. Elle se réintroduit véritablement dans son corps de femme et assume à présent une position active de féminité. Pleinement femme durant sa vieillesse, la femme âgée redécouvre le pôle actif de sa vie, surtout au niveau de la sexualité, où elle est amenée à occuper la place que l'homme avait à son profit monopolisé durant sa vie adulte.

Malheureusement, cette harmonie activement élaborée est, à l'occasion d'un veuvage qui la frappe bien plus souvent que l'homme, brutalement remise en cause et bousculée avec vigueur par la violence phallocratique des lois sociales à son égard.

Le comportement phallocratique de notre société s'exerce dans des termes aigus et dramatiques à propos du veuvage de la femme âgée. La femme âgée qui n'a jamais exercé d'activité professionnelle afin de mieux se consacrer à sa famille, à son conjoint, à ses enfants, et dont le mari décède prématurément va assister impuissante et résignée à l'amputation massive de ses ressources financières. En effet, la loi s'exerce de telle manière qu'elle ne l'autorise à percevoir que la moitié du budget retraite de son époux, quelle que soit l'importance de ce budget. Il nous faut donc là, dénoncer la pénalisation excessive que subissent les femmes âgées issues des milieux socio-économiques les plus défavorisés.

Cependant, au-delà de l'immense douleur vécue par la femme âgée à la suite de la perte de son conjoint on peut déceler tout de même un aspect non négatif dans le veuvage. En effet, la femme âgée qui n'a jamais travaillé auparavant est contrainte, à la mort de son mari, de faire l'apprentissage d'une indépendance financière dont elle s'accommode fort bien. La gestion autonome de son budget, aussi maigre soit-il, lui confère une importance dont elle ne se croyait pas investie et un rôle dont elle ne pensait ne pas pouvoir s'acquitter. Elle se valorise ainsi à ses propres yeux.

Les gratifications que lui procure cette indépendance financière ne contrebalancent pas la perte douloureuse du conjoint et les carences affectives qui y sont liées. La solitude engendre une souffrance intolérable, insupportable. Tout dans son environnement familier rappelle à la veuve la présence de l'autre et rend plus difficile encore l'adaptation à sa nouvelle situation. Une fois le travail de deuil accompli, beaucoup de veuves, qui conservent encore en elles la permanence du désir sexuel et éprouvent le besoin de rechercher le contact affectif de l'homme, envisagent, pour lutter contre la solitude, l'éventualité du remariage.

Mais lorsqu'elle se remarie, la femme âgée s'expose à la rigueur de la loi qui lui retire immédiatement sur un mode, vécu comme une sanction, le bénéfice de la retraite de son premier mari. Ainsi, elle, qui pendant son veuvage, a fait l'expérience d'une indépendance financière bien acceptée, assiste à la confiscation légale de son potentiel économique, et se laisse dépouiller sans que quiconque ne réagisse. Elle se trouve alors de nouveau livrée à la toute puissance phallique de son second mari qui, dorénavant, subviendra entièrement à ses besoins et elle perd brutalement son statut de femme indépendante et autonome au plan strictement économique.

La veuve âgée et la loi des hommes

Celles qui veulent échapper au remariage pour conserver leur autonomie et éviter la sanction financière mais également les contraintes excessives de la vie maritale, espèrent trouver dans le concubinage une voie de secours. Mais la loi des hommes veille, elle est vigilante. Le concubinage notoire est passible de la loi qui retire à la concubine le bénéfice de la retraite de son conjoint décédé. Ainsi, la loi jette le discrédit sur l'union libre en cédant à une tentation de moralisation des mœurs sexuelles de la femme âgée. Les concubines ne peuvent se marginaliser dans le sens d'une autonomie et connaîtront, victimes de la phallocratie, le même sort que leurs consœurs mariées. La veuve âgée, encore emplie du désir d'aimer et soucieuse de préserver son autonomie se réfugie alors dans l'amour clandestin, et redécouvre les subterfuges et les ruses que, adolescente, elle devait employer pour échapper à l'autorité parentale.

(*) Psychologues cliniciens. Ivry.

Le paradis clandestin

par GABRIEL MATZNEFF

LORSQUE Sade, publié en livre de poche, se débite dans les grands magasins comme de la mortadelle, il est grand temps de se plonger dans Bossuet. La foire au sexe à laquelle nous assistons aujourd'hui va faire naître dans les cœurs généreux bien des vocations monastiques. Mieux vaut cent mille fois le mont Athos que la société partouzarde avancée. Je ne regrette pas d'avoir publié *les Moins de seize ans*, mais le succès de scandale qu'a eu ce livre et la mode « pédophile » (quel horrible mot !) qu'il a créée me donnent parfois à penser que *j'aurais dû en garder le manuscrit* dans un tiroir. Nous avons toujours tort de retirer nos masques, qu'ils soient de velours ou de fer. Nous ne devrions jamais succomber à la tentation de jouer aux militants ou aux apôtres. Rien n'est plus dérisoire que le prosélytisme. Le paradis est un jardin secret.

« C'est une torture de parler de vous avec détachement », écrit à son amant une lycéenne qui, lorsque le nom de celui-ci vient dans la conversation, est *contrainte de feindre* l'indifférence. Une torture peut-être, mais aussi une expérience troublante, exaltante, et, un jour, devenue une paisible mère de famille ou une jeune fille « libérée » qui affichera ses liaisons, cette adolescente se souviendra avec nostalgie du temps où son amant lui donnait des rendez-vous clandestins à cent mètres de la porte de son école. Le bonheur est dans le secret.

Pierre Boutang a peut-être raison de m'accuser d'être un « fanfaron de crime » et un « pédophile du diable (1) ». Il a encore raison, quand il commente ainsi la condamnation par le Christ de ceux qui scandalisent les enfants : *« Skandalê, c'est le trébuchet d'un piège où se place l'appât. Scandaliser, c'est piéger, inciter à la chute, au péché. »* Mais il a tort de croire, ou d'affecter de croire, que la chute est nécessairement charnelle, et que seul le sexe est une occasion de pécher. Les grandes personnes ont, pour piéger les adolescents, des traquenards infiniment plus redoutables que ceux de l'innocente sensualité.

Ce qui est néfaste, voire « criminel » et « diabolique » (pour reprendre le vocabulaire de Boutang), ce sont les coucheries sans tendresse et sans amour. Mais partout où l'amour est présent, Dieu est présent. Saint Jean Chrysostome appelle le mariage « le sacrement de l'amour ». Il serait plus juste de dire que l'amour consitue, en soi, un sacrement ; que l'amour est le signe de la présence divine entre deux êtres. Une relation amoureuse, dès lors qu'elle est fondée sur la confiance, la tendresse, le respect de l'autre, est, quel que soit l'âge respectif des deux amants, une source de bonheur et de plénitude.

Cela, je le pense passionnément, mais sans doute ai-je tort de l'écrire. Tout ce que nous écrivons est inutile, surtout si c'est la vérité. Le monde va devenir chaque jour plus bête, plus laid et plus dur. Nous allons assister au retour de l'ordre moral, et à son triomphe. Aussi aurons-nous plus que jamais besoin de nos masques. L'avenir est à la clandestinité.

(1) *Royaliste*, 27 décembre 1979.

Une célébration dépourvue de sens

par ROGER MEHL

LE MONDE du 15 décembre 1979 a relaté la célébration dans un temple d'une « union » entre deux homosexuelles. Ce n'était pas, ce ne pouvait pas être une bénédiction nuptiale. Mais le déroulement de la cérémonie semble bien indiquer qu'il s'agissait d'une sorte de parodie de bénédiction nuptiale. Le pasteur qui a consenti à cette célébration n'appartient à aucune des Eglises membres de la Fédération protestante de France. Il accomplit, à titre purement personnel et sans aucun mandat, une œuvre en faveur des marginaux sexuels. Son initiative n'engage en aucune façon le protestantisme français.

Elle n'en pose pas moins un problème. A l'heure où les Eglises chrétiennes estiment que l'une de leurs tâches est de lutter contre toute discrimination et de défendre le droit — un droit fondamental — à la différence, peuvent-elles se désintéresser des marginaux sexuels? Assurément non. Mais toute la question est de savoir s'il faut les enfermer dans leur marginalité et opérer, jusqu'au sein de l'Eglise, une nouvelle forme de ségrégation. A cet égard, on peut se demander si la constitution d'associations d'homosexuels qui, après une période de relative clandestinité, apparaissent aujourd'hui au grand jour et se présentent comme des sortes de syndicats est bien le meilleur moyen pour permettre aux intéressés d'échapper à la marginalisation sociale qu'ils redoutent. C'est à tout le moins une arme à double tranchant. A plus forte raison convient-il de faire les réserves les plus sérieuses à l'endroit de l'œuvre fondée en 1976 par le pasteur J. Doucé sous le nom de Centre du Christ libérateur. Ces réserves sont telles que la Fédération protestante de France n'a pas cru devoir accéder à la demande de collaboration que lui avait présentée le pasteur Doucé.

Pour une pastorale des homosexuels

Nous en savons trop long aujourd'hui sur les indécisions et les hésitations de la sexualité au cours de la maturation biologique de l'homme pour nous débarrasser du problème des homosexuels en les taxant purement et simplement d'anormaux, de malades et de pervers. Mais nous savons aussi que, dans beaucoup de cas, certaines tendances peuvent être considérablement renforcées par le consentement que l'individu y donne. La constitution d'associations, voire d' « Eglises » d'homosexuels, ne peut que favoriser ce consentement que les chrétiens, attentifs aux enseignements très précis de l'apôtre Paul (Epître aux Romains, chapitre premier), ne sauraient en aucune façon ratifier.

En revanche, une pastorale des homosexuels est indispensable ; elle doit avoir pour objectif de les aider le mieux possible à assumer leur condition ; elle ne saurait leur apporter une justification. L'homosexualité, comme bien entendu diverses manières de vivre l'hétérosexualité, participe au péché de l'homme. Mais reconnaissons que les Eglises jusqu'à présent ne se sont guère préoccupées de cette délicate pastorale.

La célébration religieuse d'unions homosexuelles, démarquage trop évident du mariage chrétien, ne saurait recevoir l'aval d'aucune Eglise chrétienne. En effet, si le mariage scelle pour la vie l'union de deux êtres différents, et si telle est bien la volonté du Créateur, rappelée avec force par le Christ, il ne faut pas oublier qu'à cette union est attachée une promesse, celle de la fécondité. Contre une morale bourgeoise qui ne voyait dans le mariage d'autre fin que la procréation et qui estimait que l'amour et le plaisir sexuel pouvaient être recherchés en dehors du mariage, les Eglises protestantes ont fait porter tout leur effort sur la revalorisation de la communion conjugale. Elles n'ont pas oublié pour autant la promesse de descendance faite au couple et de dépassement du couple dans l'appel à l'existence d'un être à la fois différent et semblable, symbole de l'unité du couple.

Si telle est bien, comme nous le croyons, l'authentique conception du mariage chrétien, il est clair qu'une union homosexuelle ne peut à aucun titre se prévaloir de la dignité du mariage. Quelles que soient les prudences et même les réticences verbales du pasteur Doucé, ainsi que les distorsions qu'il a fait subir à la liturgie du mariage, la célébration qu'il a présidée ne peut apparaître que comme parfaitement hérétique et, ce qui est peut-être plus grave, comme dépourvue de sens.

Les maudits de Dieu

par PIERRE LE NOAN

JE suis homosexuel, que puis-je y faire ? Ce n'est pas de ma faute. Je n'ai pas fait le choix de mes chromosomes, le hasard en a fait le tri et pris la décision pour moi. Mais entre le hasard et Dieu n'existe-t-il pas une connivence ?

Le pape désavouerait donc Dieu ?

Vous allez sans doute me dire que voilà une conclusion qui me permet de cultiver mes « pervers » instincts. Je m'innocente !

Il ignore tout de la lutte que j'ai menée pour rejeter ce qu'il condamne et que la nature m'impose. Il ignore tout de mes souffrances. Vouloir être comme les autres. Si mes désirs ne sont pas ceux que la morale approuve, est-ce ma faute ?

Les années passent, celles-là que l'on appelle les belles années, celles de mes vingt ans, rejetant les instincts, les attirances sensuelles, étouffant les sentiments qui me heurtent, elles furent bien tristes ces années. Il ne connaîtra jamais, lui, dans son palais à Rome, l'angoisse de la solitude, l'horreur de la maison vide.

« L'activité homosexuelle par rapport à la tendance homosexuelle est moralement mauvaise. » *(Le pape, cité par vous, le Monde daté 7-8 octobre.) Comme il en parle à son aise ! J'ignore ce que comme homme il a connu, mais je sais, moi, ce que j'ai souffert comme homosexuel à vouloir respecter l'enseignement du cathéchisme de mes onze ans. Cet enseignement stupide de l'Eglise, pour qui le sexe est à proscrire, à maudire.*

J'ai quarante-huit ans, quelle conclusion puis-je commencer à tirer de ces trente années passées à vouloir être « humainement digne » ? (Cf. *l'article de votre journal.) Je ne fus qu'un imbécile.*

Satisfaire une sensualité au lieu de la refouler ne m'aurait en rien — j'en suis persuadé — empêché d'être un homme, apparemment comme les autres. Je ne suis pas fainéant, je ne suis pas buveur, je suis sensible à la beauté et à l'esprit et, aujourd'hui, je n'aurais pas comme seuls souvenirs sexuels les tourments semblables à ceux qu'imagine Victor Hugo pour Claude Frollo dans Notre-Dame de Paris.

Une seule réponse : « C'est interdit »

Et ce constant mensonge, cette simulation, cette dissimulation permanentes, que nous devons entretenir. Il y a ceux qui ont eu le courage de dire : « Je suis ainsi ! » *Mais les autres, mes semblables, qui n'osent pas affronter les insultes, et même les coups. Sommes-nous donc des parias ? Oui, sans doute, pour l'Eglise. Les maudits de Dieu peut-être ? Pourquoi ?*

En quoi cela peut-il gêner l'Eglise que nous soyons ainsi et que nous cherchions entre nous un bien fragile équilibre, une hypothétique joie de vivre. Comme pour tout ce qui approche de la sexualité et qui sort des règles établies, l'Eglise n'a qu'une réponse : c'est interdit !

Comme c'est simple pour ces gens de robe. « Je n'ai pas de solution à ton problème ! *C'est* la volonté de Dieu ! Souffre ! »

Empêtrée depuis près de deux millénaires dans les problèmes sexuels, l'Eglise n'a pas plus de réponse à l'ère de la photographie des anneaux de Saturne qu'au temps des légions romaines. Elle se mêle de faits qui ne la regardent pas. Si ses servants veulent être chastes, permettez-moi de douter, cela est leur choix, non le mien.

Que Monsieur de Rome ait la sagesse de s'adresser aux serviteurs de l'Eglise, non aux hommes et aux femmes de la planète qui ne peuvent que souffrir de ses interdits et de ses recommandations.

Continuer de protéger les mineurs

Une mère de famille de six enfants, qui nous demande de lui conserver l'anonymat, nous écrit :

Dans *le Monde* du 12 septembre je lis que *« le P.S. et le M.R.G. proposent de supprimer les articles du code pénal réprimant l'homosexualité »*.

Est-il possible que ces Messieurs en arrivent là, alors que les preuves se multiplient : insécurité dans les longs couloirs du métro, insécurité dans Paris (rues plus ou moins désertes le soir). C'est incroyable et fou. Comment vais-je oser laisser notre jeune garçon rentrer au-delà de 22 heures lorsqu'il aura seize ou dix-huit ans si je songe que, « coincé » par trois ou quatre voyous, il se fera maltraiter parce qu'il s'opposera, par exemple, à subir une sexualité qui ne lui conviendra pas.

Que diraient ces Messieurs si tout ce dont je parle ci-dessus arrivait à l'un de leurs enfants ou petits-enfanst ?

Faut-il rappeler à ces Messieurs socialistes que tous les jeunes ne rentrent pas chez eux, à seize ou dix-huit ans, en voiture ou en moto. *C'est au-dessus de leurs moyens.*

La suppression de ces articles, à une époque où la violence sévit, où la moralité baisse, relève d'une inconscience coupable et supprime toute protection aux plus jeunes, aux plus faibles : les mineurs.

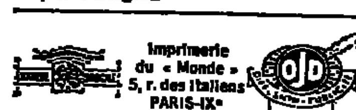
Je pourrais, hélas ! vous faire part d'un fait, relevant de la violence, dont l'une de mes filles fut témoin. Elle avait douze ans et sanglotait encore arrivée à la maison. Moi-même, je dus, un soir, dans le métro, intervenir face à la violence d'un jeune envers un autre jeune, sous prétexte que *« sa tête ne lui plaisait pas »* (sic).

D'autres événements, vécus également dans ou hors le métro, vont dans le même sens : violence, immoralité, manque de respect de l'autre, souvent plus faible.

Pour tous ces enfants, dont notre dernier fils fait partie, qui un jour ou l'autre peuvent se trouver victimes, je vous demande d'alerter le plus grand public possible. Supprimer cette loi est un danger. Sinon, un jour, tôt ou tard, dans votre journal, nous lirons, consternés : *« Untel, seize ans, s'opposant à trois ou quatre voyous qui voulaient lui faire subir des attouchements (par exemple), est à l'hôpital X dans un état... grave. »*

Il existe un devoir, sans équivoque, pour nous adultes : la protection de la personne physique et morale des jeunes, sous toutes ses formes. Laquelle protection, non respectée, est la cause de perturbations mentales, ceci en plus des blessures qui peuvent être occasionnées par le refus, implicite ou non, de cette protection.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

1977

Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN ET SES PROLONGEMENTS

La résistance au nouveau régime se poursuit

ADMET LA PRESSE DE MOSCOU

La presse soviétique et les dirigeants du nouveau régime de Kaboul reconnaissent que la résistance se poursuit. Mme Anahita Ratebzade, ministre de l'instruction, a déclaré au correspondant des *Izvestia* : « *Les ennemis de la révolution s'échinent pour opposer une résistance au pouvoir populaire. A cette fin, ils exploitent le fait que la majorité écrasante des habitants sont illettrés. (...) Nos ennemis, y compris de petits groupes de maoïstes, cherchent à s'unir.* »

Le correspondant du quotidien soviétique écrit d'autre part, jeudi 3 janvier, que « *les forces de la réaction n'abandonnent pas leurs tentatives de porter atteinte aux acquis de la révolution d'avril* ». Ainsi, un « *nouvel acte de terrorisme des forces contre-révolutionnaires téléguidées par la réaction internationale* » est responsable de la rupture des liaisons téléphoniques et par télex avec le monde extérieur.

Il ajoute : « *Les observateurs locaux s'accordent pour constater que les professionnels de la contre-révolution afghane se sont retranchés au Pakistan. Ils sont retranchés au Pakistan. Ils ont appuyés et commandités par les Etats-Unis, par certains milieux égyptiens, saoudiens et occidentaux. On relève, par ailleurs, que toute cette camarilla hostile n'aurait pas pu vivre un seul jour sans la fourniture d'armes et de munitions, sans la création par la C.I.A. de camps d'entraînement de terroristes. A l'heure actuelle, ces bandes se livrent à des activités subversives contre les organes du pouvoir populaire dans les régions périphériques, empêchent le fonctionnement des transports.* »

La Pravda a écrit de son côté : « *Il serait erroné de penser que l'ingérence étrangère a pris fin et que les contre-révolutionnaires ont déposé les armes. Dans la nuit du 31 décembre, des fusillades ont éclaté à plusieurs reprises dans un quartier de Kaboul ; un groupe essayait de prendre le contrôle de l'émetteur radio, mais a été repoussé. Des accrochages semblables se sont produits en plusieurs points du pays.* »

Interviewé par l'agence de presse polonaise PAP, un des principaux adjoints de M. Karmal Babrak, Sultan Ali Ketchmand, a déclaré pour sa part jeudi que « *la tâche la plus importante est de préserver l'unité du parti* », qui a été bouleversé par des purges qui « *ont touché 60 % de ses membres et des organisations de masse* ». L'ancien président Amin, selon lui, « *avait joué sur les divergences entre les deux branches du parti, le Parcham et le Khalq, pour l'affaiblir graduellement* ».

La mort mystérieuse d'un général soviétique

C'est sans commentaires ni précisions sur les causes, les conditions, le lieu et la date, que la *Pravda* et *Sport soviétique* ont annoncé jeudi le décès du général Victor Papoutine, premier vice-ministre de l'intérieur, membre suppléant du comité central du P.C. soviétique. La notice nécrologique laisse entendre que le général n'est pas mort de causes naturelles. Les milieux diplomatiques à Moscou rappellent que le général s'était rendu à Kaboul au début décembre — alors que le président Amin était encore au pouvoir — pour discuter de la réorganisation des services de sécurité afghans ; ils remarquent aussi que le général est décédé le 28 décembre, au lendemain du coup de force à Kaboul.

Les informations qui parviennent au Pakistan confirment l'existence de combats et d'une résistance à l'intervention des troupes soviétiques, qui se dispersent dans plusieurs régions du pays. Ainsi, les soldats de l'Armée rouge seraient entrés dans la grande ville de Kandahar où, selon l'agence de presse indienne UNI, les troubles augmentent, ainsi que dans les provinces du Badakshan, de Paktia, de Konar et de Nangarhar, dans l'est du pays. Les rebelles musulmans installés à Peshawar, au Pakistan, déclarent avoir lancé une offensive contre les Soviétiques à Jalalabad, et les avoir repoussés dans la province de Bamiyan.

Six mouvements de rebelles se sont par ailleurs réunis jeudi à Peshawar pour tenter de s'unir face à l'intervention soviétique, sous l'égide de l'ingénieur Gubuddin Ekmatiar, dirigeant du Hezbi Islami. Un seul des principaux groupes d'opposants, le plus modéré, le Front de la révolution islamique de M. Syed Gilani, était absent.

Enfin, selon les rebelles, de nombreuses désertions ont eu lieu au sein de l'armée afghane dans plusieurs provinces ; ces militaires rejoindraient les rangs de la résistance. Ainsi, le poste militaire de Shamshad, à la frontière afghano-pakistanaise, est tombé aux mains des maquisards et la garnison s'est jointe à eux. Dans la nuit de mercredi à jeudi, dit-on de source pakistanaise, cinquante soldats afghans sont passés au Pakistan avec armes et bagages près du poste de Torkham, dans la passe de Khyber.

Dans ce même secteur, jeudi matin, dix soldats afghans ont tenté de fuir au Pakistan ; l'un d'entre eux a été tué et un autre blessé par les forces frontalières afghanes. On signale enfin l'arrivée d'un petit détachement soviétique à proximité de la frontière. — *(Tass, A.F.P., Reuter, A.P.)*

● *L'agence Tass a qualifié* de « *calomnie* » et d'« *invention absurde* » l'information publiée jeudi 3 janvier par le quotidien pakistanais *Jang*, selon lequel le rouble aurait remplacé l'afghani comme monnaie légale à Kaboul. — *(A.F.P.)*

Quarante-trois pays, dont la Chine et les États-Unis saisissent le Conseil de sécurité

De notre correspondante

New-York. — Après deux jours d'intenses négociations multilatérales, une résolution, signée par quarante-trois pays et demandant la réunion du Conseil de sécurité pour « *examiner la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales* », a été déposée, jeudi soir 3 janvier, sur le bureau du représentant permanent de la France, M. Jacques Leprette, qui préside ce mois-ci le Conseil.

Parmi les signataires de la résolution figurent cinq pays islamiques : Pakistan, Egypte, Oman, Arabie saoudite, Turquie ; dix-sept pays occidentaux : Etats-Unis, Belgique, Canada, Danemark, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Grande-Bretagne (qui, avec le Pakistan et Singapour, a joué un rôle important dans la démarche), R.F.A., Grèce, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Australie et Nouvelle-Zélande ; six pays d'Asie et d'Océanie (outre ceux déjà cités) : Chine, Japon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Fidji ; quatorze pays latino-américains et des Caraïbes : Colombie, Chili, Costa-Rica, Equateur, Honduras, Surinam, Salvador, Uruguay, Panama, Venezuela, Haïti, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Bahamas ; enfin, un pays d'Afrique, le Libéria.

La France, qui préside le Conseil, n'avait pas à prendre officiellement parti (elle est le seul membre de l'alliance atlantique à ne pas l'avoir fait). De nombreux orateurs s'apprêteraient à prendre part au débat, qui pourrait commencer samedi. Les premières consultations devaient avoir lieu ce vendredi matin.

La question de la « *légitimité* » du Conseil de sécuirté, qui siège pour l'instant à quatorze membres (1), faute d'un accord intervenu sur le remplacement de la Bolivie, ne semble pas devoir être posée par l'U.R.S.S., sinon d'une manière indirecte. D'autant que Moscou s'apprête bien évidemment à opposer son véto à toute résolution du Conseil condamnant son intervention en Afghanistan. Au cas où Moscou contesterait cependant la régularité du vote du Conseil, le débat pourairt être porté devant l'Assemblée générale, qui siège toujours pour tenter d'élire le quinzième membre du Conseil. On remarque ici, non sans surprise, que l'affaire d'Afghanistan ne paraît pas avoir modifié les conditions du scrutin, les partisans de Cuba et de la Colombie restant fidèles à leurs options initiales.

La réunion du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan aura ainsi lieu juste avant celle qui doit, selon la résolution américaine votée le 30 décembre, décider le 7 janvier, de l'application de sanctions contre l'Iran. Selon certains observateurs, les Américains seraient décidés à jouer d'autant plus serré au Conseil de sécurité sur l'Afghanistan que l'échec de M. Waldheim à Téhéran et l'élément d'incertitude apporté par les événements de Kaboul rendent de plus en plus improbable le vote de sanctions contre l'Iran.

NICOLE BERNHEIM.

(1) Le nouveau Conseil comprend, outre les cinq membres permanents (Etats-Unis, U.R.S.S., Chine, France, Royaume-Uni) et les cinq pays qui siègent depuis un an (Portugal, Norvège, Bangladesh, Jamaïque, Zambie), quatre nouveaux membres : Philippines, République démocratique allemande, Tunisie et Niger.

Selon les juristes

UN CONSEIL DE SÉCURITÉ INCOMPLET PEUT VALABLEMENT SIÉGER

Les juristes de l'ONU, comme ceux du Quai d'Orsay, sont d'avis que le Conseil de sécurité peut valablement siéger, bien qu'étant incomplètement constitué (l'Assemblée n'a pas encore réussi à pourvoir le quinzième siège, vacant depuis le 1er janvier, à la majorité requise des deux tiers des votants).

La charte fixe expressément le nombre des membres du Conseil. Les juristes font cependant valoir que l'article 28 déclare : « Le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence » ; ils ajoutent que le Conseil de sécurité est seul habilité par la charte à statuer sur les problèmes de maintien de la paix. Il ne saurait donc, concluent les juristes, être paralysé par la vacance d'un siège. La majorité statutaire (neuf voix) au sein du Conseil n'est pas pour autant modifiée.

L'opinion des juristes n'est qu'un avis. Si la validité du Conseil ainsi amputé était contestée, l'affaire pourrait être portée devant la Cour internationale de La Haye. Toutefois, ce n'est pas une appréciation juridique qui déterminera les conséquences d'une situation sans précédent, mais le jugement politique des principaux membres du Conseil.

● *La Communauté économique européenne* a décidé, jeudi 3 janvier, de suspendre son aide alimentaire à l'Afghanistan ; une livraison de 3 000 tonnes de céréales et de 300 tonnes de lait en poudre était prévue.

LES DANGERS DE LA FAIBLESSE

(Suite de la première page.)

Moscou prend des risques d'autant plus considérables qu'il est pratiquement impossible de contrôler la frontière sud de l'Afghanistan. Les rebelles, dont les divisions politiques et tribales devraient être aplanies par l'arrivée en force des « infidèles », n'auront aucun mal à se procurer l'aide et l'armement dont ils ont besoin : les services américains sont là, bien sûr, mais aussi la Chine — dont on sous-estime sans doute les réactions — et nombre de pays de l'Islam qui ne pourront pas rester insensibles à la « normalisation » d'un peuple frère.

On accorde, en effet, trop d'importance à l'impact de cette nouvelle crise sur les relations américano-soviétiques et pas assez à ses conséquences globales. Les Super-Grands nous ont habitué aux périodes de tension, aux parties de bras de fer : mais leurs arsenaux nucléaires sont là pour limiter ces affrontements à des conflits par tierces puissances interposées. C'est encore une fois vers le pays tiers qu'il faut regarder : le Pakistan, en premier lieu, qui risque de se sentir aux abois si Mme Gandhi, prête à jouer l'U.R.S.S. contre la Chine, remporte les élections législatives ; la Chine, ensuite, dont le complexe d'encerclement ne peut qu'être renforcé par l'invasion de l'Afghanistan, un an après celle du Cambodge par les armées vietnamiennes : les pays du Proche-Orient — l'Iran en premier lieu, — où l'U.R.S.S. vient de compromettre ses positions et où elle pourrait être tentée de jouer la politique du pire pour établir comme un écran de fumée sur ses activités afghanes.

A tenter de prendre la mesure des conséquences possibles du coup de Kaboul, on est finalement frappé par l'ampleur du pari que viennent de prendre les dirigeants soviétiques pour sauver la face dans un pays qui ne leur avait posé aucun problème majeur jusqu'à la « révolution » de 1978. Même si les arrière-pensées de politique intérieure n'étaient pas absentes de ses propos de fin d'année, M. Giscard d'Estaing n'a pas eu tort d'affirmer que les nouveaux dangers qui se dessinent vont exiger beaucoup de sang-froid de la part des dirigeants de la planète. En Afghanistan, le Kremlin paraît en avoir manqué, tentant de masquer sa faiblesse par une opération de force. Avec tous les « dérapages » possibles que cela implique. Les « militaires » n'exercent-ils pas de fortes pressions sur un bureau politique dont les chefs sont affaiblis par l'âge et la maladie ? On peut au moins se poser la question.

JACQUES AMALRIC.

M. Carter demande au Sénat d'ajourner le débat sur la ratification de SALT 2

De notre correspondant

Washington. — M. Carter avait averti lui-même les sénateurs il y a quelques mois que « *retarder SALT 2, c'est le tuer* ». C'est peut-être ce que vient de faire le président en demandant officiellement, jeudi 3 janvier, à M. Byrd, chef de la majorité démocrate du Sénat, de reporter à plus tard l'examen du traité qui devait commencer en séance plénière dès la fin des vacances de Noël, le 22 janvier. « *Le but de cette requête*, écrit le président, *n'est pas de retirer le traité de l'ordre du jour, mais d'ajourner le débat de telle manière que le Congrès et moi-même puissions évaluer les actions et les intentions des Soviétiques et consacrer notre attention en priorité aux mesures, d'ordre législatif et autre, nécessaires pour répondre à cette crise.* » Tout en répétant que SALT 2 « *répond à l'intérêt de la sécurité nationale des Etats-Unis et du monde entier* », M. Carter exprime l'espoir que le Sénat pourra s'en saisir « *aussitôt que ces problèmes plus urgents auront été traités* ». M. Byrd a aussitôt accédé à la demande du président, qui n'a suscité aucune opposition de la part des adversaires comme des partisans des accords.

A vrai dire, la ratification de SALT 2 se présentait très mal depuis la fin de l'été. Dès septembre, l'affaire de la brigade soviétique à Cuba avait rendu vigueur à une opposition quelque peu démunie d'arguments quant aux dispositions mêmes du traité. A partir de novembre, la crise avec l'Iran avait à nouveau détourné l'attention, et M. Byrd avait renoncé à mener la ratification à son terme avant la fin de l'année comme il se le proposait. A la mi-décembre, un nouveau coup indirect était porté au traité par la commission des forces armées du Sénat, qui, sous l'impulsion du sénateur Jackson, adoptait un rapport défavorable. Quelques jours auparavant, dix-neuf sénateurs, en principe « non engagés » demandaient que tout le dossier soit remis au placard jusqu'après l'élection présidentielle de novembre.

Dès ce moment il était clair que le gouvernement pouvait compter à la rigueur sur une majorité simple des cent sénateurs en faveur de SALT, certainement pas sur la majorité des deux tiers requise par la Constitution.

Les livraisons de blé

M. Carter a donc évité un rejet des accords en demandant un délai. Toutefois, le fait qu'il en ait pris l'initiative pourrait conduire les Soviétiques, s'ils interprétaient mal ses intentions, à remettre en cause leur politique passée en matière d'armements stratégiques, ce qui pourrait mener à de graves complications.

Comme l'a constaté le porte-parole du département d'Etat, l'ajournement de SALT 2 n'est que la « *constatation d'une réalité* », à savoir « *la nouvelle situation et la nouvelle atmosphère* » créées par la crise afghane. Il n'est pas encore la « punition » promise aux Soviétiques pour leur intervention et qui devrait être annoncée en un seul « paquet » dans les tout prochains jours. En dehors du recours à l'ONU, les spéculations vont bon train sur ce que seront ces mesures arrêtées dès mercredi par le Conseil national de sécurité, mais qui font encore l'objet de consultations et, semble-t-il, de discussions. La seule certitude est que M. Carter, dont la réaction reste très vive, entend bien faire payer aux Soviétiques le prix de ce qu'un membre de son entourage a qualifié jeudi de « *plus grave crise depuis Yalta* ».

Le boycottage des Jeux olympiques de Moscou est considéré comme peu probable en raison de la résistance des divers comités olympiques nationaux — y compris l'américain, qui s'y est déclarée nettement hostile. La suspension des livraisons de céréales à l'U.R.S.S. est mentionnée comme une possibilité plus réelle, malgré les protestations probables des fermiers. Toutefois, cette sanction a déjà perdu une bonne part de son efficacité dans l'immédiat ; comme par hasard, a-t-il été annoncé jeudi, les Soviétiques viennent de procéder à un de leurs plus gros achats de grains de l'année : 3,8 millions de tonnes, ce qui porte à 21,4 millions de tonnes le total de leurs commandes pour la période allant du 1er octobre 1979 au 30 septembre 1980. Comme le maximum d'achat prévu par les accords en vigueur pour ce même délai est de 25 millions de tonnes, seule une petite fraction de ce contingent pourrait faire l'objet d'une suspension.

En dehors des mesures de rétorsion plus symboliques qui se préparent sur le plan économique et culturel, la vraie réponse, s'il en est une, sera recherchée dans les grandes manœuvres géopolitiques en cours du côté du golfe Persique, du Pakistan et de la Chine. La visite que M. Harold Brown, ministre américain de la défense, commence cette semaine à Pékin, prévue depuis plusieurs mois, tombe à point nommé pour consolider la convergence d'intérêts entre les Etats-Unis et le deuxième grand communiste. M. Brown n'a pas l'intention, annonce-t-on, de proposer des armes à la Chine, mais il fera moins d'objections que jamais aux ventes de pays alliés. Pékin sera d'autre part autorisé à recevoir, grâce à une station d'écoute installée sur son sol, les émissions du satellite Landsat D, équipé pour la recherche géologique et l'étude de la Terre (mais non pour les programmes militaires).

Ce renforcement des liens n'a pas empêché Washington de conclure avec Taïwan le premier accord de vente d'armes depuis la rupture du traité d'assistance avec le régime nationaliste, rupture consommée le 31 décembre dernier. Taipeh recevra des missiles anti-aériens et anti-chars, mais non les avions à trop long rayon d'action (F-16 et F-18) qu'il avait souhaité acquérir. Pékin a été informé de cette transaction, conforme, rappelle-t-on, à ce qui avait été déclaré du côté américain au moment des accords sur la normalisation des relations il y a un an.

MICHEL TATU.

LES POINTS D'APPUI ÉVENTUELS D'UNE INTERVENTION AMÉRICAINE

Les Etats-Unis ont reçu une réponse encourageante à leur demande d'utiliser des bases militaires en Oman, au Kenya et en Somalie, a indiqué jeudi 3 janvier, à Washington, M. Tom Ross, porte-parole du Pentagone. Des experts militaires américains se rendront prochainement dans ces trois pays pour étudier sur place les bases susceptibles de convenir le mieux à la marine et à l'armée de l'air américaines, a-t-il ajouté. M. Ross a cependant précisé que les Etats-Unis n'avaient pas demandé de bases permanentes dans cette région lors de la visite dans ces trois pays, en décembre, d'une délégation conduite par MM. Robert Murray, sous-secrétaire adjoint à la défense, et Reginald Bartholomew, directeur des affaires politico-militaires au département d'Etat.

Depuis le début de la crise iranienne, les Etats-Unis sont à la recherche de bases pour assurer l'appui logistique nécessaire en cas d'intervention militaire dans la région. L'utilisation de trois bases est actuellement envisagée : Mombasa, au Kenya, l'île de Masira en Oman et le port de Berbera, en Somalie. Ce dernier avait été aménagé par les Soviétiques avant leur expulsion du pays, en novembre 1977.

Le gouvernement israélien a d'autre part annoncé, jeudi à Jérusalem, qu'« *il examinerait favorablement, si elle lui était soumise, une demande des Etats-Unis pour l'octroi aux forces américaines de facilités portuaires et autres* ». Cette dernière formule est plus restrictive que celle de « *bases militaires* » qui avait été avancée par divers journaux américains. — *(A.F.P.)*

M. BARIANI : les radicaux désirent des informations.

M. Didier Bariani, président du parti radical, a publié jeudi 3 janvier la déclaration suivante relative à l'invitation adressée par M. Giscard d'Estaing, à MM. François Mitterrand et Georges Marchais : « *Il est vain de polémiquer sur les raisons supposées qui ont conduit le président de la République à vouloir partager avec l'opposition les informations dont il dispose sur les événements récents qui mettent en cause la paix du monde. De tels échanges sont tenus dans tous les pays démocratiques pour évidents. (...)*

» *Il n'en est pas moins vrai que les formations qui soutiennent l'action du chef de l'Etat ne sauraient se satisfaire d'une concertation par commission parlementaire ou confédération interposées. Les radicaux-socialistes désirent que les informations nécessaires puissent répondre à l'inquiétude que ressent chacun des courants d'opinion représentatifs du pays.* »



paradis clandestin

par GABRIEL MATZNEFF

maudits de Dieu

par PIERRE LE NOAN

PROCHE-ORIENT

L'ECHEC DE LA MISSION DE M. WALDHEIM EN IRAN

Le secrétaire général de l'ONU a quitté Téhéran

(Suite de la première page.)

La deuxième et dernière journée du secrétaire général des Nations unies avait débuté par une visite au cimetière de Behechte-Zahra où sont inhumées plusieurs milliers des victimes de l'ancien régime et des affrontements survenus à Téhéran lors de la révolution. Pour d'évidentes raisons de sécurité — et au grand dam des journalistes qui n'en avaient pas été informés, — c'est à bord d'un hélicoptère venu le chercher devant la porte de l'hôtel où il résidait que M. Waldheim avait gagné la vaste nécropole, située loin du centre de la capitale, en direction du sud, sur la route de Qom.

L'accueil qui l'y attendait s'étant vite révélé des plus hostiles — des milliers de manifestants hurlant : *« Mort à Carter, mort au chah ! »*, l'avaient précédé, — M. Waldheim, une fois arrivé à proximité du « carré des martyrs » où il avait l'intention de déposer une gerbe d'œillets rouges, a dû renoncer à mettre pied à terre tant la foule qui cernait sa voiture se faisait menaçante. Un peu moins d'un quart d'heure après s'être posé, l'hélicoptère décollait en direction de Téhéran.

Après un nouvel entretien avec le ministre des affaires étrangères en début d'après-midi, M. Waldheim s'était rendu au cercle des officiers pour y rencontrer plusieurs centaines de victimes de la SAVAK. Le matin même, le quotidien *Kayhan* avait publié la photographie d'un jeune garçon amputé d'une jambe avec la légende suivante : *« Regardez ! Ouvrez vos yeux et voyez, M. Waldheim ! Quel symbole du monde de la liberté, l'innocence de cet enfant. Ce garçon au visage innocent est l'une des nombreuses victimes des bourreaux du régime du chah. Vous, Monsieur, vous êtes le symbole de la liberté et d'un monde en quête de liberté, soutenu par l'Amérique, prédatrice du monde... Alors que Mohamed Reza faisait subir à la nation iranienne oppressée de tels traitements, que faisait votre organisation pour s'y opposer ? Le sang de quelques espions américains est-il plus précieux que celui de milliers d'autres êtres humains assassinés ou mutilés ? »* M. Waldheim, poursuit le texte, vous qui êtes venu en Iran *« pour découvrir la vérité, regardez bien cette vérité-là et les milliers d'autres qui lui sont semblables et faites-les connaître à tous ceux qui, de par le monde, cherchent à les connaître »*.

Enfin, M. Kurt Waldheim avait été reçu dans la soirée par le Conseil de la révolution, sans que rien toutefois n'ait transpiré des propos qui avaient pu être échangés à cette occasion. La conférence de presse que devait réunir chaque soir le porte-parole du secrétaire général n'a jamais eu lieu.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

A Panama

DES ÉTUDIANTS MANIFESTENT A NOUVEAU CONTRE LA PRÉSENCE DE L'ANCIEN CHAH DANS L'ILE CONTADORA.

Panama *(A.F.P., Reuter)*. — Les étudiants panaméens ont repris, le jeudi 3 janvier, leurs manifestations contre la présence dans le pays de l'ex-chah d'Iran. La police est intervenue pour disperser plusieurs centaines de manifestants dans les faubourgs de la capitale. Il y aurait eu neuf blessés, dont un représentant des forces de l'ordre.

Etudiants et lycéens avaient déjà manifesté, le 24 décembre, contre l'asile accordé à l'ancien souverain qui se trouve dans l'île panaméenne de Contadora, dans le Pacifique. Plusieurs dizaines de protestataires avaient été blessés à la suite de l'intervention des forces armées.

La manifestation du 3 janvier est intervenue au lendemain du départ pour Téhéran d'une délégation d'étudiants de Panama invitée par le collectif des étudiants islamiques occupant l'ambassade des Etats-Unis en Iran.

Le gouvernement panaméen, qui a accordé le droit de résidence à Mohamed Rezah Pahlavi, le 15 décembre, avait annoncé, fin décembre, qu'il était prêt à examiner la demande iranienne d'extradition dans le cadre de la loi. Toutefois, cette extradition avait été jugée *« quasi-impossible »* par le président panaméen. La procédure exigée par la loi d'extradition est extrêmement complexe, avait précisé M. Aristides Royo.

Le « machin » humilié

Tentant de sauver la face, M. Waldheim a fait déclarer ce vendredi matin, par l'un de ses porte-parole, qu'il était obligé de quitter précipitamment Téhéran « en raison de la demande déposée à l'ONU d'une réunion urgente du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan ». *De toute évidence, il ne pouvait, en fait, se soumettre plus longtemps au traitement qui lui était réservé : abreuvé d'insultes et de mauvais procédés, le titulaire de la plus haute charge internationale était, à son tour, frappé d'anathème par l'imam Khomeiny qui a fait opposer un « non catégorique » à une demande d'audience d'abord éludée en raison d'un « emploi du temps trop chargé ». Le déchaînement haineux de la presse et des manifestations populaires de plus en plus menaçantes prouvaient, au demeurant, que le secrétaire général de l'ONU n'avait plus rien à attendre de sa mission.*

Cet échec est aussi celui de la diplomatie de type traditionnel que M. Waldheim incarne parfaitement. En se lançant dans une prévisible mésaventure, cet ancien ministre des affaires étrangères habitué aux négociations âpres mais courtoises et au langage des chancelleries, avait pris un risque que beaucoup jugeaient excessif. L'intrusion de ce haut fonctionnaire dans un drame passionnel ne pouvait guère tourner à son avantage.

Aux yeux d'une opinion iranienne violemment dressée contre lui, M. Waldheim représente en effet tout ce que la révolution islamique exècre : le jeu subtil des grandes puissances dont il se veut le modérateur, un « machin » *lointain et dominé par des forces hostiles, la compromission déguisée en compromis et même, dans le style personnel de ce grand commis viennois, cette complicité entre puissants et nantis que la presse iranienne a stigmatisée en exhumant de ses archives la photographie d'un baise-main à la princesse Achraf, sœur du chah.*

Une meilleure connaissance de la tragédie iranienne

Avec un incontestable courage, accompagné peut-être d'un certain aveuglement, M. Waldheim a pourtant tenté une médiation. S'il passe outre aux considérations d'amour propre, il en aura du moins retiré une meilleure connaissance de la tragédie iranienne. M. Waldheim, bouleversé, a vu les victimes de la SAVAK et tenu dans ses bras un enfant supplicié et mutilé par la police du chah. C'est assez pour comprendre la force de la haine qui vise aujourd'hui les alliés américains du dictateur.

L'humiliant traitement infligé au secrétaire général des Nations unies vient, en tout cas, illustrer avec éclat la nature, sans précédent, de la crise iranienne. Elle retranche encore un peu plus Téhéran de la communauté internationale dont la prise en otages de diplomates bafouait la plus antique tradition. Aux Etats-Unis, elle renforcera la main des tenants d'une solution de force dont on voit d'ailleurs mal se dessiner les contours, sauf à admettre que la survie de cinquante Américains ne peut plus être l'objectif ultime et la préoccupation prioritaire de Washington.

P.-J. FRANCESCHINI.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● M. AXEL SPRINGER, fils du magnat de la presse ouest-allemande, s'est donné la mort, jeudi 3 janvier, à Hambourg. Il souffrait depuis six mois d'une grave dépression nerveuse. — *(A.F.P., A.P.)*

[Né en 1941, le fils du dirigeant de l'empire de presse Axel Springer s'était fait connaître, dans les années 60, comme photographe, sous le nom de Sven Simon. Il dirigeait toujours sa propre agence de photos, mais était entré, en 1971, dans le groupe de son père. I était, depuis 1976, l'un des trois rédacteurs en chef du journal dominical « Welt am Sonntag ».]

● LES OBSEQUES DE RUDI DUTSCHKE, mort accidentellement le 25 décembre dernier au Danemark (*le Monde* du 27 décembre), ont eu lieu, jeudi 3 janvier, à Berlin-Ouest, en présence de plus de quatre mille personnes, qui ont défilé devant la tombe de l'ancien dirigeant du mouvement estudiantin ouest-allemand pendant plus d'une heure. Il n'y a pas eu d'incident. — *(A.F.P., Reuter.)*

Argentine

● *LE NONCE APOSTOLIQUE* en Argentine, Mgr Pio Laghi, a estimé, le jeudi 3 janvier à Buenos-Aaires, que les récentes déclarations du pape sur le respect des droits de l'homme en Argentine *« ont pu blesser un peu »*, mais qu'elles *« devaient être une lumière qui engage à réfléchir »*. Mgr Laghi a estimé que la *« violence avait engendré la violence »* en Argentine, mais que les citoyens devaient *« procéder à un examen de conscience »*.

Espagne

● TROIS MILITANTS DES « GROUPES REVOLUTIONNAIRES ANTIFASCISTES DU PREMIER OCTOBRE » (GRAPO) ont été condamnés jeudi 3 janvier, à Madrid, à vingt-cinq ans de prison chacun pour l'assassinat d'un membre de leur organisation terroriste, qu'ils soupçonnaient de connivences avec la police. Le 13 juin 1978, dans une voiture près de Valladolid, Aurora Cayetano Navarro, l'une des accusées, a tiré une balle dans la tête de Juan Angel Santos qui se trouvait sur le siège avant du véhicule. Les deux autres occupants de la voiture, Paloma Guttierez et Francisco Javier Rodriguez, avaient également décidé la mort de leur ancien complice. — (A.F.P.)

Pakistan

● LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE a démenti jeudi 3 janvier les informations selon lesquelles la France était mêlée à la Libye et au Pakistan d'uranium extrait au Niger (*le Monde* du 28 décembre). Le C.E.A. affirme dans un communiqué que *« le gouvernement du Niger décide souverainement des conditions dans lesquelles est exporté l'uranium produit »*. Citant le chef de l'Etat nigérien, le président Kountché, il ajoute, que Niger s'est engagé à ne pas vendre d'uranium si l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) ne se porte pas garante de son utilisation pacifique. *« C'est bien dans ces conditions, pleinement conformes aux règles fixées par le traité de non-prolifération, que des livraisons ont été faites par les autorités nigériennes à divers pays, dont la Libye, signataire du traité, et le Pakistan, signataire d'un acord trilatéral de garanties avec le Niger et l'A.I.E.A. »*, conclut le C.E.A. — *(A.P.)*

Sénégal

● UN REMANIEMENT MINISTERIEL, qui n'est marqué par aucun départ ni aucune arrivée, est intervenu, mercredi 2 janvier, à Dakar. Supprimé depuis dix ans, un ministère du commerce, secteur jusqu'ici dévolu au ministère des finances, a été créé, de même qu'un secrétariat d'Etat à la pêche maritime. Le nouveau ministre du commerce est M. Serigne Lamine Diop, qui occupait les fonctions de secrétaire d'Etat au budget. Le secrétariat d'Etat à la pêche maritime a été attribué à M. Robert Sagna, jusqu'à présent secrétaire d'Etat à la promotion humaine. — *(Reuter.)*

ASIE

Cambodge

Le P.C.F. estime que la distribution de l'aide alimentaire dépend de l'envoi de « moyens de transport adéquats »

Une délégation de parlementaires communistes, qui s'étaient rendus au Cambodge au début du mois de décembre, a été reçue, jeudi 3 janvier, au ministère des affaires étrangères. M. André Lajoinie, membre du bureau politique du P.C.F., vice-président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis, député des Hauts-de-Seine, M. Robert Montdargent, député du Val-d'Oise, et M. James Marson, sénateur de la Seine-Saint-Denis, ont dénoncé auprès de M. Jacques Viot, directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, les *« manœuvres de type néo-colonialiste, entreprises par les puissances occidentales, et notamment par le gouvernement français, visant à mettre en place* [au Cambodge] *un pouvoir à leur dévotion »*.

Dans un communiqué, les parlementaires communistes *« exigent »* du gouvernement *« la reconnaissance du gouvernement de la République populaire du Kampuchéa, présidé par Heng Samrin, et une action pour son admission à l'ONU »*, ainsi qu'un *« développement de l'aide humanitaire au Cambodge en la diversifiant, de telle sorte qu'elle puisse être acheminée rapidement aux populations, ce qui suppose l'envoi de moyens de transports adéquats »*. A ce sujet, la délégation du P.C.F. a souligné que la France doit remplir les engagements qu'elle avait pris à la conférence de l'ONU sur l'aide au Cambodge, au mois de novembre, et *« agir pour que les promesses faites par les autres pays soient également honorées »*.

● *M. Olivier Stirn*, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, a indiqué, jeudi 3 janvier, sur TF 1, que le gouvernement prendra prochainement des initiatives, avec ses partenaires européens et en relation avec les pays d'Asie du Sud-Est, pour résoudre le problème de l'aide alimentaire au Cambodge, aide qui actuellement, a-t-il dit, n'est pas distribuée aux populations.

● *Le prince Sihanouk* ne sera autorisé à se rendre en Thaïlande que s'il obtient l'accord des Nations unies, a déclaré, jeudi 3 janvier, le général Kriangsak Chamanand, premier ministre thaïlandais. Le prince doit se rendre à Singapour à la fin mars. D'autre part, le Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) de M. Son Sann a rejeté, jeudi, l'offre de coopération lancée à la fin décembre par le nouveau premier ministre khmer rouge, M. Khieu Samphan.

● *Deux manifestations* pour le Cambodge auront lieu à Paris au cours du week-end. Samedi 5 janvier, les « comités Cambodge » organisent une réunion, à 15 h., à l'église St-Hippolyte, 27, avenue de Choisy (13e), pour *« envisager concrètement les initiatives à prendre sur le Cambodge, en particulier pour le soutien humanitaire »*. D'autre part, la Fédération des Khmers nationalistes de France (sihanoukistes) appelle à manifester dimanche 6 janvier, à 10 h., place Clément-Ader (16e), en direction de l'ambassade du Vietnam pour *« exiger le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge »*.

AMÉRIQUES

El Salvador

La démission du gouvernement provoque une grave crise politique

San-Salvador *(A.F.P., Reuter)*. — Une crise politique majeure est ouverte au Salvador après la démission, le jeudi 3 janvier, de deux des cinq membres de la junte de gouvernement et de la quasi-totalité du cabinet formé après le coup d'Etat militaire du 15 octobre. Mercredi, les forces armées avaient rejeté l'ultimatum du cabinet qui leur demandait de manifester concrètement leur volonté de mettre en œuvre la démocratisation promise après le renversement du général Romero. Les ministres démissionnaires avaient protesté contre le *« virage à droite »* pris, ces derniers temps, par les forces armées.

Après la démission de deux des trois membres civils de la junte de gouvernement, MM. Roman Mayorga et Guillermo Ungo, respectivement de sensibilité démocrate-chrétienne et social-démocrate, celle-ci n'est plus composée que de trois membres : les deux colonels qui avaient pris la tête du coup d'Etat du 15 octobre, MM. Adolfo Majano et Abdul Gutierrez, et un homme d'affaires, M. Antonio Andino.

Parmi les huit ministres démissionnaires, en majorité démocrates-chrétiens, figurent MM. Hector Dada, responsable des affaires étrangères, et Ruben Zamora, ministre de la présidence. Plusieurs secrétaires d'Etat et hauts fonctionnaires ont également renoncé à leur charge. Seuls quatre portefeuilles conservent leur titulaire, la justice, la défense, l'économie et les finances.

Un appel à l'insurrection

Les personnalités démissionnaires réclament, en particulier, l'exclusion de M. Mario Andino, membre de la junte, considéré comme l'un des responsables des *« orientations droitières »* du régime susceptibles de *« provoquer une guerre civile »*.

L'extrême gauche révolutionnaire, qui, dès le début, avait manifesté son hostilité à la junte, a approuvé les démissions. L'un des groupes de guérilla, le Front populaire de libération, a lancé un *« appel à l'insurrection nationale »* à partir de cinq émetteurs de radio pris d'assaut, le jeudi 3 janvier, par ses commandos.

La crise salvadorienne est la conséquence logique du divorce qui s'était instauré entre un gouvernement décidé à promouvoir des réformes et une majorité des forces armées, soutenue par les éléments conservateurs du pays, qui s'y opposait. Telle est, du moins, l'analyse que font les éléments démissionnaires dans un document publié à San-Salvador. La nationalisation du commerce extérieur du café et du sucre, la nomination d'une commission sur le sort des disparus politiques, le début d'une réforme agraire et l'adoption, pour la première fois, d'une politique extérieure allant dans le sens du mouvement des non-alignés ont *« provoqué la colère de l'oligarchie et de ses alliés »*, déclare ce texte.

Cependant, la commission d'enquête sur les disparitions de détenus politiques, créée par la junte de gouvernement, a également annoncé sa décision de ne plus collaborer avec les autorités. Formée de trois avocats *« indépendants »*, elle devait s'informer sur l'éventuelle existence *« des prisons clandestines »* et sur la disparition de près de quatre cents détenus politiques.

La violence politique n'avait guère cessé depuis le coup d'Etat du 15 octobre, faisant plus de trois cents morts. En particulier, les forces armées avaient réprimé avec une particulière brutalité, fin décembre, une manifestation de paysans. Ceux-ci avaient occupé une ferme pour appuyer leurs revendications salariales. Une fusillade avait fait une trentaine de morts dans leurs rangs.

Cette crise politique, d'une extrême gravité, fait craindre une recrudescence de la violence au Salvador.

Cuba

MM. CASTRO ET MARCHAIS PRONENT L'INSTAURATION D'UN « NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL »

M. Georges Marchais était attendu, ce vendredi 4 janvier, à Paris à l'issue d'une visite d'une dizaine de jours au Nicaragua et à Cuba. Invité par le comité central du P.C. cubain, M. Marchais, qui était accompagné de M. Maxime Gremetz, chargé au sein du P.C.F. des questions internationales, a été reçu à deux reprises par M. Fidel Castro.

Au cours d'une cérémonie au Palais de la révolution, à La Havane, le secrétaire général du P.C.F. et le premier secrétaire du parti comuniste cubain ont signé, jeudi, une déclaration commune. Ce texte évoque longuement les problèmes de la faim dans le monde, de la misère, du *sous-développement* et de l'analphabétisme. M. Marchais a souligné à ce sujet l'importance la proposition faite par le leader cubain à l'ONU que soient dégagés *« au minimum 300 milliards de dollars en ressources financières, matérielles et d'assistance technique pour être investis dans les pays sous-développés »*. Les deux dirigeants ont prôné l'instauration d'un *« nouvel ordre international fondé sur la justice, l'égalité, la souveraineté, la coopération mutuellement avantageuse dans un monde de paix et de sécurité »*.

États-Unis

LA CORRESPONDANCE D'EXIL DE TROTSKI EST DÉSORMAIS ACCESSIBLE AU PUBLIC

Washington *(A.F.P.)*. — La correspondance de Léon Trotski pendant ses années d'exil est désormais accessible au public, a annoncé jeudi 3 janvier à Cambridge (Massachusetts) un porte-parole de la bibliothèque de l'université Harvard. Dix-sept mille cinq cents lettres et de nombreux autres écrits du révolutionnaire russe avaient été achetés par l'université Harvard à la veuve de Trotski. L'université s'était alors engagée à ne pas communiquer ces documents jusqu'en 1980 afin de protéger de represailles éventuelles les personnes qui y étaient citées.

Un ancien garde du corps et secrétaire de Trotski durant son exil, actuellement professeur de philosophie en retraite, M. Jean Van Heijenoort, a déclaré mercredi que la collection de lettres *« révèle une riche image de la personnalité de trotski pas toujours évidente dans ses livres »*. M. Van Heijenoort, qui a catalogué les lettres, a toutefois indiqué que cette correspondance contenait peu d'informations politiques susceptibles de surprendre les historiens.

● *Le président Jimmy Carter* reste en tête des sondages d'opinion, enregistrant 56 % des intentions de vote contre 36 % au candidat républicain le mieux placé, M. Ronald Reagan, indique un sondage ABC-Louis-Harris, publié jeudi 3 janvier à Washington. Selon ce sondage, réalisé entre le 14 et le 16 décembre sur un échantillon national de mille cinq cents personnes, le principal adversaire de M. Carter à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle, le sénateur Edward Kennedy, recueille 45 % des intentions de vote contre 49 % à M. Reagan si les deux hommes devaient s'opposer en 1980. — *(A.F.P.)*

● *Des manœuvres d'hiver de l'armée américaine* doivent avoir lieu du 7 janvier au 1er février à Watertown, dans l'Etat de New-York, et mettre en ligne treize mille soldats et réservistes. Selon le plan prévu, des commandos de « Orga » attaquent « Folla », un pays pétrolier. Après un pont aérien de troupes de « Orga » et des actes de sabotage contre les ressources pétrolières de « Folla », ce pays appelle les Etats-Unis au secours. Les manœuvres prévoient une bataille de cinq jours. Elles sont destinées à entraîner les troupes américaines au combat dans le froid et la neige. Ces exercices avaient été prévus longtemps avant l'intervention soviétique en Afghanistan, a-t-on indiqué aux Etats-Unis, de source militaire.

RIQUES

El Salvador

États-Unis

EUROPE

Yougoslavie

Le président Tito est hospitalisé pour des examens

De notre correspondant

Belgrade. — Sur le conseil de ses médecins, le président Tito a été admis, le jeudi 3 janvier, au centre clinique de Ljoubljana, ville principale de la République fédérée de Slovénie, pour subir un examen des vaisseaux sanguins des jambes, annonce l'agence officielle Tanyoug. La *nouvelle a été diffusée* dans la soirée par la radio et la télévision et, ce vendredi matin, par la presse, sans autres commentaires.

Le président Tito se trouvait depuis plus d'un mois à Karadjordjevo, grande propriété de l'Etat située à cent vingt kilomètres environ au nord-ouest de Belgrade, où il avait reçu un grand nombre de dirigeants yougoslaves, notamment, la semaine dernière, le *premier ministre*, M. Djouranovitch, qui l'avait informé des difficultés auxquelles se heurtait l'adoption du plan de 1980 à l'Assemblée nationale. C'est à Karadjordjevo qu'il a réveillonné pour le Nouvel An, entouré de plusieurs de ses collaborateurs les plus proches, de ses deux fils, Zarko et Micha, et de leur famille.

Les téléspectateurs ont remarqué qu'il est entré dans le grand *salon de la villa en s'appuyant* sur une canne au pommeau d'argent dont il se sert de temps à autre lorsqu'il souffre de sciatique, maladie qu'il soigne depuis plusieurs années à Igalo, centre balnéaire du littoral monténégrin. Il avait assez mauvaise mine, et il était resté assis lorsque les invités avec lesquels il a échangé des accolades s'approchaient de lui à minuit pour lui exprimer leurs bons vœux. Répondant à un discours de M. Vladimir Bakaritch, numéro un de la République fédérée de Croatie, et le seul membre de la vieille garde du parti qui soit encore au pouvoir, il a exprimé l'espoir que « *nous pourrons célébrer encore une fois la prochaine nouvelle année* ». « *Cependant*, a-t-il dit, *1980 sera une année difficile, mais nous serons en mesure de surmonter les difficultés auxquelles nous aurons à faire face.* » Il a ajouté : « *Je suis convaincu que nous entrons en 1980 unis comme nous l'avons été pendant la guerre et dans toutes les périodes après la guerre. Je vous remercie de cette unité. Nous ne craignons rien.* »

Faute de commentaires officiels ou officieux sur l'état de santé du président Tito, qui a quatre-vingt-sept ans, les observateurs constatent que c'est la première fois qu'il est question d'une maladie des vaisseaux sanguins. Cependant, le cas ne doit pas avoir un caractère urgent puisque le chef de l'Etat a été transporté à Ljoubljana, à plus de six cents kilomètres de Karadjordjevo et non à Belgrade ou à *Novi-Sad, ville qui pourtant n'est* éloignée que d'une trentaine de kilomètres de Karadjordjevo. Le centre clinique de Ljoubljana est spécialisé dans les maladies sanguines et est réputé en Yougoslavie pour la qualité de ses équipements et de ses cadres.

PAUL YANKOVITCH.

Portugal

L'INVESTITURE DE M. SA CARNEIRO

Le président Eanes insiste sur le redressement accompli par les précédents gouvernements

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Aucun autre gouvernement n'a eu les moyens dont vous disposez en ce moment pour accomplir avec succès les tâches qui vous sont confiées* », a déclaré le président de la République portugaise, s'adressant au nouveau premier ministre, M. Francisco Sa Carneiro, lors de la cérémonie d'investiture du gouvernement, qui a eu lieu à Lisbonne le jeudi 3 janvier.

Le général Eanes a insisté sur les « *aspects positifs* » qui, à son avis, favoriseront la tâche du gouvernement actuel. Celui-ci disposera d'une majorité au Parlement, bénéficiera en politique extérieure d'un « *cadre bien défini pour que les options du Portugal soient sans équivoque* » et héritera d'une situation économique et financière beaucoup plus favorable que naguère.

Selon le président de la République, les mesures de stabilisation prises ces deux dernières années ont donné des « *résultats notables* ». Le déficit de la balance des transactions courantes, qui était de 1 milliard et demi de dollars en 1977, n'aura pas dépassé, à la fin de 1979, 400 millions de dollars. Le taux de couverture des importations par les exportations, de 45 % en 1977, est aujourd'hui de 58 %. Les fonds envoyés par les émigrés en 1979 sont en augmentation de 75 % par rapport à l'année précédente, ce qui démontre l' « *efficacité des dispositions adoptées* » et le « *rétablissement de la confiance dans les institutions* ». Les devises laissées par les touristes pendant le premier semestre de 1979 ont doublé par rapport à la même période de 1978. La dette extérieure, qui représentait en 1977 90 % des réserves du pays en or et en devises, correspond à présent à 59 % de ces mêmes réserves, estimées globalement à 11 milliards de dollars — l'équivalent de deux ans d'importations.

« *Il est désormais possible*, a déclaré le général Eanes, *d'utiliser pleinement les ressources disponibles pour améliorer les conditions de vie des travailleurs portugais* » qui « *ont supporté dans un climat de paix sociale les contraintes de la politique d'austérité* ».

L'insistance du général Eanes sur les bonnes conditions dans lesquelles la nouvelle majorité prend le pouvoir, de même que ses éloges du gouvernement précédent, « *qui n'a jamais entravé le processus démocratique ni créé des obstacles à l'alternance normale du pouvoir* », n'ont pas plu aux dirigeants de l'Alliance démocratique. Leur réaction au discours présidentiel a été froide, en particulier lorsque, à la fin de son allocution, le général Eanes, s'adressant directement au premier ministre, a déclaré : « *L'expérience que vous avez acquise au cours de plusieurs années d'opposition vous amène aujourd'hui à ne pas douter de l'extrême importance du débat politique à travers la presse et de l'usage que le gouvernement doit faire de ses moyens d'information pour expliquer ses décisions et rendre ainsi plus facile la critique.* »

Un avertissement indirect ? Certains l'interpréteront ainsi.

JOSÉ REBELO.

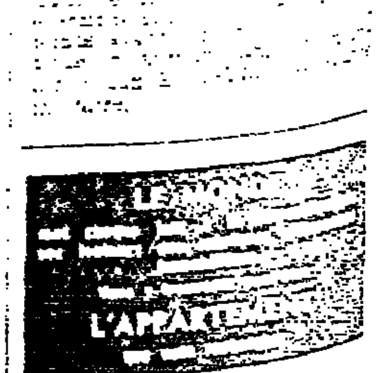
DIPLOMATIE

M. OLIVIER STIRN SE RENDRA EN OCÉANIE DU 10 AU 18 JANVIER

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, fera du 10 au 18 janvier un voyage en Océanie, a annoncé, jeudi 3 janvier, le ministère des affaires étrangères. M. Stirn assistera les 10 et 11 janvier, à Tonga, aux cérémonies marquant le cent-vingt-cinquième *anniversaire du traité d'amitié* franco-tonguien et signera un accord de coopération bilatérale. Les 13 et 14 janvier, le secrétaire d'Etat se rendra en Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'invitation du vice-premier ministre, M. Olewale. *Le 15 janvier*, il se rendra à Honiara pour rencontrer le premier ministre et le secrétaire général du ministère des affaires étrangères des îles Salomon. Enfin, M. Stirn se rendra à Melbourne et à Perth, à l'invitation du gouvernement australien. Il sera reçu le 17 janvier par M. Andrew Peacock, ministre des affaires étrangères, et par M. Garland, ministre de l'environnement.

LE MINISTRE ALGÉRIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EFFECTUERA UNE VISITE OFFICIELLE A PARIS DU 18 AU 20 JANVIER

« *Répondant à une invitation que lui avait faite le 24 juin 1979 à Alger M. Jean-François Poncet, M. Mohammed Benyahia, membre du bureau politique et ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, viendra en invitation officielle à Paris du 18 au 20 janvier prochain* », annonce ce jeudi 3 janvier un communiqué du Quai d'Orsay.



AFRIQUE

Rhodésie

MM. Nkomo et Mugabe acceptent de reporter la date de leur retour

De notre envoyé spécial

Salisbury. — MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe ont accepté, pour des raisons différentes, de retarder leur retour d'exil. Le leader de la ZAPU, qui avait initialement prévu de regagner son pays dimanche, ne rentrera à Salisbury que le 13 janvier. Après avoir consulté, à Lusaka, les autres dirigeants de son organisation, il s'est finalement rangé jeudi 3 janvier aux arguments avancés par le gouverneur britannique, lord Soames. Soucieux de maintenir l'ordre public, celui-ci avait fait observer à M. Nkomo que son retour coïnciderait avec le premier grand meeting électoral de l'évêque Muzorewa. Pareille simultanéité, avait-il noté, risquait d'entraîner des affrontements entre les partisans des deux leaders : « *Cela aurait constitué un début de campagne électorale désastreux.* » On se plaît à souligner depuis plusieurs jours dans l'entourage du gouverneur que celui-ci a le pouvoir d'interdire des manifestations populaires au cas où leurs organisateurs ne respecteraient pas les *règlements sur l'ordre public*. Sur ce point, lord Soames a donc eu le dernier mot.

En ajournant son retour, programmé pour samedi, M. Mugabe a obéi à d'autres considérations. M. Nkala, trésorier de la ZANU, a déclaré jeudi à Salisbury que son chef avait pris cette décision, à la demande du gouverneur, parce que « *les exigences de sécurité n'étaient pas remplies* ». Les autorités britanniques ont fourni une version des faits légèrement différente et plus précise. Un porte-parole du gouverneur a indiqué, d'une part, qu' « *aucune date n'avait été arrêtée* » pour le retour de M. Mugabe et, d'autre part, que lord Soames s'était surtout inquiété des circonstances de ce retour. Le président de la ZANU avait manifesté en effet son intention de rentrer à Salisbury sous la protection « *d'une ou de plusieurs centaines* » de gardes du corps armés jusqu'aux dents. Le gouverneur s'est opposé, dans ces conditions, à l'arrivée de ce qu'il tient pour une « *armée privée* ». « *Nous restons en contact avec M. Mugabe* », a ajouté le porte-parole. « *Son retour sera mis au point après consultation avec le gouverneur* », a-t-il précisé.

Tout porte à croire que le leader de la ZANU repoussera lui aussi son retour d'une semaine. Ce délai s'explique pour une raison fort simple : MM. Nkomo et Mugabe, soucieux de tester au plus vite leur popularité, tiennent à mobiliser leurs partisans dans les meilleurs conditions. Or c'est au cours du week-end que ceux-ci sont le plus disponibles. Il n'empêche que les dirigeants du Front patriotique risquent, du fait de ce retard, de perdre un temps précieux par rapport à leur principal adversaire, l'évêque Muzorewa, déjà lancé dans la bataille électorale.

D'autre part, les responsables britanniques ont annoncé jeudi soir que cinq mille cinquante guérilleros du Front patriotique avaient rejoint leurs camps d'accueil sur environ quinze mille à dix-sept mille. Un seul point de rassemblement demeurait entièrement vide. Il est situé près de Chipinga, le long de la frontière mozambicaine. Lord Soames a lancé jeudi une ultime mise en garde aux maquisards récalcitrants.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Une conférence sur le rapatriement des réfugiés s'ouvre à Londres

De notre envoyé spécial

Salisbury. — La conférence internationale sur le rapatriement des réfugiés de Rhodésie, qui s'ouvre vendredi 4 janvier à Londres, mêlera intimement préoccupations humanitaires et considérations politiques. Elle réunira des représentants de toutes les parties intéressées au règlement de ce problème : le gouvernement de Londres, les *autorités britanniques de Salisbury*, le régime de l'évêque Muzorewa, le Front patriotique, les pays de la « ligne de front », le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le *Comité international de la* Croix-Rouge.

Conformément aux accords de Lancaster House, les réfugiés doivent rentrer en Rhodésie avant la tenue des élections afin de participer aux opérations de vote. L'organisation matérielle de leur retour comporte plusieurs inconnues. Tout d'abord, nul ne connaît avec précision le nombre des réfugiés rhodésiens. Les estimations varient entre 200 000 et 250 000 personnes. La plus grande partie d'entre eux — près de 150 000 — se trouvent au Mozambique. Les autres sont répartis entre la Zambie (5 000), le Botswana (22 000) et la Tanzanie. Ils forment une population jeune, dont le retour ne sera pas toujours aisément contrôlable. Ainsi, des centaines de réfugiés ont déjà regagné leur village d'origine, en traversant à pied la frontière mozambicaine dans des régions où celle-ci est traditionnellement perméable.

Une autre série d'incertitudes

concerne les modalités d'accueil des réfugiés. Se contentera-t-on d'établir de simples camps de transit leur fournissant une assistance ponctuelle, notamment des soins médicaux ? Installera-t-on des camps plus durables destinés à abriter les réfugiés « déracinés » susceptibles d'être pris en charge, à moyenne échéance, dans le cadre de programmes *de réhabilitation* ? Où ces camps seront-ils situés ? Quel sera le rythme des opérations de rapatriement ? Pourra-t-on ramener la totalité des réfugiés avant les élections, ou donnera-t-on *la priorité aux adultes en âge* de voter ? Autant d'inconnues dont la solution comportera naturellement une dimension politique. Le Front patriotique estime compter parmi les réfugiés *de nombreux partisans*. Aussi exigera-t-il, selon toute vraisemblance, que ceux-ci soient rapatriés, en totalité, avant la date du scrutin.

D'autres questions annexes restent à résoudre : qui assurera la mise en place et le bon fonctionnement des infrastructures médicales ? Qui financera l'opération ? Les organisations *humanitaires concernées* par ces problèmes espèrent que la conférence de Londres parviendra à les résoudre en quelques jours. Le coût de l'opération devrait s'élever à plusieurs millions de dollars. Le gouvernement danois a fait savoir, début décembre, qu'il était disposé à financer une partie des programmes de réimplantation.

J.-P. L.

Algérie

Le comité central du F.L.N. a pris des mesures pour accélérer l'arabisation de l'enseignement

De notre correspondant

Alger. — La presse algérienne a publié, jeudi 3 janvier, la résolution concernant l'enseignement et la formation, adoptée le 30 décembre par le comité central du F.L.N. Alors que les universités sont partiellement paralysées par la grève des étudiants « arabisants » des facultés *de droit, sciences économiques* et lettres, qui réclament des débouchés et l'arabisation totale de la fonction publique, ce texte était particulièrement attendu.

Le comité central analyse tout d'abord les « faiblesses » et les *lacunes du système éducatif*. La coexistence en mathématiques et en sciences notamment de deux enseignements, l'un francophone, l'autre arabophone, constitue, estime-t-il, « *le problème qui retient le plus l'attention, cette dualité engendrant une discrimination sociale* ». « *L'absence de politique claire en matière de langues étrangères*, dit encore le comité central, *a compliqué la situation, certaines d'entre elles ayant bénéficié d'un traitement privilégié dans l'enseignement et l'emploi, de telle sorte qu'elles ont occupé des points stratégiques dans les rouages de l'Etat et la vie des sociétés, au détriment de la langue nationale et officielle du pays.* » L'utilisation du pluriel ne doit pas faire ici illusion, c'est essentiellement l'usage du français qui est ainsi mis en question.

Rien de surprenant donc à ce que les décisions de la plus *haute instance* du F.L.N. portent surtout sur l'extension de l'arabisation. *La « langue nationale »* devra être ainsi consacrée « *comme langue de formation des formateurs dans toutes les filières et à tous les niveaux* ». Durant une étape *transitoire*, un enseignement de terminologie sera institué dans toutes les sections scientifiques et techniques, dans le secondaire comme dans le supérieur, et l'enseignement professionnel. Cette matière sera dispensée en arabe pour les étudiants « *francophones* » et « *dans une langue étrangère* » pour les étudiants « *arabophones* ». Les enseignants seraient recyclés afin de pouvoir exercer leur métier dans la langue nationale. Des centres spécialisés utilisant notamment les moyens audio-visuels seront créés à cet effet. Enfin, les autorités devront « *parachever l'arabisation de l'administration scolaire et universitaire ainsi que de toutes les administrations à vocation d'enseignement ou de formation* ».

Dans le supérieur, des cours d'arabe seront intégrés au programme d'étude de toutes les filières scientifiques en tant que matière fondamentale. Cette mesure s'appliquera à tous les *instituts de technologie dépendant* des ministères et des sociétés nationales où l'enseignement se fait presque intégralement en langue étrangère (français, russe ou anglais).

L'enseignement de la langue arabe aux enfants émigrés sera renforcé. « *Les écoles dépendant des missions étrangères* » seront contrôlées et il sera mis fin à leur fréquentation par des élèves algériens.

La résolution met aussi l'accent sur la nécessité d'une planification « *rigoureuse et globale* » intégrant les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, et de la formation technique et professionnelle dans le cadre du *plan de développement*. Elle préconise l'algérianisation des cadres et des programmes, et décide des mesures propres à revaloriser matériellement et moralement la fonction d'enseignant. Enfin, certaines mesures sont de nature à satisfaire les milieux intégristes. L'éducation religieuse devra être intégrée à « *toutes les étapes d'enseignement et de formation* » et sera considérée « *comme matière obligatoire et essentielle dans tous les examens ou tests* ». Des sections de « *sciences islamiques* » seront créées dans certains établissements d'enseignement secondaire et des instituts seront ouverts pour former des cadres pour le ministère des affaires religieuses. On s'efforcera aussi de « *faire apprendre le Coran aux jeunes dans les mosquées et les écoles coraniques, dont le personnel sera encouragé* ».

DANIEL JUNQUA.

Éthiopie

QUATRE MEMBRES DU DERG SONT NOMMÉS MINISTRES

Addis-Abeba (*A.F.P.*). — Au pouvoir depuis 1974 le conseil militaire administratif provisoire (DERG) a annoncé, mercredi 2 janvier, la nomination de quatre de ses membres à des postes ministériels.

D'autre part, le général Merid Negussie, commandant de la région militaire du Nord, a été nommé chef d'état-major des forces armées et dix-sept colonels ont été promus généraux.

Le gouvernement comprend six nouveaux ministres : le lieutenant-colonel Fisseha Desta, ministre d'Etat (qui conserve son poste de vice-secrétaire général du DERG); le général Gesfaye Gabre-Kidan, ministre de la défense (qui conserve son siège au comité permanent du DERG); le capitaine Wolde Kidan, commissaire à l'enfance (ancien membre du comité permanent du DERG); le commandant Yehualashet Girma, ministre chargé du développement du café et du thé (ancien membre du comité permanent du DERG); le général Taye Tilahun, ministre de l'intérieur (*précédemment ministre de la défense*); le colonel Gabreyesus Wolde-Hanna, commissaire politique au ministère de l'intérieur.

Le Monde

politique

LES CÉRÉMONIES DE VŒUX A L'ELYSÉE

La détente internationale ne peut être que globale

DÉCLARE M. GISCARD D'ESTAING

Les cérémonies des vœux de Nouvel An ont eu lieu jeudi 3 janvier à l'Elysée. Le chef de l'Etat a reçu successivement le gouvernement, les corps constitués et les officiers généraux des trois armes. Puis il a déjeuné en compagnie du premier ministre et des présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil constitutionnel et du Conseil économique et social. L'après-midi, le chef de l'Etat a reçu les vœux de la municipalité de Paris, des autorités religieuses et du corps diplomatique. Devant les corps constitués, le chef de l'Etat a lancé un appel à l'unité des Français. Il a notamment déclaré : « Nous ne sortirons pas de nos difficultés actuelles par des coups de boutoir ou d'audacieuses improvisations, mais par la préparation attentive de l'avenir. Cette préparation est en cours (...). Est-ce alors trop rêver de croire que les circonstances sont réunies pour que nous passions de la lutte des factions à l'effort de l'équipe de France ? »

En présentant les vœux du gouvernement, M. Barre a affirmé : « *L'année nouvelle s'ouvre au milieu des difficultés et des périls !*

» *La prise et la détention d'otages en Iran, au mépris des règles et des recommandations de la communauté internationale, les événements d'Afghanistan, qui suscitent de légitimes inquiétudes pour la paix et la stabilité dans cette région du monde et qui affectent la détente globale à laquelle la France s'est attachée depuis tant d'années, l'absence de perspective d'un règlement global satisfaisant au Moyen-Orient, les tensions et les blocages qui se manifestent dans le fonctionnement de la Communauté européenne, la nouvelle hausse du prix du pétrole brut et les désordres sur le marché pétrolier international, les incertitudes politiques, économiques et monétaires qui provoquent la flambée du prix de l'or, l'aggravation de la situation des pays les plus pauvres du monde — si souvent oubliés des puissants et des riches — tels sont les aspects préoccupants d'une situation internationale qui affecte tous les pays et bien entendu, la France.*

« *Notre pays s'engage cependant dans cette année nouvelle avec lucidité et détermination. Il a compris, dans ses profondeurs, qu'il ne devait compter* d'abord que sur lui-même (...).

« *Au seuil de cette année qui sera à bien des égards difficile, le gouvernement entend, monsieur le président, se montrer digne de la confiance que vous lui témoignez et, sous votre autorité, assumer ses responsabilités avec fermeté, résolution et ardeur. Il le fera avec le souci de favoriser cette unité des Françaises et des Français, à laquelle vous manifestez votre attachement et où notre pays a su toujours puiser vigueur et ardeur.* »

M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, a indiqué que, dans sa réponse au premier ministre, M. Giscard d'Estaing avait « *déclaré que l'année 1980, qui ne comportait pas d'échéance électorale nationale, serait propice à l'action et à l'achèvement de ce qui avait été entrepris.* » Le président de la République a ajouté, selon M. Hunt : « *La France est préoccupée, avec raison, de la conjoncture, mais elle sait que la direction prise par la nation est la bonne. Du fait de l'action menée par le gouvernement depuis 1976, sous l'impulsion personnelle du premier ministre, elle se trouve plus assurée et plus forte qu'en 1974 pour affronter les difficultés ou les épreuves.* »

Le chef de l'Etat, a ajouté M. Hunt, « *a demandé au gouvernement de travailler avec ardeur et dans un esprit de solidarité renouvelé pour le service des grands intérêts nationaux, au cours de l'année qui s'ouvre et dans la perspective d'une décennie capitale pour la France* ».

Jeudi après-midi, en recevant lse vœux de la municipalité de la capitale, M. Giscard d'Estaing a souligné que l'Etat tient compte des préoccupations de la mairie en ce qui concerne la sécurité dans la ville et l'activité économique. Il s'est félicité que l'année écoulé n'ait pas été marquée par des difficultés entre l'Etat et la ville et a estimé que le bilan du nouvelu statut est positif.

Aux autorités religieuses, représentées par Mgr François Marty, M. Jacques Maury, président de la fédération protestante de France, et le grand rabbin Jacob Kaplan, le président de la République a exprimé ses remerciements pour leur contribution à l'accueil des réfugiés. Il a aussi assuré ses hôtes de sa détermination dans la lutte contre le racisme.

Un certain apaisement en Afrique

M. Giscard d'Estaing a ensuite reçu les ambassadeurs des pays (essentiellement africains) avec lesquels la France a des accords particuliers. Il a affirmé à cette occasion : « *L'année 1979 a apporté en Afrique un certain apaisement. Des tyrannies ont pris fin et, avec elles, une image défavorable et injuste de l'Afrique. Des réconciliations ont désormais paru possibles dans des régions où des conflits internes se perpétuaient naguère. Des rapprochements entre voisins ont apporté la fin des craintes et des soupçons. Ailleurs enfin, l'on peut maintenant espérer qu'un processus démocratique permettra à un peuple de décider de son avenir.* »

Devant le corps diplomatique, le président de la République a déclaré : « *La communauté internationale que vous représentez ici a, plus que jamais, besoin de paix, de compréhension mutuelle et de coopération. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par le respect : respect, d'abord, et cela devrait aller de soi, de l'indépendance nationale et de la souveraineté de chacun de nos Etats; mais aussi respect de leur personanlité et de leurs options politiques et sociales; respect des légitimes aspirations de nos peuples auxquels il revient de déterminer eux-mêmes, et eux seuls, leur destin; respect, enfin, des règles et des principes que notre communauté s'est donnée pour aider à la bonne marche des rapports internationaux. Ils ne constituent pas des pratiques surannées, ni un code élaboré au profit exclusif d'un groupe restreint d'Etats. Au contraire. Parce que leur objet est la protection, ils bénéficient au plus grand nombre, c'est-à-dire à tous ceux que la faiblesse de leurs ressources ou de leurs moyens de défense rend plus spécialement vulnérables.* »

Le chef de l'Etat a poursuivi : « *Comment instaurer ou consolider la confiance si subsistent des tensions ou si apparaissent de nouvelles menaces à la stabilité ? La France est attachée à la politique de détente à laquelle elle ne voit pas de substitut. Elle a contribué à la promouvoir en Europe. Elle en a estimé nécessaire l'élargissement aux autres régions du monde en affirmant que la détente, pour exercer pleinement ses effets, ne peut qu'être globale.*

» *Comment un nouvel ordre économique pourrait-il être instauré si nous devons sans cesse parer au plus pressé et colmater des brèches ? (...)*

» *Nous apercevons que certains des concepts sur lesquels ont été fondées les relations internationales, au lendemain de la guerre, et dans des données de fait qui ont été modifiées depuis, ont perdu de leur efficacité. Il faut être capable d'en rechercher, d'en proposer, et d'en faire reconnaître de nouveaux, si l'on veut éviter que ne ressurgissent les vieux démons qui ont si longtemps torturé l'humanité : ceux du désordre et de la force.* »

Lancé par une centaine de personnalités de gauche

L'appel pour « l'union dans les luttes » a recueilli plus de mille signatures

L'appel pour l' « *Union dans les luttes* », lancé par une centaine de personnalités communistes, socialistes ou n'appartenant à aucun parti (*le Monde* du 18 décembre), a recueilli plus d'un millier de signatures, provenant de militants socialistes ou communistes, de syndicalistes C.G.T. ou C.F.D.T., ou de personnes ne se référant à aucune organisation. Plusieurs responsables confédéraux de la CGT ont donné leur approbation à cet appel Il s'agit de MM Buhl, membre du secrétariat confédéral, Jean-Claude Laroze (PS.) et Ernest Deiss, membres du bureau confédéral, Pierre Feuilly (P.S.) et Mme Janine Parent (P.S.), membres de la commission exécutive. Aucun responsable confédéral de la C.F.D.T., en revanche, ne figure parmi les signataires.

On relève, d'autre part, les noms de plusieurs élus : MM. Bernard Parmantier, sénateur (P.S., Paris), Franck Sérusclat, sénateur (P.S., Rhône), et Georges Sutra, représentant (P.S.) à l'Assemblée européenne, Mme Micheline Krivitzki (P.C.) et M. Popu (P.S.), adjoints au maire d'Antony (Hauts-de-Seine), M. Didier Thibau (tP.C.), conseiller municipal de Lille, M. Gérard Duprat (P.C.), ancien député de Lot-et-Garonne, a également signé cet appel, de même que MM. Pierre Thorez (P.C.), fils de l'ancien secrétaire général du P.C.F., et François Esquer, membre du comité fédéral de Seine-Maritime du P.C.

Les promoteurs de l'appel ont également reçu des signatures collectives provenant de militant syndicaux d'entreprise comme Renault-Billancourt et Renault-Sandouville, d'établissements d'enseignmeent ou de recherche. Un certain nombre de signataires ont précisé, dans leur lettre, qu'ils avaient organisé ou se proposent de constituer des « *comités d'union à la base* », *réunissant des militants* des différents partis de gauche.

Les premiers auteurs de cette initiative précisent, dans un communiqué, qu'ils « *n'ont ni la vocation ni l'intention d'exercer une fonction de direction politique, et encore moins de constituer une organisation* », et que « *cet appel n'aura d'efficacité que si ce mouvement s'amplifie encore largement de lui-même : c'est l'affaire*, précisent-ils, *de tous ceux qui, jour après jour, le signent et le font signer.* »

Les conditions dans lesquelles cet appel avait été initialement lancé ont fait apparaître certains désaccords parmi les militants communistes qui partagent, pour l'essentiel, les orientations de ce texte. Le fait que M. Jean Elleinstein ait été écarté de la première liste de signatures a soulevé des questions sur les intentions des auteurs de cette initiative, dont certains s'étaient, à plusieurs reprises, dans le passé, opposés aux positions défendues par l'historien communiste.

MM. Elleinstein, Antoine Spire, Raymond Jean et Jacques Brière ont décidé d'accompagner leur signature des précisions suivantes : « *Prenant en compte l'aspiration à l'unité et au changement, que signifie cet appel, nous avons décidé de le signer et d'appeler les communistes à le signer, dans l'esprit de la politique unitaire préconisée par les vingt-deuxième et vingt-troisième congrès de notre parti.* »

★ Les signatures doivent être adressées à M. Guy Bois, B.P. 18, 92162 Antony Cedex ; ou à M. Stellio Farandjis, 46, rue de Fécamp, 75012 Paris. Soutien financier : M. Jean-Philippe Chimot, C.C.P. 70.60.10 H Paris.

« France nouvelle », Picasso et Marty

Le Monde a fait état dans son numéro daté 30-31 décembre de la présentation par *France nouvelle*, hebdomadaire central du P.C.F., du portrait de Staline, exécuté, à la mort de celui-ci, par Picasso et publié dans *les Lettres françaises*. *France nouvelle* indiquait que cette publication avait soulevé « *une énorme polémique suscitée par le secrétariat du parti communiste français, alors dirigé par Auguste Lecœur et André Marty* ».

Plusieurs lecteurs nous ont fait remarquer que, lorsque le comité central du P.C.F. avait condamné l'initiative des *Lettres françaises* et de leur directeur, Louis Aragon, en mars 1953, André Marty n'appartenait plus au parti communiste. Il avait été exclu du secrétariat du comité central en septembre 1952, tandis que M. Charles Tillon était écarté du bureau politique. Le comité central, réuni au mois de décembre, avait destitué Marty et M. Tillon de toute fonction de direction. Marty avait ensuite été exclu du P.C.F. par sa cellule, décision ratifiée par le comité fédéral de la Seine le 3 janvier 1953.

En mars 1953, le secrétariat du comité central était composé de Maurice Thorez, qui était alors en traitement en Union soviétique, Jacques Duclos, MM. Auguste Lecœur, Léon Mauvais et Etienne Fajon. L'intérim de Maurice Thorez était assuré par Jacques Duclos.

● *Mme Huguette Bouchardeau*, secrétaire nationale du P.S.U., a déclaré, jeudi 3 janvier, avec son intervention télévisée du 31 décembre et ses lettres à MM. Mitterrand et Marchais, M. Giscard d'Estaing « *réussit une double opération : il « responsabilise »*, a-t-elle dit, *chacun des citoyens français appelé à oublier, dans ces circonstances ses soucis quotidiens — les prix, l'emploi, le fuel et l'essence (...), les luttes damentales — et, seconde opéra- contre les injustices les plus fon- tion, mais non la moindre, il réussit à resserrer les liens avec le seul leader de l'opposition qui*

● *Région parisienne-Ecologie*, dont le conseil directeur s'est réuni le mercredi 2 janvier à Paris, estime, au sujet de l'élection présidentielle, que « *la concertation démocratique la plus large, organisée sous la forme d'« élections primaires » avant les assises de printemps, pourra seule être habilitée à convaincre une grande figure de l'écologie capable de rallier à l'électorat écologique l'opinion la plus large* ».

LA SITUATION DANS LES DOM

M. Julia (R.P.R.) accuse le consul des États-Unis en Martinique de « subventionner » les autonomistes

De retour d'un voyage aux Antilles et en Guyane, M. Didier Julia, député de Seine-et-Marne, chargé de mission du R.P.R. pour les départements d'outre-mer, a exprimé, jeudi après-midi 3 janvier, au cours d'une conférence de presse, diverses inquiétudes sur la situation dans les DOM.

Il s'est notamment déclaré surpris de la bienveillance du gouvernement à l'égard du consul des Etats-Unis à Fort-de-France, qu'il a accusé de « *subventionner ouvertement* » les activités du Parti progressiste martiniquais (P.P.M.), formation autonomiste dirigée par M. Aimé Césaire, maire de Fort-de-France, député apparenté socialiste. Le R.P.R. se propose de demander au ministre des affaires étrangères d'intervenir auprès des autorités américaines « *pour mettre fin à ces pratiques* ». M. Julia a également noté « *un renforcement des activités cubaines en Martinique* », favorisé, selon lui, par ls nouveaux accords commerciaux franco-cubains qui permettent aux navires de La Havane de faire la navette entre Cuba et Fort-de-France sans que leurs cargaisons ou leurs passagers puissent être efficacement contrôlés, faute de moyens suffisants en personnel administratif.

A propos de la situation en Guadeloupe, le chargé de mission du R.P.R. a souligné notamment la nécessité de procéder à « *une restructuration urgente de l'industrie sucrière* », ainsi qu'à une réforme foncière « *qui mette fin au morcellement des exploitations* ». Il a reproché au gouvernement de ne pas traiter assez efficacement les problèmes économiques locaux : « *On laisse venir la crise* », a-t-il déclaré. M. Julia a aussi regretté que le plan de développement de la Guyane, conçu par le gouvernement à l'époque où M. Chirac était premier ministre, fasse l'objet d'une mise en œuvre « *trop tronçonnée* ». « *Il faudrait un grand emprunt d'Etat en faveur de la Guyane* », a-t-il indiqué.

Pour sa part, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a diffusé jeudi, à l'intention des Français d'outre-mer, un message assurant ceux-ci de la « *solidarité totale* » du mouvement gaulliste.

DÉFENSE

Trois polytechniciens choisissent cette année la carrière des armes

Trois élèves de la promotion sortante de Polytechnique ont choisi d'entrer dans la carrière des armes, qui, depuis quelques années, était plutôt délaissée au bénéfice de professions civiles, publiques ou privées.

En réalité, quarante et un ingénieurs de la promotion 1976 (la promotion sortante, après trois années d'études à Polytechnique, qui compte trois cent un Français titulaires du titre d'ingénieur de l'école) ont choisi les corps militaires de l'Etat. Sur ce total, trente-six sont devenus ingénieurs de l'armement et cinq autres ont décidé de porter l'uniforme des armées de terre et de l'air.

Le nombre des ingénieurs de l'armement n'a rien d'étonnant ; il est à peu près le même à chaque promotion. En revanche, celui des officiers des armées, proprement dites, attire l'attention.

Depuis ce classement de sortie, sur les cinq polytechniciens officiers des armées, deux ont donné leur démission. Les trois officiers restants sont entrés, pour deux d'entre eux, dans l'artillerie sol-sol et l'infanterie des troupes de marine, et pour le troisième — une polytechnicienne — au Commissariat de l'armée de l'air.

Il faut remonter à la promotion 1960, dont neuf élèves sont entrés dans les armées, pour trouver un nombre supérieur de polytechniciens acceptant de porter un uniforme autre que celui des ingénieurs de l'armement. Depuis 1961, ce chiffre a été égal ou inférieur à trois et même, à l'exception des promotions 1961 et 1962 qui ont compté jusqu'à trois officiers des armées, Polytechnique n'a donné à la carrière militaire *stricto sensu* que deux candidats et, plus souvent, un seul. En 1964 et en 1969, aucun polytechnicien n'est entré dans les armées.

Plus récemment encore (*le Monde* du 10 janvier 1979), le seul polytechnicien de sa promotion (années 1973 et 1975) à choisir la carrière militaire a été affecté, en réalité, dans la gendarmerie nationale, qui, en moins d'une demi-douzaine d'années, a donc reçu à deux reprises un élève officier de cette grande école.

Le P.F.N. répond à la Nouvelle droite française

Invoquant le droit de réponse à la suite des déclarations de M. Michel-Georges Micberth, directeur du bureau politique de la nouvelle droite française (N.D.F.) publiées dans *le Monde* du 21 décembre, M. Gérard Saize, au nom du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), nous a adressé la mise au point suivante : « *Voilà que nous arrive » le Parti des forces nouvelles ! »* s'étonne *M. Micberth. Mieux vaut tard que jamais : si M. Micberth lisait les journaux, il aurait eu, depuis la création du P.F.N. en novembre 1974, de fréquentes occasions de se rendre compte de notre existence.*

« J'ai fondé, *poursuit l'ineffable » M. Micberth*, un parti politique » original. » *Sur ce point, nous nous inclinons. Voilà effectivement un parti à nul autre pareil : sans adhérents, sans militants, sans cadres, sans structures, sans sections ni fédérations*, sans élus. *Un parti unique en son genre, puisqu'il se résume à son chef suprême et guide incontesté : M. Micberth en personne, on l'aura deviné.*

» *Et ce parti, ou plutôt cet homme, a mené, nous assure le merveilleux M. Micberth,* « six » années de lutte semi-clandes- » tine ». *Là, l'inimitable M. Micberth est trop modeste : il s'agit d'une lutte totalement clandestine, puisque personne, jusqu'à ce jour, n'en avait entendu parler. Quant au* « folklore botté » *et aux* « cohortes de nazillons » *dont le P.F.N. est crédité par M. Micberth, il suffit de lire la prose de ce dernier pour savoir où se situent la mégalomanie et la paranoïa qui constituent deux des caractéristiques essentielles du nazisme et de l'extrême droite* « névrosée, nostalgique et nulle ».

» *Le P.F.N., organisation la plus importante de la droite, est actuellement l'objet d'une campagne de dénigrement, campagne déclenchée par une certaine vieille droite aigrie : que M. Micberth s'y associe n'a rien d'étonnant. Pour sa part, notre parti continuera sans faiblir son travail de rénovation et de modernisation de la droite, dans le respect des valeurs et des traditions de celle-ci. La candidature de notre ami Pascal Gauchon à l'élection présidentielle de 1981 est déjà, et sera chaque jour davantage, une preuve du sérieux et de la réussite de cette entreprise.* »

Les suites du colloque du GRECE

Un journaliste licencié du « Figaro-Magazine »

Evoquant le débat sur la nouvelle droite, M. Jean d'Ormesson, éditorialiste du *Figaro* et chroniqueur au *Figaro-Magazine*, écrivait le 11 septembre : « *Il est tout naturel que s'exprime dans* le Figaro *courant intellectuel qui fait le couran tintellectuel qui fait le bruit que l'on sait. Il est tout à fait exclu de voir l'une ou l'autre de ces publications se confondre avec lui. Disons-le très clairement : si quelques-uns redoutaient une espèce d'O.P.A. idéologique sur le titre du* Figaro, *ils peuvent se rassurer.* » (*Le Monde* du 12 septembre.)

M. Robert Hersant, à son tour, vient de signifier personnellement à ses collaborateurs et à ses employés que les membres et sympathisants de la nouvelle droite ne devaient pas se considérer en terrain conquis dans les colonnes de ses publications. Il l'a fait en prenant, fin décembre, une mesure de licenciement, à l'encontre d'un journaliste du *Figaro-Magazine*, M. Grégory Pons, qui collaborait à l'hebdomadaire depuis sa création, après être entré au quotidien en 1976.

Le président-directeur général du *Figaro-Magazine* a pris cette sanction parce que M. Pons avait utilisé un papier à lettre à en-tête de l'hebdomadaire pour diffuser, en date du 11 décembre, la pétition lancée pour dénoncer les violences qui avaient marqué, le 9 décembre, le quatorzième colloque du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (*le Monde* du 15 décembre). Au cours de ces incidents, M. Pons, qui assistait aux travaux, avait été blessé au visage.

M. Hersant a jugé inadmissible, semble-t-il, que l'initiative prise par son collaborateur soit de nature à faire apparaître trop ouvertement *le Figaro-Magazine* comme le support et le défenseur attitré des activités du GRECE.

Il semble aussi que la réaction du P.-D. G. du *Figaro-Magazine* ait été d'autant plus vive qu'il avait été fort irrité par la publication dans le numéro de l'hebdomadaire daté du 8 décembre, contrairement à ses directives, d'un article de deux pages complaisamment consacré à l'organisation du colloque du GRECE.

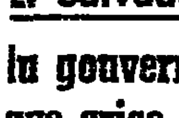
Il n'en faut pas davantage pour susciter une certaine inquiétude parmi les animateurs de la nouvelle droite, dont les thèmes idéologiques ont trouvé jusqu'à présent le meilleur accueil auprès du directeur du *Figaro-Magazine*, M. Louis Pauwels, qui a largement contribué à les vulgariser.

Le principal porte-parole du courant de pensée, M. Alain de Benoist, continue toutefois d'assurer sa chronique hebdomadaire dans les colonnes de cette publication, où il traite essentiellement du « mouvement des idées ».

● *La fédération R.P.R. des Bouches-du-Rhône*, qui avait été dissoute par décision de M. Pons, secrétaire général, a procédé à l'élection de ses nouveaux responsables. M. Paul Tatilon, membre de la liste DIFE à l'Assemblée européenne a été élu président départemental en remplacement de M. Maurice Bertrand, maire de Plan-de-Cuques, et la nomination de M. Hyacinthe Santoni, conseiller général, comme secrétaire départemental, a été ratifiée par l'assemblée départementale. L'assemblée s'est déroulée en présence de M. Comiti, seul député R.P.R. des Bouches-du-Rhône.

QUES

El Salvador



Le gouvernement ... avec crise politique

Insurrection

Etats-Unis

LA CORRESPONDANCE DE TROTSKI EST DÉSORMAIS ACCESSIBLE AU PUBLIC

MARCHAIS ... RESTAURATION ... L'ORDRE ... NAL »

APRÈS AVOIR ENTENDU LE PREMIER MINISTRE

La commission des finances de l'Assemblée nationale adopte l'ensemble du projet de budget pour 1980

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 3 janvier, l'ensemble du projet de loi de finances pour 1980, par 17 voix (R.P.R. et U.D.F.), contre 5 (P.S. et P.C.). M. Robert-André Vivien (R.P.R.), président de la commission, a rappelé que les votes émis en commission n'engagent pas ceux des groupes lors de l'examen du projet en séance publique.

Au cours de la matinée, M. Jacques MARETTE (R.P.R.), précisant qu'il s'exprimait à titre personnel, avait déclaré que le projet de budget en discussion est, du fait des derniers événements, complètement dépassé et n'a plus qu'une valeur théorique. M. Marette avait souligné, d'autre part, que les mesures arrêtées mercredi en conseil des ministres vont dans le sens des propositions qu'avait faites le R.P.R. lors du premier examen du projet de budget, propositions qui avaient alors été repoussées par le gouvernement. M. Marette a déclaré que, devant ce dessaisissement des pouvoirs du Parlement, il s'abstiendra désormais de tout vote dans les discussions du budget.

L'avis de M. Marette était partagé par M. Laurent FABIUS (P.S.), qui a déclaré que l'évolution de la situation économique rend ce projet de budget dépassé avant même d'avoir été voté. M. Roger COMBRISSON (P.C.) a rappelé que, pour la même raison, son groupe avait déjà demandé qu'un nouveau projet de loi de finances fût soumis au Parlement. Il a déclaré que les hypothèses sur lesquelles avait été construit le projet de budget, et qui datent de l'été dernier, sont d'ores et déjà dépassées, et que les décisions prises par le conseil des ministres constituent une reconnaissance implicite de cet état de fait.

M. Combrisson s'est associé à MM. Fabius et Marette pour demander l'audition du premier ministre par la commission, selon la démarche proposée par M. VIVIEN. M. Emmanuel HAMEL (U.D.F.) ne jugeait pas cette audition nécessaire, le premier ministre ayant, a-t-il indiqué, la possibilité de donner toutes les informations souhaitables lors de la présentation du projet de budget en séance publique, le 7 janvier.

M. Vivien a demandé l'audition de M. Raymond BARRE, lequel est arrivé au Palais-Bourbon en fin de matinée. Répondant à une *formule* qu'avait employée M. Marette, le premier ministre a déclaré que les mesures prises par le gouvernement ne relèvent pas du « *surréalisme* », mais « *du plus parfait réalisme* ». M. Barre a indiqué que, à la suite des décisions prises à Caracas par les pays producteurs de pétrole et des études conduites en conséquence par le gouvernement au cours des derniers jours de 1979, il est apparu que le prix moyen des approvisionnements de la France en pétrole passera de 13 à 26 dollars le baril et que la « facture pétrolière » s'élèvera, en 1980, à 100 milliards de francs, contre 50 milliards de francs en 1979. Le premier ministre a indiqué que le gouvernement avait décidé de répercuter intégralement cete hausse sur les prix à la consommation.

M. Barre a résumé les mesures prises par le gouvernement pour ce qui concerne le financement d'E.D.F. et le soutien aux investissements productifs. Il a précisé que les mesures sociales adoptées par le conseil des ministres seront financées par l'Etat et inscrites, à cet effet, dans un projet de loi de finances rectificative, les ressources correspondantes provenant de l'accroissement du produit de la T.V.A. sur les produits pétroliers.

A ce sujet, le chef du gouvernement s'est élevé contre les déclaration « *démagogiques* ». Il a souligné que la taxe intérieure sur les produits pétroliers n'avait pas été revalorisée depuis janvier 1979 et que l'accroissement du produit de la T.V.A. est utilisé à des fins sociales. Il a confirmé que la fiscalité à laquelle sont soumises les compagnies pétrolières doit être étudiée par une commission, qui remettra son rapport au gouvernement au mois de mars.

Pas de modification

En réponse à M. Fabius, qui s'étonnait de ce que le gouvernement n'envisageât pas de modifier le projet de loi de finances pour tenir compte du bouleversement des données économiques intervenu depuis l'élaboration de ce projet, M. Barre a déclaré que les hypothèses économiques avaient été établies dans l'attente de décisions graves concernant le prix du pétrole. En conséquence, a-t-il dit, rien, pour l'instant, ne justifie que l'on modifie ces hypothèses. Il a indiqué que, si cela apparaît nécessaire, le budget pour 1980 sera modifié, en cours d'exercice, pas des lois de finances rectificatives. Mais, pour cela, a-t-il souligné, il faut d'abord qu'il y ait un budget. Les mesures prises mercredi par le gouvernement n'impliquent aucune modification du projet soumis au Parlement, a déclaré M. Barre, celles qui concernent les investissements productifs n'ayant aucune incidence budgétaire, puisqu'il s'agit de l'ouverture de crédits bancaires.

Le premier ministre s'est refusé, d'autre part, à prendre des engagements sur la situation future du marché de l'emploi. « *Vous me demandez de m'engager sur les chiffres de 1985,* a-t-il dit à M. Fabius, *mais je ne veux pas être ridicule.* » M. Barre a ajouté : « *Il faut s'adapter à toutes les variations de la conjoncture internationale et créer des emplois sains et durables.* » Il s'est refusé à « *faire des hypothèses exploitées à des fins démagogiques* ». « *Personnellement,* a-t-il dit, *je ne m'engage sur aucun chiffre.* »

M. Barre a déclaré d'autre part que, le Conseil constitutionnel ayant estimé que le gouvernement n'avait pas eu recours autant de fois qu'il aurait été nécessaire, lors du premier examen du projet de loi de finances, à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, il se réserve d'agir en conséquence dans les jours qui viennent. On s'attend que le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement sur la première partie du projet dès la fin de la discussion générale, le 7 janvier. Il couperait court, ainsi, à l'examen des amendements déposés par l'opposition. Le gouvernement demanderait ensuite un vote bloqué sur chacun des budgets qui constituent la seconde partie du projet de loi, ce qui aurait également pour effet d'écarter du vote les amendements qui ne lui conviendraient pas. La responsabilité du gouvernement pourrait être engagée une seconde fois lors du vote sur l'ensemble du projet.

Après l'audition du premier ministre, la commission a procédé à un vote nominal, à la demande de M. Fabius, pour décider de poursuivre *ou non* l'examen du projet de loi de finances. Le vote a été positif. La commission a adopté les crédits, les uns après les autres, dans l'après-midi. M. Henri Ginoux (U.D.F.), rapporteur du budget des anciens combattants, s'est prononcé, au contraire de ce qu'il avait fait lors du premier examen du projet, pour l'adoption de ces crédits. M. François D'Aubert (U.D.F.) a suggéré en vain que, dans le budget de la jeunesse et des sports, la commission réservât son vote sur les crédits du comité olympique, pour protester contre l'intervention de l'Union soviétique en Afghanistan.

Lors de l'examen des crédits de la santé, la commission a adopté, par 17 voix (P.S., P.C., R.P.R., U.D.F.) contre 10 (R.P.R. et U.D.F.), une observation présentée par M. Fabius contre la perception d'une cotisation d'assurance-maladie sur les retraites. Cette mesure figurait dans le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, adopté par l'Assemblée nationale le mois dernier, après que M. Barre eut engagé la responsabilité du gouvernement sur ce texte.

La commission des finances avait adopté, le 28 décembre, un amendement de M. Fabius sur la première partie du projet de budget, amendement qui tend à instituer un impôt progressif sur le capital des sociétés. Les commissions saisies pour avis ont approuvé tous les crédits de la seconde partie du projet de loi, sauf ceux de la radio-télévision, sur lesquels la commission des affaires culturelles a réservé son vote, et ceux des relations culturelles, scientifiques et techniques, rejetés par la commission des affaires étrangères. — P. J.

De session extraordinaire en session extraordinaire

L'inter-session parlementaire 1979-1980 aura battu cette année le record de brièveté. Des cent jours prévus par la Constitution (20 décembre - 2 avril) elle sera réduite en effet (à quelques jours près) à la durée de février et encore d'un mois écourté. C'est le mardi 26 février, semble-t-il, que le Parlement serait convoqué pour une seconde session extraordinaire, consacrée, cette fois, comme l'a confirmé le 3 janvier le porte-parole de l'Elysée, à l'examen du projet de loi d'orientation agricole. Peut-être, aussi, mais cela ne s'est pas dit à l'Elysée au vote d'une loi de finances rectificative prenant en compte les nouvelles données créés par les augmentations du prix du pétrole.

En attendant, députés et sénateurs vont se retrouver le 7 janvier pour entreprendre une seconde fois la discussion de la loi de finances pour 1980, dont le vote a été annulé le 24 décembre par le Conseil constitutionnel. Certes, l'annulation n'a été prononcée que pour « vice de forme » et le premier ministre a répété, jeudi devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, que cette session extraordinaire « *n'a pas pour but de transformer le budget* ».

M. Barre s'opposera donc à tous les amendements d'initiative parlementaire et, éventuellement, pourra les écarter par la procédure des votes bloqués, mais il ne pourra pas, toutefois, en interdire la discussion.

Le parti socialiste, par la voix de M. JOSPIN, responsable des questions internationales au secrétariat national, a déjà demandé, jeudi matin au micro de France-Inter, que l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères soit l'occasion d'un débat sur la situation créée par les opérations soviétiques en Afghanistan. M. François-Poncet doit d'ailleurs être entendu le 10 janvier sur ce sujet par la commission des affaires étrangères. Communistes et socialistes, d'autre part, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont déposé un grand nombre d'amendements qu'ils veulent défendre en première et en seconde lecture. Il serait surprenant, dans ces conditions, que M. Raymond Barre réussisse à contenir cette deuxième discussion budgétaire dans les limites d'un débat formel uniquement destiné à corriger une erreur de procédure.

La tâche du premier ministre, il est vrai, sera facilitée par la décision des élus de la majorité de ne point participer au débat, en tout cas de n'y point prendre la parole. A la limite, les députés de la majorité pourraient suivre le conseil de M. HECTOR ROLLAND (R.P.R., Allier), qui écrit dans *le Journal du Parlement « que, avec l'article 49, les députés n'ont même plus besoin de se déranger pour voter »*. Cette perspective n'est évidemment pas celle souhaitée par le gouvernement et demeure une « hypothèse d'école ».

Ces sessions prolongées du Parlement nous ramènent en revanche à la bien réelle situation des républiques précédentes. Elles répondraient aussi, les circonstances étant autres, au vœu profond du Sénat, dont le président réclamait encore, le 19 décembre dernier, avant l'annulation du Conseil constitutionnel), le recours à la pratique des sessions extraordinaires. — A. G.

« LA LETTRE DE LA NATION » : une intervention pressante.

Dans « la Lettre de la nation », organse du R.P.R., du 4 janvier, Pierre Charpy laisse entendre que M. Raymond Barre s'est fait prier avant d'accepter de se rendre, jeudi, à la demande de M. Robert-André Vivien, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, pour présenter aux députés les mesures gouvernementales : « Il n'a pas fallu moins qu'une intervention pressante — et catégorique comme la loi le permet — du président de la commission des finances, écrit-il, pour que le premier ministre consente à venir dire aux députés ce qu'il leur avait caché tout au long de la discussion budgétaire. »

Il semble qu'en la circonstance l'éditorialiste du R.P.R. se soit laissé quelque peu emporté par son zèle, car, en vérité, ainsi qu'on le souligne à l'Hôtel Matignon, M. Barre a répondu favorablement à la demande des députés dès que celle-ci lui a été présentée, jeudi matin, par M. Vivien, au cours d'une conversation téléphonique, alors que le premier ministre participait, à l'Elysée, aux cérémonies des vœux de Nouvel An. Ce point a d'ailleurs été confirmé, jeudi après-midi, au Palais-Bourbon, par M. Vivien.

Le Monde

société

Des commerçants prennent la défense d'un cafetier écroué pour avoir blessé un jeune cambrioleur

« On pense comme tout le monde : il a eu raison »

M. Jean-Claude Tondusson, le cafetier du Perreux (Val-de-Marne) qui avait tué un consommateur après que celui-ci ait détruit sa devanture (le Monde du 4 janvier), a été inculpé, le jeudi 3 janvier, d'homicide volontaire et écroué. Le patron du café « le Fontenoy », à Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines), M. René Hamel, a été inculpé de « coups et blessures volontaires » et écroué le mercredi 2 janvier : M. Hamel avait blessé grièvement un jeune cambrioleur âgé de 17 ans, alors que celui-ci s'enfuyait.

« Il faut agir vite pour libérer M. Hamel » : tel est le sentiment des quelque vingt commerçants de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) qui, mlargé la neige, s'étaient rendus, le jeudi 3 janvier dans la soirée, à l'appel du président de leur association à la salle du Milk Club, près du cimetière. Cette fois-ci, la cause était plus grave que les arbres de Noël et les quinzaines commerciales auxquels l'association consacre, depuis sept ans, l'essentiel de ses activités : un des leurs, tenancier d'un café-bar, était écroué à Versailles pour avoir, à l'aube du 1er janvier, grièvement blessé un jeune homme de dix-sept ans, qui, après avoir tenté de le cambrioler, avait pris la fuite. M. Hamel avait été cambriolé pour la dernière fois en 1975, et depuis cette date il disposait d'une carabine 22 long rifle.

« On met les honnêtes commerçants en prison et les voyous en liberté », affirme un des membres de cette association *« apolitique »,* qui tente de *« réagir contre l'insécurité grandissante ».* Un système de défense, durant cette réunion, est esquissé : *« Le cambrioleur ne s'est enfui qu'après avoir été blessé, et M. Hamel a tiré sur lui alors qu'il se trouvait encore dans son jardin »,* estime l'un d'eux. Des responsables sont trouvés : *« Un jeune a bousillé ma devanture,* raconte un autre cafetier, *et quarante-huit heures après, à cause de juges trop faibles, il est sorti de prison. »* Des solutions enfin sont préconisées : *« Il faut qu'on soit éduqué pour être armé »,* dit un homme au ton mesuré. *« S'il y avait un ou deux de ces froussards qui était achevé, ils ne recommenceraient plus »,* estime un homme barbu. Un troisième, plus modéré, un antiquaire débonnaire, propose simplement la généralisation des rideaux de fer et le renforcement des effectifs de la police.

Au milieu de cette effervescence, un incident : une souris qui pointe son nez dans un coin de la salle, ce qui déclenche une poursuite immédiate et mortelle. Rires. Le président reprend : *« N'oublions pas qu'à Saint-Cyr deux cent quarante-six personnes de treize à vingt-trois ans sont au chômage. »* Cherche-t-il à excuser, par cette étrange statistique, le cambrioleur, un chômeur de dix-sept ans qui habitait une cité H.L.M. de Saint-Cyr et dont les seules activités connues étaient celles de pompier bénévole ? Ou bien voyait-il chez *« les jeunes qui ne veulent pas travailler »* une explication aux cambriolages qui, d'après eux tous, se multiplient ? La deuxième hypothèse apparaît plus plausible : *« Il faudrait mettre tous les chômeurs dehors avec une pelle pour ramasser la neige »,* affirme un garagiste. Quatre des cinq femmes présentes, qui se tiennent un peu à l'écart, reprennent en chœur les affirmations de leurs maris : *« Sous Hitler,* dit l'une d'elles, *on n'aurait jamais vu ça ! »*

Après une heure et demie de discussion, les vingt hommes décident de lancer, dès le lendemain, une pétition chez les commerçants pour obtenir la libération de M. Hamel et d'entrer en contact avec l'association Légitime Défense, *« ces gens très bien placés ». « Si cela ne suffit pas,* affirme le président, M. Sauvage, un décorateur, *on fera une journée d'action et même, le cas échéant, on barrera les routes. »*

Beaucoup d'habitants de Saint-Cyr partagent cette indignation. *« Il faut sévir contre les petits rejetons qui viennent mettre la pagaille alors qu'on s'entend si bien »,* affirme Mme Forest, soixante-quinze ans, dont le café, qui n'a pas été cambriolé depuis 1970, fait face à celui de M. Hamel. *« On pense comme tout le monde : il a eu raison »,* affirme le patron du café situé en face de la gare qui, lui, n'a jamais eu à subir d'agression. *« J'ai été cambriolé quatre fois en un an et je le comprends, même si, moi, je ne suis pas encore armé »,* estime un autre cafetier, dont l'établissement est situé à quelques centaines de mètres, se trouveentre Le Pont et l'autoroute de l'ouest. Une lycéenne de quinze ans, qui connaissait de vue le cambrioleur, pense que s'il y a eu des « sommations », le propriétaire du café a eu raison de tirer. En effet, M. Hamel, qui passe pour un homme doux, a tiré deux coups en l'air avant d'atteindre son agresseur, qui, bien que seul, lui aurait dit : *« Fais attention, mes copains sont armés. »*

Mme Hamel a ouvert à nouveau son établissement dès le jeudi 3 décembre. Ele a échangé quelques mots avec la dizaine d'habitués venus lui dire qu' *« ils étaientavec elle ».* Un ingénieur d'E.D.F. qui, chaque matin, prend son café au Fontenoy, *« sans l'arroser »* ,précise-t-il, tient à dire combien les Hamel sont des gens respectables.

Quelquefois, entre le demi et la gitane filtre qu'elle sert à un client, Mme Hamel essuie une larme du revers de son chandail blanc : *« Il n'y avait rien d'autre à faire,* dit-elle. *Et la prochaine fois c'est moi qui le ferai. »*

Le soir du réveillon, après avoir fermé à 20 h. 30, un peu tard que d'habitude, M. et Mme Hamel avaient, jusqu'à 2 heures du matin, fait l'inventaire de leur magasin. Ils n'avaient donc pas mangé le fois gras traditionnel. Le mot fait bondir Mme Hamel : *« Comme si nous avions les moyens d'acheter du foie gras ! »* M. et Mme Hamel ont beaucoup économisé et beaucoup travaillé pour construire, au milieu des cités H.L.M., le pavillon de deux étages auquel est adossé leur établissement.

Dehors, une affiche à la devanture du magazine : *Apocalypse Now,* au programme du cinéma local.

NICOLAS BEAU.

JUSTICE

LA JUSTICE IVOIRIENNE SE PRONONCERA LE 21 FÉVRIER SUR LA VENTE DES PROPRIÉTÉS DE BOKASSA EN FRANCE

La quatrième chambre du tribunal de grande instance d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) a examiné, jeudi 3 janvier, le litige opposant l'ex-empereur Bokassa à M. Bernard Tapie, homme d'affaires français qui a acheté les propriétés que l'empereur possédait en France. Le tribunal, qui s'était déclaré compétent le 20 décembre (*le Monde* daté 23-24 décembre 1979) a indiqué qu'il rendrait son jugement le 21 février.

Les avocats de Bokassa, Mes Léon Boissier-Palun et Julien Konan-Mondan, qui représentaient leur client, ont fait valoir que les propriétés acquises par M. Tapie pour 12 540 000 francs, avaient été estimées très au-dessous de leur valeur et que l'accord de M. Bokassa avait été obtenu au prix d'un *« horrible chantage ».*

Selon Me Boissier-Palun, M. Bokassa, deux semaines après sa chute *« était dans une situation psychologique dépressive »* lorsqu'il a traité avec M. Tapie. Ce dernier, assisté de son directeur financier et de Me François Lafont, notaire, aurait *« fait croire à Bokassa que des menaces pesaient sur ses biens et qu'il devait s'en débarrasser au plus tôt ».*

L'homme d'affaires aurait ajouté que sa démarche constituait une *« planche de salut »* pour l'ex-empereur, dont les propriétés risquaient d'être confisquées.

Me Maurice Carlton, défenseur de M. Tapie, a indiqué au contraire que *« Bokassa était parfaitement conscient de ce qu'il faisait ».*

LA RENTRÉE SOLENNELLE DES COURS

M. Robert Schmelck propose la création d'une juridiction sociale d'appel et de cassation

Accompagné de M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, a assisté jeudi 3 janvier aux rentrées solennelles de la Cour de cassation et de la cour d'appel de Paris. Devant les magistrats de la cour d'appel, le ministre de la justice s'est félicité de la rapide progression du budget de la chancellerie depuis son entrée en fonctions et a souligné sa volonté d'obtenir à la prochaine session parlementaire l'amélioration de la loi sur la réforme du recrutement des magistrats, amendée sinon dénaturée en première lecture par les députés de la majorité (« le Monde » du 2 novembre 1979).

Auparavant, M. Robert Schmelck, procureur général de la Cour de cassation, avait préconisé la création de juridictions spécialisées, compétentes en appel et en cassation pour toutes les affaires de droit du travail et de la sécurité sociale.

Devant la cour d'appel, le garde des sceaux a rappelé les réformes qui, selon lui, ont été menées à bien : *« Les frais de justice ont été supprimés, et ce fut un événement dont l'importance n'a peut-être pas été assez soulignée. Le règlement des affaires de la Cour de cassation a été facilité, de même que des moyens nouveaux ont été donnés aux juges de cette Cour suprême pour sanctionner les recours abusifs. Il y a eu la généralisation des conseils de prud'hommes, l'institution de conciliateurs dans le ressort de chaque cour d'appel, l'informatisation du casier judiciaire, qui supprimera les détails excessifs de comparution. »*

Le garde des sceaux a ensuite rappelé les principes qui ont guidé la réforme du recrutement des magistrats, en estimant que la structure du corps judiciaire *« marque un étranglement en son milieu ». « Ceux de ses membres qui ont moins de trente-cinq ans sont nombreux ; ceux de plus de cinquante ans aussi ; mais ceux de trente-cinq à cinquante ans font gravement défaut. »*

M. Peyrefitte a estimé que *« la seule augmentation du nombre de postes mis au concours normal de l'Ecole nationale de la magistrature, c'est-à-dire des jeunes de vingt et un à vingt-trois ans, laisserait persister, aggraverait même, le déséquilibre de la pyramide des âges de la magistrature ». « Augmenter aujourd'hui inconsidérément le nombre des auditeurs de justice,* dit-il, *ce serait compromettre leur avenir et, à terme, celui de l'Ecole. En effet, dans les années 1990 à 2000, il n'y aurait plus de départs à la retraite, donc plus de postes à pourvoir. Or l'Ecole nationale de la magistrature doit demeurer la grande avenue ouverte aux jeunes porteurs d'exigences. »*

M. Peyrefitte a rappelé ensuite que *« pour chacune des différentes catégories de magistrats intégrés, des filtres rigoureux sont prévus, que ce soit la commission d'avancement ou le jury de concours. Le projet du gouvernement a maintenu, en effet, l'actuelle intégration directe après un passage devant la commission, où la représentation des magistrats est d'ailleurs améliorée, et le gouvernement fera tout pour que son texte soit retenu à l'issue de la discussion parlementaire. Ce projet ajoute simplement un nouveau mode d'accès à la magistrature : des concours exceptionnels avec des épreuves anonymes subies devant un jury indépendant ».*

En plus de ces améliorations, le garde des sceaux a fait état d'une progression du budget de la chancellerie, de la base 100 en 1976 à la base 176 en 1980.

Avant d'exalter les qualités *« de travail, de compétence et de rigueur »* de la cour d'appel de Paris, le garde des sceaux a annoncé qu'une expérience va y être tentée, qui consistera à *« instituer des conseillers référendaires, ainsi qu'il en existe déjà à la Cour de cassation »* (1).

Devant M. Peyrefitte, M. Robert Schmelck, procureur général de la Cour de cassation, s'était inquiété de l'inflation du nombre de pourvois comme l'avait fait le rapport annuel de la cour il y a quelques semaines (*le Monde* du 11 décembre 1979). Ce bilan annuel ne portait que sur 1978. Les chiffres cités par M. Schmelck confirment cette évolution : 14 237 dossiers ont été enregistrés en 1978, mais près de 16 500 en 1979, soit une augmentation de 15 %.

Pour le procureur général, c'est en matière prud'homale que *« le bât blesse le plus profondément ».* En 1978, la chambre sociale de la Cour avait été saisie de 1 876 dossiers de cette nature, contre 2 740 en 1979. *« En un an, le contentieux prud'homal devant la Cour de cassation a donc augmenté de 46 %, alors qu'il avait déjà triplé au cours des quatre années précédentes. »*

Parmi les remèdes envisageables, M. Schmelck cite l'augmentation de l'effectif des chambres : *« On connaît les inconvénients de cette solution, notamment pour ce qui est de la nécessaire unité de la jurisprudence. »*

Le procureur général livre alors au garde des sceaux des *« réflexions »* qui, dit-il, *« mériteraient d'être approfondies. » « Le moment n'est-il pas venu de réexaminer la possibilité de créer cette juridiction sociale d'appel et de cassation préconisée dès 1946 ? leur connaissance du monde du préoccupations, plus profondément que le seul souci de désencombrer la chambre sociale de la Cour de cassation. Elle pourrait permettre d'éviter les difficiles partages de compétence entre la juridiction administrative et la juridiction judiciaire ; elle pourrait permettre de simplifier et d'unifier l'ensemble du contentieux de la législation sociale. Elle pourrait présenter en outre l'intérêt d'adjoindre aux juristes de profession composant la juridiction de contrôle des assesseurs qui soient en mesure d'apporter le fruit de leur expérience et de leur connaissance du monde du travail afin d'éclairer davantage les juges sur la portée pratique de leurs décisions. »*

(1) N.D.L.R. — Créés par une loi organique du 20 février 1967, les conseillers référendaires rapportent les affaires soumises à la Cour de cassation, où ils siègent avec voix consultative.

L'AFFAIRE DES TERRAINS DE RAMATUELLE

La famille de Robert Boulin réplique aux accusations de M. Henri Tournet

La famille de Robert Boulin a publié, jeudi 3 janvier, une mise au point pour répondre aux déclarations faites la veille à l'Agence France-Presse par M. Henri Tournet, inculpé, depuis le 12 juin, de « faux en écritures publiques » à propos de la vente des terrains de Ramatuelle. M. Tournet réaffirmait notamment avoir fait cadeau à l'ancien ministre du travail et de la participation des deux hectares de sa propriété (« le Monde » du 4 janvier).

Voici la déclaration de la famille de l'ancien ministre :

« Indignée par les récents commentaires dont la presse s'est fait l'écho, la famille de Robert Boulin s'étonne de ce qu'elle est contrainte d'analyser comme un nouveau dévoilement du secret de l'instruction, puisque M. Henri Tournet lui-même affirme sa stupéfaction de voir dévoiler le contenu de ses dépositions. Ces « révélations », dont l'origine suspecte n'a pu échapper aux observateurs, et qui continuent à laisser les autorités judiciaires indifférentes, ne contribuent aucunement à la manifestation de la vérité dans l'affaire Tournet-Groult, actuellement instruite à Caen. Elles ne peuvent aboutir qu'à dissimuler derrière un rideau de fumée les événements et les hommes qui ont conduit Robert Boulin à mettre fin à ses jours.

» La famille a toutes preuves en main pour démontrer l'origine familiale du dépôt de 40 000 F effectué le 14 février 1975. Sur ce point, il lui paraît nécessaire de faire part des observations suivantes :

» 1) Il est invraisemblable qu'Henri Tournet ait utilisé un chèque au porteur plutôt qu'une remise en espèces pour un don illicite ;

» 2) Il est absurde de supposer que Robert Boulin aurait déposé une somme d'origine suspecte sur le compte d'épargne ouvert dans la ville dont il était le maire ;

» 3) Il est étrange qu'Henri Tournet ait porté sur la souche d'un chèque au porteur la mention « R. Bin » compte tenu de la nature qu'il attribue à ce prétendu paiement. La famille relève que ce souchier aurait été découvert seulement au cours d'une seconde perquisition au domicile d'Henri Tournet.

4) Robert Boulin s'était vu reprocher d'avoir acquitté un prix de complaisance pour l'achat de ces 2 hectares. Prétendre aujourd'hui que ce prix lui a été restitué est contradictoire. Ces deux accusations s'excluent l'une l'autre.

5) Enfin, il est étrange que Henri Tournet ne puisse préciser l'identité de la personne ayant endossé le chèque, et il est inadmissible que des suspicions soient propagées sans que ce point de fait ne soit élucidé. En réalité, ces invraisemblances et ces contradictions ne s'expliquent que si l'on admet que, dès cette époque, Henri Tournet a imaginé de constituer autour de Robert Boulin un véritable piège tissé de coïncidences, de calomnies et de chantage dans le fol espoir qu'il avait d'échapper à ses créanciers.

Or, en février 1975, Robert Boulin reçoit de sa mère un don manuel de 40 000 francs pour, écrit-elle, *« l'aider à construire sur la Côte-d'Azur ».*

« Ce don est à l'origine du dépôt effectué quelques jours plus tard sur le compte spécial d'épargne de Libourne. Il suffira à Henri Tournet, à l'époque encore familier de l'entourage de Robert Boulin, de saisir cette information que Robert Boulin ne cachait pas, pour préfabriquer une opération de retrait aujourd'hui complaisamment rapprochée du dépôt. Que Robert Boulin ait pu se rendre compte de l'exploitation que même ses propres amis entreprenaient de faire de ce piège de maître chanteur, nul ne peut désormais l'affirmer. Mais que ceux qui ont utilisé et continuent d'utiliser la perversité d'Henri Tournet méditent sur les talents de cet homme à séduire pour compromettre. »

UN TROC

Inspirées des Mercuriales, c'est-à-dire des observations que les chefs du parquet présentaient autrefois le mercredi, jour de Mercure, à leurs collègues, les suggestions de M. Schmelck ont de quoi surprendre. Ne pouvait-on pas penser que la nouvelle loi sur les conseils de prud'hommes avait mis provisoirement un terme aux projets de réforme de ce secteur ?

Même si un discours, si solennel soit-il, du procureur général de la Cour de cassation n'annonce pas nécessairement une réforme, on doit y prêter attention. D'autant qu'il reflète un point de vue qui a de chauds partisans depuis la Libération.

De quoi s'agit-il ? De créer, à l'échelon des cours d'appel et de la Cour de cassation, des juridictions spécialisées, compétentes pour toutes les affaires de droit du travail et de la Sécurité sociale. Rien n'indique, dans le discours de M. Schmelck, qu'il faille aussi réformer les juridictions de premier degré — conseils de prud'hommes et tribunaux de grande instance en particulier, — mais c'est dans la logique de son propos.

Cette réforme aurait d'incontestables avantages. De multiples juridictions sont actuellement compétentes pour veiller à l'application de la législation sociale : conseils de prud'hommes, tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux administratifs, commissions de première instance de Sécurité sociale, sans qu'il soit toujours possible de déterminer les attributions de chacun. Par exemple, la Cour de cassation s'est longuement interrogée pour savoir si les tribunaux judiciaires étaient habilités, et dans quelles conditions, à décider du bien-fondé d'un licenciement autorisé expressément ou tacitement par l'inspection du travail, autorisation dont la contestation relève en principe des tribunaux administratifs. La création de « juridictions sociales » à compétence générale, préconisée dès 1954 par M. Pierre Laroque, conseiller d'Etat, résoudrait évidemment ce casse-tête.

L'autre idée suggérée par M. Schmelck consiste à faire appel, à côté des magistrats de carrière, à des juges non professionnels qui apporteraient à la Cour de cassation leur expérience du monde du travail, ce dont elle n'aurait pas à se plaindre. M. Schmelck ne parle de cet « échevinage » qu'à propos de la « juridiction de contrôle » qui remplacerait la chambre sociale de la Cour de cassation, mais il est, là encore, dans la logique de ses propos que cette réforme s'applique aux juridictions inférieures.

Cette ouverture au monde du travail, que les syndicats verraient sans doute d'un œil favorable, ne doit pas cacher l'objectif essentiel du procureur général, qui est d'alléger la tâche de la Cour de cassation. Dans l'état actuel des choses, il n'y a guère de chance pour que l'inflation des pourvois en matière sociale prenne fin. Elle est dans la logique de la crise qui gonfle le nombre des licenciements et les contestations.

Mais il serait possible de profiter d'une réforme générale des juridictions sociales, explique aussi M. Schmelck, pour limiter les cas dans lesquels la Cour de cassation accepte un pourvoi. Une « pilule », peut-on en déduire, que les syndicats accepteraient d'autant plus facilement qu'on leur offrirait en même temps de siéger aux côtés de représentants patronaux dans ces nouvelles juridictions sociales. C'est ce troc qui transparaît dans le discours de M. Schmelck.

BERTRAND LE GENDRE.

SPORTS

TENNIS

T. AUSTIN ET M. NAVRATILOVA DEMI-FINALISTES DU « MASTERS »

Tracy Austin (E.-U.) et Martina Navratilova se sont qualifiées, jeudi 3 janvier, pour les demi-finales du « Masters » féminin qui réunit, du 2 au 6 janvier, sur le court synthétique du Capitol Center de Landover, dans la banlieue de Washington (Maryland), les huit meilleures joueuses du Grand Prix de la Fédération internationale de tennis. Après avoir battu la veille Wendy Turnbull (Austr.), finaliste à Roland-Garros, par 6-1, 6-0, Tracy Austin a dominé Chris Evert-Lloyd, la tenante du titre, par 6-1, 6-3.

Martina Navratilova n'a guère éprouvé plus de difficultés pour venir successivement à bout de Kerry Reid (Austr.) par 6-3, 6-0 et d'Evonne Goolagong - Cawley par 6-3, 6-2. Chris Evert-Lloyd et Evonne Goolagong-Cawley, qui avaient respectivement battu le premier jour Diane Fromholtz (Austr.), par 6-1, 6-4, et Régina Marsikova (Tch.) par 6-1, 6-1, peuvent encore rejoindre Tracy Austin et Martina Navratilova en demi-finales si elles gagnent, ce vendredi 4 janvier, le dernier match de leur poule. L'Australienne Kerry Reid, qui devait rencontrer Régina Marsikova, a déclaré forfait à cause d'une tendinite au coude droit et sera classée huitième du « Masters ». Le dernier match de la soirée a vu la victoire de Wendy Turnbull sur Diane Fromholtz par 4-6, 6-1, 6-4.

LES JEUX DE MOSCOU

La chaîne de télévision N.B.C. s'assure contre les risques de boycottage

La chaîne de télévision américaine N.B.C., qui a acheté 87 millions de dollars (environ 350 millions de francs) les droits de retransmission des Jeux de Moscou, s'est assurée auprès de la Lloyd's de Londres contre l'éventualité d'un boycottage de ces Jeux ou d'un *forfait* de l'équipe des Etats-Unis, a indiqué, jeudi 4 janvier, à New-ork, l'un des responsables de N.B.C.

Aux termes de ce contrat, la chaîne américaine pourrait ainsi récupérer 85 % du montant des droits. N.B.C. a déjà versé aux organisateurs soviétiques un acompte de 60 millions de dollars (environ 250 millions de francs), et 12 millions de dollars (environ 50 millions de francs) au Comité international olympique (C.I.O.).

La décision de N.B.C. fait suite aux propositions de boycottage des Jeux par les pays occidentaux (*le Monde* des 3 et 4 janvier) en représailles à l'intervention soviétique en Afghanistan, propositions qui ont peu de chances d'être suivies d'effets.

Les Soviétiques : répliquer aux intrigues

Les responsables des mouvements sportifs belges, américains et canadiens ont pris position à leur tour contre le boycottage. De leur côté, les organisateurs soviétiques des Jeux n'ont pas abordé directement ce problème. Toutefois, dans la *Pravda* du 3 janvier, M. Ignati Novikov, président du comité d'organisation des Jeux et vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S., écrit, dans un article faisant le point sur la préparation des manifestations : *« On peut dire que dès avant son ouverture, l'Olympiade 80 sert déjà la cause de la détente internationale et de la paix sur terre. Dans le même temps, il convient de noter qu'à l'étranger l'Olympiade 80 n'a pas seulement des amis, mais aussi des adversaires qui cherchent à l'exploiter pour calomnier notre pays, pour aggraver la situation politique dans le monde, mais partout l'opinion progressiste donne une réplique à leurs intrigues. »*

A Paris, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a répété, jeudi 3 janvier, après un entretien avec le chef de l'Etat, qu'il n'est pas question pour le gouvernement français de demander le boycottage. Le Comité d'organisation du boycottage des Jeux de Moscou (COBOM) déclare qu'*« il refuse quant à lui que les J.O. servent à l'Union soviétique et aux Etats-Unis, organisateurs des jeux d'hiver, de paravent pour masquer, au nom d'une trêve aussi hypocrite qu'inexistante, la guerre non déclarée qu'ils mènent contre les libertés ».*

.ENNELLE DES COURS

ck propose la création ... ale d'appel et de cassation

UN TROC

BERTRAND LE GENDRE

SCIENCES

A PROXIMITÉ DE L'USINE NUCLÉAIRE DE LA HAGUE

L'augmentation de la radioactivité dans la Manche n'a pas exigé le déclenchement du plan ORSEC-RAD

A l'occasion d'un contrôle de routine dans l'anse des Moulinets, située à proximité du centre nucléaire de la Hague (Manche), où l'on retraite des combustibles irradiés dans les centrales nucléaires, une augmentation du taux de radioactivité de certaines algues, a été constatée. Ce phénomène serait dû à la détérioration d'une conduite de rejet d'effluents, vraisemblablement endommagée par les nombreux coups de vents et tempêtes qui ont frappé cette côte depuis novembre.

Des vérifications ont aussitôt été entreprises sur ce tuyau qui pénètre en mer sur près de 4 kilomètres. La direction de la Hague précise que les réparations nécessaires sont en cours et que le déversement des rejets faiblements radioactifs de l'usine sont arrêtés depuis le 2 janvier. Cependant, le directeur de cabinet de la préfecture a précisé que les techniciens ignoraient encore la date à laquelle les fuites avaient commencé. Cet incident n'a pas donné lieu au déclenchement du plan ORSEC-RAD du centre de la Hague qui a été présenté aux élus quelques jours avant les fêtes.

Cherbourg. — Pour déclencher l'alerte de niveau 3 correspondant à l'accident radioactif pouvant entraîner une intervention des pouvoirs publics, il faut en effet *« que les conséquences extérieures au site de La Hague correspondent à une fuite radioactive supérieure à 500 milliards* (1). Ce n'était pas le cas le 2 janvier. Aussi la direction locale de la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), qui gère le centre, s'est-elle contentée de publier un communiqué annonçant qu'à l'occasion d'analyses de routine dans la petite baie qui reçoit l'émissaire au bas de l'usine, une augmentation de la radioactivité de certaines algues avait permis de détecter la fuite à la limite des plus basses mers.

Conséquence vraisemblable des dernières tempêtes, cette fuite a été qualifiée d'*« incident sans gravité »*, et la production de l'usine n'est pas interrompue : le stockage des effluents, en attendant la fin des réparations, est, en effet, possible.

Faisant allusion au plan particulier d'intervention rendu public sept mois après celui de Fessenheim (Haut-Rhin), le préfet, M. Bentegeac, a précisé que La Hague *« ne saurait être comparée, ni dans son fonctionnement ni dans ses risques, à une centrale nucléaire »*.

De notre correspondant

Le plan particulier d'intervention définit trois niveaux d'intervention correspondant à trois types d'accidents de gravité croissante. Le premier et le second ne dépassent pas le cadre de l'usine, qui possède son propre plan d'urgence interne. C'est le troisième qui intéresse les habitants les plus exposés de La Hague, environ trois mille personnes soumises en cas d'accident au schéma du « confinement » ou de l' « évacuation » (2). Chaque foyer, dans les onze communes concernées, recevra donc en janvier une plaquette illustrée sur la conduite à tenir à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons, mais pas les pages opérationnelles du plan, qui répertorient les numéros de téléphone et de télex, les moyens de transmission et les cartes d'intervention car, pour le préfet, *« ce plan ne doit pas être un moyen d'information de la malveillance »*.

Moins dangereux qu'une centrale nucléaire ?

Les parlementaires, les maires de La Hague et des communes concernées, les conseillers généraux qui composent la délégation à l'information nucléaire de l'assemblée départementale, ont donc reçu le plan qui a été analysé par le préfet, mais les seules réactions enregistrées à ce jour ont été exprimées par le comité régional d'information et de lutte antinucléaire, qui récuse en neuf points le document officiel. Certains maires dans les trois communes soumises à l'évacuation, qui toucherait environ cinq cents personnes, et dans les huit autres vouées au continement (deux mille cinq cents personnes) n'ont même pas ouvert leur exemplaire. Le plan pourtant leur confère un rôle important : celui de recenser en cas d'alerte *« toutes les personnes devant bénéficier d'une assistance particulière (isolés ne disposant pas de la télévision, du téléphone ou de la radio, malades et handicapés ou personnes nécessitant une protection accrue, telles que les femmes enceintes »*.

Schématiquement, le préfet partagerait ses responsabilités avec le directeur de la Protection civile, la gendarmerie nationale et la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Le plan individualise les missions afin que chacun connaisse avec précision son rôle et puisse se référer utilement au document de base, mais déjà le maire de Beaumont, agent de sécurité à l'usine où il gère l'ensemble des masques respiratoires de la COGEMA, juge, en accord avec le conseiller général du canton que le centre de secours du district de La Hague ne disposerait pas des moyens suffisants pour faire face. Son collègue d'Omonville, qui représente l'opposition socialiste au sein du district, pose le problème du bétail et du lait, rejoignant en cela les écologistes qui dénoncent, en outre, dans le plan, l'*« absence d'étude différenciée selon les différents types d'accidents possibles et d'évaluation du risque des stockages à long terme »*.

Sur un point le plan a surpris : il dément, en effet, l'opinion couramment exprimée selon laquelle un centre de retraitement serait l'établissement nucléaire de base le plus dangereux du cycle du combustible. Un accident majeur (« dimensionnement ») entrainerait l'évacuation de la population dans un rayon de deux kilomètres et son « confinement » dans un rayon de cinq kilomètres. A titre de comparaison, ces zones sont respectivement fixées à cinq et à dix kilomètres pour Fessenheim.

Les spécialistes s'en expliquent en faisant remarquer qu'une chaîne de retraitement n'est pas soumise comme un réacteur de puissance à une pression de 150 bars, et que ces dangereux produits de fission refroidis en permanence n'atteignent jamais une température élevée. Le risque de réaction en chaîne existe bien dans les ateliers, mais il ne peut y avoir d'explosion en raison de leur « géométrie ou de leur fractionnement », mais éventuellement des « flashes » accompagnés d'une importante émission de neutrons.

Le principal problème rencontré à La Hague en matière de sécurité est bien de confiner cette radioactivité qui est partout dans l'usine proprement dite et sur ses aires de stockage, sans parler bien sûr des rejets d'effluents liquides ou gazeux appelés à passer par filtres et de canalisations fiables...

RENÉ MOIRAND.

(1) Le rad est l'unité de dose absorbée : dans l'air, un rem (röntgen équivalent man) de rayons X ou gamma équivaut à 0,83 rad absorbé par un tissu organique mou, un rem équivaut à 0,93 rad.

(2) Selon la gravité de l'accident, la population peut être appelée à rester sur place ou à être évacuée.

● *L'Association des journalistes scientifiques* de la presse d'information (A.J.S.P.I.), réunie jeudi 27 décembre en assemblée générale, a élu son bureau pour 1980 : présidente, Martine Barrère (*la Recherche*) ; vice-président, Robert Clarke (*le Matin*) ; secrétaire général, Pierre Virolleaud (*l'Usine nouvelle*) ; trésorier, Fabien Gruhier (*le Nouvel Observateur*) ; membres, Jean-François Augereau (*le Monde*), Pierre Langereux (*Air et Cosmos*), Liliane Laplaine (*le Quotidien du médecin*).

ÉDUCATION

LE SNES DEMANDE LA SUSPENSION DES STAGES EN ENTREPRISE POUR LES NOUVEAUX CERTIFIÉS ET AGRÉGÉS

« Les stages en entreprise sont un gadget imposé en dehors de toute concertation ; ils amputent une formation déjà réduite ; nous demandons leur suspension pure et simple. » Telle est la position du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) au moment où les professeurs certifiés et agrégés en année de stage pratique dans les centres pédagogiques régionaux (C.P.R.) commencent pour la plupart leur stage en entreprise.

Pour la première fois cette année, les nouveaux certifiés et agrégés doivent, en effet, faire un stage en entreprise (trois semaines pour les certifiés, trois mois pour les agrégés) afin, selon le ministère de l'éducation, *« d'ouvrir l'école sur le monde du travail »*. Le SNES juge cette démarche presque injurieuse pour des enseignants qui sont des *« travailleurs comme les autres »* et il réclame, au lieu d'un stage *« improvisé et plaqué »* une formation pédagogique qui intégrerait au cours des cinq années d'études théoriques, de manière continue, une formation professionnelle véritable, ouverte sur la vie par des stages multiples et soigneusement préparés.

Le SNES appelle à une grève des stages en région parisienne pour le 21 janvier prochain.

CARNET

Naissances

— Cyril PINEAU - VALENCIENNE et Mme, née Martine Cousin, Laure, Anne et Denis ont la joie de faire part de la naissance de

Mathilde,

Saint-Cloud, le 15 décembre.

— M. Max VINCENT et Mme, née Frédérique Pertusier - Tiané, ont la joie de faire part de la naissance de

Grégoire,

le 21 décembre 1979.
167, boulevard du Montparnasse, Paris (6e).

Décès

— Le 3 janvier 1980,

Sœur Marguerite BERGER,
en religion sœur Hélène,
fille de la Charité
de Saint-Vincent-de-Paul,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

a été rappelée à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-six ans, en la maison mère de la rue du Bac, à Paris.

De la part des religieuses de la communauté,

Ainsi que de ses frères et sœurs, neveux et petits-neveux :

M. et Mme Jacques Berger, leurs enfants, petits - enfants et arrière-petit - fils, château de Mercey, 71150 Chagny.

Mme Jean Compain, ses enfants, petits - enfants et arrière - petits-enfants, 84, rue du Maréchal-Foch, 92210 Saint-Cloud.

Mme Léon Derrley, ses enfants et petits - enfants, 48, rue Desbordes-Valmore, 75016 Paris.

M. et Mme Jean Berger, leurs enfants et petits-enfants, Le Mesnil-à-Mercey, 71150 Chagny.

M. et Mme Pierre Berger, leurs enfants et petits-enfants, 6, rue de Bagatelle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

La messe des obsèques sera célébrée à la chapelle Saint - Lazare, 95, rue de Sèvres, 75006 Paris, le lundi 7 janvier 1980, à 10 h. 30.

— Mme Pierre Bourgeois,
M. et Mme Jean Bourgeois et leurs filles,
M. et Mme Jean Monchau,
M. et Mme René Steff et leurs enfants,
Mme Chantal Bourgoin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BOURGEOIS,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palme
et étoile de vermeil,
citations à l'armée
et au corps d'armée,
croix de guerre
théâtre d'opérations extérieures
avec palme et étoile de vermeil,
citations à l'armée
et au corps d'armée,
médaille coloniale
avec agrafe Extrême-Orient,
président - directeur général
de la Société Bourgeois Frères,
Maisons Poitou - Charentes - Vendée
et Hautes-Alpes-Ubaye,

leur mari, frère, beau-frère, oncle et beau-père.

La levée de corps aura lieu à la maison mortuaire le samedi 5 janvier 1980, à 8 h. 45.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Fontaine-la-Guyon.

Ni fleurs ni couronnes, selon la volonté du défunt.

Les Cèdres, Fontaine-la-Guyon,
28190 Courville-sur-Eure.

— La direction générale et le personnel de la Société Bourgeois Frères Maison Poitou - Charentes-Vendée et Hautes-Alpes-Ubaye ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BOURGEOIS,
chevalier de la Légion d'honneur,

leur président et fondateur, survenu le 2 janvier 1980 en son domicile.

La levée de corps aura lieu à la maison mortuaire, le samedi 5 janvier 1980, à 8 h. 45.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Fontaine-la-Guyon (Eure-et-Loir).

Ni fleurs ni couronnes, selon la volonté du défunt.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

— Le lieutenant - colonel et Mme Jean-Pierre Gombeaud et leurs enfants,
Le chef de bataillon et Mme Jacques Gombeaud et leurs enfants,
M. Philippe Gombeaud,
M. et Mme Marc Gombeaud et leurs enfants,
Mme François Gombeaud et ses enfants,
Le général (C.R.) et Mme Michel Gombeaud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

général de division (C.R.)
Jean GOMBEAUD,
grand officier
de la Légion d'honneur,

leur père, grand-père, beau-frère et oncle.

Les obsèques seront célébrées le samedi 5 janvier 1980, à 8 h. 30, en l'église Saint - Louis des Invalides. Elles seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille à Sauzé-Vaussais (Deux - Sèvres), le même jour vers 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes, des dons pourront être adressés à :

Ombres et Lumières, C.C.P. 151 65 67 Y Paris (préciser pour la Maison de la pierre).

Au Foyer des Invalides, 6, boulevard des Invalides, C.C.P. 967 26 T Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, quai des Grands-Augustins,
75006 Paris.

[Né le 29 juin 1907 à Billère (Pyrénées-Atlantiques), ancien élève de Saint-Cyr, Jean Gombeaud appartient à la Légion étrangère pendant la seconde guerre mondiale ; il occupe ensuite plusieurs postes d'état-major avant de commander en 1953 le 5e régiment d'infanterie. En 1957, il commande les troupes françaises du Sud tunisien et, en 1958, l'école de Saint-Cyr.

En 1960-1961, le général Gombeaud commande la zone nord-algéroise, puis promu général de division, il commande la Xe région militaire à Tours, de 1964 à 1966, avant d'être admis, avec ce grade, dans la deuxième section (cadre de réserve). En 1967 et jusqu'en 1973, il est conseiller à l'Agence pour le contrôle des armements de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).]

— Nous apprenons le décès de
M. Georges GUILLIN,
armateur,
président
du conseil de surveillance
de la Société navale caennaise,
survenu à Caen, le 29 décembre 1979.

[Né en 1901 à Paris, M. Georges Guillin a fait toute sa carrière dans des sociétés d'armement et de pêche. Il a été successivement président - directeur général, de 1951 à 1973, puis président du conseil de surveillance, depuis 1974, de la Société navale caennaise. Il a été P.-D.G (1954-1972), puis administrateur depuis cette date de la Société de gérance et de navigation.

M. Guillin était membre du conseil de surveillance de l'armement L. Martin, administrateur de la Société frigorifique de Normandie, de la Société Normandie-Pêche depuis 1965, de la Société Interpêche à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 1971, de la Société frigorifique Bascadour, de la Société gabonaise de pêche de Libreville et, enfin, membre du conseil d'administration de la Société maritime d'affrètements et de coopération internationale.]

— M. et Mme Bruno Lezier, leur fils Jérôme,
M. et Mme Lucien Barth, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri-Pierre MARCHAND,
née Madeleine Barth,

survenu le 19 décembre 1979.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 22 décembre 1979 à Gerbéviller.

Cet avis tient lieu de faire-part.
240, boulevard Jean-Jaurès,
92100 Boulogne.
54830 Gerbéviller.

— Mme Guy Parlange, son épouse,
Eric, Hervé et Bénédicte Parlange, ses enfants,
M. et Mme Alain Dutaret, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Paul Neveux et son fils,
Les familles Parlange, Lebreton, Malick,
ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel
Guy PARLANGE,

survenu le 3 janvier 1980, dans sa quarante - neuvième année, à son domicile, 47, rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge.

Les obsèques seront célébrées à l'église Saint-Jean-l'Apôtre de Saint-Michel-sur-Orge, le lundi 7 janvier 1980, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes, les dons seront adressés à la Ligue nationale française contre le cancer.

— Le lieutenant - colonel Guy Querolle,
Les officiers, sous-officiers, brigadiers-chefs, brigadiers et conducteurs du 523e régiment du train,
ont la douleur de faire part du décès du

lieutenant-colonel
Guy PARLANGE,

chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'O.N.M.,
leur ancien chef de corps, survenu le 3 janvier 1980, dans sa quarante-neuvième année, à son domicile, 47, rue du Liers, à Saint-Michel-sur-Orge.

Les obsèques seront célébrées le lundi 7 janvier 1980, à 14 heures, en l'église Saint - Jean - l'Apôtre, à Saint-Michel-sur-Orge.

— Lyon,
M. et Mme Jean Jourda, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Danielle Pic,
Parents et amis,
font part du décès de

M. Jean Pierre Ulysse PIC,

directeur d'Ecole d'application honoraire,
ancien combattant 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,

survenu dans sa quatre - vingt-onzième année.

Selon la volonté du défunt, les funérailles civiles ont eu lieu dans l'intimité le 31 décembre 1979 au cimetière de Lyon - Croix Rousse.

— Le docteur et Mme Michel ROLAND ont la douleur de faire part du décès de leur fille,

Marie-Cécile.

Les Cèdres,
17540 Verines (16-46) 37 05-76.

— Le docteur Emmanuel Roseau,
Thierry et Gilles Roseau,
M. et Mme Georges Pincot-Oriol,
M. et Mme Pierre Oriol et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Oriol,
Mme Henry Roseau,
Mlle Jacqueline Roseau,
M. et Mme Claude Désiré,
Mme Marcel Roseau et ses enfants,
M. et Mme Roger Roseau,
M. et Mme Jean-Pierre Roseau,
Claude-Roger et Philippe Roseau,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Emmanuel ROSEAU,
née Josée Oriol,

leur épouse, mère, fille, sœur et cousine, survenu à Paris, le 2 janvier 1980.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 7 janvier, à 13 h. 45, en l'église Saint - Jacques-du-Haut-Pas (252, rue Saint-Jacques), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.
3, rue Le Goff, 75005 Paris.
La Clairière, Fort-de-France,
972 Martinique.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme TANGALAKIS,
née Raymonde Chevalier,

survenu le 26 décembre 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Nous apprenons la mort de
André URBAN,
directeur de galerie.

[Né à Petrograd (Russie), André Urban avait fait des études de droit à Paris avant d'ouvrir, en 1946, sa galerie d'art, où il s'occupait de tableaux impressionnistes et de peintres figuratifs contemporains.]

— Georges Zezos, son frère,
Maria McRae et Elsie Newlin, ses belles-filles,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raoul ZEHERI,
née Catherine Zezos,

survenu au Caire le lundi 31 décembre 1979.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 1er janvier, au cimetière grec orthodoxe de Saint-Georges.

15 A, rue Cherif-Pacha,
Le Caire.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Mme Georges FLOUEST,
née Marie-José Dollé,

M. Georges Flouest et ses enfants, le docteur et Mme Emile Dollé, Mme Serge Flouest, et toute leur famille prient les personnes qui se sont associées à leur immense douleur de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs remerciements et de leur profonde reconnaissance.

— Hussein Fawzi,
Madeleine Boès, née Masson,
Fanny Jacquemaire, née Boès.
Très émus par les témoignages de sympathie et d'amitié qui leur ont été adressés lors du décès de

Diane POTIER-FAWZI,
née Boès,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil d'accepter leurs remerciements les plus sincères.

Anniversaires

— A ceux qui ont connu et aimé
Mme Louis CHANROUX,
née Marie Béchade,

une prière ou une pensée est demandée le 5 janvier 1980, dix-septième anniversaire de sa mort.

— Ce 5 janvier 1980,
Vingtième anniversaire de la mort de

M. André DELIGNE.

Une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui gardent son souvenir.

Pour le second anniversaire du décès de

M. Maurice STROUMZA,

une pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir.

Avis de messe

— Le dimanche 13 janvier, à 11 h. 30, pour le vingt - huitième anniversaire de la mort du

maréchal
Jean de LATTRE de TASSIGNY,

une messe sera célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides, à sa mémoire et à celle de ses soldats morts pour la France ou disparus.

— Châteauneuf-du-Pape.
L'Echansonnerie des papes informe qu'une messe sera célébrée le samedi 5 janvier, à 18 h. 15, en l'église de Châteauneuf-du-Pape, pour le

docteur Philippe DUFAYS,
président-fondateur
de l'Echansonnerie des papes,
décédé le 31 décembre 1979.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Le blanc est mis

La saison du blanc est ouverte durant tout ce mois de janvier. Voici quelques grandes tendances :

La plus grande diversité règne sur les collections de draps, allant d'une touche de préciosité jusqu'au confort douillet de la flanelle.

Dans le style romantique, un drap et ses taies en coton peigné longues fibres sont décorés d'une bordure en organdi sur laquelle sont brodées des fleurs de tons doux (« Francesca », *Anne de Solène). Sur un fond à impression de plumetis se détache un médaillon où deux cygnes voguent sur un lac* (« Ismen », *Sylphe de Fremaux).*

Primrose Bordier a imaginé une parure à semis de tout petits motifs, rose framboise ou bleu pervenche, dont les taies sont ornées d'une « faveur », comme un paquet-cadeau (« Liens », *Descamps).*

Autre tendance harmonieuse : des draps unis rehaussés d'un détail raffiné. Ceux créés par Geneviève Rabanit pour Agalys ont un triple point bourdon en trois couleurs dégradées.

Dans sa collection de linge, Manuel Canovas présente des draps de coloris unis très francs : leur bordure et l'encadrement des taies sont d'une autre couleur et reliés par un épais point bourdon blanc. Contraste aussi pour la parure « 1029 » de Bassetti, de ton pastel, soulignée d'un galon de satin foncé.

La taie est souvent traitée comme un tableau, son décor rappelant le rabat du drap. « Polka », de Lanvin, *est un drap parsemé de confetti multicolores et bordé d'une rangée de rayures de mêmes coloris ; elles sont disposées en diagonales sur les taies.*

C'est tout le drap de la parure « Automne » *de Toira qui est imprimé de grands carrés de style foulard (repris sur la taie), dans une composition de cercles et triangles cernés de fines rayures. Sur une taie de ton rouge brique ou bleu pervenche est placé un grand motif d'arbre en pointillé blanc ; le drap est imprimé de petits arbres en pointillé de couleur* (« Solima », *Jalla).*

Zofia Rostad a créé, pour Fleurylis, des taies-décors (fleurs des champs ou paysage naïf) à poser sur des draps imprimés de croisillons ou de quadrillages multicolores.

Pour les nuits fraîches, à chauffage réduit, la flanelle est en vedette. Uco propose une collection de draps en flanelle, unis ou imprimés, dont un écossais de tons doux et de grands carreaux rouges et bleus. Les draps « Tatami » *d'Olivier Desforges sont en coton gratté et imprimés de petits motifs géométriques imbriqués, en bleu vif ou rouge.*

Les nappes de réception sont fastueuses : feuilles dorées brodées sur térylène noir ou ton sable (« Brocéliande », *A. de Solène) ou parterre de fleurs, dont les pétales se soulèvent, brodées or sur un fond en pure soie* (« Bouton d'or », *José Houel). Les festons agrémentent des nappes de tous styles. Raffinée en satin de coton beige à damassé fleuri* (« d'Astrée », *Jérôme d'Orlin), imprimée d'un semis de petites fleurs des sables rouge, marron ou vert sur fond de grains de sable* (« Sandflower », *Dorma) ou en toile plastifiée mate à décor de cannage (Vestor-E. H. D.).*

Une originale nappe en coton allie trois imprimés différents : sur un fond à minuscules dessins géométriques se détache un grand médaillon en tissu quadrillé, délimité par une large bordure hexagonale à semis (« Zéphyr », Ondine style Primrose Bordier).

Monard *présente deux nappes rondes : à frises concentriques et guirlandes de gros bouquets* (« Valérie ») *ou imprimée de feuilles de vigne sur fond de raisins et de vrilles* (« Raisins »). *Ce fabricant vend les mêmes tissus au mètre, avec un trait-guide de découpe, ce qui permet de réaliser soi-même une nappe avec une économie de 30 % environ.*

Pour le linge de toilette, la mode est à la géométrie : rayures de tons contrastés sur de l'éponge-velours pour « Sonate » de Ted Lapidus. *Eponge-bouclette à grand quadrillage très structuré* (« Rémy », Sara) *ou rayures tennis et jeux de grilles chez Jalla. Le bureau de style Mafia a créé pour* Hapl'O *trois dessins Jacquard réversibles, en positif-négatif :* « Soleil-Rayons-Sillons ». *Les serviettes et draps de bains* « Sauna », de Witte Lietaer, *ont un amusant dessin de coupe de bois, en beige sur fond brun.*

Dans les grands magasins

Les grands magasins présentent (outre les collections des fabricants) des modèles qui leur sont exclusifs. Aux Galeries Lafayette, *un coton à impression damassée de fleurs et oiseaux, de tons pastel, est utilisé pour des draps et une nappe ronde festonnée* (« Damas »). *Aux* Trois Quartiers *à Paris, et aux* Dames de France *en province, la parure* « Sabine » *est en Tergal et imprimée de petits carreaux avec une bordure de pétunias. De légères plumes, roses ou bleues, voltigent sur un drap et des taies à fond de plumetis* (« Aigrette », *Printemps).*

A la Samaritaine, *on a pensé aux nuits d'hiver en créant des draps en flanelle entièrement rayés de mauve, de bleu lavande ou de vert pâle. Dans la collection* « Modus » (B.H.V. *et* Nouvelles Galeries *en province),* « Prosper » *et* « Prudence » *sont des coordonnés pour le lit dans des tons rose et vert : drap imprimé de pommes, drap-housse à fines rayures et housse de couette reversible, pommes d'un côté et rayures de l'autre.*

Mêmes jeux de décor au Bon Marché *où* « Cigale » *est un coton imprimé de fleurettes rouges ou bleu marine et* « Fourmi » *un semis de petits carreaux dans les mêmes couleurs.*

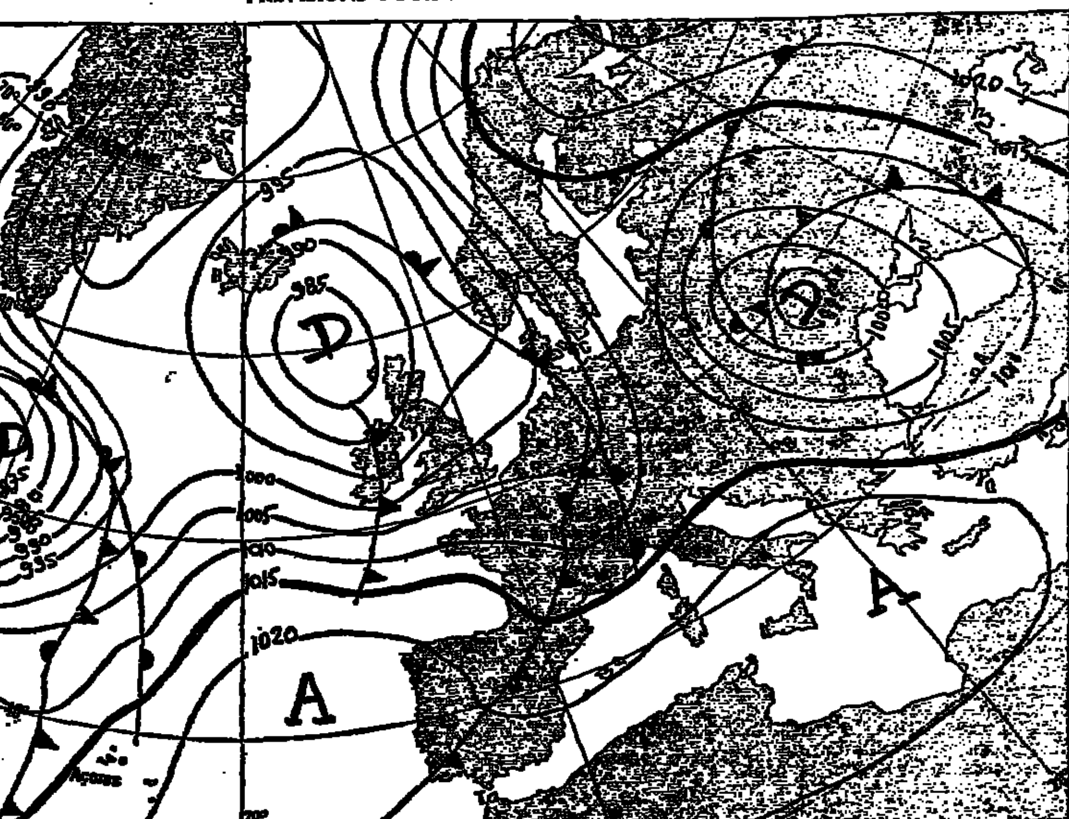
Dans les magasins Habitat *de Paris et de province, des housses de couettes et des taies sont décorées de lunes souriantes, esquissées en rose et bleu sur un fond d'étoiles.*

La gaieté règne aussi sur quelques modèles exclusifs des catalogues de vente par correspondance. Aux Trois Suisses, *des draps et taies sont entièrement imprimés de pois multicolores et bordés d'un feston bleu foncé ; ils peuvent s'harmoniser à une parure de lit imprimée de grandes fleurs aux couleurs acidulées. A* La Redoute, *des draps colorés de grosses bulles jaunes, vertes, rouges et bleues se coordonnent à d'autres draps à carreaux géants, de mêmes couleurs vives. La housse de couette, réversible, reprend ces deux décors.*

JANY AUJAME.

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 5 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



SITUATION LE 4-Jan-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 5-1-80 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 4 janvier à 0 heure et le samedi 5 janvier à 24 heures :

La perturbation pluvieuse précédée de neige et de verglas, qui affectait vendredi matin une grande partie de la France — le Midi excepté, — achèvera de traverser le sud et l'est du pays en fin de nuit et au début de la matinée de samedi, accompagnée d'un adoucissement. Après son passage, un temps un peu plus frais s'établira.

Samedi, après des chutes de neige résiduelles le matin sur les Pyrénées et le sud des Alpes (pluies près des côtes méditerranéennes), un temps variable se généralisera sur la France ; il sera caractérisé par quelques éclaircies passagères et des nuages qui seront parfois accompagnés d'averses. Ces dernières se produiront sous forme de neige sur les versants ouest et nord-ouest des hauteurs à assez basse altitude (400 - 600 mètres). D'autre part, le ciel deviendra très nuageux par l'ouest dans la journée au nord de la Loire et dans le Nord, avec des précipitations temporairement plus continues.

Les vents s'orienteront entre ouest et nord-ouest ; ils deviendront assez forts sur les côtes de la Méditerranée, ainsi que sur celles de la Bretagne et de la Manche.

Après le redoux qui accompagne le passage de la perturbation, les températures tendront de nouveau à baisser un peu.

Le vendredi 4 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 013,8 millibars, soit 760,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 11 et —1 degrés ; Biarritz, 11 et 4 ; Bordeaux, 6 et 3 ; Brest, 11 et 11 ; Caen, 5 et 5 ; Cherbourg, 6 et 6 ; Clermont-Ferrand, 0 et —4 ; Dijon, 4 et —1 ; Grenoble, 5 et —4 ; Lille, 1 et 0 ; Lyon, 2 et —2 ; Marseille, 6 et 0 ; Nancy, 1 et —2 ; Nantes, 5 et 5 ; Nice, 10 et 1 ; Paris - Le Bourget, 2 et 0 ; Pau, 9 et 0 ; Perpignan, 10 et 0 ; Rennes, 6 et 6 ; Strasbourg, 1 et —1 ; Tours, 2 et 1 ; Toulouse, 5 et —2.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 2 ; Amsterdam, 0 et 0 ; Athènes, 4 (min.) ; Berlin, —2 et —10 ; Bonn, 1 et —2 ; Bruxelles, 1 et —1 ; Le Caire, 21 et 12 ; îles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, —3 et —13 ; Genève, 3 et —2 ; Lisbonne, 14 et 5 ; Londres, 6 et 6 ; Madrid, 11 et —3 ; Moscou, —2 et —7 ; Nairobi, 27 et 8 ; New-York, 2 et —2 ; Palma-de-Majorque, 13 et 0 ; Rome, 7 et —4 ; Stockholm, —3 et —7 ; Téhéran, 9 et 2.

PROBABILITES POUR LA JOURNEE DE DIMANCHE

Dimanche, sur la plus grande partie du pays, le temps sera frais et instable. Des Ardennes à la Lorraine, à l'Alsace et au nord des Alpes, encore des chutes de neige par place et des risques de verglas. près des côtes de la Manche, des averses assez fréquentes de pluie ou de neige localement. Les éclaircies, par contre, seront plus durables près des côtes de l'Atlantique et sur le Bassin méditerranéen où le soleil fera de belles apparitions. Sur le reste du pays, soit le centre de la France, ciel très variable toute la journnée. Au lever du jour, attention au brouillard, localement givrant, de l'Aquitaine au Berry.

(Documents établis avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement au 3 janvier dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 120, 450 ; Autrans : 70, 120 ; Arêches-Beaufort : 100, 220 ; Bellecombe - Crest-Voland : 100, 150 ; Bonneval-sur-Arc : 180, 400 ; Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs : 100, 160 ; Les Carroz-d'Arâches : 70, 170 ; Chamonix : 50, 450 ; Chamrousse : 100, 130 ; La Chapelle-d'Abondance : 60, 120 ; Châtel : 80, 150 ; La Clusaz : 90, 230 ; Combloux : 80, 190 ; Les Contamines-Montjoie : 70, 300 ; Cordon : 70, 150 ; Courchevel : 100, 290 ; Les Deux-Alpes : 165, 420 ; Flaine : 100, 310 ; Flumet - Praz-sur-Arly : 100, 130 ; Les Gets : 110, 180 ; Le Grand-Bornand : 50, 200 ; Les Houches : 50, 170 ; Megève : 90, 165 ; Les Menuires : 88, 320 ; Méribel : 120, 280 ; Morzine - Avoriaz : 95, 340 ; La Plagne : 170, 350 ; Pralognan-La Vanoise : 90, 140 ; Saint-François-Longchamp : 80, 200 ; Saint-Gervais - Le Bettex : 40, 160 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 90, 140 ; Samoëns : 40, 210 ; Val-d'Isère : 150, 190 ; Valloire : 90, 200 ; Villard-de-Lans : 50, 110 ; Valmorel : 130, 230.

ALPES DU SUD

Auron : 70, 130 ; Beuil-les-Launes : 110, 140 ; La Colmiane-Valdeblore : 100, 130 ; La Foux-d'Allos : 105, 185 ; Isola 2000 : 115, 155 ; Montgenèvre : 90, 120 ; Orcières-Merlette : 90, 190 ; Les Orres : 100, 150 ; Pra-Loup : 70, 170 ; Risoul 1850 : 100, 150 ; Le Sauze - Super-Sauze : 100, 200 ; Serre-Chevalier : 50, 110 ; Superdévoluy : 80, 250 ; Valberg : 110, 140.

PYRENEES

Les Angles : 30, 50 ; Ax-les-Thermes : 30, 100 ; Cauterets-Lys : 180, 230 ; Gourette - Les Eaux-Bonnes : 15, 200 ; La Mongie : 60, 170 ; Saint-Lary - Soulan : 50, 70.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 80, 120 ; Super-Besse : 100, 120 ; Super-Lioran : 150, 160.

JURA

Métabief - Mont-d'Or : 60, 120 ; Les Rousses : 70, 160.

VOSGES

La Bresse : 60, 100 ; Gérardmer : 30, 60 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 60, 80.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
390 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

AUTOMOBILE

RENAULT : FIN DES R-16 ET DES R-6. — La Régie nationale des usines Renault a décidé de ne plus produire ses deux modèles R-16 et R-6. La R-16 avait inauguré en 1965 une nouvelle formule de carosserie « deux corps », à la fois berline et utilitaire adaptée à la civilisation des loisirs et des résidences secondaires et qui a depuis lors fait école un peu partout dans le monde. La chaine de montage de la R-16 (construite seulement en France) s'est arrêtée à l'usine de Sandouville, près du Havre, au numéro 1 846 650.

La R-6, dont les qualités étaient fort prisées dans les campagnes — elle a dépassé les 1 657 000 unités depuis 1968 —, continue d'être produite dans plusieurs pays.

VIE QUOTIDIENNE

NICE CONTRE LES CHIENS POLLUEURS. — La mairie de Nice projette d'assermenter quatre employés municipaux pour photographier en flagrant délit les maîtres dont les chiens salissent les trottoirs de la ville.

Selon la proposition de M. Honoré Bailet, adjoint au maire, délégué aux travaux et à l'assainissement, le nouveau corps municipal pourra verbaliser mais ne portera pas d'uniforme. Pour éviter toute contestation, les employés municipaux disposeront d'un appareil photo. Les fautifs devront acquitter une amende qui pourrait s'élever à 120 F.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 janvier 1980 :

UN DECRET

● Modifiant le décret du 7 avril 1976 relatif au statut commun des corps de techniciens d'études et de fabrications des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense.

UNE LISTE

● Des élèves ayant obtenu le diplôme du Centre d'études supérieures européennes de management de Reims.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 5 JANVIER

« Exposition Picasso », 11 h. 15, Grand Palais (Arcus).

« La place des Vosges », 15 h. 15, 21, place des Vosges (Mme Barbier).

« Autour de Beaubourg », 15 h. 45, métro Hôtel-de-Ville (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'arsenal de Sully », 14 h. 30, 3, rue de Sully (Mme Ferrand).

« Exposition Picasso », 15 h., Grand Palais (Mme Hager).

« Le Grand Orient de France », 15 h., 16, rue Cadet (Mme Haulier).

« Les hôtels du Crédit foncier de France », 15 h., 19, place Vendôme (Histoire et archéologie).

« Les salles égyptiennes du Louvre », 15 h., métro Louvre (Lutèce-Visites).

« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« La Banque de France et l'hôtel Gaillard », 15 h., 1, place Malesherbes (Tourisme culturel).

« Exposition Picasso », 11 h. 30, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Jean-Claude Bouillot : « Ariane, son lancement à Kourou ».

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, général P. Billotte : « Le passé au futur » ; M. R. Capia : « Les poupées françaises » ; M. R. Lozada : « Chili : plaidoyer pour Pinochet » (Club du Faubourg).

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DU NOUVEL AN
TIRAGE DU 3 JANVIER 1980

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
1	1	70
	4 331	1 070
	8 231	5 070
2	0 062	1 000
	9 322	6 000
	366 512	3 000 000
3	43	150
	5 953	1 000
	5 683	10 000
4	9 274	9 000
5	115	500
	315	500
	665	500
	985	500
	0 645	5 000
	1 515	5 000
	14 715	100 000

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
6	0 966	1 000
	3 266	1 000
	6 139	1 000
	7 976	1 000
7	néant	néant
8	409	500
	888	500
	6 218	10 000
	95 268	50 000
9	69	150
	3 639	1 000
	291 499	500 000
0	0	70
	50	220
	90	220
	6 400	1 070
	9 040	1 070
	0 910	5 070

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES ROIS
LE 9 JANVIER 1980 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n° 1 : 9 20 26 32 39 48 — numéro complémentaire 6

PROCHAIN TIRAGE LE 9 JANVIER 1980 — VALIDATION JUSQU'AU 8 JANVIER APRES-MIDI

BREF

AUTOMOBILE

VIE QUOTIDIENNE

JOURNAL OFFICIEL

PARIS EN VISITES

CONFÉRENCES

Liste Officielle

...ANCHE DU NOUVEL AN

TIRAGE DU 3 JANVIER 1980

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 4 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes : janvier, le bon moment pour réfléchir à vos dates de vacances.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : la Perle des Antilles.

Opérette de O. Dufresne.
La perle n'est pas aussi exotique qu'on pourrait l'attendre de ce genre d'opérette : elle ne nous transporte en effet pas très loin, et les rivages qu'on découvre manquent souvent de parfum.

22 h 40 Danse : grands pas classiques.
Le Corsaire, ballet en deux actes, musique de Drigo, chorégraphie de Mazillier et Petipa.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Orient-Express.
N° 3. Hélène.
Série de O. Barma et P.-J. Rémy. Réalisation M. Moussy.
Une enquête policière dans le Budapest des années 30. Décors raffinés et costumes rétro.

21 h 40 Apostrophes.
Propos raisonnables sur la folie.
Avec MM. *B. Bierens de Haan* (Dictionnaire critique de psychiatrie), *C. Koupernik* (la Psychiatrie à visage ouvert), *F. Jeanson* (Eloge de la psychiatrie) et Mmes *B.* et *C. Yelnick* (Deux et la folie).

22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle western) : « le Gaucher ».
Film américain d'A. Penn (1957), avec P. Newman, L. Milan, J. Debner, H. Hatfield, J. Best (Nouvelle rediffusion).
Un garçon fruste, un peu sauvage, tue, par vengeance, les assassins d'un éleveur de bétail qui l'avait recueilli et déclenche un cycle de violence.
Nouvelle version de la légende de Billy-le-Kid, où se trouve traité le thème — moderne — de la révolte adolescente. Un troublant western psychologique, teinté de psychanalyse.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais : *les Bats fudokas ;* Des livres pour nous : *l'Affaire Dreyfus.*
18 h 55 Tribune libre.
L'Armée du Salut.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : le procès d'un viol.
Prix Italia pour 1979, ce document de la télévision italienne a été réalisé clandestinement par six femmes journalistes et retrace une histoire réelle qui, en 1977, porta un coup efficace envers la misogynie des avocats plaidant pour les violeurs.
21 h 30 Jean Negroni lit Albert Camus.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa (le droit de la mer).

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'antimatière.
20 h., Relecture : Paul Valéry.
21 h. 30, Black and blue : Le rire en jazz.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Venise magnétique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 20, Concert : « Jules César », ouverture (Schumann) ; « Symphonie n° 4 en ré mineur » (Schumann) ; « Concerto pour violoncelle » (Dvorak), par l'Orchestre symphonique de la radio de Sarrebrück, dir. Hans Zender, avec Mstislav Rostropovitch, violoncelle.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, « Monteverdi au passé », avec E. Schwarzkopf, I. Seefried, M. Klose et B. Gigli ; 23 h., Domaine français : Onze madrigaux et chansonnettes, dir. N. Boulanger ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

Samedi 5 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emission régionale.
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeune pratique.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Au plaisir du samedi.
13 h. 55 : *La croisière s'amuse ;* 14 h. 40 : Un nom en or ; 14 h. 50 : Plume d'Elan ; 14 h. 52 : Découvertes ; 15 h. : La vallée des dinosaures ; 15 h. 15 : Télé troc ; 15 h. 35 : Quentin Durward ; 16 h. 40 : Tom et Jerry ; 17 h. 5 : Le magazine de l'aventure ; 17 h. 45 : Gulp ; 17 h. 50 : Avec des idées que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h. 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 30 Variétés : Stars.
Avec J. Iglesias, M. Sardou, M. Mathieu, S. Lama, les ballets d'Amadeo, B. Joël, J. Hallyday et M. J.-P. Lecat remettant « le Star d'Or » à J.-P. Belmondo pour « Flic ou voyou ».
21 h 30 Série : Les quatre cents coups de Virginie.
22 h 30 Cinquante ans de cinéma avec le journal « Life ».
Commentés par André Halimi, présentés par Liza Minelli, une plongée éclair dans les grands titres du cinéma américain.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les dames de la côte.
N° 3. Les Vivantes. Réalisation Nina Companeez. Avec E. Feuillère, F. Fabian, F. Huster, M. Aumont.
La guerre se prolonge et les mauvaises nouvelles commencent à arriver. A l'arrière, la vie des femmes, veuves ou non, a bien changé.
22 h 10 Série documentaire : L'opéra sauvage.
Voyage aux Célèbes. De F. Rossif. Texte de E. Bierkine.
Sulawesi, les îles où la danse est la vie, Tonaja, où les fêtes et les rites se succèdent.
23 h Variétés : Gospel Caravan.
Marion William et ses amis. Réalisation J. Wilson.
Dans un décor semblable à celui du célèbre Club Apollo d'Harlem, les chansons et les gestes du peuple noir américain.
0 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre : les travaux paysagistes.
Magazine sécurité à la Mutualité sociale agricole.
18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme : la Quattrocento; Au fil des préhistoires : la Provence.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 35 Grâce à la musique (Frédéric Chopin), par François Reichenbach.
Interprétés par Erik Berchot, une quinzaine des plus beaux morceaux de Chopin, suivis d'entretiens avec des spécialistes.
22 h 30 Journal.
22 h 50 Ciné regards : le cinéma au musée.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Le vétérinaire.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 : « les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., « Australie, la nouvelle Amérique ».
16 h. 20, Livre d'or : Charles Lilamand, piano (Dupont, Ravel, Schoenberg).
17 h. 30, Le dernier quart du siècle : Portrait d'une année 1979.
19 h. 30, La R.T.B. présente : « les Ecrits de la caserne », de Paul Uy, texte de G. Compère, avec G. Hartman, soprano, P. Roland, récitant, D. Andersen, piano, W. Mortier, clavecin, J.-P. Laterre, synthétiseur.
20 h., « La Krapaude », de R. David, avec C. Hubeau, J.-F. Calvé, K. Trow, etc.
21 h. 7, « Un homme seul », de D. Chraibi, avec C. Mac'Callian, H. Marteau.
21 h. 42, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain.
9 h., Samedi (par J.-M. Damian) ; 10 h. 30, Les rééditions ; 11 h. 30, Musique ancienne ; 12 h., Jazz ; 13 h., Des idées ; 13 h. 30, Haute fidélité ; 15 h., Enquêtes.
16 h., Matinée lyrique : « Gianni Schicchi », de Puccini, avec T. Gobbi, I. Cotrubas, P. Domingo et l'Orchestre symphonique de Londres, dir. L. Maazel.
17 h., Musique au présent : « Failles » (P. Marchand) ; « Pièces opus 10 » (Webern) ; « Pièces pour orchestre » (1913) (Webern) ; « Tenere opus 3 » (Florentz), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Gilbert Amy.
19 h., Après-concert.
20 h. 05, Concours international de guitare.
20 h. 30, Musique en côte basque : Concert à Saint-Jean-de-Luz : « Concerto en sol majeur » (Zelenka) ; « Salve Regina pour alto et orchestre de chambre » (Scarlatti) ; « Cantate BWV 199 » (Bach) ; « Motet BWV 230 » (Bach), par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs Coro Ametza d'Irun, dir. J.-E. Gardiner.
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre ; 23 h. 5, Comment l'entendez-vous ? 1 h., Le Baird.

Dimanche 6 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 10 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe de l'Epiphanie à Saint-Philippe-du-Roule.
Prédicateur : cardinal Marty.
11 h 50 Votre vérité.
12 h Ski à Pra-Loup.
12 h 50 Dessin animé.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 TF 1 - TF 1.
16 h 15 Sports Première.
17 h 50 Le Trésor des mers du Sud.
Téléfilm de B.-J. Bloom, B. Bercovici et J. Ludwig avec K. Martin, H. Wilcoxon, R. Bellamy, J. Kruschen, G. Corbett, J. Alderson, A. Ascher, E. Faulker, P. Armendariz, J.-A. Espinosa, D. Johnson.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « Un taxi mauve ».
Film français de Y. Boisset (1977), avec C. Rampling, P. Noiret, A. Belli, P. Ustinov, F. Astaire, E. Albert Jr.
Dans un village d'Irlande, la rencontre de plusieurs personnages, hommes et femmes, ayant chacun son mystère.
Un roman « fitzgéraldien » de Michel Déon, réduit à de belles images, des scènes pittoresques et des numéros d'acteurs. Décevant.
22 h 30 Portrait : Peter Ustinov.
Acteur superbe d'un film génial — Lola Montès — et de beaucoup d'autres oubliés. Metteur en scène peu chanceux au cinéma, très occupé par l'opéra et le théâtre, le plus anar des intellectuels, le plus parisien des russo-anglo-américains, Peter Ustinov, son intelligence, son humour faussement paresseux, son irrésistible rondeur, son irrésistible accent.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Chorus.
11 h 45 Concert.
12 h 25 Variétés : Tremplin 80.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
Le projet Pluton.
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
15 h 50 Majax : Passe-passe.
16 h 35 Série : Les brigades du tigre.
Bandes et contre-bandes.
17 h 35 Dessine-moi un mouton.
18 h 20 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 30 Opéra : « Nabucco ».
De Verdi.
Mise en scène : Henri Ronse, réal. : A. Flederick. Avec : S. Milnes, C. Cossutta, R. Raimondi, G. Bumbry, V. Cortez, M. Vento et l'orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, dir. N. Santi (en liaison avec France-Musique).
23 h 10 Documentaire : Les enthousiastes.
Avec passion, Picasso. Série proposée par J. Frappat. Réalisation M. Favart.
Un jeune peintre explique sa passion pour la Femme aux pigeons et l'Aubade.
23 h 35 Journal.
23 h 30 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.
10 h 30 Mosaïque.
Reportage : en 6e dans un C.E.S. de Boulogne-Billancourt. Variétés : rétrospective 1979 avec C. Ribeiro (Portugal), le groupe El Aria (Maroc), B. Missiego (Espagne), le groupe les Dragons (Portugal), Zerin Ozer (Turquie), T. Zergani (Algérie), N. Pereira (Brésil), M. Makeba (Afrique noire), C. Allout (Tunisie), Phuong Oanh (Vietnam), Badmilla (Yougoslavie).
16 h Il n'y a pas qu'à Paris : regards sur la vie en France (attention, art brut).
17 h Prélude à l'après-midi : Pineapple Pall.
Ballet sur une chorégraphie de John Cranko.
Chorégraphe originaire d'Afrique, John Cranko a réglé de nombreux ballets à New-York comme à Paris et Stuttgart.
17 h 50 Théâtre de toujours : le Misanthrope.
De Molière, par le Théâtre national de Strasbourg.
Retransmission d'un spectacle très réussi.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Rire et sourire au Comic' Palace.
20 h 30 L'inventaire des campagnes : 1 — Les chemins et les champs.
Série de Daniel Vigne, avec Emmanuel Le Roy Ladurie.
Début d'une passionnante série documentaire : Voyage dans l'histoire et la réalité du monde rural.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Les clowns.
Par Dominique Reznikoff, réal. Y. Barbara. Un échantillonnage : d'Annie Fratellini aux Marx Brothers en passant par Buster Keaton.
22 h 35 Cinéma de minuit : hommage à Tex Avery (1).
Dix dessins animés (de 1942 à 1947) d'un maître du « cartoon » burlesque dont tous les gags font explosion.
Comique de l'exagération sans limites. Un loup, un petit chaperon rouge, un canari et autres personnages en plein délire.

FRANCE-CULTURE

8 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France.
10 h., Messe à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer.
11 h., Regards sur la musique : « Renard » (Stravinsky).
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Récital d'orgue en l'église Saint-Germain-des-Prés : P.-Y. Asselin (Buxtehude, J.-S. Bach, C.-M. Widor) ; Quatuor de clarinettes, M. Hanssens (Gagnebin).
14 h., La Comédie-Française présente : « l'Homme à bonnes fortunes », de Barov.
16 h., La musique yougoslave.
17 h. 30, Escales de l'esprit : La comtesse de Ségur (« les Mémoires d'un âne).
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : La poésie grecque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : J.-S. Bach, Sermizy, Bataille, Guedron, Poot, Gabaye.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly : Œuvres de Herold, Chopin, Drdla, Kreisler, Saudauer, Czoka, Bund, Schmitt, Johan Strauss et Ponchielli.
8 h., Cantate pour le dimanche de l'Epiphanie.
9 h. 5, Vocalises : Michèle Command, soprano (en direct) : Autour de « Boris Godounov » à Radio-France ; 11 h., Concert : « Sonate pour flûte alto et harpe » (Debussy) ; « Prélude pour harpe seule » (Prokofiev) ; « Duos pour deux flûtes et piano » Bizet, Verdi), avec J.-P. Rampal, A. Marion, flûtes, B. Sylvestre, harpe, J. Koerner, piano et B. Pasquier, alto (en direct du théâtre d'Orsay) ; 12 h. 5, Après-concert : « Sonates pour orchestre à cordes n° 1 et n° 3 » (Rossini), par le Kibbutz Chamber Orchestra ; 12 h. 35, Opéra-bouffon : « la Vie parisienne » (première partie), d'Offenbach, avec les Chœurs et l'Orchestre du Capitole de Toulouse.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Troisième symphonie », de Schumann.
17 h., Les grands concerts d'archive : Festival de Besançon 1956, avec Cl. Haskil, piano (Mozart, Beethoven, Schumann, Schubert).
19 h., Musiques chorales : « Te Deum » (Bruckner), avec A. Tomova-Sintow, A. Baltsa, P. Schreier, J. Van Dam, le Chœur du Singverein de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan.
19 h. 35, Jazz vivant : Bill Evans.
20 h. 30, Soirée lyrique donnée à l'Opéra de Paris (en liaison avec Antenne 2) : « Nabucco », opéra en quatre actes, de Verdi, avec S. Milnes, C. Cossuta, R. Raimondi, G. Bumbry, V. Cortez, M. Vento, R. Dume, E. Lublin, les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Nello Santi.
22 h. 45, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, « Danses hongroises », de Brahms ; 23 h. 30, Equivalences : œuvres de Couperin et Marchand ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires.

VU

Les habits râpés de la nouvelle année

La télévision commence l'année avec des habits râpés, du second choix. Il y a les films, envahissants. Mais ils ne sont pas inédits, pas assez anciens pour faire ciné-club. Sur Antenne 2, l'œil extasié de la speakerine annonçant comme un gâteau, comme un cadeau Cousin, cousine *n'a pas convaincu. Quant à la rediffusion des* Vieux de la vieille *sur FR 3 !...*

TF 1, en revanche, programmait des émissions spécialement télévisuelles. D'abord, A la recherche de la Dame aux camélias *de Pierre Cardinal. C'était plutôt le procès d'Alexandre Dumas fils « représentant type de la bourgeoisie » fasciné par son père et mégalomane. Il revient dans un cimetière, telle une ombre ahurie, invoquée par une sarabande de figurants déguisés avec des masques tête de mort, comme au Quat'zarts. Ensuite, on le voit dans sa maison, puis dans un décor qui se voudrait baroque et morbide ; lourds rideaux, piano, image multipliée d'une Marguerite Gautier fantômatique, argenterie étincelante à la lueur des bougies. Mais quelques chandeliers précieux et des reflets dans des miroirs sombres ne suffisent pas à faire du Lavelli.*

Tout est mal photographié, et il n'est pas un moment qui ne soit minable dans cette émission. Manque de temps ? Manque de travail plutôt. Un côté scolaire. Les personnages s'empêtrent dans un collage de textes d'époque, dont le style ampoulé se parle mal, surtout avec des acteurs qui ont tendance à en rajouter comme Michel Vitold et Bernard Dhéran, impayable quand il fait l'élégant avec sa canne noire à pommeau d'argent. On se croirait au patronage. Les interventions d'Alain Decaux, mal à l'aise, ne sauvent pas la situation. On a l'impression d'assister à une comédie de salon, impression renforcée par les extraits de films intercalés : Greta Garbo — doublée, mais Pierre Cardinal pensait avoir la v.o. puisque Michel Vitold s'esclaffe : « Marguerite Gautier en anglais... » — Sarah Bernhardt, la Traviata *et surtout la merveille :* Lola Montes, *trois minutes qui rendent le reste insupportable.*

Avec « Opération survie », on est allé plus loin dans l'absurde. Nicolas Jaeger et Philippe Charbiat sont partis dans les Andes du Pérou. Nicolas Jaeger est monté, seul, jusqu'à plus de 6 000 mètres, avec du matériel et une caméra. Il est resté soixante jours, pour étudier les effets de dégradation produits par l'altitude et la solitude. Il s'est filmé et enregistré lui-même. Un tour de force. Mais il n'a pas grand-chose à dire : « J'ai froid... Je me porte bien... Il y a du vent... Je dors... » Puis, il est revenu, a fait un montage et un mixage, a rajouté un commentaire, insipide, de la musique dramatique à chaque fois qu'il montre un sommet ou un gouffre, du piano pour le ciel... Son reportage ressemble à un documentaire touristique qui aurait presque pu être tourné en Europe, mais de son expérience, il n'a rien transmis.

COLETTE GODARD.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 4 JANVIER

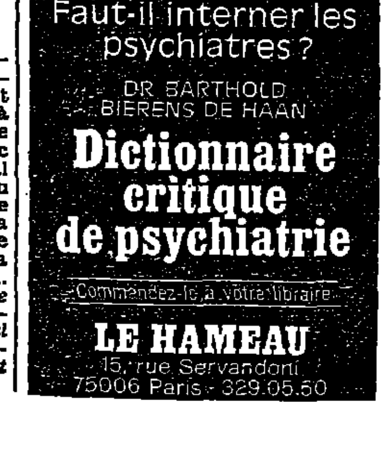
— *M. François Mitterrand,* premier secrétaire du P.S., est l'invité du journal d'Antenne 2, à 20 heures, et TF 1 diffuse, au cours de son journal de 20 heures, une interview du premier secrétaire du P.S.

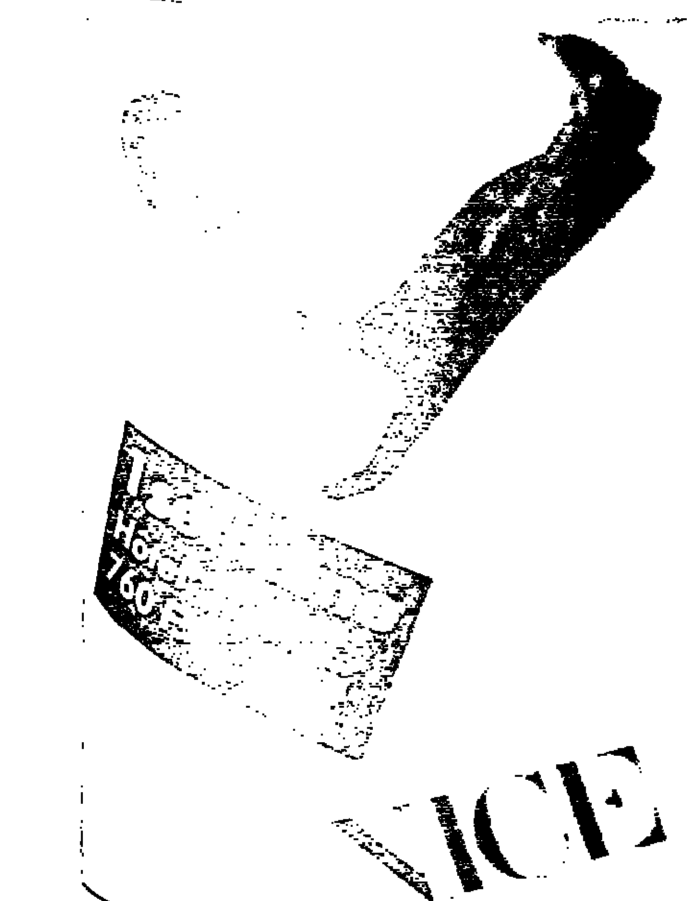
DIMANCHE 6 JANVIER

— R.T.L. reçoit, à 13 h. 15, *Zikrya,* porte-parole de la Fédération des organisations rebelles afghanes.

PRESSE

● *Le Mensuel d'Alsace,* nouveau périodique édité à Strasbourg — vendu 8 F, comportant soixante-huit pages et tiré à douze mille exemplaires — publie son premier numéro. M. Marc Brunschweiler, conseiller général du Bas-Rhin, secrétaire du groupe socialiste au Conseil de l'Europe, en est le gérant. La rédaction, constituée en une société, s'est assurée dans la société éditrice le tiers du capital. « *Elle est ainsi en mesure de contrôler sa gestion et son évolution* », précise *le Mensuel d'Alsace,* qui se veut une entreprise « *totalement libre de tout pouvoir* ».





هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

20 h 30 Opéra : « Nabucco ».
De Verdi.
Mise en scène : Henri Ronse ... Avec : S. Milnes, C. ... G. Bumbry ... l'orchestre et chœurs de ... dir. N. Santi ...
23 h 10 Documentaire : Les enthousiastes.
Avec passion. Picasso ...
23 h 35 Journal.
23 h 30 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.
10 h 30 Mosaïque.
16 h Il n'y a pas qu'à Paris : regards sur la vie en France ...
17 h Prélude à l'après-midi : ...
17 h 50 Théâtre de toujours : le Misanthrope.
De Molière ...
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Rire et sourire au Comic' Palace
20 h 30 L'inventaire des campagnes : 1 — Les chemins et les champs.
Série de Daniel Vigne ... Emmanuel Le Roy Ladurie.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Les clowns.
22 h 35 Cinéma de minuit : hommage à Tex Avery (1).

FRANCE-CULTURE

FRANCE-MUSIQUE

TRIBUNES ET DÉBATS



Deux millions et demi de passagers pour les croisières

Les paquebots pavoisent toujours

SUR le marché international du tourisme, l'avion grignote chaque année un peu plus la place du paquebot. La part des déplacements internationaux de touristes par voie maritime n'excède pas 3 %, ce qui correspond à des mouvements de vingt millions de passagers par an environ.

Les lignes régulières de paquebots à longue distance ne sont *répertoriées par les statisticiens* que comme une survivance d'un âge d'or désormais révolu. Sur l'Atlantique nord, la Cunard, qui fait contre mauvaise fortune financière bon cœur (la Cunard et ses *liners* font partie du patrimoine national britannique), continue à assurer la liaison New-York-Southampton avec le *Queen-Elizabeth-II*, qui fête ses dix ans cette année. Vingt-trois traversées sont prévues pour 1980. Sur la ligne Angleterre-Australie, un seul armement reste en lice, mais il s'agit d'une compagnie soviétique, la C.T.C. Lines, avec ses trois paquebots.

Les lignes à moyenne et à courte distance se défendent un peu mieux : il suffit de voir les résultats des transports par car-ferries, aéroglisseurs et aussi hydroptères sur les lignes du détroit de la Manche. L'armement suédois Stena Lines vient de commander à des chantiers français et polonais six super-car-ferries de 20 000 tonneaux. Selon la revue *Motor Ship*, que cite le Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) dans son rapport annuel, 333 routes de *navires transbordeurs (c'est-à-dire des car-ferries)* existent en Europe dont 251 consacrées aux passagers.

En août dernier, les Français, voyant, la rage au cœur, partir le *France* vers un chantier allemand, croyaient que les croisières étaient une activité périmée, marginale. Rien n'est plus faux. Cent cinq paquebots sillonnent les mers et auront transporté, en 1978, 2 millions de passagers aux Etats-Unis et 500 000 à 600 000 en Europe. Les destinations se multiplient — mer Rouge, Afrique du Sud, Groenland, — même les plus insolites, puisque le jour de Noël le *Lindblad-Explorer* s'échouait sur un récif de l'Antarctique.

Caraïbes au pinacle

Mais ce sont les Caraïbes qui restent le « temple » des croisiéristes. Sur 300 000 passagers embarqués à New-York, en 1978, 85 % se dirigeaient vers les Caraïbes, 15 % seulement vers l'Europe. Port-Everglades, en Floride, a battu tous ses records, en 1978, avec 349 000 passagers (+ 76 % par rapport à 1977). Treize paquebots y sont mouillés et 395 croisières y ont été programmées, note le rapport du C.C.A.F. Mais c'est Miami (où de très importants travaux ont été faits) qui reste le numéro un mondial incon*testé : 982 000 passagers, un* chiffre qu'initialement les responsables ne pensaient atteindre qu'en 1990 !...

L'Europe — pas seulement méditerranéenne — constitue la seconde zone de prédilection : 140 000 clients en Grande-Bretagne, 130 000 en Italie, 120 000 en Allemagne, 90 000 en France. En dépit de l'importance de la flotte grecque (cinquante et un paquebots), qui offre des destinations variées, mais qui se fait une spé*cialité des croisières de trois ou* quatre jours en mer Egée ou en Adriatique, à des tarifs intéressants, ce sont les navires soviétiques qui règnent en maîtres. Leurs coûts d'exploitation sont de 40 % inférieurs à ceux des Grecs, et ils savent utiliser les techniques du marketing occidental. Pendant l'hiver 1978-1979, des paquebots soviétiques ont effectué dix-neuf croisières au départ de Gênes. A partir de la Belgique, d'autres navires soviétiques remontent en mer du Nord jusqu'aux rivages baltes et russes.

Il n'est pas jusqu'aux marchés extrême-orientaux où l'U.R.S.S. fasse régner un certain ordre maritime touristique. Avec six paquebots sur le marché australien, l'U.R.S.S. a fait « déguerpir » l'armement grec Chandris.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 14.)

DU NOUVEAU DANS LE JAMAIS VU

Sacrifice-spectacle en Indonésie

Pas de limite au sensationnel. Les marchands de voyages sont en train de découvrir un nouveau filon : les sacrifices religieux. Un de nos lecteurs de Saumur, M. Emmanuel d'Esparbès, a suivi un de ces circuits nouveau genre. Il nous rapporte ses étonnements et ses indignations.



★ *Dessin de PLANTU.*

L'OFFICIANT s'est avancé au milieu de l'esplanade. Le voilà seul devant le grand buffle. L'animal doit bien peser une demi-tonne, et, bien qu'il ne bouge pas, on devine que son corps recèle une puissance extraordinaire. Pourtant, à l'aide d'un seul anneau passé dans ses narines, on peut le guider sans effort, comme savent le faire ici-même les gamins de huit ans. L'homme empoigne la corde et la tire vers le haut afin de bien dégager la gorge. Dans sa main droite, il assure la machette. Le buffle se raidit un peu et le regarde sans comprendre, de ce regard très doux qu'ont ces animaux paisibles. L'assistance retient son souffle.

On entend le petit bruit familier d'un Nikon que l'on arme. Le bras du sacrificateur se détend d'un seul coup. La carotide est coupée net, ainsi que la trachée artère. L'homme s'éloigne en courant tandis que, sans un cri, mais en faisant des bonds désespérés qui ébranlent le sol, le buffle tourne autour du pilier. En moins de cinq secondes, il s'abat après avoir répandu plusieurs litres de sang autour de lui. Aussitôt, trois hommes se précipitent et lui enfoncent un grand bambou dans la gorge afin de recueillir le sang qui jaillit à chacun des ultimes battements du cœur. Les rafales d'un reflex à moteur crépitent sur le fond sonore des déclics isolés du Nikon. Etonnant, le silence qui accompagne l'agonie de cette énorme bête. Hier, dans le même village, j'ai assisté au sacrifice d'un porc. Lui poussait des cris déchirants bien avant qu'on lui eût percé le cœur. La peur, sans doute. Puis, alors que le couteau fouillait sa poitrine, il avait encore hurlé pendant dix bonnes secondes.

Au suivant ! Le sacrificateur s'approche du deuxième buffle.

« Oh ! C'est horrible ! Je ne veux pas voir ça.

Je me retourne. C'est une touriste française, la trentaine environ, qui assistait hier au sacrifice du porc. Elle se cache le visage dans les mains, les doigts légèrement écartés. Son mari, précipitamment, recharge son appareil. C'est lui, l'homme au Nikon. Il en est à son troisième rouleau en une demi-heure. Les touristes sont mêlés à la foule. Il y en a une trentaine : quelques indépendants, et deux groupes, l'un italien, l'autre français, qui sont venus en véhicules tout-terrain. Quand le deuxième buffle tombe, je jette un corp d'œil derrière moi. Tout va bien : la Française a recouvré l'usage de la vue. Après tout, on ne va tout de même pas faire près de 15 000 kilomètres en avion et manquer l'essentiel.

Nous sommes dans un petit village de montagne, au cœur de Sulawesi, une des grandes îles d'Indonésie. En cette saison se déroulent les grandes cérémonies funéraires du peuple Toradja. Elles sont étonnantes par bien des aspects ; elles ont parfois lieu des années après la disparition du défunt. Le cadre est beau, les maisons sur pilotis ressemblent à des bateaux ; non loin du village des excavations dans le roc sont pleines d'ossements et de cercueils à moitié pourris, mais tout cela ne justifie pas un voyage aussi lointain. Heureusement il y a les sacrifices. Un tour-operator a un jour découvert le filon, et maintenant ils sont plusieurs à se partager la région. Le touriste y trouve son compte : filmer des maisons sur pilotis c'est bien, mais fixer des torrents d'hémoglobine sur kodachrome c'est tout de même autre chose ! Voilà un souvenir peu banal à rapporter chez soi.

Le soir, dans les deux seuls restaurants de Rantepao, les groupes divers se rendent au briefing. Un jeune homme, accompagnateur d'une agence de voyages française bien connue, expose le programme du lendemain. *« Il y a une cérémonie dans un petit village à 10 kilomètres d'ici. Ils sacrifient cinq buffles et dix cochons. Les Land-Rover passeront nous prendre à 7 heures. L'après-midi, à 15 kilomètres, ils sacrifieront trente buffles. Il faut arriver très tôt, vers 2 heures. Ce sera précédé d'un combat de buffles. »*

Un explorateur explique à son voisin de table : *« J'ai pu le prendre au moment où il abattait son coupe-coupe. Au 5/100 ce sera bon. Heureusement il me restait un rouleau d'Ektachrome 400 ASA. »*

Les monuments, les *danses* folkloriques, qui étaient le tourisme de papa, ne suffisent plus. Maintenant, grâce à Dieu, certaines agences vous vendent l'aventure, la vraie, accompagnée d'émotions fortes.

A Kataragama, dans le sud de Ceylan, le sang n'a pas besoin de couler pour faire ronronner les caméras. Au cours du festival annuel, les dévots se plantent de longues aiguilles à travers les joues, ou encore s'introduisent des crochets de métal sous la *peau du dos. Ce qui* leur permettra ensuite de se faire suspendre à une sorte de potence, ou de se faire tenir en laisse par un assistant dévoué.

Plus au nord, en Inde, les bords du Gange offrent au touriste averti un show non moins curieux. Les fameux bûchers de Bénarès sont là pour témoigner que, dans ce pays, on ne cache rien, même pas la mort. Pas de défunt honteusement habillé d'un coffre de bois, mais un cadavre exposé sur sa pile de rondins et décoré de pétales de fleurs. Le gouvernement indien interdit de filmer les crémations, mais, bien sûr, on s'arrange. Quelques roupies données à la famille, et tout se passe sans incident, à condition d'être discret. Entre 2 à 3 francs pour un spectacle à couper le souffle, c'est donné ?

A Katmandou, nous retrouvons les bons vieux sacrifices. Comme l'endroit est très touristique, et que la cérémonie a remporté un franc succès, ils ont lieu à heures fixes, surtout le samedi matin. Un petit chevreau dont on fait sauter la tête d'un seul coup de kukri, c'est moins spectaculaire qu'un buffle qu'on abat, mais c'est plus attendrissant. Par contre, les poulets n'attirent pas la foule.

Pour qui sait s'informer, ce genre de scènes ne manque pas, et l'on pourrait même organiser un tour du monde du sensationnel, dans lequel on n'oublierait ni la grande mortification des chiites, au Pakistan, ni la visite du lac aux crocodiles de Yamoussoukro, en Côte-d'Ivoire, où les sauriens fonctionnaires sont nourris de poulets vivants. Voilà de quoi emmagasiner des souvenirs et des photos pour vingt ans. Approchez, messieurs-dames, il reste encore des places. Le spectacle va commencer !

DE LA HONGRIE AU MAROC

Les rendez-vous parfois contrariés d'un chasseur

QUE se passe-t-il donc dans les tirés de Hongrie ? On sait à quel point la réputation cynégétique du pays n'est *plus à faire. Les vastes territoi*res relevant des fermes d'Etat abondent en petit gibier (essentiellement en faisans durant l'automne et en hiver), une organisation locale sans défaillance permet des scores dignes de la Belle Epoque.

Du moins tel était la renommée, car, coup sur coup, deux groupes de chasseurs français viennent de connaître d'amères déceptions. L'un de ces groupes, qui comptait dans ses rangs un *ancien ministre d'Etat,* trouva à son arrivée le territoire de chasse retenu inondé et se vit offrir un terrain de remplacement peu digne d'intérêt. L'autre groupe, des chasseurs alsaciens, se vit promettre chaque soir de leur séjour, et pour le lendemain, de grandioses battues qui se révélèrent, dans une triste réalité, à peine dignes d'une « chasse à la journée » française.

Devant une curieuse lassitude qui semblait s'être abattue sur les rabatteurs et l'incapacité évidente des responsables locaux d'honorer un contrat dûment réglé au prix fort, le groupe fit ses valises et rentra en France un jour et demi plus tôt que prévu, jurant qu'on ne l'y prendrait plus.

Ces mésaventures amènent à se poser des questions, notamment celles-ci : dans leur chasse aux devises, les Hongrois ne sont-ils pas en train de compromettre gravement leur patri*moine cynégétique en acceptant* trop de groupes de chasseurs sur leur territoire ?

— Les Hongrois n'en viennent-ils pas à considérer les chasseurs comme des « touristes » que l'on promènerait sur des territoires qui ne méritent plus leur réputation ?

— N'a-t-on pas tendance en Hongrie, actuellement, à recevoir avec plus de chaleur des chasseurs dont la monnaie connait un cours favorable ?

La nationalité des étuis de cartouches tirées trouvés au poste de traques le laisserait penser.

La quête individuelle aux faisans dispersés paraît en tout cas pour l'heure une meilleure méthode que la battue promise au contrat.

Le forestier n'est pas bon enfant

Au Maroc, qui se soucie tout autant que d'autres pays des rentrées de devises, les autorités locales tentent de mettre un peu d'ordre dans l'organisation de la chasse. La zone d'Arbaoua, célèbre pour ses chasses à la bécassine et au perdreau rouge, est désormais composée d'une zone « touristique » (35 000 hectares) où peuvent être reçus les chasseurs étrangers exclusivement et d'une zone « complémentaire » (85 000 hectares) où les chasseurs étrangers, en semaine, et les chasseurs marocains, le dimanche, peuvent tirer. Ces territoires, situés entre Tanger et Rabat, sont riches en marais et constituent une étape pour les oiseaux migrateurs.

La société de tourisme cynégétique d'Arbaoua qu'anime Bertin Surjus, Perpignanais haut en couleur, plus Marocain que Catalan après trente-huit ans de séjour dans ce beau pays, est en *mesure d'organiser sur place* d'inattendues battues à la bécassine. Le nombre des oiseaux à tirer est évidemment limité, mais plus par la difficulté des atteintes sur ces petits limicoles au vol capricieux ou par la mouvance du terrain parcouru que par une réglementation pourtant stricte qu'une brigade de forestiers aimables mais fermes fait respecter.

Sur le chemin de Souk-El-Arba, l'hôtel de la Route de France, curieux édifice fleuri au style indéfinissable où séjournent les groupes de chasseurs, fera cuire le gibier au retour des expéditions. Les eucalyptus qui protègent le bourg répandent un parfum qui enchanterait les pneumologues.

CLAUDE LAMOTTE.

★ Renseignements : Jet Tours, 602-70-22.

Jardinage

NOS SAPINS PASSENT NOËL

BIEN que les statistiques soient assez imprécises, on estime à six-sept millions le nombre de sapins qui terminent leur existence au milieu des coquilles d'huitres, des bouteilles vides et des emballages déchirés qui composent l'envers du décor, celui des poubelles des lendemains de fêtes.

Le plus classiquement cultivé est l'épicéa commun (*Picea excelsa* ou *Picea abies*) qui pousse à l'état spontané dans les Vosges, le Jura et les Alpes. Les producteurs de sapins de Noël sont des forestiers, des pépiniéristes ou des agriculteurs essentiellement concentrés dans quatre zones : Morvan, Ile-de-France, Vosges et Massif Central.

Certains d'entre eux tentent de développer la culture de nouvelles espèces plus décoratives et surtout ayant une meilleure tenue de leurs aiguilles en atmosphère chaude. Ainsi le sapin de Nordmann (*Abies nordmannia*) qui supplante l'épicéa dans les pays nordiques commence à voir sa production intensifiée en France. Il faut s'en réjouir même si le prix est un peu plus élevé car sa croissance est plus longue que celle du sapin classique. Les pépiniéristes fondent aussi beaucoup d'espoirs sur l'épicéa bleu du Colorado (*Picea pungens glauca*) au port très étoffé car de pousse lente, et aux aiguilles gris-bleu qui ne tombent pas facilement.

Quelle que soit l'espèce choisie, il faudra prendre un minimum de précautions pour bien conserver son arbre.

Acheter tôt permet un meilleur choix mais pose des problèmes de conservation dans les appartements secs et surchauffés. Les aiguilles ont beau être « persistantes », il y a des limites à ne pas dépasser. Quand on dispose d'un local non chauffé mais à l'abri du gel, y placer l'arbre recouvert d'une toile humide.

Les Américains, qui sont grands consommateurs de sapins de Noël, affirment que la solution suivante permet une longue conservation : dans 4 litres d'eau bouillante ajouter 4 cuillerées à café d'eau de javel, 2 tasses de sirop de sucre et 4 cuillerées à soupe de fer micronisé.

Quand l'arbre sera mort, les fêtes passées, la question revient. Que faire ? Pour les jardiniers, ennemis du gaspillage, bien avant la mode, plusieurs utilisations sont possibles. Les branchages constituent une excellente protection hivernale sur les plates-bandes et les aiguilles une fois tombées seront incorporées au sol le printemps venu. Si l'on dispose d'un broyeur, les branches hachées servent à la constitution d'un paillis acide, excellent pour les rosiers ou les rhododendrons. En dernier ressort, toutes ces brindilles sont parfaites pour allumer un feu.

Sur le marché de Rungis où transitent plus de 250 000 sapins de Noël, les cours n'ont guère varié par rapport à 1978, ce qui met les prix de détail de 15 francs à 50 francs, selon la qualité et la taille. Nous continuons de payer les importantes destructions de jeunes plantations durant la sécheresse de 1976. De nouveaux apports massifs qui pourraient faire baisser les cours ne sont pas attendus avant 1981.

Depuis quelques années, les acheteurs tentent un coup double : concilier la tradition du sapin qui orne le salon et acquérir un nouvel arbre pour le jardin. L'idée est excellente. Elle consiste à acheter chez le pépiniériste un arbre prêt à planter. Mais il faudra prendre garde à l'action de l'air sec et chaud de l'appartement, et pour cela limiter le séjour de l'arbre en intérieur, à moins de disposer d'une pièce fraiche et humide.

Toutes les variations sont permises avec un arbre vivant qui, dans sa motte ou son conteneur, n'attend plus que trouver sa place définitive au jardin ou sur la terrasse. La gamme étendue des conifères, bien sûr, mais aussi d'autres essences à feuillage persistant, comme les lauriers, citronniers, houx, fusains, magniola grandiflora... Et pourquoi pas un camélia en fleurs. Une autre façon de marquer Noël, par la présence d'un arbuste qui possède lui aussi un charme délicat et les vertus de la pérennité.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Hippisme

Rencontre d'un

BELLE ligne droite de *Jeune Orange* dans le prix Emile Riotteau ; de *Hillion Brillouard* et surtout de *Hadol du Vivier* — aussi époustouflant qu'en ses plus beaux jours — dans le prix de Bourgogne. Mais la chance du journaliste était, dimanche, dans une autre ligne droite : celle, extérieure à l'hippodrome, qui longe l'emplacement de départ des 2 600 mètres. Là, jumelles pointées vers la piste, à travers le pare-brise d'une voiture arrêtée tout contre la grille de clôture, le pestiféré : Pierre-Désiré Allaire.

Allaire, vous ne vous souvenez pas ? Il fut l'« inventeur » d'*Une de Mai*, de *Toscan*, d'*Equileo*, de *Fakir du Vivier* ; l'associé d'Alain Delon, puis de Michel Sardou, dans des écuries qui firent, un temps, la « une » des tableaux d'affichage en même temps que celle des magazines. Il était alors le « roi » de Vincennes. Le carnet de chèques toujours à moitié sorti s'il s'agissait d'acheter un grand cheval, n'acceptant pas d'associé qui ne pût au moins s'identifier avec une raison sociale cotée en Bourse ou devant qui le Tout-Paris n'eût déjà déroulé le tapis rouge, entouré d'une cour de joueurs attentifs à ses jugements (qui étaient et sont probablement encore les plus sûrs), c'était « Allaire le magnifique ». Sans ostentation cependant, avec un reste de gouaille bon enfant et, au coin de l'œil, la pointe de sourire ironique du sage qui ne prend rien complètement au sérieux.

Et puis il y eut, en 1978, l'affaire des courses truquées du Sud-Est. Pierre-Désiré Allaire fut inculpé, emprisonné pendant un temps. Sans attendre la conclusion de l'instruction judiciaire, les autorités hippiques lui retirèrent sa licence d'entraîneur ; le ministre de l'intérieur, parallèlement, prononça contre lui une interdiction de pénétrer sur les champs de courses. Depuis, c'est de cette allée extérieure — du « zoo », dans l'argot des initiés, car les proscrits y sont comme accrochés à la grille de clôture — qu'il vient voir courir les chevaux de son écurie. Car l'écurie — l'« entreprise » dans son langage — continue. On pourrait lui interdire l'hippodrome et le droit d'entraîner. On ne pouvait pas lui retirer la propriété, en totalité ou en partie, de plus de cent chevaux.

L'amitié de Michel Sardou

C'est son fils, Philippe, vingt et un ans, qui est devenu l'entraineur en nom (et qui, au demeurant, se révèle un remarquable driver). Bien entendu, le père est à ses côtés.

« *Quelles nouvelles de Grasse, Pierre ?...* » (C'est le parquet de Grasse qui instruit).

« *Mon avocat est certain que nous allons avoir un non-lieu. Il n'y a strictement rien contre moi. Mais les choses trainent, trainent...* »

Il dit n'être pas amer. Pour un peu, il jugerait que « *tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil* » : le juge d'instruction et les policiers « *ont fait leur métier ; rien à leur reprocher* » ; Michel Sardou, en demandant à la justice, au premier coup de semonce, de rompre leur association, n'a peut-être pas donné une image de l'amitié la plus fidèle, « *mais c'est un homme public; je comprends sa réaction* » ; la plupart de ses anciens amis ont fui, certains sont devenus des accusateurs, mais « *le monde est comme cela, ce n'est pas moi qui vais le changer ; ajoutez dix hommes du trot à dix hommes du trot, qu'avez-vous? Vingt divisions...* »

Sur le fond de l'affaire, il est très discret :

« *Je ne veux pas que le juge et mon avocat me fassent grief d'avoir écorné le secret de l'instruction ; mais je vous dis que je vais avoir un non-lieu.* »

Selon les quelques amis qui lui restent (guère plus que les doigts de la main), c'est vrai : il est maintenant hors de cause. Toute l'affaire aurait, en ce qui le concerne, tourné autour d'une double erreur de dates. Quatre drivers reconnaissaient avoir tiré leurs chevaux dans un prix Londonderry, le 7 janvier 1977, à Cagnes. Or le P.M.U. témoignait avoir signé à Allaire un chèque de 210 000 francs pour un pari gagnant dans le prix de Londonderry. L'intéressé niait. Finalement, on constatait que le chèque de 210 000 francs lui avait été payé pour un pari dans le prix Londonderry de... 1976, où il n'y avait pas eu de présomption de fraude. Mais alors surgissait un autre chèque, de 310 000 francs,

Les paquebots pavoisent toujours

(Suite de la page 13.)

Les autres armements, dont les navires ont en général Hong-kong comme port d'attache, espèrent trouver en Polynésie, en Indonésie, au Japon, un fonds de commerce suffisamment vaste et riche du point de vue des paysages, pour poursuivre leur exploitation dans des conditions normales. De très nombreux armements européens croient d'ailleurs au développement des croisières. Un exemple : Trafalgar House envisage de reconvertir deux cargos polythermes en paquebots pouvant embarquer 800 passagers.

Que deviennent le pavillon et les ports français ? En 1978, nos ports ont vu leur trafic passagers croître de 13,5 %, et le premier semestre 1979 a, lui aussi, été favorable, surtout sur la Manche. Un seul armement, Paquet, du groupe des Chargeurs réunis, porte encore les couleurs bleu blanc rouge à la poupe de trois navires. La croisière sous pavillon français ne représente, avec 55 000 personnes, qu'une part infime du marché mondial. Du fait de la vente du *Renaissance*, en novembre 1977, les chiffres de 1978 ont baissé. Dans une conjoncture pourtant difficile (Paquet a décidé malgré une grève des marins d'employer à bord de ses paquebots du personnel hôtelier indonésien), les navires français ont connu une activité satisfaisante avec un taux de remplissage de 91 %.

Mermoz, paquebot de superluxe, a quitté San-Juan-de Porto-Rico pour le port d'attache de Miami, et *Azur* et *Massalia* ont préféré Toulon à Marseille. Des croisières à thème (religieux, historique, gastronomique...) et des prix abordables (300 à 400 F par jour) sont les cartes que joue Paquet pour rester dans la compétition, sans aucune aide de l'Etat. Son pari : faire du paquebot « moyen de transport » un « lieu de loisir », ce que ne pourra jamais être l'avion.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

LA MER A TOUS PRIX

La Méditerranée pour les jeunes

La Compagnie Paquet et le Touring-Club de France organisent, du 29 mars au 4 avril et du 5 au 11 avril, deux croisières pour les jeunes de treize à vingt-quatre ans. A bord du *Massalia*, les passagers visiteront Ibiza, Motril, Malaga, Casablanca et Gibraltar.

★ De Toulon à Toulon, excursions comprises, 1 850 F. Voyage S.N.C.F. Paris-Toulon (aller-retour), 505 francs (548 F pour les plus de dix-huit ans). T.C.F. Tél. : 502-14-00.

Un plateau de six cuisiniers

Henri Gault et Christian Millau organisent, comme chaque année, une croisière gastronomique, du 25 au 28 avril, au départ de Nice. Six chefs, Jean-Marie Amat, Alain Dutournier, Marc Haeberlin, Gérard Loiseau, Jacques Maximin et Claude Segal, embarqueront sur *le Danae* pour accommoder les escalopes de homard aux choux, les salades tièdes de navets et de ris de veau et les aiguillettes de canard en pot-au-feu, prisées des connaisseurs.

★ Quatre jours : Nice, Capri, Corfou. Retour à Nice ou à Paris en avion. De 3 200 F à 7 000 F. Voyages C. Mathez, 14, avenue de Verdun, 06000 Nice. Tél. : (93) 88-52-64.

Pour les napoléoniens

Le rocher de Sainte-Hélène sera desservi le 23 février par un cargo mixte de sa Gracieuse Majesté, *le Saint-Héléna*, qui emmènera à son bord les fidèles du souvenir napoléonien. Des conférences jalonneront une croisière studieuse.

★ Du 16 février au 3 mars, Paris-Le Cap-Sainte-Hélène-Le Cap-Paris, possibilités d'extension en Afrique du Sud, de 11 000 F à 15 000 F. Souvenir napoléonien, 82, rue de Monceau, 75008 Paris. Tél. : (1) 523-37-32 (l'après-midi seulement).

Sous le vent des Antilles

L'Ariane est un trois-mâts tout blanc qui, de la Martinique jusqu'à Sainte-Lucie, Moustique, Cannouan et Saint-Vincent, emporte trois ou quatre fois par mois, pour une semaine, les croisiéristes qui apprécient de voyager près de l'eau, fût-ce avec une forte gîte.

★ Sept jours à bord en pension complète, avion Bruxelles-Fort-de-France-Bruxelles, Paris-Bruxelles-Paris en car. A partir de 4 790 F. Tourwest, 205, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 260-30-85.

Dans les pas de Sadate

Tel Aviv et Louqsor dans le même panier. Une croisière essaie de tenir cette gageure politique et touristique qui permet un combiné Israël-Egypte d'actualité.

★ Neuf jours, Paris-Paris. A partir de 4 800 F. Agence Zénith, 14, rue Thérèse, 75001 Paris. Tél. : 296-14-09.

Plaisirs de la ta

Bon p

Philatelie



INDEX DES

isme

Rencontre d'un pestiféré

celui-ci. émis le 8 janvier 1977, le lendemain de la course suspecte. Elle était là, la preuve ! Allaire niait encore. Il assurait qu'à l'époque il avait cessé, depuis un an, de jouer sur les courses de Cagnes, que le chèque ne pouvait se rapporter qu'à une course disputée à Vincennes, le 5 janvier, et non suspecte, elle non plus. Selon ses amis, la preuve viendrait d'en être administrée : *« D'ailleurs, un chèque du 8 janvier ne pouvait pas payer un pari du 7. Il y a toujours au moins quarante-huit heures de décalage entre la course et la date du chèque. »*

Maintenant, il ne joue plus : *« Pour simplement rentrer dans ses mises, il faut jouer 25 % mieux que la moyenne des parieurs puisque, après les prélèvements de l'Etat, le P.M.U. ne redistribue, entre les gagnants, que 75 % des mises. Pour gagner, plus que les 10 % d'intérêts qu'offre n'importe quelle banque, il faut jouer 40 % mieux. Ce n'est pas possible : les chevaux sont trop près les uns des autres; la piste de Vincennes, avec sa descente et sa montée, ne se prête pas, à l'inverse des pistes étrangères, à la répétition exacte des performances. Et puis, il y a toutes sortes d'autres considérations. Même la fiscalité s'en mêle. Par exemple, un éleveur-propriétaire qui veut éviter l'imposition au réel et dont le chiffre d'affaires doit, par conséquent, se maintenir en dessous de 500 000 francs peut avoir intérêt à attendre l'exercice suivant pour faire gagner son cheval. Ce n'est qu'un exemple... Non, je ne joue plus. J'ai joué beaucoup, c'est vrai. Mais j'en avais le droit... »*

Tout bien pesé, si quelque chose le révolte : que, sans attendre la fin de l'instruction, alors que tout inculpé est présumé innocent, on lui ait retiré sa licence.

Demain le Prix d'Amérique

« On ne voit cela dans aucune profession : un médecin inculpé d'homicide par imprudence continue d'exercer ; un banquier en délicatesse avec la législation des changes reste derrière son bureau : un chimiste qu'on accuse d'avoir fait naître des enfants malformés continue de faire joujou avec ses éprouvettes; moi, du jour au lendemain, rideau. Mon entreprise emploie quarante hommes ; il me faut 10 000 francs par jour pour la faire tourner. Que se serait-il passé si je n'avais eu mon fils et quelques collaborateurs dévoués ? Je serais, aujourd'hui, un homme fichu. »

Fichu, certes, il ne l'est pas. « Allaire le magnifique » recommence à poindre sous le pestiféré. Comme nous parlons de techniques d'élevage, il formule cette analyse et cette prédiction :

« Les grands élevages naissent d'un grand étalon et, souvent, ne durent que le temps de celui-ci. A cet égard, l'avenir m'appartient : j'ai quatorze étalons, dont quelques-uns des plus prometteurs ; Equiléo, *par exemple. Tenez, je vous le dis : dans cinq ans, je gagnerai le Prix d'Amérique avec un fils d'Equiléo... »*

LOUIS DENIEL.

Plaisirs de la table

Bon poisson de Neuilly

C'ETAIT lors des tempêtes de fin décembre. A Rungis, le poisson se faisait rare. Et à quels prix ! Minchelli (restaurant *Le Duc*, 243, boulevard Raspail, tél. : 322-59-59), pour qui la qualité et la fraicheur sont règle d'or, en était consterné. Ailleurs, souvent, on travaille dans le surgelé ou le dessous du panier. J'ai vu un chinois afficher la brochette de queues de langoustines à 21 francs (que pouvait-il vendre à ce prix !). Un autre — et qui passe pour à peu près honnête — oubliait de faire dégeler ses Saint-Jacques. Et j'ai compris, à moitié du moins, pourquoi le propriétaire de Prunier avait renoncé à ouvrir, outre-Seine, à Beaugrenelle, un restaurant de poissons. J'écris « à moitié » parce que l'occasion eût été belle, à un esprit non prévenu et à un cuisinier habile, de proposer enfin des poissons dits (combien sottement) peu nobles. Ce sont les meilleurs ! N'en déplaise aux chefs et aux clients il y a plus de noblesse dans un hareng laité, un maquereau « cor de chasse », une raie bouclée, que dans tous les merlus et autres loups de la mer !

Et que de préparations originales on peut faire avec la lotte, les joues de raie, le flétan, le congre, le cabillaud ! Passons...

Donc les poissons sont chers et les additions lourdes dès qu'on les approche. Encore plus huîtres, crustacés et coquillages. Mais du moins le consommateur peut-il prétendre, à ce prix, à la fraicheur, à l'honnêteté du produit.

Fermé le lundi

C'est le cas à *La Rascasse* (« Chez Louis », 10 avenue de Madrid, à Neuilly-sur-Seine, tél. : 634-05-30, fermé dimanche et lundi). Fermé lundi ! Notez-le et croyez qu'en règle générale il faut se méfier des restaurants de poissons qui ouvrent le lundi !

J'aime fort cette maison parce qu'elle est toute simple, sans tape-à-l'œil et qu'on y appelle une Saint-Jacques une Saint-Jacques (à la nage elles sont juste cuites, mieux vaut écrire pochees, à point, apportées dans leur nage — le beurre fondu à part — et sagement épicées, une *merveille !*). *Les huitres* « papillons » sont à prix raisonnable, les moules et praires farcies odorantes, la cassolette de coquillages amusante, le soufflé de crevettes parfait, la soupe de poissons ne devant rien à la boite, on l'imagine. Ainsi du reste, de la fricassée de poissons au saint-pierre à la chartreuse (verte, c'est inattendu en sauce mais « cela se tient » !) ; la brochette enfin de *La Rascasse* est « sublime » avec une sauce souple comme un drapé et patricienne comme si ce drapé était signé Dior ou Nina Ricci !

Quatre viandes : cœur de filet au poivre, noisettes et selle d'agneau, rognons grillés pour les irréductibles carnivores, un honnête plateau de fromages (qui demanderait peut-être à être *étoffé* chez un grand fromager — suivez mon regard du *côté* de la rue Vignon !) et des desserts pas trop sucrés, ce qui est sagesse.

Là-dessus, un sancerre rouge pas trop onéreux. Cela fait certes une addition « de poissons » et l'on imagine pourquoi, même si la tempête s'est éloignée. Mais tant d'autres n'ont même pas cette excuse ! Alors notez l'adresse de cette *Rascasse* dont Louis et sa charmante épouse ont fait la meilleure maison de poissons de Neuilly... et l'une des premières de Paris.

LA REYNIÈRE.

Philatélie

N° 1 618

FRANCE : « Zadkine — Femme à l'éventail ».

La suite du programme 1980 est le premier timbre — des sept — de la série « création philatélique », représentant l'œuvre de Zadkine : la « Femme à l'éventail ». Vente générale le 21 janvier (6°/80). Retrait prévu pour le 6 février 1981.

France 300 postes 1980 Zadkine

3,00 F, brun, ocre, jaune et vert. Format 36,85×48 mm. Dessiné et gravé par Pierre Forget. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 19 et 20 janvier, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15°. — Oblitération « P.J. ».

— Le 19 janvier, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de poste Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris-7°. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Bureaux temporaires

⊙ 76600 Le Havre (hôtel de ville), les 26 et 27 janvier. — Exposition « l'Art pictural, la philatélie et les transports ».

⊙ 75009 Paris (Consistoire central), le 27 janvier. — Exposition philatélique : « Cent ans de vie juive. »

⊙ 68270 Wittenheim (salle des sports Pierre-de-Coubertin), le 27 janvier. — 35° anniversaire de la Libération.

FRANCE : deuxième partie du programme 1980.

La première partie du programme 1980 contenait vingt-six figurines (« le Monde » du 23 juin 1979) : aujourd'hui, nous publions la *seconde partie, complétant l'année* avec quatorze timbres. Ainsi, le « menu » officiel prévoit quarante vignettes postales au total, auxquelles s'ajouteront au cours de l'année, très certainement, quelques « hors programme ».

I. - Trois timbres avec surtaxe.

● **Personnages célèbres** : Saint-John Perse (1887-1975), Jean-Marie de La Mennais (1780-1860) et Pierre-Paul de Riquet (1604-1680).

II. - Onze timbres sans surtaxe.

● **Série touristique** : château de Maintenon (Eure-et-Loir) et abbaye de Solesmes (Sarthe).

● **Commémoratifs et divers** : vingt-cinquième anniversaire de *l'Association internationale des* relations publiques : gastronomie française : sciences de la terre (Congrès géologique international) : deux centième anniversaire du débarquement à Newport des troupes françaises conduites par le général de Rochambeau ; deuxième centenaire de l'Ecole nationale des arts et métiers ; lutte contre le tabagisme ; tricentenaire de la création de la Comédie-Française ; garde républicaine et un timbre franco-belge (coopération P.T.T.).

Nouvelles brèves

● GABON. — *Série « Noël 1979 », 60 fr., « Fuite en Egypte » et 80 fr., « la Circoncision ». Offset, Edila.*

● HONGRIE. — *Animaux sauvages protégés : 40, 60 filler, 1, 2, 4 et 6 forint. Respectivement loutre, chat sauvage, martre, blaireau, putois et fouine.*

● IRLANDE. — *La visite du pape Jean-Paul II a été soulignée par l'émission d'un timbre de 12 pence, tiré à dix millions d'exemplaires.*

● PORTUGAL. — *Série de deux timbres « Pour un service national de santé » : 6,50 et 20 escudos. Une croix-rouge sur chaque figurine.*

ADALBERT VITALYOS.

Livres de bouche

Le troisième volume de la collection « Connaissance et pratique » (Denoël), dirigée par Janine Gardel, est consacré à *la Cuisine*. Illustré de très nombreux dessins, croquis et plans, il passe en revue tous les problèmes à résoudre pour aménager ou moderniser une cuisine. *Chacun des sept chapitres*, allant de l'installation à l'équipement, est divisé en fiches techniques dont les principaux éléments se repèrent aisément sur un index alphabétique. Et pour que cette pièce essentielle de la maison qu'est la cuisine réponde à son objectif, une centaine de pages de recettes terminent cet ouvrage.

★ *La Cuisine*, Ed. Denoël, 98 F environ.

La mode « rétro » n'a pas épargné les livres de cuisine. Les Presses de la Renaissance viennent de rééditer, en lui conservant sa présentation et ses illustrations d'origine, un volume de recettes paru en 1912. Voici donc sortis de l'oubli ces « vieux préceptes de la grand-mère Catherine Giron » et les 2 000 recettes recueillies par Gombervaux. En lisant ce livre cartonné de 496 pages, en format 13 x 18, on s'aperçoit que les conseils d'hygiène alimentaire donnés au début du siècle étaient pleins de bon sens et que les recettes sont toujours d'actualité.

★ *La Bonne Cuisine pour tous*, Ed. Presses de la renaissance, 75 F environ.

C'est pour les enfants d'aujourd'hui, et surtout les mères chargées de bien les nourrir que Ginette Mathiot et le docteur Guy Vermeil ont rédigé *Bon appétit de un jour à vingt ans* Ce livre a été réalisé avec le concours des 1 132 mères de famille *qui ont accepté de répondre* à un questionnaire élaboré par les auteurs pour faire part de leur problèmes personnels. Il allie les conseils d'un pédiatre à ceux d'une spécialiste de la cuisine.

JANY AUJAME.

★ *Bon appétit de un jour à vingt ans*, Ed. Stock, 55 F environ.

Jeux

échecs N° 846

UN C EN MISE RENDANT 12 COUPS

(Coupe des clubs de Lettonie, 1977)

Blancs : TCHETCHUN

Noirs : NEJURA

Défense slave. Système Botwinnik.

1. ç4	d5	16. F×ç4	Dç6
2. ç4	d×ç4	17. d5 !	Dç7
3. Cf3	Cf6	18. d×é6 ! (m)	
4. Cç3	ç6		f×é6 (n)
5. Fg5	é6	19. Dé2 ! ! (o)	
6. é4 (a)	b5		Dé5 (p)
7. é5 (b)	h6	20. D×é5	C×é5
8. Fh4	g5 (c)	21. F×é6 ! ! (q)	
9. C×g5 (d)			Fh6
	h×g5 (é)	22. 0-0-0 ! ! (r)	
10. F×g5 Cb-d7 (f)			Cd3+ (s)
11. é×f6 (g)		23. T×d3	F×g5+
	Fb7 (h)	24. h×g5 ! !	
12. h4 ! (i)	Db6		T×h1+
13. a4	b4 (j)	25. Rç2	Té1 (t)
14. a5 !	Da6 (k)	26. Cd5 ! (u)	
15. b3 ! (l)	ç5		abandon.

NOTES

a) Par interversion de coups, nous retrouvons le « système Botwinnik » de la « défense slave » (1. d4, d5 ; 2. ç4, ç6 ; 3. Cf3, Cf6 ; 4. Cç3, é6 ; 5. Fg5, d×ç4). 6. a4 est jouable avec les suites possibles 6..., Fb4 ; 7. é4, b5 ou 7..., F×ç3+ ou 7..., Da5 ou encore 7..., ç5 avec passage, dans ce cas, à la « variante de Vienne » du Gambit - D.

b) 7. a4 est peu connu, à tort probablement : 7..., Db6 ; 8. F×f6, g×f6 ; 9. Fé2, a6 ; 10. 0-0, Fb7 ; 11. d5 ! ou 7..., b4 ; 8. Cb1, h6 ; 9. F×f6, D×f6 ; 10. F×ç4, Dg6 ; 11. Cb-d2, D×g2 ; 12. Tg1, Dh3 ; 13. Dé2 ou 13. Db3.

c) La base du « système de Botwinnik ». Les Blancs doivent répondre soit par 9. C×g5 comme dans la partie, soit par 9. é×f6 puisque le recul du F-D laisse aux Noirs un bon jeu après 9. Fg3, Cd5 ; 10. Cd2, Cd7 ; 11. Cé4, Da5.

d) Ou 9. é×f6, ce qui sacrifie un deuxième pion, g×h4 ; 10. Cé5, D×f6 ; 11. Fé2 ou 11. a4 ou 11. g3.

e) La vieille continuation 9..., Cd5 ; 10. C×f7, D×h4 ; 11. C×h8, Fb4 semble égaliser les chances après 12. Tç1, Dé4+ ; 13. Fé2, Cf4 ; 14. Dd2, Cd3+ ; 15. Rf1, C×ç1 ; 16. C×é4, F×d2 ; 17. C×d2, C×a2 ; 18. Cé4, a5 ; 19. h4, a4 ; 20. Th3, ç3 ! mais moins claire est la variante 12. Dd2, ç5 ; 13. 0-0-0, ç×d4.

f) Et non 10..., Fé7 ? ; 11. é×f6, F×f6 ; 12. F×f6, D×f6 ; 13. g3, Fb7 ; 14. Fg2, a6 ; 15. 0-0 menaçant 16. a4.

g) A considérer est aussi 11. g3 et 11. Df3.

h) 11..., C×f6 est réfuté non par 12. Df3, Fé7 ; 13. C×b5, ç×b5 ; 14. D×a8, Fb4+ ; 15. Ré2, 0-0 ; 16. Td1, é5 ; 17. Dç6, é×d4 ; 18. D×f6, Té8+ ; 19. Rf3, Fé7 ; 20. T×d4, F×f6 ; 21. T×d8, F×d8 (Wood - Schmidt, Heidelberg, 1949), mais par 12. a4 !

i) Cette idée de Kortchnoï paraît plus énergique que les répliques usuelles 12. Fé2 et 12. g3.

j) 13..., a6 est préférable à cette attaque du C-D.

k) Afin d'empêcher sur 14..., Dç7 l'avance 15. a6.

l) Un joli gain de temps : si 15..., b×ç3 ? ; 16. F×ç4 avec gain de la D.

m) Plus fort que 18. 0-0, b×ç3 ; 19. a6, FXd5 ; 20. FXd5 ; 0-0-0 ! (et non 20..., éXd5 ; 21. Té1+, Rd8 ; 22. DXd5, Tb8 ; 23. DXf7, etc.) ; 21. Fb7+, Rb8 ; 22. Dç2, Fd6.

n) Si 18..., b×ç3 ; 19. D×d7+, D×d7 ; 20. é×d7+, R×d7 ; 21. 0-0-0+ et si 18..., Dé5+ ; 19. Rf1, 0-0-0 (et non 19..., f×é6 ? ; 20. f7+ !) ; 20. é7 !, D×g5 (ou 20..., F×é7 ; 21. f×é7, D×g5 ; 22. h×g5, T×h1+ ; 23 Ré2, T×d1 ; 24. é×d8=D+, R×d8 ; 25. C×d1 avec gain) ; 21. D×d7+ !, R×d7 ; 22. é×d8=D+, R×d8 ; 23. Td1+ !, Rç8 ; 24. h×g5, T×h1+ ; 25. Ré2, T×d1 ; 26. C×d1 avec gain.

o) Le C blanc est toujours en prise.

p) Si 19..., b×ç3 ; 20. D×é6+, Rd8 ; 21. F7+ ! et si 19..., 0-0-0 ; 20. Cb5 !

q) Sans craindre ni 21..., F×g2 ; 22. 0-0-0 ! ni 21..., b×ç3 ; 22. 0-0-0, Fh6 ; 23. Th-é1 !

r) L'attaque bat son plein. Le C-D n'a toujours pas bougé.

s) Une combinaison qui doit laisser la Th1 en l'air.

t) Les Noirs ont gagné la qualité mais leur partie est sans espoir. Si 25..., b×ç3 ; 26. g6 !, Fé4 ; 27. g7, Fh7 ; 28. f7+, Ré7 ; 29. g8=D. Si 25..., Fç8 ; 26. f7+, Ré7 ; 27. Td8 !

u) En prise pendant douze coups, le C-D met fin au combat : si 26..., T×é6 ; 27. Cç7+ et 28. C×é6+ et si 26..., F×d5 ; 27. F×d5, Td8 (ou 27..., Tç8 ; 28. g6) : 28. Fç6+, etc.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 845

M. HAVEL (1944)

(Blancs : Rd4, Td8. Noirs : Ré2, Pa3 et h3.)

1. Ré4!, h2 ; 2. Th8, Rd2 ; 3. Rd4!, Rç2 ; 4. Rç4!, a2 ; 5. Txh2+, Rb1 ; 6. Rb3, a1=C+ ; 7. Rc3 et les Blancs gagnent.

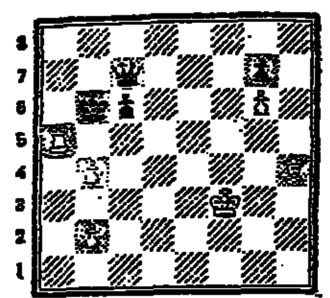
● *Avec 11,5 points sur 17 possibles, le grand maître Efim Gueller* a remporté le championnat d'U.R.S.S. 1979. C'était le plus âgé des participants, et le même titre lui avait été décerné en 1955. Il précède d'un point le jeune Arthur Youssoupov et d'un point et demi le grand maître Youri Balachov et le nouvel espoir Garry Kasparov, qui n'a que seize ans.

Ou bien 1..., a2 ; 2. Ta8, Rf2 ; 3. Rç4 ! h2 ; 4. Txh2+, Rg1 ; 5. Rg3, h1=C+ ; 6. Rf3!

ÉTUDE

V. BRON

(1977)



Les blancs jouent et gagnent.

BLANCS (6) : Rf3, Ta5, Fh4, Pb2, b4, g6.

NOIRS (4) : Rb6, Dç7, Pç6, g7.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 843

UNE PRÉCAUTION SENSATIONNELLE

Ce chelem joué dans un championnat en Belgique a été gagné parce que le déclarant a pensé à se protéger contre un doubleton à trèfle chez l'adversaire. Mais encore fallait-il trouver la précaution qu'il fallait prendre !

Nord : ♠ 6 4 — ♥ V 9 5 3 — ♦ R V 6 2 — ♣ A R 3

Ouest : ♠ R D 10 5 — ♥ D 10 4 — ♦ 10 7 5 4 — ♣ 7 4

Est : ♠ V 9 8 3 — ♥ 8 — ♦ 9 3 — ♣ V 10 9 6 5 2

Sud : ♠ A 7 2 — ♥ A R 7 6 2 — ♦ A D 8 — ♣ D 8

Ann. : S. donn. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♥	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ♦	passe	5 ♥	passe
6 ♥	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le roi de pique, Sud a pris avec l'as et il a tiré l'as et le roi de cœur (pour le 8 de cœur et un trèfle d'Est). *Comment le docteur Maison, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Il s'agit de défausser deux piques sur le troisième trèfle et le quatrième carreau. Mais laquelle des deux autres couleurs mineures faut-il jouer en premier ? Contrairement au réflexe habituel qui consiste à commencer par la couleur la plus courte, ici *il faut d'abord jouer les carreaux !* En effet, il est indispensable que l'adversaire qui a le dernier atout *(Ouest)* ait au moins *trois* carreaux, car, s'il en a deux, le chelem sera de toute façon infaisable (puisqu'il coupera au troisième tour). Il ne coûte donc rien de jouer en premier trois fois carreau, et deux cas sont possibles :

I. — *Ouest a trois carreaux :* le déclarant joue maintenant trois fois trèfle pour défausser un pique (en espérant ne pas être coupé), puis il tire le quatrième carreau et jette son dernier pique, tandis que Ouest coupe.

II. — *Ouest a quatre carreaux* (Est n'ayant pas fourni au troisième tour) : Sud doit alors rejouer le quatrième carreau avant le troisième trèfle...

Regardez maintenant la donne complète dans laquelle le Dr Maison a évité l'écueil mortel de jouer trèfle tout de suite. Il a pensé à jouer d'abord carreau et, quand Est au troisième tour n'a pas fourni, il a évidemment continué carreau. S'il avait commencé par trèfle, Ouest aurait coupé et ce chelem aurait chuté.

LE BON PLACEMENT

Une entame favorable permit au déclarant de réussir son contrat, mais, même s'il avait attaqué la couleur du partenaire, la manche aurait été réalisable.

Nord : ♠ R 7 6 5 — ♥ D 6 4 2 — ♦ 10 — ♣ R 7 5 3

Ouest : ♠ D 10 4 3 2 — ♥ 10 8 7 — ♦ 5 4 — ♣ D V 4

Est : ♠ 9 8 — ♥ R V 9 5 — ♦ R D — ♣ A 10 9 8 2

Sud : ♠ A V — ♥ A 3 — ♦ A V 9 8 7 6 3 2 — ♣ 6

Ann. : N. donn. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	passe	1 ♣	1 ♦
1 ♠	1 SA	contre	5 ♦
passe	passe	contre	passe...

Ouest ayant entamé le 4 de pique pour le 5 et le 9, *comment Sud (Le Dentu) a-t-il joué* pour gagner CINQ CAREAUX contre toute défense ? Si Ouest avait entamé la dame de trèfle et rejoué le valet de trèfle, comment Sud aurait-il fait encore onze levées ?

Note sur les enchères :

Avec des couleurs très longues, il n'y a pas de règle précise pour annoncer. Sur « 1 trèfle », il semble normal de se camoufler en disant « 1 carreau » ; ensuite, fallait-il essayer « 3 SA » ?

Il peut paraître étonnant que Ouest ait entamé pique plutôt que trèfle. Mais Est jouait le système du « trèfle d'appel-majeure par cinq », et il pouvait donc ne rien avoir à trèfle. Il est vrai qu'à pique Est n'avait pas non plus promis qu'il aurait un honneur.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 110

LE DAMIER EST CAPRICIEUX

TOURNOI INTERNATIONAL D'AMSTERDAM (juillet 1979)

Blancs : H. OTTEN

Noirs : H. WIERSMA

Ouverture : RAPHAEL

Réplique : symétrique

Partie du pion KERKHOF

1. 32-28	19-23 (a)	22. 32-28	18-15
2. 28X19	14X23	23. 37-31 (k)	26X37
3. 33-28 (b)	23X32	24. 41X32	20-24
4. 37X28	10-14	25. 29X20	
5. 39-33	5-10		15X24 ! (l)
6. 44-39	16-21	26. 46-41	
7. 50-44	14-19 (c)		12-17 ! (m)
8. 38-32 (d)	9-14	27. 41-37	3-9 (n)
9. 41-37	21-26 (e)	28. 36-31	7-12
10. 43-38	13-23	29. 31-26 (o)	4-18
11. 49-43	12-18	30. 32-27 (p)	
12. 34-29 (f)	23X34		12-18 ! ! (q)
13. 39X30	20-25! (g)	31. 45-40	
14. 44-39	25X34		8-12 ! ! (r)
15. 40X29	7-12! (h)	32. 40-34	25-30 ! (s)
16. 28-22 (i)	17X28	33. 34X25	24-29
17. 33X22	18X27	34. 33X24	19X30
18. 31X22	15-20	35. 35X24	18-23
19. 47-41	20-25! (j)	36. 28-8	17X28 !
20. 38-33	14-20	37. 8X17	11X44 !
21. 42-38	1-7	Abandon.	

NOTES

a) Réplique très usuelle depuis quelques années, surtout lorsque le conducteur des Blancs inspire la prudence (Wiersma-Malahé, *le Monde* du 5 novembre 1977, C. Smith-H.A. Johnson, *le Monde* du 14 janvier 1978, J. Watoetin-K. Joengevitjius, *le Monde* du 9 juin 1979, J. Sjaus-E. Slawinskas, *le Monde* du 1er septembre 1979, J. Konwerski-M. Lepsic, *le Monde* du 29 septembre 1979).

b) Opposé à l'ex-champion du monde, le conducteur des Blancs veut retarder le moment où, comme le souligne parfois le maître international français A. Verse, « la partie se complique d'elle-même, de toute façon ».

c) Dans les tendances classiques des années 30 aux années 50, on estimait qu'il était de peu d'importance, positionnellement, de permettre aux Blancs de développer, à ce stade du début de partie, leur aile gauche en poursuivant par 7. ... (21-26) ; 8. 34-30 (26×37) ; 9. 41×32 (Verse - Malfray, championnat de France 1949, Bonnard-Fankhauser, championnat de France 1951, etc.).

d) Intéressante suite immédiate envisageable parmi une multitude : 8. ... (21-26) ; 9. 42-37 (11-16) ; 10. 32-27 tentant la faute 10. ... (17-21 ?); les Blancs dament par une application relativement simple mais élégante du thème du coup de la trappe (terme imagé). 11. 37-32 ! [dans la trappe] ; 12. 27-22 (18×29) ; 13. 34×1 ! (12-18) [en vue de prendre la dame] ; 14. 41×32 (4-10) ; 15. 5×12 (7×18) dame prise, mais B+1

e) Le pion initialement à 46 n'ayant pu être porté à 41, les Noirs, après le coup du texte 11-26, ont déjà un léger avantage positionnel.

f) Cet échange ne trompe pas : les Blancs sont en difficulté, pour la principale raison qu'ils ne pourront développer, harmonieusement, tout au moins (et encore ne faut-il pas se contenter du plaisir des yeux) leur aile gauche, la plus forte numériquement.

g) Puisque l'aile gauche adverse, partiellement neutralisée, a pris inutilement un volume trop massif, les Noirs vont travailler à l'usure de l'aile droite, située dans la zone du tric-trac et numériquement la plus faible.

h) L'espoir, pour les Blancs, d'aplanir leurs difficultés par un deux pour deux au centre s'envole. Si, au lieu du coup du texte, 15... (17-21) ; 16. 28-23 (19X28) ; 17. 32X12 (7X18) ; 18. 46-41 avec la perspective du pionnage 31-27, etc., développement de l'aile gauche.

i) Un acte de témérité qui risque, compte tenu de l'étendue des connaissances de Wiersma et de son art, d'exploiter, hors des sentiers battus aussi, des coups stratégiquement douteux, d'aggraver la situation des Blancs.

j) Confirme la volonté des Noirs d'accentuer ultérieurement la faiblesse des forces adverses dans la zone du tric-trac. Au dix-neuvième temps, particulièrement illogique serait 19... (12-17 ?) ; 20. 29-24 ! [un collage qui réduirait à néant l'avantage positionnel des Noirs] (20X29) [et non bien sûr (19X30 ? ?) 35X15, etc., B+1], 21. 36-31 [mise à profit d'un temps de repos] (17X28) 22. 32X34, rééquilibrage de la formation et possibilité de développer l'aile gauche.

k) 23. 29-23 était peut-être préférable (19-24) [réplique choisie pour prouver que 29-23 ne perd pas le pion] ; 24. 23-19* [forcé à cause de la menace (24-30), etc. N+2] et si (24-29) ; 25. 33×24 (20×29) ; 26. 37-32 [l'égalité numérique va être rétablie] (13×24) ; 27. 22-18 (12×23) ; 28. 28×30 avantage positionnel aux Blancs car après (25×34) ; 29. 39×30 suivrait 45-40 puis 43-39, et le pion Noir a 29 serait alors indéfendable.

l) L'offensive vers le tric-trac se poursuit, mais les Blancs disposent toutefois de ressources défensives.

m) Redoutable enchaînement dans cette partie du pion Kerkhof à 22 (Rigterink-Ivans, *le Monde* du 28 mai 1977, Van Tilborg-Clerc, *le Monde* du 24 septembre 1977, Delhom-Marini, *le Monde* du 24 décembre 1977).

n) Ne rendrait pas fautif 28. 36-31 qui interdit 28. ... (24-29 ?) ; 29. 33×24 (19×30) ; 30. 35×24 (13-19) ; 31. 24×13 (9×36) ; 39. 37-31 [la réplique meurtrière] (36×27) ; 33. 32×3, B+ sur ce coup de dame.

o) Est-ce le meilleur ? Difficile à dire, d'autant que le damier est capricieux : chaque case a une valeur stratégique qui lui est propre certes, mais qui varie en fonction des positions des deux camps.

p) Faute positionnelle que les Noirs ne vont pas manquer d'exploiter.

q) Le double enchaînement (chaînes de pions 6, 11, 17 et 9, 13, 18) !

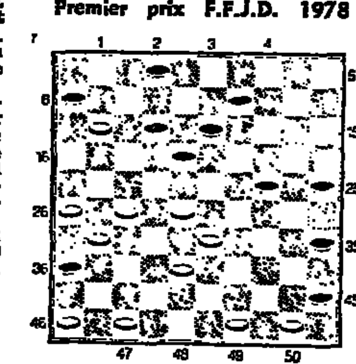
r) Brillant tenté de faute sur le thème du coup du talon (terme imagé).

s) Le début d'une combinaison en six temps, assez acrobatique et dévastatrice par le résultat de la rafle de cinq pions.

PROBLÈME

G. POST

Premier prix F.F.J.D. 1978



Les blancs jouent et gagnent en six temps.

● SOLUTION COMPLETE : 37-31 ! (26×28) 29-23 (18×20) 35×4 (28-32*) 4×11 (32×43*) 44-39!! [l'émerveillement, même pour des experts] (6×17 a) 39×48 !, etc. + par opposition. Une miniature de collection sur le thème final de Meaudre ! a) (43×34) 11-44, etc. +.

● LE « DAMIER PARISIEN » : club ouvert tous les jours, sauf le dimanche, et fréquenté par la majorité des joueurs le samedi à partir de 15 heures. Pour damistes de tous niveaux de force : parties amicales, parties d'entraînement avec ou sans pendule, parties de compétition, dont le championnat de Paris (plusieurs séries). Adresse : salle calme et agréable du Café du Musée, 10, rue du Louvre (1er).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

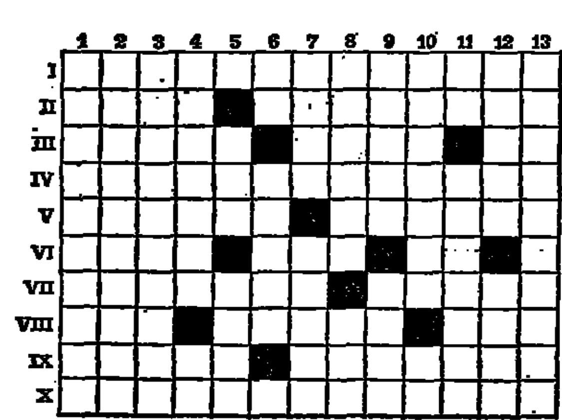
N° 74

Horizontalement

I. Ont fort à faire avec vous comme avec moi. — II. Courante ; Après avoir couru. — III. Aigu ; Connaît-il les détours du sérail ? ; En fin. — IV. Ne se laisse pas contenir. — V. Quand elle est belle, il importe peu qu'elle soit habillée ; Perdues. — VI. Muse ; Convient à la muse ; Contracté. — VII. On y fit dans le vaporeux ; On s'y cramponne. — VIII. Haïssable ; Coule ; Dans le lointain. — IX. Finiront en fumée ; Quand Zeus s'exprimait. — X. Prévoyant le feu.

Verticalement

1. Remise en ordre. — 2. Mémoires d'outre-tombe. — 3. Remettons en ordre. — 4. Iras ; Possessif de bas en haut. — 5. C'est presque une fine lame ; Montagneuse. — 6. Dans Genève ; Pâturage. — 7. Gardé ; N'est pas ici dans sa position naturelle. — 8. Parvenu ; Désengagé. — 9. Altération ; Progressif si progrès il y a. — 10. — Citai ; Et vlan ! — 11. Conjonction : Fis comme Io. — 12. Quasiment zéro ; A perdu toute conscience. — 13. Elle a pris comme un coup de vieux.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 73

Horizontalement

I. Carême-prenant. — II. Odorat ; Opiner. — III. Nourriture ; VI. — IV. Triennale ; Fès. — V. Ressac ; Encart. — VI. Ors ; Gel ; Druse. — VII. Améliorât. — VIII. Ergo ; Assenées. — IX. Userons ; Aune. — X. Restitutoires.

Verticalement

1. Contrôleur. — 2. Adorer ; Rse. — 3. Rouissages. — 4. Erres ; Mort. — 5. Marnage ; Oi. — 6. Etincelant. — 7. Ta ; Tissu. — 8. Roule ; Os. — 9. Eprendre. — 10. Nie ; Cranai. — 11. An ; Fauteur. — 12. Nevers ; E.N.E. — 13. Tristesses.

FRANÇOIS DORLET.

● *Tarot parisien.* — Le traditionnel tournoi de tarot patronné par la mairie de Paris aura lieu, le dimanche 20 janvier, au club P.L.M. Saint-Jacques (17, boulevard Saint-Jacques, Paris-14e). Les inscriptions se feront sur place. Le vainqueur de ce tournoi sera qualifié pour la finale régionale des championnats de France.

ANA-CROISÉS (*)

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

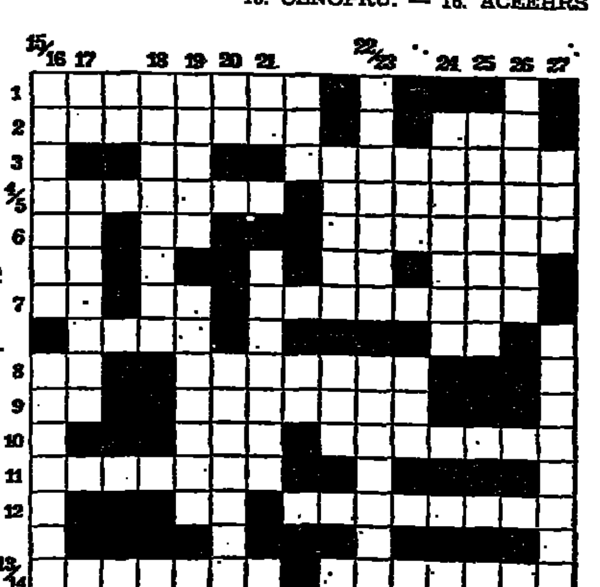
N° 74

Horizontalement

1. AADEOPRX. — 2. FIRSTUUU. — 3. EEEHMRTY. — 4. CEEIRSU (+ 3). — 5. EEOPRTU (+ 1). — 6. ACEILLV. — 7. AEEIRSTT (+ 7). — 8. ILNOPSU (+ 1). — 9. AEILNPR (+ 1). — 10. ADEEINT (+ 1). — 11. AEEHIRT (+ 1). — 12. GIILOTV. — 13. ABEMOTT. — 14. AMOPSST.

Verticalement

15. CENOPRU. — 16. ACEEHRS (+ 2). — 17. AAACNST. — 18. AEEFFRSU. — 19. EFIRPTU. — 20. GIOPRRU. — 21. AACESST. — 22. AENPRTY. — 23. AADNORT (+ 1). — 24. CEHINTU. — 25. EEILPRS. — 26. EEJLMSU. — 27. EHNOPRSY.



Solution du problème n° 73

Horizontalement

1. MONOSKI, P.L.I. 80 (KIMONOS). — 2. OCTUORS. — 3. NACIVERT (ECRIVANT). — 4. ALPESTRE (PALESTRE, PERLATES, PLATREES, SALPETRE). — 5. CALMARS. — 6. PISTILS. — 7. SUSVISE. — 8. NOTASSES (OSASSENT). — 9. OBLONGUE. — 10. RUBEOLE (EBOULER). — 11. FIXISTE (FIXITES). — 12. RYTHMEE. — 13. CROONER (CORONER). — 14. DELEGUE (DEGLUEE).

Verticalement

15. MUNICIPE. — 16. INABRITEE. — 17. NIVALES ou NIVELAS (ALEVINS, ALVINES, LEVAINS, VALINES, VELANIS). — 18. GOBILLE. — 19. SICCATIF. — 20. LINGOTS (TIGLONS). — 21. SAOULEE. — 22. ATYPIQUES. — 23. SEXTUOR. — 24. OBSERVEE. — 25. SURMENE (MENEURS, MURENES, MENURES). — 26. CSARDAS. — 27. EMULSEUR.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Une femme à la tête de la Twentieth Century Fox.

La Twentieth Century Fox a annoncé le 3 janvier la nomination de Mme Sherry Lansing comme chef de production. C'est la première fois de toute l'histoire du cinéma américain qu'une femme accède à ce poste. Mme Sherry Lansing devient responsable de l'ensemble de la production de la compagnie, ce qui représente un budget de 100 millions de dollars par an.

[Agée de trente-cinq ans, Mme Sherry Lansing est entrée à la Metro Goldwyn Mayer en 1975. Deux ans plus tard, elle est vice-présidente chargée de la production à la Columbia Pictures ; elle est à l'origine des deux succès récents de cette compagnie, le « Syndrome chinois », de James Bridges, et « Kramer contre Kramer », de Robert Benton.]

Hommage marseillais à Fernandel.

Jusqu'à la fin janvier, Marseille honore Fernand, Joseph, Désiré Contandin, que la prospérité connait mieux sous le pseudonyme de Fernandel. Les galeries de la Vieille-Charité accueillent l'exposition organisée par le Musée provençal du cinéma. Elle s'articule chronologiquement autour des deux points forts de la carrière cinématographique de l'acteur : les films tournés sous la direction de Marcel Pagnol et ceux de la série de Don Camillo.

Photographies, affiches, importante documentation, plusieurs costumes de ses rôles les plus fameux (dont la soutane), ainsi qu'une illustration audiovisuelle, permettent de mieux suivre l'évolution d'une carrière qui a débuté autour des années 30 dans le genre comique troupier, sur scène et à l'écran, pour se diriger ensuite vers un comique plus varié et plus humain. Pour compléter cette exposition-hommage, Georges Guarracino et Charles-Eric Simeoni, responsables du Musée provençal du cinéma, ont rédigé une monographie abondamment illustrée qui dresse la filmographie de l'acteur ainsi que la liste de ses participations aux spectacles de théâtre et de music-hall. Elle comporte également de nombreux témoignages de metteurs en scène ou de partenaires. — (Corresp.).

★ Hommage à Fernandel, Vieille-Charité, 2, rue de l'Observance, 13001 Marseille, tél. 91-28-14.

Berlin, années 80.

Moritz de Hadeln, nouveau directeur du Festival de Berlin (18-29 février 1980), dont il partage la responsabilité avec Ulrich Gregor, directeur du Forum du Jeune cinéma pour les trois années à venir, a déjà constitué l'équipe qui va le seconder dans son travail. Parmi ses collaborateurs, on relèvera le nom de Gene Moskowitz, l'ancien correspondant parisien de Variety, *qui l'assistera dans le choix des films américains, ainsi qu'un triumvirat féminin aux fonctions bien définies. Aina Bellis, de l'Institut suédois du film, s'occupera particulièrement du marché du film, dont l'importance va croissant pour les pays scandinaves et d'Europe centrale ; Ann Head, journaliste britannique, correspondante à Paris du* Hollywood Reporter, *assurera la liaison avec le monde anglo-saxon et l'Amérique latine; Maria Ratschewa, critique bulgare, professeur à l'école de cinéma de Munich, qui partage son temps entre l'Allemagne fédérale et son pays natal, s'occupera des rapports avec les pays socialistes.*

Venu du cinéma documentaire, fondateur du Festival de Nyon et ancien directeur du Festival de Locarno, Moritz de Hadeln croit à la coexistence pacifique avec le Festival de Cannes, et tient à garder à Berlin son visage original de manifestation ouverte sur le monde entier, donc le tiers-monde. Pour commencer, un colloque est prévu, pendant le festival, sur les cinématographies d'Amérique latine.

■ La remise des césars du cinéma français (décernés par les deux mille professionnels membres de l'Académie des arts et techniques du cinéma)) sera présidée cette année, le 2 février, par Jean Marais, qui succède ainsi à Jean Gabin, Lino Ventura, Jeanne Moreau et Charles Vanel. La soirée, qui aura lieu salle Pleyel, sera retransmise en direct par Antenne 2.

« LES ENCHAINÉS », d'Alfred Hitchcock

Une histoire d'amour et de rédemption

« Marthe Richard à l'âge atomique », titrait André Bazin dans sa critique de *l'Ecran français* (n° 142 du 15 mars 1948) au moment de la sortie en France de *Notorious* (1946), devenu en français *les Enchaînés*. Bazin ne fut pas le seul alors à manquer de clairvoyance en ne détectant dans ce rédit d'espionnage qu'une technique supérieurement brillante au service d'un sujet « impossible ». On vivait encore sur les souvenirs des films anglais (humour et suspense) tournés par Hitchcock avant la guerre. On ne voyait pas en lui un « auteur » mais un très habile technicien de la comédie policière, et les œuvres qu'il avait tournées à Hollywood depuis 1940 étaient sorties dans le désordre chez nous après la Libération.

Lorsque apparut *Notorius*, les *critiques français ne s'intéressaient* qu'au néo-réalisme italien, aux films de guerre et de résistance et à Orson Welles le magnifique. Comment pouvait-on alors s'attacher au scénario de Ben Hecht ? Il racontait l'aventure d'Alicia Huberman, fille d'un espion nazi condamné aux Etats-Unis en 1946, jeune femme dépravée (alcool et débauche), que Devlin, agent du service secret américain, était chargé de recruter pour qu'elle aille espionner à Rio-de-Janeiro Alex Sébastian, ancien ami de son père, soupçonné d'être le chef d'un réseau nazi au Brésil. Du mineral d'uranium caché dans des bouteilles de vin chez Sébastian apportaient la touche moderne de l' « âge atomique » à un feuilleton jugé invraisemblable.

Le temps a fait justice de ces malentendus et on peut voir en clair aujourd'hui dans *Notorious* une admirable histoire d'amour et de rédemption à partir des rapports d'un flic obstiné au rachat patriotique d'une « femme coupable », qu'il utilise comme un objet en la poussant à une mission qui va faire d'elle une prostituée de luxe, et de cette femme qui veut oublier son passé et obtenir l'estime de cet homme. Car ils s'aiment tous deux profondément dès la très belle séquence du baiser sur la terrasse de l'hôtel à Rio. Mais Devlin attend qu'Alicia refuse sa mission honteuse ; elle veut qu'il lui demande de la refuser.

Ce thème moral hitchcockien de l'aveu retardé soutient tout l'ouvrage où l'espionnage qui fait d'Alicia la complice de Devlin et la victime de Sébastian (celui-ci, qu'elle a séduit, l'a épousée et a découvert qu'elle le trahit : il l'empoisonne lentement sur l'ordre de sa mère) est un symbole, comme le sera plus tard le danger venu des *Oiseaux*. Hitchcock porte le suspense à une tension rarement atteinte chez lui dans la scène de la réception chez Sébastian (le travelling démarrant du haut du grand escalier et franchissant l'espace du hall d'entrée pour se terminer sur la main d'Alicia qui serre la clef de la cave volée à son mari), puis mène son action à un train d'enfer, avant de refermer sur la jeune femme le piège de la peur, de la solitude et de la mort dont Devlin, enfin éclairé par l'amour et la tendresse viendra la tirer au prix de sa vie, pour accomplir avec elle dans la scène finale le chemin du salut.

Si Gary Grant, souvent voué à la comédie américaine, est ici un héros hitchcockien par excellence, si Claude Raine est humain dans son personnage de mari dupé, de fils soumis à une mère terrible, Ingrid Bergman, avec son rayonnement sublime d'aventurière vivant un calvaire intérieur, a été pour Hitchcock une interprète de prédilection, la plus belle, la plus achevée de toutes ses héroïnes. Il l'avait dirigée dans *la Maison du docteur Edwards* de façon plus traditionnelle, il devait encore la diriger selon un itinéraire moral semblable dans *les Amants du Capricorne*, qui fut un échec dont il ne se consola pas. Or, dans *Notorious* et *les Amants du Capricorne*, Ingrid Bergman était déjà magnifiquement l'actrice, la femme, qu'elle allait être en Italie dans les films de Rossellini.

JACQUES SICLIER.

★ Hautefeuille, Elysée-Lincoln, sept Parnassiens et Juillet-Beaugrenelle (v.o.).

■ Le compositeur américain Adolph Deutsch est mort le 1er janvier à Palm-Desert (Californie) à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il était le fondateur et le président de l'Association des compositeurs de musiques de film aux Etats-Unis.

■ Le baryton ouest-allemand Dietrich Fischer-Dieskau a reçu le prix 1980 de la Fondation Ernst-von-Siemens, doté de 150 000 francs suisses (environ 330 000 F). Les précédents lauréats ont été Benjamin Britten, Olivier Messiaen, Mstislav Rostropovitch, Herbert von Karajan, Rudolf Serkin et Pierre Boulez.

● ERRATUM. — Une ligne manquante dans la correspondance « Charlot et les juifs » rendait incompréhensible, dans le *Monde* du 4 janvier, la fin de l'avant-dernier alinéa. Nous aurions dû imprimer : « Chaplin était un antisémite farouche (ce qui ne l'a pas empêché de faire jouer le rôle du Kid au petit juif Jacky Kogan. »

THÉATRE

« L'ILE-PRISON » D'ATHOL FUGARD

Contre l'apartheid

Le théâtre militant, tel qu'il fut redécouvert au lendemain chantant de mai 1968, a apporté bien des désillusions, la préoccupation politique l'emportant trop souvent sur le souci artistique. Certains s'obstinent pourtant et tentent, comme le recommandait Mao dans ses interventions aux fameuses causeries de Yenan, en 1942, de « mener la lutte sur deux fronts », à la fois « contre les œuvres d'art exprimant des vues politiques erronées » et « contre la tendance à produire des œuvres au style de slogan et d'affiche ».

Catherine de Seynes est de ceux qui persévèrent. Elle continue de croire que l'on peut défendre une cause tout en inventant un langage dramatique. Depuis 1970, avec la Troupe des quatre chemins, outre une expérience de création collective à Saint-Nazaire (rapportée dans « On n'a pas le temps », Maspero, 1978), elle a monté des spectacles sur le mouvement ouvrier, sur les relations hommes-femmes, sur les rapports entre une mère et un fils, sur l'Afrique du Sud enfin.

Avec *l'Ile-prison*, d'Athol Fugard, qu'elle met en scène au Théâtre Essaïon, c'est l'Afrique du Sud encore qui est choisie pour thème. Emprisonnés au bagne de Robben-Island (« l'Ile-prison »), deux Noirs, interprétés par deux excellents comédiens camerounais, Gérard Essomba et Baaron, passent ensemble leurs longues heures de captivité, parlent de leur passé, de leur avenir, en une fraternelle complicité, se querellent aussi, et préparent pour leurs camarades une représentation d'*Antigone*.

La violente dénonciation de la répression exercée contre les Noirs n'empêche pas la recherche d'un langage théâtral, qui fait de *l'Ile-prison* plus qu'un manifeste contre l'apartheid. Certes, ce langage n'est pas neuf, il est même très classique, mais Athol Fugard, Sud-Africain blanc à qui l'on doit notamment *Boesman et Lena (le Monde* du 9 mars 1979), a beaucoup de savoir-faire. Sa manière fait songer au nouveau théâtre de boulevard anglais, qui n'hésite pas à s'intéresser à l'actualité dite sérieuse. Habilement construite, la pièce joue, grâce à *Antigone* et à l'entrecroisement des deux intrigues, sur un effet assez réussi de « théâtre dans le théâtre ». Du travail bien fait, avec honnêteté, mieux, avec probité, et servi par des acteurs convaincants.

Ecrite en collaboration avec deux acteurs sud-africains, la pièce a été jouée sur place avec succès, devant un public noir, avant de l'être en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

En deuxième partie — mais jusqu'au samedi 5 janvier seulement — est présenté *Apartheid*, un montage de textes sur la discrimination raciale, principalement des scènes extraites de *Sud-Afrika* (une pièce que Catherine de Seynes a montée il y a quelques années à Lausanne, puis à Saint-Nazaire), entrecoupées de déclarations de « leaders » politiques, blancs, comme Vorster et Kruger, ou noirs, comme Olivier Tambo et Winnie Mandela, de poèmes, de chansons... Plus ouvertement pédagogique et destiné à « tourner » dans les comités d'entreprise, les M.J.C., les établissements scolaires, ce spectacle éclaire plusieurs aspects de *l'Ile-prison*. Et appelle à l'action, « *car la vie n'est pas un spectacle* », selon Aimé Césaire, cité en prologue, et « *un homme qui crie n'est pas un ours qui danse* ».

THOMAS FERENCZI.

★ Théâtre Essaïon, 6, rue Pierre-au-Lard (4e) (*l'Ile-prison*, 20 h. 30, jusqu'au 20 janvier ; *Apartheid*, 22 h. 30, jusqu'au 5 janvier).

ARCHITECTURE

La déflagration lente de Shinohara

Voilà une exposition d'architecture, ma foi, comme on n'espérait plus d'en voir. D'architecture contemporaine s'entend. Pas de discours, pas de gloses sans fin sur les intentions avouables — et si souvent inavouées dans la réalité des œuvres, — que se prête ou se fait prêter l'architecte Mais de très grandes photographies en noir, ou en couleur lorsque cela s'est fait utile ; mais des maquettes, mais des plans et, pour quatre ou cinq de la trentaine de réalisations évoquées, l'ensemble des plans, coupes ou élévations qui présidèrent à leur construction. Le tout réparti posément et chronologiquement sur les deux niveaux de la grande salle de la S.A.D.G. (une salle dont l'acoustique est la plus effroyable qui se puisse trouver). L'architecture, qui pour s'exprimer, n'a que faire du verbe, ni écrit ni parlé, se porte fort bien d'être exposée dans de telles conditions.

Autre vertu, c'est l'œuvre d'un seul architecte qui nous est montrée, ce qui permet à celle-ci de prendre une large mesure, de respirer sans contrainte ni concurrence ; et c'est son travail sur environ un quart de siècle de distance, ce qui permet d'en suivre l'évolution, peut-être d'en comprendre l'esprit, de s'y attacher, ou de le refuser.

Il s'agit de Kazuo Shinohara, architecte japonais né en 1925, de la génération qui a suivi Tange, celle des Kikutake, Maki, Kurokawa ou Isozaki dont on a pu faire la connaissance au Festival d'automne de 1978, lors de l'exposition « Ma », aux Arts décoratifs. Kazuo Shinohara n'a construit que des maisons individuelles, ce qui déjà le place un peu à part parmi les architectes japonais. Ses maisons s'appellent : maison à Kugayama, maison pour un jeune poète, maison parapluie, maison en blanc, maison inachevée...

Cela suffirait à en définir la perfection poétique, un extrême raffinement qui ne laisse place à d'autre hasard que celui du regard qui s'y porte. Ou qui s'en évade en jouant des interstices, des ouvertures parfaites qui définissent l'univers alentour. Cela ne suffit pas pour imaginer leur force, une force ramassée, contenue dans les premières maisons, et qui devient peu à peu violence, une incroyable mais calme violence, une déflagration silencieuse dans les maisons des dernières années. Il serait ici facile d'évoquer le rituel des arts martiaux. Il vaut mieux suggérer qu'un architecte occidental, voulant retrouver un tel chemin, ne parviendrait sans doute qu'à créer un blockhaus. Est-ce encore cette distance qui nous fascine souvent ici devant le travail des architectes japonais, qui écarte toute possibilité d'imitation, et rend si difficile de se laisser influencer ? C'est peut-être, plus simplement, une architecture qui n'a pas peur des « mots », qui n'a pas peur de son « langage », et ne craint pas les conventions car elle en use librement.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ 100, rue du Cherche-Midi, les jours, sauf dimanche, de à 19 h., jusqu'au 31 janvier.

LETTRES

Il y a vingt ans mourait Camus

(Suite de la première page.)

Dès 1948, Camus écrivait qu'aucune « *raison au monde, historique ou non, progressiste ou réactionnaire, ne pourrait lui faire accepter le fait concentrationnaire* ». D'où vient qu'il ait pu alors résister lorsque tant d'autres collaborèrent ?

Comment ne pas revenir à Camus, ne pas s'interroger sur sa lucidité qui permit de dénoncer ce Goulag que l'on cherchait à excuser ? Etait-il mieux informé ? Allons donc, il fallait bien savoir l'univers concentrationnaire stalinien pour pouvoir se demander si oui ou non il remettait en cause le soutien au socialisme soviétique. Non, décidément, ce n'est pas du côté de l'information qu'il faut chercher.

Juste sans justice

Qui était-il ? Un juste sans justice, un homme qui doute fortement que la justice puisse jamais être autre chose qu'un *peu moins d'injustice*, et qui, loin d'en prendre son parti, s'attache inlassablement à la faire progresser. Un philosophe sans système : « *Je ne suis pas philosophe*, disait-il ; *ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment on peut se conduire quand on ne croit ni en Dieu ni en la raison.* » Il y a toujours un moment où, quittant les cercles spécialisés où elles ont été élaborées, les philosophies descendent dans la rue. C'est là que Camus les attend au tournant. Poste d'observation singulier sans doute, mais qui lui permet d'annoncer tranquillement, dès 1952, que « *les mauvais génies de l'Europe d'aujourd'hui portent des noms de philosophes : Hegel, Marx et Nietzsche* ». Un moraliste sans foi, qui refuse l'absolu, Dieu ou l'Histoire, étalon or de valeurs éternelles, et, pourtant, il ne pouvait se résigner à la terreur et à l'injustice. Alors Camus vient se placer là où il importe de distinguer le bien du mal, là où les erreurs se paient dans le sang. Et sans le secours du Dieu Un ni de la Science, il faut bien tirer de son seul refus de l'intolérable, des valeurs possibles et provisoires qui permettent de ne pas ajouter au malheur des hommes, qui n'aient pas la mission de désigner le Bien, mais seulement, et cela nous suffit, de refuser le Mal.

Pour atteindre des buts si modestes encore faut-il ne pas tricher. « *Vous avez conclu que l'homme n'était rien et qu'on pouvait tuer son âme, que dans la plus insensée des histoires la tache d'un individu ne pouvait être que l'aventure de la puissance, et sa morale, le réalisme des conquêtes* », confie-t-il à cet « ami allemand » dont il reconnaît avoir été si semblable. « *Et à la vérité, moi qui croyais penser comme vous, je ne voyais guère d'argument à vous opposer, sinon un goût violent de la justice qui, pour finir, me paraissait aussi peu raisonné que la plus soudaine des passions.* » L'attitude n'est pas courante et vaut qu'on s'y arrête. C'est qu'on ne peut espérer voir assez clair pour se conduire si l'on refuse de mettre en pleine lumière cette part de nous-mêmes pas tout à fait innocente de cela même qu'on n'accepte plus. C'est déjà une démarche morale, à la portée de chacun. Elle le conduira à se faire une règle de ne jamais dissimuler ses erreurs.

Militant sans parti

Militant sans parti, lui qui refusa l'engagement en forme de démission, l'abandon à l'organisation, au groupe, du soin de penser par soi-même. Militant parce que se taire c'est acquiescer, et que parler c'est toujours parler aux autres. Le langage pour Camus est prise de responsabilité. On est pris au mot, et ce n'est que justice. Nul n'est contraint à devenir intellectuel : mais si on a choisi ce métier si décrié, il faut en apprendre les rudiments, ne pas jouer avec les mots, vérifier que le sens qu'on leur donne est bien celui communément admis, ne pas mentir certes, mais, davantage encore, ne pas dire un peu plus que la vérité. Le scandale c'est le philosophe qui prône le suicide, mais reste lui-même en vie, qui appelle au meurtre, et le justifie, mais ne tient pas lui-même le fusil dans le peloton d'exécution. Il y a là une division du travail qui autorise toutes les légèretés, toutes les licences. Afin d'éviter cette gratuité il faut faire corps avec les mots, les prolonger dans sa vie. Pour Camus, comme pour Parain, chaque mot est une promesse qu'il s'agit de tenir. Q'on le veuille ou non celui qui parle s'engage, le langage engage. On ne peut pas se dire du côté des *humiliés* et se taire lorsque les polices socialistes déportent par millions. Si l'on se tait on n'a pas tenu ses promesses, on a menti, on a rompu la communication qui exige la vérité.

Le vrai poids des mots

Né dans une famille illettrée, pauvre parmi les pauvres, entre une mère silencieuse et un oncle muet, Camus a conquis les mots un à un, recopiant le soir sur son cahier, courbé sous la lampe à pétrole de la cuisine de Belcourt, les mots nouveaux appris à l'école. Il avait payé, il connaissait leur prix. L'expérience de la résistance lui apporta de nouvelles raisons de prendre les mots au mot. « Risquer sa vie, si peu que ce soit, pour faire imprimer un article, c'est apprendre le vrai poids des mots... L'écrivain découvrant soudain que les mots sont chargés est porté à les employer avec mesure : le danger rend classique. »

Engagé, il l'était de tout son être, mais voilà comment justement à force de tricher avec les mots on peut leur faire dire n'importe quoi : puisqu'il ne s'enrôlait pas dans les troupes des compagnons de route, les dilettantes de la politique, ignorant que s'engager signifie se déposer soi-même en gage, se donner comme caution de ses actions, en répondre, lui reprochèrent de refuser l'engagement, lui qui toujours s'efforça de vivre au niveau de ses idées, pas au-dessus, mais pas en deçà.

Au croisement

Voilà donc que Camus a su résister là où tant d'autres ont collaboré. C'est que, nous le voyons maintenant, il se situait au croise*ment de la philosophie, de la mo*rale, de la justice, de la politique, là où elles se rejoignent sur terre et se font chair et réalité. Etrange que nourris jusqu'à la nausée de cette moderne interrogation — de quel lieu parles-tu ? — nous ne nous soyons jamais avisé que Camus parlait de l'endroit et du moment précis où ces disciplines de spécialistes s'engagent en chacun de nous comme autant de questions incontournables qu'il faut bien résoudre avec les moyens du bord. Les idéologies meurtrières ne se détruisent peut-être pas dans les combats d'aigles. Il faut avoir les pieds d'argile pour voir l'envers de principes, l'échafaudage de leurs principes, l'échafaudage de leurs supercheries. Un peu de Don Quichotte et de La Palice, c'est ainsi qu'en riant de lui-même Camus définissait sa manière de penser.

Plus que par les positions mêmes que Camus a prises (dans la mesure où tout le monde ou presque est obligé aujourd'hui de les admettre) Camus est présent dans sa démarche singulière, par cette exigence morale qui refuse l'absolu. Elle nous concerne tous pour peu que l'on ne se résigne pas à admettre que les vainqueurs ont toujours raison.

JACQUES et CLAUDIE BROYELLE.

● *Antenne 2* présente, le 20 janvier, une émission d'hommage à Albert Camus, de Rosanne L'Hermitte, avec la collaboration de Jacques et Claudie Broyelle.

● « *Un comédien lit un auteur* », ce vendredi 4 janvier, FR 3, 21 h. 35. Avec Jean Négroni.

MARGUERITE YOURCENAR A RECOUVRÉ LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a annonsé jeudi 3 janvier que Marguerite Yourcenar a recouvré la nationalité française. La chancellerie vient de faire savoir à l'Académie que la romancière, candidate unique au fauteuil de Roger Caillois, vient de faire auprès du consulat de France à Boston les démarches qui lui permettent de bénéficier des articles du code de la nationalité offrant « aux personnes ayant conservé avec la France des liens manifestes culturels ou familiaux » la possibilité d'être réintégrées dans la nationalité française. Marguerite Yourcenar avait adopté la nationalité américaine en 1947.

L'élection aura lieu le 6 mars. Le même jour sera élu le successeur de Joseph Kessel. L'Académie a enregistré les candidatures de Robert Mallet et de



SPECTACLES

théâtres

Nouveaux spectacles

Café de la Gare (278-52-51), L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cité internationale (589-67-57), 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : Ici dérisoire.
Hôtel Saint-Aignan (259-56-64), 21 h. : la Princesse de Clèves.
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : les Bonnes.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Pezza contre Tchorba.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Catherine Sauvage, Bruno Bel.
Centre Pompidou (277-12-33), 17 h. : Vidéo-information (Sartre par lui-même).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche.
American Center (354-99-92), 21 h. : Art Performance.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : les Ikons et les Milliques.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 15 : Albert. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Un certain Plume ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (797-17-59), 21 h. : Arbalètes et vieilles rapières.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), I, 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca). — III, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : les Miroirs d'Ostende.
Œuvre (874-52-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings.
Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces, 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlinplim.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrasine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les comédies musicales

Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Segelstein.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle ; 22 h. 30 : Popeck.
Coupe-Chou (272-01-73), 17 h. : le Silence de la mer ; 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 23 h. : Essayez donc nos pédalos.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Claude Astier.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 4 janvier

Le Fanal (233-91-17), 21 h. 15 : le Président.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Kelmerd ; 22 h. 30 : Lesser Family Trio ; 23 h. : J. Aveline.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (354-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
Soupap (278-57-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 40 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : J. Berlac.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Le Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : Bridonneau et Vigoureux.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Jean-Yves Lulley ; 20 h. 30 : A. Altal.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ;
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Hervé Vilard.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Charlélie Couture ; 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 21 h. 20 : St. Varègues.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Memphis Slim.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Intercommunal Free Dance Music Orchestra ; 22 h. 30 : J. Querlier, D. Levallet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Crown.
Petit-Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Metropolitan Jazz Band.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Allien Quartet.
Slow-Club (488-84-30), 21 h. 30 : Marc Laferrière.

Dans la région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : Vertige.



PALAIS des CONGRES Salle Bleue
Mardi 8 janvier à 18 h 30
Location : 758-24-41
(P.e. Dandelot et Mondial Musique.)

Concerts du mardi
J.-S. BACH : Concerto Brandebourgeois n° 6
MOZART : Quatuor K. 285
IVES : Trio
M. Bailly, M. Debost, J.-L. Charbonnier, G. Causse, P. Frankl, O. Gardon, H. Sato, C. Giardelli, J. Hantaï, G. Henri, A. Moglia, J. Pontet, L. Stanese, E. Peclard



هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Aladin ou la lampe merveilleuse, d'A. E. Green ; 18 h. : Une histoire simple, de J. Elek ; 20 h. : Hercule contre les vampires ; 22 h. : Tout va bien, de J.-L. Godard.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : Katka pomme de reinette, de S. Ermler et E. Doganson ; 19 h. : Noces d'automne, de B. Yachine) ; 17 h., Festival des trois continents : Chuvas de Verao, de C. Diegues ; 21 h., Cinéma hongrois (courts métrages).

Les exclusivités

AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-73) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). H. sp.

LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52).

BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio J. Cocteau, 5e (354-47-62), à partir de Ven. ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74).

CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UGC BIARRITZ VO
RIO OPERA VO • UGC DANTON VO
14 JUILLET BASTILLE VO
STUDIO DE LA HARPE VO
7 PARNASSIENS VO • MISTRAL VO
BIENVENUE MONTPARNASSE VO

UN FILM DE ROBERT ALTMAN

UN COUPLE PARFAIT

TWENTIETH CENTURY-FOX présente
Un film LIONS GATE
UN COUPLE PARFAIT
(A Perfect Couple)
avec PAUL DOOLEY - MARTA HEFLIN
Produit et mis en scène par ROBERT ALTMAN
Ecrit par ROBERT ALTMAN et ALLAN NICHOLLS
Couleur par DeLUXE

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

COURAGE FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), jusqu'à jeudi.

CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES FILMS NOUVEAUX

UN COUPLE PARFAIT, film américain de Robert Altman : (v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33), Parnassiens, 14e (329-83-11). (v.f.) 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue, 15e (544-25-02).

A PARTIR DE VENDREDI :

LE VOYAGE EN DOUCE, film français de Michel Deville : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80), Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (727-02-74).

ET LA TENDRESSE... BORDEL (Fr.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; La Boîte à films, 17e (622-44-21).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

FIN D'AUTOMNE (v.o., Jap.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE GAGNANT (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82), jusqu'au 3. A partir du 4 : Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46), jusqu'au 3.

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).

LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

I... COMME ICARE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Ermitage, 8e (359-15-71), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Tourelles, 20e (636-51-98).

LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) jusqu'au 3 ; à partir du 4 : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (354-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

LINUS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LA LUNA (It.) (**) (v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Pagode, 7e (705-12-15), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Madeleine, 8e (742-03-13) en soirée.

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). (v.o. et v.f.) : Paramount-Montparnasse I et II, 14e (329-90-10) v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).

MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Ternes, 17e (380-10-41).

QU'IL EST JOLI GARÇON L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

RATATAPLAN (It., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).

RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-05-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; jeu., ven., sam., mar. : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) jusqu'au 3 ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) jusqu'au 3 ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

S'IL VOUS PLAIT LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).

TESS (F.-Brit., v. ang. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

Les grandes reprises

ADALEN 31 (Suède, v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-61-34) (J., S., D., Mar.).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

CLEOPATRE (Am., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (225-41-46), en soirée.

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE DERNIER ROUND (Am., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Panthéon, 5e (354-15-04).

LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90). J., S., L.

LES ENCHAINES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

FLIPPER CITY (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

GATSBY LE MAGNIFIQUE (Amér., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90). Mer., Vend., Dim., Mar.

JESUS DE NAZARETH (It., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LADY SINGS THE BLUES (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (F.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MA NUIT CHEZ MAUD (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

MONTHY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

NEW YORK, NEW YORK (A., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

ORFEU NEGRO (Fr.-Brés., v.o.) : Kinopanorama, 15e (305-50-50), 70 mm.

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), M., V., L.

PARFUM DE FEMME (It., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

PARIS BEGUIN (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

PEAU D'ANE (Fr.) : Saint-Michel, 5e 326-79-17)

QUOI DE NEUF, PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp.

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) en mat. ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. jusqu'au 3 ; Cambronne, 15e (734-42-96), en mat. : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en mat.

SERIE NOIRE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : A Bazin, 13e (337-74-39).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

UN MILLION DE DOLLARS PAR MEURTRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : George V, 8e (225-41-46), en mat.

WEEK-END (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71)

YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

FRED ASTAIRE, v.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Top-hat.

FRED ASTAIRE, v.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : la Joyeuse Divorcée.

CALIBRE 38, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : Gumshoe.

ALTMAN FAMILY, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : Quintet.

PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04), v.o., Albert-Lamorisse : le Ballon rouge, Crin blanc, le Crime de l'Orient-Express, Julia, le Bon, la Brute et le Truand.

RANELAGH, 16e (288-64-44) : Duellistes ; Dersou Ouzala.

WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.

HUMPHREY BOGART, v.o., Action-Christine, 6e (325-85-78) : The Oklahoma Kid.

LA PANTHERE ROSE, Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : Quand la panthère rose s'en mêle.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.

LAUREL ET HARDY, Studio Acacias, 17e (754-97-83) : les As d'Oxford.

A. HITCHCOCK (v. o.), New-Yorker, 9e (770-83-40) : Une femme disparaît.

STUDIO DE L'ETOILE, 17e (380-19-93) : Hair ; If.

SAINT-LAMBERT, 15e (554-46-85), v.o. : le Prisonnier de la 2e Avenue.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) : Casanova (F.), v. o. (*) ; Macbeth (v. o) ; Psychose.

PORTRAITS DE PARIS, Action-République, 11e (805-51-33) : les Portes de la nuit

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : le Grand Sommeil.

STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71), v.o. : 14 h. : Rollerball ; 16 h. 15 : Tueur d'élite ; 18 h. 20 : Help ; 20 h. : Salo ; 22 h. 10 : Rocky Horror Picture Show ; ven., sam., 24 h. : Théâtre de sang.

Les séances spéciales

A BOUT PORTANT (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23). 24 h.

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : 20 h 30.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 24 h.

FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 0 h 15

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.





Vendredi 4 janvier

... (723-91-27), 21 h. 15 : le ...ent.
...nge-au-Soleil (727-43-41), : Pinatel.
...ère (229-11-13), 19 h. 30 : le Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau ...tre ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
...asino (278-38-50), I, 21 h. : ... ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — ...h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : ...arino ; 22 h. 30 : Racontez-...otre enfance.
...aves (607-20-15), 21 h. 30 : ...erd ; 22 h. 30 : Lesser Family ... 23 h. : J. Aveline.
...t-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : ...bach, Bagatelle ; 21 h. 30 : ...nno ; 22 h. 30 : Les Pieds-...ïés sont épatants.
... (354-53-14), I, 20 h. 30 : ...voat ; 22 h. : Bravo and Son. ... 21 h. : les Amitiés particu-... de Verlaine et Rimbaud.
... (278-57-54), 20 h. : Chan-...le femmes ; 21 h. 30 : la Plus ... ; le Défunt.
... de Dix-Heures (606-07-48). ... 30 : Cherche homme pour ...er terrain en pente ; 21 h. 20 : ...umelles ; 22 h. 40 : Cause à ...c..., ma télé est malade.
... du Marais (278-03-53), ... 15 : J. Bériac.
... des Quatre-Cents-Coups ... 20 h. 30 : Venez ...reux ; 21 h. 30 : La baleine ...he rit jaune ; 22 h. 33 : On ...centra.
...xtrême-Marche (636-72-45), ...20 : Bridonneau et Vigou-...

Casino de Paris ...
Comédie ... Champs-Elysées ...
Forum des Halles ...
Gaîté-Montparnasse ...
Marigny ...
Olympia ...
Péniche ...
Porte-Saint-Martin ...
Théâtre du ...

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette ...
Dunois ...
Gibus ...
Petit-Journal ...
Riverbop ...
Slow-Club ...

...usic-hall

... (222-74-84), 20 h. 45 : Pierre ...

Dans la région parisienne

Boulogne ...
Courbevoie ...

...ns 30 cinémas Paris et Périphérie
voir ligne programme



MERCREDI 9 JANVIER

...ns un film de PATRICIA MORAZ
...IN PERDU
...HINE SEYRIG et MAGALI NOE...

...NE - CAMBRONNE



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

TRÈS IMPORTANTE HOLDING DANS LE GOLFE ARABIQUE
recherche
POUR ASSISTANCE DIRECTE A EXECUTIVE VICE-PRÉSIDENT TRADING :
DIRECTEUR MARKETING
DIRECTEUR PUBLICITÉ PROMOTION
SOUS-DIRECTEUR GRAND MAGASIN
(C.A. F.F. 80 M.)
DIRECTEUR BUREAU PARIS

Rech. et transactions fourni., nég. banc., initiation et suivi transactions projets biens de consommation et industriels.

Formation supérieure. Bilingue anglais. Habitués méthodes modernes de gestion plus expérience dans biens de consommation.

Salaire hors impôts intéressant les meilleurs candidats pour 1, 2 et 3. Logement meublé neuf plus voiture. Un mois de congés par an, billet payé. Tous avantages Sécurité Sociale française à charge de l'employeur et locale gratuite. Excellente ambiance de travail (école française sur place).

ADRESSER LETTRE MANUSCRITE AVEC C.V. ET CINQ PHOTOS MENTIONNANT DERNIER SALAIRE A **INTERNATIONAL TRADING SERVICES SARL**, 5, rue Royale, 75008 PARIS.
INTERVIEWS CANDIDATS AURONT LIEU A PARIS DU 8 AU 12 JANVIER 1980 CHEZ INTERNATIONAL TRADING SERVICES.

SOCIÉTÉ DE FORAGES
recherche pour étranger
JEUNE HOMME
dégagé O.M.
Diplôme INGENIEUR ou BTS MECANIQUE ou GENIE CIVIL.
Connaissances ANGLAIS et ESPAGNOL appréciées.
Envoyer C.V. détaillé avec photo sous n° 61152 HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS qui transmettra.

CLINIQUE GENERALE DES FORGES
23000 La Chauds-de-Fonds (NE) Tél. (39) 26-95-66 (Suisse)
engagerait de suite ou pour date à convenir :
SAGE-FEMME
Nous désirons une personne connaissant les techniques obstétricales modernes.
Nous offrons excellent salaire et de bonnes conditions de travail au sein d'une petite équipe.
Région très favorable pour la pratique des sports d'hiver.
Faire offres écrites avec C.V. à : Mme J. Favre, Directrice des soins infirmiers.



emplois régionaux

Composants Electroniques
EUROTECHNIQUE
Filiale de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et de National Semiconductor (U.S.A.)
recherche
pour compléter les effectifs de son centre électronique de Rousset-sur-Arc (Bouches-du-Rhône) :
- DES INGENIEURS connaissant l'industrie des semiconducteurs pour les postes suivants :
- Chef du service achats.
- Chef du service comptabilité analytique.
- Service contrôle de qualité.
- Des techniciens électroniciens de process et d'entretien des équipements de fabrication et de contrôle.
- Des techniciens d'entretien d'installations d'air conditionné et d'eau desionnisée.

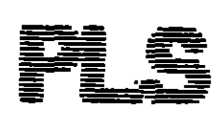
Les candidatures sont à adres. au siège social de la société EUROTECHNIQUE, Service du personnel, bd de la Calranne, 13790 ROUSSET-SUR-ARC.
Entretiens à Rousset, Paris ou autres lieux.
Discrétion assurée.

Service publique recrute
POUR CLERMONT-FERRAND
INGÉNIEUR DIPLOMÉ
E.C.L., ARTS ET METIERS, OU EQUIVALENT
3-4 ans expérience pour études et recherche.
Adr. C.V. manuscrit + photo à 63000 HAVAS CLERMONT-FD qui transm., N° 018264.

Recherche pour important hôpital région Sud-Est
CHEF DES SERVICES TECHNIQUES, chargé de rénover bâtiments, surveillance mat. technique, direction équipe entretien.
Formation ingén. souhaitée. Exp. demandées. Salaire C.C. 51
Adres. C.V., photo et lettre manuscrite à 63000 HAVAS Clermont-Ferrand, n° 018178.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

offres d'emploi



Systèmes informatiques de gestion clés en main

Dans le cadre de son développement P.L.S. recrute :

— **INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES** débutants, connaissance Basic ou Fortran souhaitée, pour concevoir, réaliser et mettre en place des applications de gestion industrielle et commerciale.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. à X. Leven, P.L.S. S.A., 58, passage de la Coupole, La Défense 5, 92400 Courbevoie.

CENTRE DE LANGUES GROUPE ESSEC
recherche
ENSEIGNANTS EXPÉRIMENTÉS
Anglophones et Brésiliens.
Spécialités formation d'adultes.
Adr. C.V., B.P. 105, 95021 Cergy-Pontoise Cedex.

SPORT-SUD demande :
— Responsable de magasin.
— Adjoint (te) resp. de mag.
Lieu de travail : CRETEIL (94) ou ORSAY (91).
Adresser C.V. + photo à : SPORT-SUD (SOFILIC 430), 14-16, allée des Moissons, 94260 FRESNES.

Ville de BEZONS (95875), rech. urgt 1 employé (e) biblioth. et 1 biblioth. 2° cat. Exp. exig. Adr. C.V. à M. le MAIRE.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION
recherche
COMPTABLE CONFIRMÉ
Se prés. lundi 7 entre 10 et 20 h. sans interruption. - STIE, 4, rue du Gal-Henrion-Berthier, 92200 NEUILLY. — Tél. : 747-50-90.

JEUNE AGENCE DE PUBLICITÉ
recherche UN ou UNE
DIPLOMÉ (E) E.S.C., I.S.C.
ou équivalent
Débutant (e) ou faible expér. afin d'assurer le démarchage des budgets auprès des annonceurs potentiels.
Le poste évoluera vers la direction commerciale de l'agence après 18 mois.
Candidat (e) très motivé (e) uniquement
Salaire : fixe + commissions importantes.
Adresser C.V. et photo TRES RAPIDEMENT à Agence PUMA, M. BONNEY, 220, rte Stalingrad 93700 Drancy.

GROUPE BANCAIRE
A.-PROGRAMMEURS
COBOL - ANS - IBM 30 - 33MVS
Salaire 90.000 F/an
ING. - SYSTÈME
sous DOS - CICS ou VSAM
Salaire 120.000 F/an
Mme FABIEN - 337-99-22

secrétaires

SECRÉTAIRE COMPTABLE
exacompta expérimentée, sérieuse. Emploi stable, varié, intéressant, bien rémunéré. Rainsec, 59, rue Meslay, 3°. 278-49-33.

Très bonne secrétaire sténodactylo pour Cabinet Avocat, quart. St-Lazare - St-Augustin. Tél. : 293-40-02.

représent. offre

Sté de distribution auprès des opticiens recherche pour secteur
EST DE LA FRANCE
REPRÉSENTANT EXCLUSIF
Homme de vente.
Il devra résider dans le secteur. La connaissance du milieu professionnel, sans être nécessaire, sera un atout supplémentaire. - Statut cadre assimilé. Fixe + intéressement.
Adr. C.V. + photo n° 82.956 M Bleu, 17, r. Lebel, 94-Vincennes.

travaux à façon

Demande

Entreprise, sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'État. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-82.

demandes d'emploi

J. F., 20 a., cél. Sténodactylo, 3 ans expér. ch. pl. stable serv. commerc. travaux divers. Prét. 3.500 x 13. Tél. 379-08-27 ou écr. DAVID, 125, bd Charonne-11°.

Dame cinquant. spéc. export ayt beaucoup voyagé ch. sit. ht niv. Ecr. n° 1.803 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Technicien A.T. 3 B en électron. 36 a., marié 1 enf., 20 a. d'exp. A participé à des travx de rech. en laborat., rech. emploi stable ds une sté, serait même intéressé ds des déplacem. à l'étranger. Prét. 7.500 F mens.
Prendre contact avec : M. Michel JAMES, 16, rue de l'Ile-de-France, 78650 BEYNES. Tél. 489-28-41.

Hme, 35 a., comédien mime, ex-directeur d'un centre culturel puis d'un théâtre parisien, actuellement directeur d'une maison pour tous, ch. responsabilités artistiques ou socio-culturelles, région Paris. Ecr. N° T 017436 M, Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

(30 ans) CADRE EXPORT
EXPERIENCE
ASIE DU SUD-EST
recherche
POSTE COMMERCIAL
dans
PETITE ou MOYEN. ENTREP. FRANCE ou ETRANGER
LIBRE SOUS 3 MOIS
Si intéressé, contacter REGIE-PRESSE, avant le 23 janvier : n° T 17.352 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui trans.

J.F. 35 ans, SECRETAIRE-COMPTABLE, rech. situation stable. 5.200 x 13. T. 651-19-72.

Jeune fille, 23 a., licence LEA - anglais, italien, notions sciences économiques, droit, dactylograp., cherche poste à responsabilité. Ecr. n° 1.808 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

LYON - NURSE DIPLOMÉE
38 ans, référ., ch. famille enfts ts âges. 5 jrs par sem., 9 h p/jr. logée. Tél. (80) 21-10-26 ap. 19 h.

INGÉNIEUR
Formation industries agricoles trilingue (angl., espagn.), 28 a d'expér. en ingénierie du développement av. responsab., niv direction commerciale, Amérique latine et Asie du Sud-Est.
recherche
poste à responsabilité
SECTEUR EXPORTATION
Ec. n° T 17345 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

B.T.A.G. TECHNICIEN
ELEVAGE ou PARA-AGRICOLE
20 ans - Dégagé O.M.
Ch. emploi - Région indifférente
Ecrire COMBY Patrick
15, rue Danielle-Casanova
77330 Ozoir-la-Ferrière

J F., exc. prés., cultivée, sach. taper à la machine, permis de conduire ch. emploi, dame de compagnie. Pas sérieux s'abst Ec. n° T 017417 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

FIAT 500 - 3.000 F
Tr. bon état mécaniq. 224-88-52.

12 à 16 C.V.

Vds cause double emploi Alfa Sud super 1,5, 2 000 km, nov. 79. radio stéréo, 32.000 F. Tél. après 20 heures, 567-04-51

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 323 - 520 - 525 - 728
Export 79-80, peu roulé garanti. Auto Paris XV. 523-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15°.

location

VEHICULES DE TOURISME
LOCATION DEFIANT TOUTE CONCURRENCE
504-01-50

L'immobilier

appartements vente

2° arrdt.

METRO LES HALLES. Bon imm. **3 PCES,** entrée, cuis., salle d'eau, w.-c.
PRIX INTERESSANT, calme. 8, rue BACHAUMONT, samedi, dimanche, lundi de 14 à 17 h.

3° arrdt.

M° CHEMIN-VERT
Proximité MARAIS - Bon imm. Salon + 4 pces, gde entrée, cuis. équipée, salle de bains, K.-c., chff. centr., tél., 125 m2, refait neuf. Prix intéressant. 56, bd BEAUMARCHAIS, sam., dimanche, lundi, de 14 à 17 h.

4° arrdt.

VRAI MARAIS
Très belle rénovation
5-7-9, RUE DES TOURNELLES
Reste à vendre
un 4 P. 100 m2, mansardé, et deux 2 P. - S/pl. 14 h. 30/17 h., sauf dimanche. — 274-59-10.

5° arrdt.

Propriétaire vend directement METRO CARDINAL-LEMOINE bon imm. ravalé, 3° ét., calme.
2 PCES entrée, cuis., salle de bains, w.-c., refait à neuf, chauf., tél.
PRIX INTERESSANT. esc. D., 15, bd ST-GERMAIN, samedi, dimanche, lundi de 14 à 17 h.

METRO GOBELINS Surface 117 M2
Imm. récent, tt conft. soleil. Séjour, salle à manger, cuis., entr., 3 chbres, salle de bains, 2 cab. toil., tél., dressing.
Prix intéressant. Parkg.
60, bd SAINT-MARCEL, samedi, dimanche, lundi de 14 à 17 h.

CENSIER Bel immeuble, étage élevé
BEAU 2 P. TT CONFORT
269 000 F. - 325-77-33.

PRES NOTRE-DAME
PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ
CARACTERE, calme, intimité, poutres, colombages, très belle cheminée dans grand living + **MEZZANINE**
3 CHBRES, cuisine equipée, 2 bains, 2 w.-c. - 563-28-15.

CENSIER - 354-42-70
MAISON 150 M2 6 PIECES
Rénovation de luxe, caractère

ST-JACQUES. Imm. anc. sans asc. sur jard., studio, 120.000 F, chbre, 72.000 F. Tél. 535-45-72.

5° ENTRE PANTHEON et CONTRESCARPE
9, rue de l'Estrapade
Hôtel particulier classé
STUDIO 2 P., 3 P. en duplex
Livraison avril 1980
S/place vendr., sam. 13 h.-17 h.
BEGI. 267-48-01.

6° arrdt.

BAC, bd RASPAIL (Ouest)
1er ét. Bel appt. bourgeois 6 P. 2 services, poss. libéral ou ccial. 7.500 F le M2. 577-96-85.

MONTPARNASSE Studio + cuis. + bains.
Intéressant. 320-73-37.

8° arrdt.

BON PLACEMENT ASSURE
Immeuble NEUFS, gd standg.
Prix moyen : 15.000 F le m2.
1) RESIDENCE DARU
PARC MONCEAU (8°)
METRO COURCELLES
STUDIOS et APPARTS tt cft.
Livrables actuellement.
2) PORTE D'AUTEUIL (16°)
Résidence « LES POETES »
2 - 3 - 4 PIECES.
Livrables fin avril 1980.
Renseignements Jean HADDI, 3, rue Isabey, 75016 PARIS. Tél. : 328-66-13.

11° arrdt.

M° ST-AMBROISE RICHARD-LENOIR
Imm. pierre de taille, 2° et., gd appt 5-6 pièces, tt cft, 140 m2. 850.000 F. - 874-70-47.

12° arrdt.

BASTILLE Sejour double, 4 chbres, duplex, terrasse, balcon, imm. récent, dernier étage. 750.000 F. Etude BEL-AIR 340-72-06.

15° arrdt.

71 bis, rue **ST-CHARLES**
Beau 4 pièces, 6° étage.
Vendredi de 14 à 18 h.

CHARLES-MICHELS
Voie privée - Ds excellent imm. livré rénové (mai 80), libre : 2 p. 32 m2, à rénover 135.000 F ; rénové : 185.000 F. Occupé loi 48 : studios, de 50 à 70.000 F. 2 pces. 92.000 F. - 755-82-30.

Rue ABBE-GROULT
2 P. cuis., bains, w.-c., 30 m2 neuf, s/rue. 544-51-93.

16° arrdt.

PLACE D'IENA
TRES BEL IMM. PIERRE DE TAILLE, 3° ETAGE ASCENS.
GD 6 P., 200 m2 environ à rénover + chbre serv. Prof. libérale poss.
PRIX : 1.650.000 F.
Samedi et lundi de 14 à 18 h.
18, RUE BOISSIERE ou tél. 723-96-05.

16° PASSY 4° ETAGE ASCENSEUR
IMM. P. DE T. RAVALE
5 P., 140 m2 + chbre de serv. à rénover.
PRIX : 1.195.000 F.
Samedi et lundi, 14 h. à 17 h. 30
7, RUE EUGENE-MANUEL ou 723-91-22.

BOULEVARD SUCHET
VUE SUR BOIS IMM. GRAND STANDING 3° ET., ASCENS.
6 PCES, cuis., 2 bains, 230 m2 environ + 1 chbre service. CONFORT PROFES. LIBER. AUTORISEE
PRIX : 1.750.000 F.
Samedi et lundi de 14 à 18 h.
36, BD SUCHET ou tél. : 723-91-28.

17° arrdt.

QUARTIER PEREIRE
Gd studio 41 m2, livrable imméd. à vendre vide ou meublé. S/pl. 11, av. Gourgau ce jour ou R-V au 754-85-83 ap. 20 h. et 557-43-93. ts les jours sf dimanche 14/19 h.

19° arrdt.

BUTTES-CHAUMONT
Beau 2 P. tt conft. Immeuble P. de T. Etage élevé. 190.000 F. Samedi, lundi 14-19 h. 97, RUE MANIN. 585-41-20.

BUT.-CHAUMONT Sur parc imm. anc. stand. Beau 4 pces tt conft. 5° ét. balc. 202-57-79 ts mat.

78 - Yvelines

NEAUPHLE-LE-CHATEAU
F 3 72 m2, entrée, séjour, cuis., 2 chbres, salle de bains, w.-c., placards, séchoir, cave et park.
Prix : 235.000 F
I.N. - 045-29-09

92 Hauts-de-Seine

PUTEAUX. Bel imm. brique, ch. centr. STUDIO, gde cuis. Possib. s. d'eau. Prix 75.000 F. Créd. 80 %. Idéal pour habitation ou locat. Voir propriétaire : samedi, lundi 14 h. 30 à 19 h., 3 bis, rue JEAN-JAURES

NEUILLY près BOIS, 2-3 P., cft., parfait état. Me voir les 4 et 5 après-midi, 104, rue Charles-Laffitte, asc. gauche, 3° ét. 745-39-34.

94 Val-de-Marne

KREMLIN - Recent - Gd conft 3 P. 60 m2. Balcons - Soleil Parfait 310.000 F. — 535-56-92.

CACHAN - 1' R.E.R. Pont-Royal 5 p. Petit imm. p. de t. Cuis. aménagée, tt confort. 450.000 F. Tél. : 663-46-17

VINCENNES, pr. M° St-Mandé-Tourelles, rue calme, ds imm. livré rénové (mai 80) libre : 2 P. 45 m2 à rénover 175.000 F. Tél. : 755-82-30

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) LES GETS, MORZINE, MEGEVE, LA CLUSAZ, CHATEL, THOLLON, CHAPELLE-D'ABONDANCE.
Stud. 4 pers. à partir 135.000 F avec 12.500 F cpt., 2-3 pièces. Gestion assurée G.R.G., 2, rue du Lac, CORZENT, 74200 THONON. (50) 71-76-49.

HAUTE-SAVOIE
LE PRAZ-DE-LYS (1.500 m). Station été-hiver près des GETS Studios et apparts à partir de 80.000 F avec 16.000 cpt. + crédit. Location par société spécialisée. ERIGE-VENTE, B.P. 18, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. Tél. (50) 38-52-89.

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 P. Paris, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15°) - 566-00-75 rech. Paris 15° et 7° pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

RECH. APPTS 1 à 3 p. PARIS, préf. 5°, 6°, 7°, 14°, 15°, 16°, 12°, 4°, 3°, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE 873-23-55, même le soir.

INVESTISSEUR ACH. CPT STUDIO et 2 P. RIVE GCHE. 543-58-74, M. SIMON.

locations non meublées Offre

Paris

BD DE L'HOPITAL
Imm. récent - 2 P., tout conft. En DUPLEX. - Parking - Tél. 2.200 F net. — 337-88-14.

80 m M° Gentilly - A louer F 3 tt conft. libre ste. 1.500/mois + ch., pas de reprise. T. h. repas, apr. 18 h. et w.-end (73) 92-03-18.

Tres beau studio ds immeuble neuf av. asc. et chauff. central d'immeuble, 2° étage. 1.290 F. - 606-23-48.

Angle rue Ordener - Ds imm. neuf avec asc. et chff. centr. + park., très beau 2 P. tt confort, 1.390 F. - 606-23-48.

Province

Maison campagne 4 p., garage, s. de bains, chauffage central, jardin. - Tél. : 16 (22) 34-52-02.

locations non meublées Demande

Paris

APPARTEMENT 100 m2 120 m2
BAIL COMMERCIAL dans PARIS. — M. GOUET, 37, r. Vauvenargues, PARIS-18°.

Région parisienne

Pour stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 263-57-02.

locations meublées Demande

Paris

Importante Société rech. Appartements meublés GARANTIE BANCAIRE et de STE - 500-54-90.

immeubles

ACHETE imm. de tte import. même avec travx. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-s/Seine.

hôtels-partic.

VERSAILLES R.D. DS HOTEL PART. R.-DE-C. 160 m2. BELLES PCES RECEPT. JARDIN. GAR. CAVE. PRIX 1.200.000 F. VISITE DU 7 AU 12-1. ECRIRE PR R.-VS COULOMB, 16 bis, R. L.-PHILIPPE, NEUILLY (92).

ORLEANS
Plein centre
Hôtel particulier, 17 pièces principales, très gd confort, intérieurs haut standing, dépend., gar. 400 m2 clos.
Prix exceptionnel.
Ag. LES TOURELLES, Orléans 1, av. Dauphine. T. (38) 66-70-90

immobilier (information)

17°, 2 P. s. bns., w.-c., 43 m2. 150.000. Bout. 99.000. St. 40.000. 2 P. luxe 210.000. T. 636-23-15.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat
Telex, Services. Prix
compét. Délais rapides
ASPAC 281.18.18

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. Rédaction d'actes statuts. Informations juridiques, secrét., tél., telex, bur. A partir de 100 F/mois. Paris-10°, 11°, 15°, 17°. 355-70-80 - 229-18-04.

locaux commerciaux

Proximite Pont de Neuilly 300 m2 sur rez-de-chaussée, sous-sol et 1er étage. chauffage, tél., bon état. Tél. : 387-87-34

pavillons

Part. vd pavillon 7/8 p. Gd gar. Terrasse. Jardin. Px 850.000 F. Tél. 587-36-72 ou 16 (67) 94-37-95.

Prox. forêt Solide construct. parf état, comprenant : ss-sol, entrée, séjour dble, cheminée, cuis., 4 chbres, salle de bains, cab. de toil., sur 420 m2 clos. A SAISIR. PRIX 540.000 F. I.N. - 045-29-09

terrains

3 km PONTCHARTRAIN
— 595 m2, façade 23 m.
SARTROUVILLE
— 420 m, façade 7 m.
MAINTENON
— 1.358 m, façade 15 m.
FAVEROLLES
— 1.797 m, façade 16 m.
S'adr. IMMOBIL. NORMANDE 42, avenue Jean-Jaurès, 78390 BOIS-D'ARCY IN. 045-29-09

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, ttes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, RUE DES MATHURINS Paris-8° - Tél. : 266-57-22

villas

VILLE-D'AVRAY
S/2.500 m2, VILLA pierre de t. Séj. 54 m2, cheminée, s. à m. 36 m2, bureau, 7 chbres, sous-sol. 3.000.000 F. — 954-90-88.

4 km BOIS-D'ARCY
sur 2.600 m2, terrain arborisé, entrée, séjour double, cuisine, 3 chambres tt confort, sur sous-sol complet, garage 2 voitures. Prix justifié : 685.000 F. - I.N. : 045-29-09.

propriétés

PROPRIETE NOGENT-SUR-SEINE
Terrain 3.400 m2.
Maison meulière
tt confort, séjour, 4 chambres, caves, greniers. Nomb. dépend. S.N.C.F. Pêche. Chasse.
SINEGRE, Notaire, 7, place de la Halle - 10400.

MAISON DE CARACTERE
9 pces, conft, terrain. 500.000 F. ROCHER 89350 Tannerre-en-Puisaye. T. (86) 45-41-80 ap. 19 h.

78 MONTFORT-L'AMAURY
Forêt de Rambouillet
Très belle propriété
3,5 hectares boisés
Tennis - Ecuries - Gardiens
3.000.000 F.
Immobilière VICTOR-HUGO 848-54-55

domaines

LOIRE-ATLANTIQUE
Bord de mer
Domaine à 40 km de Nantes
3 hectares. Site classé
Bâtiment ancien restauré
1.250.000 F
Immobilière VICTOR-HUGO 848-54-55

viagers

+ de revenus — d'impôts mettez votre patrimoine en viager, expertise discrète, indexation ETUDE LODEL, 35, bd Voltaire. - 355-61-58.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

l'agenda du Monde

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4°. T. 354-00-83.

PAIE CHER ET COMPTANT tous bijoux, or, diamants, déchets d'or. BIG-SHOP, 50, rue du Four, Paris-6°. Tél. : 548-26-02.

Cours

Diplômée doctorat donnerait cours philosophie Paris. TEL. : 700-58-05.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14°.
Tél. : 633-67-28.
Cours de conversation dans la journée et le soir.
Lycéens à partir de 15 ans.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES
DEBUT : 7 JANVIER
COURS PRIVES
PREPARATION AU TOEFL
COURS POUR ENFANTS.
Forfait : cours + séjour U.S.A.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE
dégriffée, laine et synthétique. Stock 50.000 m2. Tél. : 757-19-19.

Animaux

A RETENIR TRES BEAUX CHIOTS SCHIPPERKES, issus de champions. T. 921-95-67.

CHIOTS BRIARDS femelles 3 mois, à vdre, 1.600 F. Excellentes origines, vaccinés, tatoués, oreilles coupées. Disp. de suite. 474-12-12 h. b., 474-89-80, 13-15 h.

Décoration

SOCIÉTÉ KAPINOR
vous propose gamme variée d'articles de décoration pour magasins, vitrines, mobiles PVC, cartons, fonds de vitrines fleurs et plantes artificielles, etc.
22, rue d'Annam, 75020 Paris. Tél. : 636-96-07.

Photos

A vendre
OBJECTIF 200 M MAKINON
35 à 105 mn pour Canon. Matériel neuf. Très peu servi. Tél. : 285-39-78 ou laisser un message.

Vds sécheuse, glaceuse, photo rotative, état neuf. Diamètre du cylindre : 65 cm x 70 cm. Marque Vita Sprint. 2.500 F. Tél. : 781-69-68.

Rencontres

Sortez de votre solitude.
RÉALISEZ-VOUS
Tél. : 579-98-22, PSI-REL, 37, rue Fondary, 75015.

Vacances

Tourisme

Loisirs

LE VRAI SÉNÉGAL
En 504 familiale et taxi brousse privé, kilométrage illimité, chauffeur-guide sénégalais. Hébergement en demi-pension, en « hôtelleries villageoises » gérées par les villageois eux-mêmes, toutes assurances. Essence et bacs non compris.
FORFAIT 1 SEMAINE de PARIS à PARIS : 2.450 F
FORFAIT 1 SEMAINE de DAKAR à DAKAR : 1.450 F.
Base 5 personnes. Deux départs par mois de novembre 1979 à avril 1980.
MAISON DE L'AFRIQUE
Lic. 1014,965. Tél. : 261-35-56.

A louer mois d'été, mas cévennol, 20 mn Vallon-Pont-d'Arc. Tél. : 16-42 86-06-19. Adresse : R. Germain, 1, rue E.-Combes, Port-St-Louis, 13230.

AUVERGNE SUPER-BESSE studio 4 personnes à louer vac. scol. 9-16 février. Mme BONY, le Lac Bleu, 63610 BESSE. TEL. : (16) 73-79-52-89.

SÉJOURS SKI 6-15 ANS
Encadrés par enseignants.
FORMULE TOUT COMPRIS
FEVRIER (9-2 au 16-2) 1.300 F.
PAQUES (29-3 au 8-4) 1.500 F.
Nature et Loisirs. 046-81-96.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

ENVIRONNEMENT

PAUVRES FORÊTS

III. — L'Aquitaine au creux de la vague

par MARC AMBROISE-RENDU

Mal aimées, mal connues, morcelées, insuffisamment exploitées par une profession vieillotte et anarchique, les forêts françaises et leurs industries coûtent de l'argent au lieu d'en rapporter (« le Monde » des 3 et 4 janvier). Dans les départements méditerranéens, c'est bien pire. Faute d'une politique à long terme, les forêts brûlent et se dégradent en maquis. Dans les Landes, au moins, rencontre-t-on des forestiers heureux ?

L'immense massif landais, lui, au moins, ne brûle pas. Et pourtant quel beau champ de course pour les flammes. Un million d'hectares exclusivement peuplés de pins maritimes, dressés comme des allumettes et plantés si serrés que d'avion on distingue à peine les routes qui les cisaillent. On l'avait bien vu d'ailleurs de 1945 à 1949. En cinq étés, plus de 300 000 hectares étaient partis en fumée, entraînant dans la mort quatre-vingts sauveteurs. Cette catastrophe a réveillé l'Aquitaine, qui a organisé sa *défense*. Elle est efficace. Bon an mal an trois à quatre mille *foyers* s'allument dans le massif. *Mais ils sont* immédiatement détectés par les guetteurs qui veillent jour et nuit en haut de quarante tours. Cinq cents pompiers professionnels, dont les casernements quadrillent la forêt, sautent dans leurs véhicules tout-terrain (ils en ont 320) et convergent vers la colonne de fumée.

Dans les villages, lorsque mugit la sirène, forestiers, artisans et ouvriers d'usine lâchent tout pour courir au feu. Chacun sait ici qu'il suffirait d'une saison très sèche et de vents violents soufflant pendant une semaine pour que tout recommence comme en 1949. Les Landais gardent la hantise du feu. Comme Thérèse Desqueyroux, l'héroïne de François Mauriac, ils ont le réflexe d'écraser leur mégot même quand ils arpentent le pavé de Paris.

La défense du massif aquitain coûte cher : 50 millions de francs en 1979, par exemple, pour les seules dépenses de fonctionnement des unités de pompiers. Tous les propriétaires payent leur écot à raison de quelques francs par hectare et par an. Mais le résultat est là : chaque incendie ne dévore en moyenne que quelques milliers de mètres carrés.

Protégée, la forêt aquitaine est également soignée comme un jardin. Plus question, comme autrefois, de laisser le vent semer des graines sur une friche et de regarder pousser les pins. La sylviculture — on parle même de « ligniculture » — s'apparente à l'agriculture la plus industrielle. On cultive les arbres comme des betteraves. D'énormes entreprises comme la Coopérative agricole forestière du Sud-Ouest (3 000 adhérents, 500 ouvriers, 25 millions de francs de chiffre d'affaires) se chargent de tout ou presque. Après une coupe rase, les tracteurs surpuissants vont labourer le sable sur 40 centimètres. Puis on répand des phosphates et l'on sème en ligne des graines sélectionnées. D'autres engins viendront les années suivantes écraser ou broyer la broussaille qui étoufferait les jeunes plants.

Ceux-ci croissent à une vitesse prodigieuse. Paraissent-ils languir ? On regonfle leurs bataillons en ameublissant le sol de manière que les racines aillent chercher plus avant leur pitance. Puis, au fil des années, on élague, on supprime les sujets les moins bien venus, on éclaircit. Tout cela grâce à des engins de plus en plus sophistiqués. Tel ce mini-tracteur à chenilles, importé de Finlande, qui va saisir au plus épais de la rangée l'arbre à éliminer, le coupe, le porte à l'écart comme un gigantesque cierge, le couche, l'ébranche et le débite en rondins. Tout cela avec une précision et une promptitude quasi chirurgicales.

Soixante ans après les semis, il ne reste plus que 300 pins à l'hectare, que d'énormes récolteuses trancheront et débiteront bientôt comme le ferait une moissonneuse-batteuse. Les souches elles-mêmes sont arrachées du sable en certains cantons. D'étranges mécaniques montées sur pneus les nettoient et les déchiquètent avant d'expédier les copeaux vers les papeteries. On récupère ainsi 15 % de bois supplémentaire.

Tous les sylviculteurs landais — *ils sont environ 110 000, dont* plus de la moitié possèdent moins de 4 hectares — n'en sont pas là. Il n'empêche qu'en quinze ans la vulgarisation des nouvelles méthodes a fait augmenter la productivité de 60 % (de 4,7 mètres cubes à 7,2 mètres cubes par hectare et par an).

On peut voir sur la commune des Andrauts (Gironde) un étonnant arboretum qui montre l'efficacité du jardinage forestier. Plusieurs populations de pins maritimes ont été plantées en 1963. *Les uns ont été traités selon la* tradition, les autres soignés à la manière d'aujourd'hui. Seize ans après, les parcelles jardinées ont un volume de bois quatre fois plus important que leurs voisines pourtant bien venues.

Et ce n'est pas fini. Dans les laboratoires de l'Institut national de la recherche agronomique, à Pierroton (Gironde), on paufine le super-pin de l'an 2000. Le pin traditionnel a un défaut : les scieurs se plaignent que son tronc soit souvent tordu à la base. Qu'à cela ne tienne : on leur fournira des arbres aussi droits que des poteaux téléphoniques. Depuis 1960, les chercheurs sélectionnent les sujets les plus rectilignes, les plus productifs et dont les branches, perpendiculaires au tronc, laisseront les nœuds les moins gênants. 200 hectares de ces arbres d'élite sont déjà en état de satisfaire la moitié des besoins en graines du massif landais.

On voit encore plus loin à Pierroton. On se préoccupe du remplacement éventuel des pins maritimes par d'autres essences. En cas de malheur. On redoute toujours sur ce million d'hectares d'arbres frères une attaque dévastatrice de quelque parasite. Bien sûr, on sait traiter par avion les colonies de chenilles processionnaires. Grâce au ciel, le matsu coccus, cet insecte qui a tué les pins maritimes de la Côte d'Azur, ne semble pas se plaire sur l'Atlantique. Mais on signale — et on surveille — un insecte récemment arrivé du Japon, où là-bas il fait des ravages. Alors, par précaution, *depuis trente ans, on* acclimate des essences étrangères et on les met en réserve : pins américains, chênes rouges, bouleaux des Appalaches. Une sorte de plan Marshall de la foresterie.

Il va de soi que la défense contre les incendies, la sylviculture sophistiquée, la mécanisation, les graines d'élite coûtent cher. Ainsi 1 hectare de pin jardiné exige deux fois plus d'investissement que celui d'antan. « *Les Landais peuvent payer*, dit-on ailleurs, *puisque leur forêt rapporte.* »

Quand on lui rapporte ce propos, qu'il connaît fort bien, M. Dominique Dorlanne sort son livre de comptes. Il gère un domaine familial de 1 000 hectares près de Dax, dans les Landes, et pendant treize ans il fut président des sylviculteurs du Sud-Ouest.

« *J'ai de vastes surfaces*, accorde-t-il, *mais elles sont morcelées en trente-six parcelles, dont certaines sont distantes de cinquante kilomètres. Il me faut donc entretenir sept fermes dont les occupants travaillent dans les bois et les surveillent. Bien entendu j'ai un plan de gestion qui s'étend sur dix ans et je tiens une comptabilité rigoureuse. Nos arbres ont un bon rendement. Les coupes fournissent chaque année 4 000 mètres cubes aux scieries et 500 mètres cubes aux papeteries. Eh bien, depuis deux ans, le domaine perd de l'argent.* »

Le massif le plus « facile », le plus moderne et le plus productif d'Europe *ne nourrirait donc* plus ses propriétaires ? Explication : la forêt landaise n'est pas aussi florissante qu'elle le paraît. Elle est constituée pour un tiers au moins de jeunes peuplements postérieurs aux grands incendies de 1949. Ces pinèdes ne donnent que *du petit bois d'éclaircie qui part* difficilement vers les papeteries au prix de 50 à 60 F le mètre cube. A peine de quoi payer un nettoyage pourtant indispensable si on veut que les pins grandissent.

Scieurs ou papetiers ?

Pour les scieries on exploite les arbres adultes. Mais ce sont de vieux pins dont le tronc est labouré par les cicatrices du gemmage. Ils sont achetés au propriétaire 150 à 170 francs le mètre cube. Aux dernières ventes d'automne, une bonne partie des lots mis aux enchères n'ont pas trouvé preneur. Or c'est avec ces maigres ressources que les Aquitains doivent financer en ce moment l'amélioration de leur sylviculture. La passe est difficile. La forêt landaise est au creux de la vague.

Reste à comprendre pourquoi les bois se vendent mal alors qu'apparemment on en a tant besoin. Pour les petits bois provenant des éclaircies il n'y a que deux clients : les Papeteries de Gascogne et la Cellulose du Pin. Or l'une comme l'autre vont chercher une partie de leurs approvisionnements à l'extérieur du massif et même, pour la Cellulose du Pin, à l'étranger. Explication des dirigeants de la société : « *Le massif ne fournit pas assez et de manière irrégulière.* » Commentaire indigné des sylviculteurs : « *La Cellulose est une multinationale qui se moque de la forêt landaise. Elle importe pour casser les prix.* » Réponse de la Cellulose en mai 1979 : dans un document massivement diffusé, la société explique qu'elle a perdu 290 millions en trois ans et qu'elle achète son bois deux fois et demi plus cher que ses concurrents américains. Conclusion : « *Nous demandons des bois pour faire tourner nos usines, mais les prix ne pourront plus augmenter.* »

Entre sylviculteurs et papetiers on parle bien de se concerter, de passer des contrats à long terme, mais on n'est pas d'accord sur leur indexation. Manifestement le cœur n'y est pas. Ici on préfère encore les parties de bras de fer aux franches négociations.

Pour les gros bois se présentent au contraire une foule d'acheteurs. Les entreprises d'exploitation forestière (qui bûcheronnent, débardent et scient) sont au nombre de 650, employant 15 000 personnes. Dans ce secteur, l'imagination n'est guère au pouvoir. Un exemple : les producteurs de fruits du Lot-et-Garonne, aux lisières mêmes du massif, ont besoin de 20 000 mètres cubes de bois pour confectionner des cageots. Ils les importent du Portugal. La coopérative forestière du Sud-Ouest, dont ce n'est pas le rôle, est obligée de monter un atelier témoin pour démontrer qu'on peut fabriquer des planchettes d'emballage avec le pin des Landes.

Celui-ci traîne depuis longtemps le boulet d'une médiocre réputation. Il a été successivement utilisé pour façonner des poteaux de mines (et des soutènements de tranchées pendant la guerre de 14-18), des traverses de chemins de fer, des caisses et des palettes, puis du parquet et plus récemment du lambris. Comme on le voit, il s'anoblit. Les fabriques de meubles en pin maritime sont encore rares alors qu'on importe de l'ameublement en pin du Nord qui est la coqueluche du moment. Or leurs qualités sont identiques. Mais le pin des Landes est mal scié, mal séché, mal utilisé et donc mal vendu. « *Notre profession doit prendre un virage dans les cinq ans qui viennent*, reconnaît M. Michel Lecomte, président de la Fédération des industries du bois de la forêt de Gascogne. *Il faut mécaniser l'abattage, créer de nouvelles scieries, moderniser les anciennes, monter des séchoirs collectifs, bref, entrer enfin dans l'ère industrielle du bois.* »

Premier coup de volant du « virage ». En janvier prochain démarrera à Solférino, dans les Landes, une usine qui va réduire les bois en lamelles, supprimer les nœuds, coller les éléments sains et sortir à la chaîne des panneaux ou des « profilés » exactement comme une entreprise métallurgique. Capacité d'absorption : 30 000 mètres cubes par an. Une seconde usine du même genre est en projet.

Le raisonnement qui sous-tend ces initiatives est simple. Il est absurde de broyer des rondins pour les papeteries. Il faut les réserver aux scieries et, au-delà, aux entreprises de menuiserie. Celles-ci vendront alors un produit de valeur. Seuls leurs déchets et leurs sciures iront aux papeteries comme cela se fait aux Etats-Unis. Le « gisement » aquitain va-t-il enfin être exploité comme il le mérite ?

Prochain article :

LES CÉVENNES SE PENCHENT SUR LEUR PASSÉ

TRANSPORTS

EN DÉPIT DE LA GRÈVE DES CONTROLEURS

Les aéroports parisiens ont fait une bonne année 1979

L'Aéroport de Paris a traité, l'an dernier, sur les trois aéroports d'Orly, de Roissy et du Bourget, 25,4 millions de passagers (+ 7 %) et 561 600 tonnes de fret (+ 10,7 %). Et pourtant, du 25 octobre au 3 décembre, la perte de trafic liée au conflit de la navigation aérienne a été estimée à 670 000 passagers et 10 000 tonnes de fret.

Malgré cette grève, le taux de progression du trafic des passagers de l'Aéroport de Paris demeure équivalent à ceux de la plupart des grands aéroports européens. Si Londres (+ 7,6 %) et Copenhague (+ 7,4 %) se situent légèrement au-dessus de Paris, les autres grandes plates-formes européennes ont enregistré des augmentations bien souvent inférieures à 5 %. On notera en revanche la forte activité de Francfort, qui connaîtra sans doute un taux de croissance de 10 %.

En France, sur les aéroports de province, le trafic des passagers a progressé de 12 % à Toulouse, de 10 % à Bordeaux, de 9 % à Nice, de 8 % à Bâle-Mulhouse, de 7,5 % à Lyon et à Marseille. Aux Etats-Unis, il semble que le transport aérien se soit notablement redressé, du moins si l'on juge les résultats de quelques aéroports comme Miami (+ 25 %), Dallas (+ 15 %) et Atlanta (+ 15,4 %).

Pour ce qui concerne le trafic du fret, l'Aéroport de Paris, tout en conservant sa troisième place européenne après Londres et Francfort, figure cette année parmi les premiers aéroports du monde pour son taux de croissance. En Europe, les progressions sont inférieures à 10 % dans la majorité des cas. Aux Etats-Unis, le seuil de 10 % a été atteint ou légèrement dépassé par quelques aéroports comme Atlanta, Miami ou Chicago.

La répartition du trafic entre les trois aéroports parisiens reste stable : Roissy a traité en 1979 près de 70 % du tonnage de fret. Orly a accueilli près de 60 % des passagers et retrouve ainsi une *activité égale à celle de 1973*, année qui a précédé l'ouverture de Roissy. Le Bourget reste l'aéroport privilégié de l'aviation d'affaires.

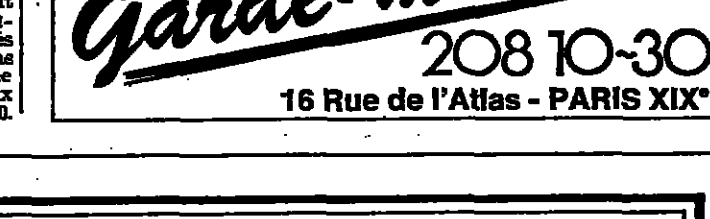
CORRESPONDANCE

La gestion de l'aéroport de Marseille - Marignane

Nous recevons de M. André Tourret, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, des précisions concernant l'équipement de l'aéroport de Marseille-Marignane :

Dans l'article que vous avez consacré dans *le Monde* du 1er décembre aux « jeunes loups d'Aix-en-Provence », il est dit que l'aéroport de Marseille-Marignane n'est pas équipé d'un système d'atterrissage tout temps et que, par voie de conséquence, son trafic est paralysé en moyenne trente jours par an à cause du brouillard.

La chambre, concessionnaire de cet aéroport, et la direction de l'aéroport de Marseille-Marignane tiennent à préciser qu'un tel équipement n'a jamais été demandé par les compagnies aériennes concernées. La durée de paralysie du trafic est très largement exagérée puisque les dernières statistiques disponibles font état, pour une année, de 47 mouvements commerciaux détournés de Marignane pour des raisons climatiques, sur un total de 45 000 mouvements commerciaux annuels, soit environ 1 pour 1 000.



Le Monde

économie

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Deux déclarations de M. Raymond Barre

Sur TF 1 : il faut tirer les conséquences de mesures qui ne dépendent pas de nous

« Nous importons notre pétrole. Nous devons le payer à son prix, a déclaré, le jeudi 3 janvier, M. Raymond Barre, lors de son entretien télévisé sur TF 1. Ceux qui disent : nous pourrions attendre pour répercuter la hausse du prix du pétrole ne se rendent pas compte que nous le payons déjà. Chaque jour nous consommons ce pétrole et il ne serait pas normal que nous l'achetions en France à un prix inférieur à celui que nous payons aux producteurs de pétrole brut. Et puis l'expérience a montré que lorsque des événements de ce genre se produisent, il vaut mieux réagir vite, ne pas tergiverser, ne pas différer l'application des mesures nécessaires. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a pris la décision que vous savez.

Y a-t-il « un effort excessif imposé au pays ? Je ne le crois pas, a poursuivi le premier ministre. Ce que le président de la République a demandé hier au gouvernement, c'est de faire en sorte que les Français comprennent que les décisions qui sont prises, ne sont pas prises contre eux. Nous ne souhaitons pas faire souffrir les Français. Il y a évidemment des gens qui diront que le gouvernement fait une politique d'austérité, et d'austérité aggravée. Mais ce n'est pas la vérité. Ce que nous voulons, c'est mettre en état la France de faire face au choc pétrolier, et pour cela il faut répercuter la hausse des prix du pétrole brut ; il faut tirer les conséquences de décisions qui ne dépendent pas de nous. Il faut que les Français le comprennent. Nous l'expliquons. Et l'effort que nous voulons mener, c'est un effort avec les Français et pour les Français. »

« ... Quand une facture doit être payée, il faut la payer, a ajouté M. Barre. Personne ne la paiera pour nous. C'est une question de bon sens. Evidemment, ce n'est pas facile et croyez bien que ce n'est pas agréable pour le gouvernement de demander aux Français l'effort qu'il va leur demander. Mais les Français sont assez lucides pour comprendre que c'est dans leur intérêt de tirer rapidement les conséquences de la hausse de Caracas. »

Faire appel à l'esprit de responsabilité des commerçants

A propos de la libération des prix du commerce, le premier ministre a indiqué : « Le gouvernement mène une politique qui est une politique de responsabilité et de liberté. J'entends dire que le gouvernement va favoriser les hausses des prix qui seront faites par les commerçants, qui procéderont à la valse des étiquettes. Mais voyons les choses en face. Croyez-vous qu'on avait la possibilité de mettre un contrôleur derrière chaque commerçant ? Pourquoi ne pas faire appel à l'esprit de responsabilité des commerçants ? Pourquoi ne pas leur dire : « Vous avez à gérer vos » affaires d'une façon qui doit » être correcte et d'une façon qui » doit être modérée ; car votre » intérêt c'est que les consomma» teurs puissent bénéficier de la » politique commerciale que vous » faites. » C'est le langage que le gouvernement entend tenir aux commerçants, plutôt que de leur dire : « Nous allons vous brimer, » nous allons vous envoyer des » contrôleurs, ils procéderont à » l'inquisition, quelques-uns seront » pris par le contrôleur tandis que » d'autres pourront tirer leur » épingle du jeu. » C'est une autre conception des choses. L'effort de libération des prix que nous poursuivons c'est un effort qui tend à faire de l'économie française une économie où tous les agents économiques, si vous me permettez cette expression, se comporteront de manière responsable. »

Evoquant les mesures sociales inscrites dans le plan gouvernemental, M. Barre a indiqué : « Il faut payer la facture ; mais il faut faire en sorte que certaines catégories sociales moins favorisées ne souffrent pas trop intensément de cet effort qui est demandé au pays. Voilà pourquoi le gouvernement a choisi d'aider les familles, d'aider les personnes âgées, et d'aider les handicapés. Evidemment, c'est un effort qui est important, mais qui doit tenir compte des conditions difficiles, d'ordre budgétaire et financier, dans lesquelles nous nous trouvons. Et ce que je veux vous dire, c'est que les recettes fiscales de T.V.A. apportées par la hausse des produits pétroliers, ces recettes fiscales, l'Etat ne les garde pas. C'est cette somme-là qui va servir à financer les allocations exceptionnelles qui seront données aux familles, aux personnes âgées et aux handicapés... »

Eviter que les entreprises diffèrent leurs investissements

« Pourquoi avons-nous pris des mesures d'aide à l'investissement productif ? Parce que nous avons constaté, au début de 1979, que les événements d'Iran avaient provoqué un attentisme chez les chefs d'entreprise. D'octobre 1978 à février 1979, les investissements productifs avaient repris dans des conditions satisfaisantes. Brusquement tout s'est arrêté. Et l'on constate qu'au mois de juillet, après que le gouvernement eut pris les décisions qui suivaient les événements d'Iran, l'investissement a repris. Les derniers chiffres que nous avons des commandes de biens d'équipement sont extrêmement encourageants.

» Nous n'avons pas voulu que les entreprises puissent différer les projets qui sont en cours ou qu'elles désireraient réaliser, parce que l'investissement est nécessaire à la France et aux entreprises. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a renouvelé les « enveloppes » de crédit à taux avantageux qui seront accordées aux entreprises pour l'emploi, car nous devons veiller à ce que des emplois satisfaisants soient créés en France, deuxièmement en faveur de l'exportation, et enfin en dernier lieu pour économiser l'énergie...

» On me dit ici ou là que je n'ai qu'un désir, c'est d'aider les entreprises. Pourquoi est-ce que je le fais ? C'est simplement parce que les entreprises doivent assurer la production, l'exportation et créer des emplois. Si nous avons des entreprises incapables d'affronter la compétition internationale, incapables de remplir leurs fonctions essentielles, les Français ne pourront pas avoir les emplois dont ils ont besoin. Autrement dit, en aidant les entreprises, c'est le règlement de la facture pétrolière, mais c'est aussi la sauvegarde de l'emploi que le gouvernement s'efforce d'assurer... »

« Je crois, a conclu M. Barre, que les Français ont maintenant compris qu'un pays dans lequel les entreprises sont malades, déficitaires, en mauvaise situation de compétition, est un pays faible, est un pays qui ne peut pas assurer la prospérité de ses citoyens. En revanche — et voyez les pays autour de nous, — les pays qui ont des entreprises solides, compétitives, présentes sur les marchés internationaux, sont des pays qui ont pu surmonter les difficultés de la crise.

» Le seul objectif que poursuit le gouvernement c'est de faire en sorte que la France affronte ces difficultés dans des conditions telles que les Français puissent maintenir tous les avantages qu'ils ont acquis par vingt années d'efforts considérables dans le passé. Et les Français s'en rendent compte, j'en suis persuadé. »

Sur Antenne 2 : les Français ont du bon sens

M. Barre, qui était aussi interviewé par la deuxième chaîne de télévision, ajouté deux précisions. En septembre, lui a-t-on rappelé à propos des dernières mesures, le chef de l'Etat avait affirmé qu'elles étaient prises pour solde de tout compte.

« Je suis très frappé, a répondu le premier ministre, de la façon dont les déclarations officielles sont lues et sont ensuite citées. Ce que le président de la République avait dit lorsqu'il parlait de la Sécurité sociale, c'est que ces mesures étaient prises pour solde de tout compte en ce qui concernait l'augmentation des cotisations. Mais, si mes souvenirs sont exacts — je n'ai pas les textes sous les yeux, — vous verrez que en ce qui concerne les produits pétroliers, le président de la République avait dit que si la facture extérieure s'élevait, il serait nécessaire de modifier nos prix intérieurs en fonction du prix du pétrole brut. Pourquoi faire dire au président de la République des choses qui sont dépourvues de sens ? Que l'opposition utilise des procédés de ce genre pour essayer de discréditer l'action du président de la République ou du gouvernement, je le comprends. Mais enfin, les Français ont du bon sens. Qui peut penser un seul instant que nous soyons à l'abri de mesures qui sont prises par les pays producteurs de pétrole à l'égard d'un produit dont nous avons besoin pour faire fonctionner notre industrie, notre agriculture et pour mener notre vie privée ? »

S'agissant des bénéfices des compagnies pétrolières, M. Barre s'est exprimé en ces termes :

« Vous avez vu, dans le communiqué du conseil des ministres, que j'ai demandé au ministre de l'industrie et au ministre du budget de faire un rapport sur la des profits des compagnies pétrolières et de soumettre des propositions au gouvernement d'ici au 1er avril prochain.

» Il y a beaucoup de confusion sur ce sujet. Un certain montant de profits des compagnies pétrolières sont des profits comptables. Cela est dû au fait que ces compagnies ont des stocks. Quand le prix du pétrole monte, la valeur de leurs stocks augmente. Mais pour que ces compagnies fassent des recettes, il faut qu'elles vendent leur pétrole. On ne peut donc pas considérer — je m'excuse d'entrer dans ce détail technique, mais il faut bien le comprendre — qu'une augmentation de la valeur des stocks soit à l'origine de recettes pour les compagnies pétrolières. En revanche, d'autres recettes sont faites par les compagnies pétrolières en raison de la hausse des prix du pétrole brut, et celles-là sont d'abord taxées en fonction de l'impôt sur les sociétés, et ensuite nous pouvons examiner les conditions dans lesquelles la fiscalité pétrolière peut être aménagée pour tenir compte de cette nouvelle situation, et cela sera fait. »

● Le taux d'inflation chilien a été de 38,9 % en 1979 contre 30,3 % l'année précédente. Cette augmentation a été nettement supérieure aux prévisions du gouvernement militaire et du secteur privé, qui tablaient sur un taux d'inflation de 20 % seulement. — (A.F.P.)

● Le nombre de faillites d'entreprises en Allemagne fédérale a, pour les dix premiers mois de 1979, atteint sept mille vingt-deux, en baisse de 5,4 % par rapport à la même période de 1978. — (Agefi.)

La hausse de l'ensemble des prix atteindrait 1,6 à 1,7 % en janvier

La hausse de 19 centimes par litre appliquée aux produits pétroliers depuis vendredi 0 heure, et les relèvements des prix du gaz et de l'électricité devraient avoir un impact de 0,9 % (dont 0,8 % en janvier et 0,1 % en février) sur l'indice des prix, a indiqué jeudi 3 janvier M. Monory, ministre de l'économie, à l'occasion d'une conférence de presse (nos dernières éditions du 3 janvier). La hausse des prix en janvier atteindrait donc, selon le ministre, 1,6 à 1,7 %.

Ce nouveau « choc » pétrolier va représenter, comme en 1973-1974, un prélèvement supplémentaire de 2 % sur la richesse de la France. Les hausses des produits pétroliers ont été calculées en tenant compte des derniers relèvements connus au 2 janvier. En moyenne, le coût du baril importé par la France est passé, d'après les calculs des experts de la Direction des carburants, de 21 dollars par baril à près de 27 dollars. Les nouveaux tarifs prennent en compte une valeur du dollar à 4,07 F contre 4,21 F précédemment.

M. Monory a précisé que les nouveaux tarifs ont été fixés en tenant compte du niveau des autres prix européens. Les nouveaux tarifs des carburants français (au stade des prix de reprise en raffinerie, c'est-à-dire avant les taxes) sont dans la moyenne européenne, alors que le fuel domestique est encore un peu moins cher.

Le ministre de l'économie a également précisé qu'il n'y aurait pas de nouvelle hausse des prix pétroliers à la mi-février, à moins, bien sûr, que les pays producteurs ne relèvent encore leurs prix. Enfin, l'Etat devant « montrer l'exemple, aucun tarif public ne sera augmenté au cours du premier semestre », exception faite de la majoration des prix de la S.N.C.F. prévue pour le courant du premier trimestre.

PAR LE SEUL JEU DE LA T.V.A.

La hausse des prix des produits énergétiques rapportera environ 3 milliards de francs à l'État

Les hausses décidées par le gouvernement pour le 4 janvier vont rapporter du fait de la fiscalité sur les ventes des produits énergétiques, plusieurs milliards de francs au Trésor public.

Les produits pétroliers supportent une série de taxes fixes. La principale, la taxe intérieure, est fixée chaque année par le Parlement. Elle se monte actuellement à 144 centimes sur le litre de super. S'y ajoutent une taxe de 0,40 centime par litre de super pour l'Institut français du pétrole, et une taxe de 1 centime sur les carburants pour le Fonds de soutien aux hydrocarbures. Ces taxes ne changent pas. Sur les produits pétroliers, comme sur l'électricité et le gaz, c'est donc la taxe à la valeur ajoutée — de 17,6 % dans les trois cas — qui va fournir, du fait du renchérissement de l'énergie, des recettes supplémentaires à l'Etat.

Pour les produits pétroliers, cela représente 2,8 centimes sur quelque 770 millions d'hectolitres, soit 2,15 milliards de francs.

Sur les ventes d'Electricité de France au secteur domestique — car pour les ventes à l'industrie la T.V.A. est déductible — l'application du taux de T.V.A. de 17,6 % à la majoration de 10,8 % des tarifs correspondra à une hausse des recettes de l'Etat de l'ordre de 0,6 milliard de francs compte tenu de l'accroissement prévisible de la consommation. Il faut souligner que cette hausse profitera aussi aux collectivités locales qui bénéficient d'une taxe sur les ventes d'électricité, qui varie selon les départements. Calculée dans les même conditions grossières que pour l'électricité, la hausse des prix du gaz devrait rapporter au Trésor public 200 millions de francs supplémentaires. Au total, par le simple fait de la T.V.A. sur les seuls produits énergétiques, l'Etat verra ses recettes augmenter d'environ 3 milliards. A cela il convient d'ajouter les effets induits et difficilement mesurables de la hausse des prix de industriels.
l'énergie sur l'ensemble des prix

A cela pouvaient s'ajouter des rentrées fiscales grâce à une majoration de l'imposition des compagnies pétrolières. M. Barre a rappelé, le 3 janvier à Antenne 2, qu'il avait demandé que lui soit remis avant le 1er avril un rapport sur la fiscalité pétrolière. Malgré certaines modifications, en 1976, des régimes de la provision pour fluctuations de cours et de la provision pour reconstitution de gisement, de 1973 à 1978, la contribution des société pétrolières — à l'exception d'ESSO-REP — au budget de l'Etat a été nulle du fait principalement de la « mauvaise santé » du secteur du raffinage. Avec des profits retrouvés — même en dehors des effets de la valorisation des stocks, — la fiscalité actuelle sera-t-elle suffisante pour permettre à l'Etat d'accroître l'imposition de ces sociétés ? Force est de constater que l'activité mondiale des compagnies pétrolières rend difficile pour les trésors publics l'application d'une fiscalité efficace.

De 25 % à 60 % de taxes

(Structure des nouveaux prix de détail des produits pétroliers : les pourcentages sont calculés par rapport au prix final.)

LITRE	SORTIE raffinerie (centimes)	TRANSPORT et distribution (centimes)	TAXES (centimes)	PRIX FINAL (centimes)
Essence ordin. ..	98,27 (32,11 %)	25,16 (8,22 %)	182,57 (59,67 %)	306
Super	105,48 (32,26 %)	26,95 (8,24 %)	194,57 (59,50 %)	327
Gasole	90,89 (40,94 %)	21,51 (9,69 %)	109,60 (49,37 %)	222
Fuel domestique	90,89 (64,37 %)	14,68 (10,40 %)	35,63 (25,23 %)	141,2

Un blocage des salaires à E.D.F. ?

Les syndicats et la direction sont pris de court

Une petite phrase insérée dans le dossier gouvernemental sur les prix, les aides sociales et diverses subventions aux industries inquiète les syndicats d'E.D.F. Préconisant une meilleure maîtrise des coûts, le gouvernement indique que « l'augmentation de la masse salariale d'E.D.F., à effectifs constants, ne devra pas s'accroître plus vite que la hausse des prix ». Si ce texte devait être respecté à la lettre, il signifierait que la convention salariale, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, mais signée par les syndicats C.F.T.C., F.O. et U.N.C.M.-U.C.T. en juin 1979, doit être remise en cause pour l'année 1980.

En effet, une clause de cette convention prévoit, à partir d'une équation assez compliquée, un accroissement en pouvoir d'achat de la masse salariale en fonction, notamment, de la situation économique mais aussi de l'activité propre à E.D.F. Au pire, cette formule garantit, au seul titre de l'évolution économique de l'entreprise, un accroissement de 0,3 % de la masse salariale, en pouvoir d'achat (1). La recommandation gouvernementale aboutit-elle à la suppression, pour 1980, de cette petite majoration ? Prise de court, la direction s'interroge tout en estimant que, si tel était le cas, il y aurait un recul par rapport à 1979. Pris de court aussi, les syndicats commençaient à s'alarmer, dès vendredi matin, de cette nouvelle intervention des pouvoirs publics.

(1) En 1979, le pouvoir d'achat devrait avoir progressé de 0,25 % à 0,4 % pour les cadres, de 1 % pour la maîtrise, 1,5 % pour le personnel d'exécution et 2,5 % pour les nouvelles recrues.

DU PÉTROLE IRANIEN A 30 DOLLARS LE BARIL

L'Iran vient de signer avec un groupe de compagnies internationales, parmi lesquelles Shell et B.P., des contrats d'approvisionnement pétrolier pour l'année 1980. Les grands groupes ont accepté de payer 30 dollars par baril, soit un prix légèrement supérieur au prix officiel de l'Iran (28,50) déjà le plus élevé de l'OPEP pour la qualité du pétrole offert.

De plus, les quantités proposées à ces compagnies ont été fortement réduites. B.P. par exemple qui enlevait 365 000 barils de 159 litres par jour dans les dernières semaines de 1979 — et achetait plus d'un million de barils quotidiennement à l'Iran en 1978 — n'a pu obtenir que 125 000 barils par jour. Les compagnies craignent donc de se voir offrir des quantités importantes au prix du marché au comptant. Cette réduction semble confirmer l'intention de l'Iran de réduire sa production à 3 millions de barils par jour (et donc ses exportations à 2,3 millions de barils), soit une diminution de plus de moitié en quinze mois. Les prix iraniens ayant dans le même temps été majorés de 133 %

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A SIX MILLIONS DE PERSONNES

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, et Mme Monique Pelletier, ministre déléguée à la condition féminine, ont détaillé, jeudi 3 janvier, les mesures arrêtées la veille en conseil des ministres, en faveur des Français à revenus modestes.

Une aide exceptionnelle de 150 F sera versée, en une seule fois, aux catégories suivantes sans que celles-ci aient une démarche à faire :

● Aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. L'aide de 150 F par enfant sera versée, sous conditions de ressources — le plafond de ressources est d'environ 3 300 F par mois pour une famille d'un enfant (revenu brut 1978) ; il est de 4 700 F pour une famille de trois enfants, — aux familles ayant des enfants de six à seize ans, soit 2,3 millions de familles élevant 5 millions d'enfants (coût : 750 millions de francs).

● Aux familles bénéficiaires du complément familial au mois de février 1980. Il s'agit des familles qui élèvent soit un jeune enfant de moins de trois ans, soit trois enfants et plus et disposent d'un revenu inférieur à un certain plafond. Il est d'environ 4 700 F par mois pour une famille d'un enfant (revenu brut 1978). Il est, dans le même cas, de 7 300 F pour une famille de trois enfants. Ces plafonds ne s'appliquent que si la famille ne dispose que d'un revenu. Lorsque le ménage dispose de deux revenus, ces plafonds sont majorés d'environ 1 000 F par mois. Cette mesure concerne 2,7 millions de familles (7,6 millions d'enfants) et coûtera 420 millions de francs.

Ces deux mesures peuvent se cumuler, par exemple, pour les familles qui ont trois enfants d'âge scolaire, ou un enfant de moins de trois ans et un enfant d'âge scolaire.

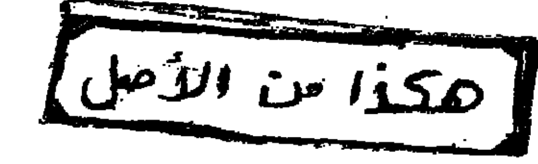
C'est ainsi que 1,4 million de familles élevant environ 3 millions d'enfants percevront à la fois l'aide aux familles ayant bénéficié en septembre dernier de l'allocation de rentrée scolaire et un supplément exceptionnel au titre du complément familial versé en février.

Pour une famille de trois enfants d'âge scolaire dont le revenu mensuel est inférieur à 4 700 F, les mesures décidées par le gouvernement porteront de 395 F à 995 F les sommes reçues en février, non compris les allocations familiales.

● Aux personnes âgées qui bénéficient du minimum vieillesse au titre de l'allocation du Fonds national de solidarité (plafond de ressources égal à 15 500 F par an pour une personne seule et à 29 200 F pour un ménage), soit plus de deux millions de personnes (coût : 300 millions de francs).

● Aux adultes handicapés, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés et aux personnes handicapées ou invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, dont le plafond de ressources est identique à celui prévu par le minimum vieillesse. Bénéficiaires : 365 000 personnes dont 107 000 invalides. Coût : 54,75 millions de francs.

Commentant ces mesures qui intéressent six millions de familles ou personnes âgées et handicapées, M. Jacques Barrot a déclaré que, attaché à la notion de solidarité, le gouvernement s'efforçait d' « atténuer l'effort demandé aux Français » et qu'il avait choisi des « mesures simples et rapides ne nécessitant aucune démarche ».



هكذا من الأمل

DU GOUVERN

hausse de l'ensemble des

1,6 à 1,7 % en janv

PAR LE SEUL JEU DE LA T

hausse des prix des produits énergéti

portera environ 3 milliards de

De 25 % à 60 % de taxes

UBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME

DE LA CONSTRUCTION ET DE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTER

ET LES REMOUS SUR L'OR

Incohérences

(Suite de la première page.)

Quatre raisons justifient quelques inquiétudes à cet égard :

1) Alors que — pour alléger la note — l'objectif devrait être de réaliser le maximum d'économies de pétrole, le gouvernement n'annonce aucune mesure nouvelle, confirmant simplement la continuation du programme nucléaire d'E.D.F. Sans doute des dispositions *de cet* ordre *n'auraient*-elles qu'un effet limité dans l'immédiat. Mais l'attentisme manifesté depuis des années va nous coûter cette année terriblement cher. N'aurait-il pas fallu lancer beacoup plus tôt et beaucoup plus *fort les programmes de développement* d'énergies nouvelles ? Et inciter davantage les entreprises à économiser le précieux carburant (en conditionnant, par exemple, l'octroi des nouvelles aides gouvernementales à un effort dans ce domaine) ?

Le « statu quo »

Le freinage de la consommation d'hydrocarbures par les prix a, été jusqu'ici d'une *efficacité des* plus faibles. Nombre d'automobilistes peuvent difficilement ne pas utiliser leur véhicule pour se rendre à leur travail, vu l'insuffisance des transports en commun en grande banlieue. Beaucoup d'autres sont prêts à consentir un effort supplémentaire — tant que la méthode des petites hausses successives le rend suportable — pour rouler le dimanche. Les usagers domestiques, qui se chauffent au fuel et au *gaz, ont* jusqu'ici, malgré les hausses, limité très médérément leur consommation. Quant aux utilisateurs industriels, ils ont, dans un grand nombre de cas, usé de la liberté retrouvée des prix pour mettre à *la charge des consommateurs* le gonflement de leurs charges énergétiques.

Fallait-il, pour sortir de ce *statu quo*, relever beaucoup plus nettement les tarifs, afin de dissuader sérieusement les acheteurs ? Cela eût posé un problème de fiscalité pétrolière (sur lequel nous reviendrons) en même temps que d'inflation. Fallait-il plutôt imposer quantitativement aux usagers des limites à leur consommation, avec toutes les difficultés pratiques que cela poserait ? Le premier ministre ne le veut pas. En s'en tenant au *statu quo*, le gouvernement charge la barque inflationniste, sans action structurelle profitable à l'ensemble de l'économie. *Incohérence.*

2) Ce choix va, en effet, donner un coup d'accélérateur à l'indice des prix, contraire aux objectifs énoncés par le gouvernement. On voit mal comment l'ensemble du coût de la vie n'augmenterait que de 9 % en 1980, comme l'espère le pouvoir, si dès janvier, près d'un cinquième de ce montant est déjà acquis (M. Monory s'attend à une hausse de 1,6 % à 1,7 % pour le seul mois en cours).

Plus que cette incidence moyenne, c'est d'ailleurs sa répercussion sur les divers groupes sociaux qui fait problème. Alors que les petits *consommateurs* — ceux qui dépensent tout leur revenu ou presque et n'ont pas la *possibilité de spéculer ou de* placer une partie de leurs ressources à des taux rémunérateurs — vont subir de plein fouet les nouvelles hausses, celles des tarifs énergétiques, comme celles du commerce rendu à la liberté et celles qu'engendrera sur les produits industriels l'enchérissement des hydrocarbures, le gouvernement n'accorde qu'une compensation de 1,5 milliard : un *vingtième seulement de l'alourdissement* de la facture pétrolière, au profit du huitième environ de la population.

C'est évidemment mieux que rien, mais sans commune mesure avec l'effort demandé aux bourses modestes. Il aurait été plus équitable de faire davantage pour ces familles ou célibataires, dont le pouvoir d'achat va se trouver dinminué en 1980, alors qu'il est déjà tellement faible.

Le budget dépassé mais maintenu

3) L'Etat ne pouvait pas faire plus, répond-on en haut lieu. Voire. Le fisc va empocher dans cette affaire plus du double — et même probablement du triple — que ce qu'il consent aux citoyens modestes. La fiscalité directe sur le pétrole va rapporter en 1980 2,2 milliards de plus ; celle sur le gaz et l'électricité 0,85 milliard, à quoi s'ajouteront les recettes additionnelles de T.V.A. résultant de la hausse supplémentaire provoquée sur l'ensemble des prix par le plan gouvernemental actuel.

Une partie de ec surplus (de l'ordre de 3 milliards) épongera les pertes subies par l'Etat du fait de son renoncement au remboursement des dettes publiques de l'E.D.F. (ce qui, soit dit en passant, revient à *faire* payer aux consommateurs d'hydrocarbures, d'électricité ou de gaz une partie du programme nucléaire en gagé par l'Etat sans guère leur demander leur avis).

Mais le reste ? Fallait-il l'employer à aider davantage les petites gens, dont la hausse de l'énergie va laminer le pouvoir d'achat ? Fallait-il, à l'inverse, l'utiliser à réduire la fiscalité pétrolière qui, malgré la hausse considérable du prix de revient du pétrole brut ces dernières années, représente encore de 25 à 60 % du prix de détail des hydrocarbures (2) ? Fallait-il profiter de l'occasion pour remanier la structure de cette fiscalité et mettre *à jour celle des compagnies, que* la poussée de l'« or noir » a considérablement enrichie ?

Toutes ces questions se posaient et, puisque le projet de budget doit être réexaminé prochainement par le Parlement, devraient trouver leur conclusion normale dans un aménagement de projet de loi de finances, en recettes comme en dépenses (prise en compte des trois mesures décidées mercredi : aide sociale, remise des *dettes de l'E.D.F.*, bonification de 7,5 milliards de prêts pour les entreprises).

Rien de cela ne se fera pourtant. Si bien, comme l'a fort justement dit le président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, que chacun discute aujourd'hui du contenu de ce que devrait être la loi rectificative de budget de 1980, avant même que celui-ci soit voté et bien que celui-ci doive — M. Barre [dixit] — reste inchangé !

4) Les hypothèses économiques sur lesquelles ce budget était construit, sont d'ailleurs assez dépassées pour justifier un rapetassage. Croissance en 1980 sensiblement réduite, du fait de la crise mondiale : tassement probable de la consommation, en raison d'une inflation beaucoup plus considérable que prévue ; hypothèses d'exportation à réviser... *Les experts internationaux* et les conjoncturistes privés font d'ailleurs tous aujourd'hui des pronostics sur l'économie française fort différents du scénario officiel de septembre dernier.

Le « coup de pouce » de 1,5 milliard *de dépenses sociales* qui vient d'être décidé peut-il ramener le contexte budgétaire à celui de l'automne dernier ? Il n'était pas évident, à ce moment, que la « rallonge » sociale décidée par le gouvernement (3) aurait des effets aussi amples que ceux que l'on a constatés. Mais comparaison n'est pas raison : deux faits ont joué, à l'automne, pour amplifier ces effets : une euphorie internationale — temporaire malheureusement — qui a stimulé les exportations et les investissements français plus qu'il n'était prévu ; une « désépargne » des Français, qui ont préféré tirer sur leurs comptes en banques (ou leurs livrets de caisse d'épargne) plutôt que de réduire leurs achats alimentaires.

L'euphorie a disparu ; la « désépargne » ne peut guère durer. Le plan gouvernemental ne peut donc avoir, cette fois, les conséquences bénéfiques de celui d'il y a trois mois. Le pronostic le plus vraisemblable est celui d'une nouvelle anémie de la production, génératrice d'aggravation du chômage, dans une situation inflationniste mondiale accélérée.

Obligé de « *tirer les conséquences de mesures qui ne dépendent pas* » de lui, M. Barre pouvait saisir l'occasion pour tenter de redresser la barque et ranimer davantage l'économie, en stimulant prioritairement les secteurs peu « mangeurs » de pétrole mais rapidement créateurs d'emplois. Il ne l'a pas fait. Attendant peut-être pour cela que l'on s'approche davantage de l'échéance électorale des présidentielles. Que ce souci — ou un autre — l'ait guidé, il y a incohérence à laisser le pays s'enfoncer dans le marasme environnant, sans tout tenter pour lui donner ce dynamisme interne tant admiré chez certain voisin.

GILBERT MATHIEU.

(2) C'est-à-dire, en fait, plus que le prix de revient (avant impôt) du gazole, et même 50 % de plus que ce prix pour l'essence et le super.

(3) En septembre-octobre, une majoration — unique — de 210 F avait été accordée à chaque titulaire de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'une majoration — pour un seul mois également — de 205 F du complément familial et une dotation de 200 F aux bénéficiaires du minimum vieillesse. Le coût de l'opération (2 milliards de francs) avait été mis à la charge de l'Etat.

(Dessin de KONK.)

Les fantasmes de la demande

(Suite de la première page.)

L'argument est surtout intéressant par ce qu'il sous-entend. D'abord, cette relation ne rend *compte que de façon très* incomplète de l'évolution des cours constatée depuis quelques années. Au quatrième trimestre de 1973, époque à laquelle l'OPEP quadrupla le prix du « brut », l'or franchit la barre des 100 dollars *l'once, ce qui paraissait alors* considérable au vu de l'ancien prix officiel de 35, puis de 38 et de 42,22 dollars l'once (1). Au cours des douze mois suivants, on vit le cours du métal précieux monter allègrement jusqu'à 197 dollars (fin 1974). Mais suivit une période de baisse qui s'étala jusqu'à l'été de 1976, le cours se retrouvant aux environs de 100 dollars fin août de cette année-là. On objectera qu'il s'agit là de mouvements à moyen terme qui ne retirent rien à la validité d'un raport dégagé sur une longue période de l'ordre d'un demi-siècle.

Mais, à long terme, c'est un fait que la valeur relative des *produits de base et même des* biens économiques en général varie assez peu. Les économistes ont établi des courbes savantes qui tendent à prouver qu'il existait un rapport constant entre le prix de l'or d'une part et celui du cuivre ou de la barre de fer d'autre part (avec des fluctuations parfois considérables autour d'un chiffre moyen). Depuis l'Empire romain le rapport entre le *prix de l'or et celui de* l'argent est resté de 15 à 1, sauf pendant de brèves interruptions. Telle était du reste la raison profonde du régime de l'étalon-or, régime caractérisé par la fixité du *prix* de l'or. En fixant *ne varietur* le prix d'une *seule marchandise* choisie comme étalon, on contraint, par le jeu du marché, toutes les autres à graviter autour d'elle et à maintenir par là même — sur une longue période s'entend — une certaine stabilité des prix.

Un courage vacillant

Cependant le rapport or-pétrole retrouve son sens si on voit dans son maintien une nouvelle revendication des pays producteurs de pétrole. Les conséquences désastreuses pour l'économie mondiale de l'affaiblissement du dollar sont devenues tellement évidentes qu'il arrive enfin que la presse américaine à grand tirage y fasse parfois allusion. Notre confrère le *Washington Post* écrivait excellemment dans un éditorial (repris par *International Herald Tribune* dans son numéro du 2 janvier) : « *Des signes sont apparus au cours des récents mois que quelques-uns des vendeurs de pétrole en sont arrivés à estimer son prix non pas en dollars mais en onces d'or. Il y a un an, un baril de pétrole valait 0,06 onces d'or; au milieu de l'été il avait monté presque à 0,07 l'once. Depuis lors, le prix moyen officiel du pétrole exprimé en or est tomé aux environs de 0,055 once. Tandis que les acheteurs se plaignent amèrement de la formidable hausse du prix en dollars, quelques-uns des acheteurs, apparemment, cherchent à revenir à l'ancien prix exprimé en or.* » Selon cette interprétation ce sont les variations du prix de l'or qui détermineraient les mouvements des prix du pétrole.

Tel est le résultat de l'incompétence des plus hauts responsables à traiter le problème de l'inflation : ils ont officiellement « démonétisé » l'or, en ce sens que la valeur des unités monétaires n'est plus exprimée par rapport à lui, mais la dégradation plus ou moins rapide du pouvoir d'achat de toutes les monnaies, y compris désormais de celles qu'on qualifiait récemment de fortes (deutschemark et franc suisse) conduit les titulaires de la rente pétrolière, comme de nombreux épargnants, à se comporter comme si l'or était redevenu, s'il a jamais cessé de l'être, la suprême référence (comme son prix a cessé d'être fixe, on compte en poids, le F.M.I. donnant l'exemple dans ses propres statistiques).

Une fois de plus, la riposte des autorités monétaires n'est pas à la hauteur de la situation, c'est-à-dire à la hauteur du danger qu'elles courent de perdre finalement la partie. Dans sa conférence de presse du début de l'année, M. Paul Volker, dont on avait beaucoup vanté le courage le 6 octobre, lorsqu'il mit fin, par quelques mesures draconiennes, à une ruée sur l'or et à un début de panique devant le dollar, s'est contenté de quelques truismes. Les dernières statistiques américaines montrent que ce courage n'a pas duré longtemps : les tensions qui s'exercent habituellement en fin d'année sur le marché monétaire de New-York ne se sont même pas fait sentir au cours des dernières semaines tant le système de Réserve fédérale (institut d'émission des Etats-Unis), que préside M. Volker, a pourvu les banques en ressources supplémentaires.

Pour s'opposer à la nouvelle débandade, les responsables monétaires, M. Volker en tête, devront sans doute hausser de nouveau le loyer de l'argent, avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas d'impliquer tôt ou tard sur l'activité économique. L'Etat *français* va lancer un emprunt à 12 %. Sauf sévère récession au cours des prochains mois, il est à parier que, la prochaine fois, il offrira des conditions encore plus avantageuses à ceux qui *veulent* bien lui *prêter* de l'argent.

Une référence nouvelle

La hausse de l'or permet encore de faire comprendre pourquoi les choses ont très peu de chances de se passer de la façon dont certains experts, ignorant les leçons d'un passé pourtant récent et de la spéculation en cours, s'obstinent à décrire l'avenir. Dans son dernier bulletin mensuel (2), suivi de près par les milieux financiers, la banque américaine Morgan Guaranty Trust Cy estime que les excédents de l'OPEP seront moins *facilement résorbés qu'au* cours du précédent choc pétrolier et qu'en conséquence d'énormes surplus pourraient s'accumuler peut-être même au rythme de 70 milliards de dollars par an. Il est peu probable que les pays pétroliers accepteront de détenir des quantités croissantes de dollars de cet ordre. Si tel était le cas, ils chercheraient à les convertir, notamment en or, ce qui provoquerait rapidement une crise financière d'une ampleur encore jamais vue, amenant une solution de continuité dans l'évolution d'un système monétaire qui a déjà subi depuis une bonne dizaine d'années plusieurs secousses.

La frénésie qui s'est emparée du marché de l'or manifeste encore un autre vice économique. Depuis 1967, les occasions n'ont pas manqué aux entreprises multinationales et aux banques de jouer à la baisse ou à la hausse des devises et de faire à ce jeu d'énormes profits — et parfois de subir des pertes importantes, qui ont conduit à quelques faillites et procès retentissants. Devant la méfiance qu'inspirent désormais toutes les monnaies, la spéculation s'est reportée sur l'or. Elle n'est plus réservée aux milieux spécialisés. Même les citoyens américains, qu'on disait allergiques à la « relique barbare », ont découvert à leur tour les délices du métal jaune, que les moins fortunés d'entre eux achètent sous forme de krugerrands, pièces frappées par la République Sud-Africaine et qui sont publiquement vendues à leur poids égal à une once (absence de prime propre à susciter l'envie des acheteurs français de napoléon !).

Une partie importante de l'épargne des pays capitalistes s'investit de plus en plus dans des placements improductifs, comme en témoigne encore l'envolée des prix du mobilier, des diamants, des œuvres d'art ou considérées comme telles, etc. A cela s'ajoute la démoralisation qu'implique pour une société entière l'addition des espoirs individuels nés de l'idée que, par un coup heureux, on peut gagner l'équivalent de ce que l'on épargne normalement en l'espace de plusieurs mois ou de plusieurs années.

Au cours de la décennie précédente, le volume des euro-devises a été multiplié par dix, coefficient qui donne de l'intensité de l'inflation régnante une mesure pas plus mauvaise qu'une autre. Pendant ce temps, le prix de l'or a été multiplié par un chiffre du même ordre (il change désormais tous les jours). Aussi longtemps que l'inflation ne perpétuera par le déréglement de l'émission monétaire, le cours de l'or restera orienté à la hausse avec des accès de fièvre comme on le voit aujourd'hui. Cette vérité première semble authentifier la dangereuse illusion que les gains sont illimités et les jertes improbables. Il est pourtant bien rare que ceux qui achètent à la hausse ne soient pas les mêmes qui vendent à la baisse quand le mouvement se renverse pour un temps.

Interrogé il y a une bonne dizaine d'années sur les perspectives du prix de l'or, M. Milton Friedman, le maître à penser des « *jeunes économistes* », croyait faire une remarque à la fois profonde et de bon sens en répondant : « *La valeur de l'or sera égale au prix que les acheteurs seront disposés à le payer* » !

Le vice fondamental des économies dites de marchés est de confondre un marché véritablement concurrentiel (comme est celui de la plupart des produits manufacturés) avec un marché *gouverné, comme l'est souvent* une enchère publique, par les fantasmes de la demande. Dans un marché authentiquement concurrentiel, la concurrence des producteurs entre eux a pour effet de ramener le prix de vente à un niveau proche du coût de production. Aux enchères publiques, la concurrence entre les demandeurs a pour conséquence de faire monter le prix à un niveau qu'il est souvent impossible de prévoir raisonnablement d'avance.

PAUL FABRA.

(1) A la suite de la première dévaluation du dollar (18 décembre 1971), le prix de l'or était passé de 35 à 38 dollars l'once. Une deuxième dévaluation (12 février 1973) avait porté ce prix à 42,22 dollars l'once, prix du reste devenu totalement fictif étant donné qu'entre temps le dollar avait cessé d'être convertible.

(2) *World Financial Markets*, numéro de décembre 1979.

Les réactions

F.O. : des mesures insuffisantes.

« *Les difficultés ont pris une dimension telle qu'on est fondé de s'interroger si le raffinage et la distribution des produits pétroliers ne devraient pas directement dépendre de la puissance publique* », déclare F.O., qui approuve les mesures prises en vue du financement du programme électronucléaire. Pour ce qui est des mesures sociales, F.O. rappelle qu'elle avait *demandé* la compensation immédiate pour les moins favorisés du relèvement des prix pétroliers et constate que les mesures arrêtées « *vont dans ce sens mais sont insuffisantes* ».

C.F.D.T. : ne pas s'en tenir à des compensations provisoires.

La C.F.D.T. dénonce une politique de hausse des prix de l'énergie qui « *frappe indistinctement tous les utilisateurs, quel que soit le niveau de leurs revenus et de leurs consommations : il s'agit d'une politique de rationnement par l'argent* ». Elle estime que le gouvernement « *ne peut pas s'en tenir à des compensations partielles et provisoires et que les établissements publics devraient s'engager sur la voie de l'allégement des charges en faveur des usagers à bas revenus, notamment les familles, les personnes âgées et les collectivités sociales* ».

C.N.P.F. : une décision courageuse.

Le Conseil national du patronat français n'a pas officiellement commenté les mesures prises par le gouvernement. On en juge pas moins « *courageuse* » et « *fondée* » la décision de procéder immédiatement aux hausses des tarifs énergétiques. De même accueille-t-on avec satisfaction la reconduction des crédits bonifiés tout en soulignant que les sommes mises en jeu — 7,5 milliards de francs — ne représentent qu'une faible part des investissements des entreprises et que le dossier de la réévaluation des bilans reste d'actualité.

ERRATUM. — Dans l'article consacré à la suspension des cotations de l'or, publié dans la dernière édition du *Monde* du 4 janvier (p. 24), il fallait lire, dans le troisième paragraphe : « *Si les autorités boursières avaient persisté à vouloir appliquer leur décision, le lingot* ne *pouvait valoir plus de 76 978 F...* », et non « *pouvait valoir...* ».

D'autre part, dans le « *billet* » également consacré à l'or, intitulé « *T'as pas 100 naps* », il fallait lire, dans le dernier paragraphe : « *20 000 napoléons ont changé de mains* », et non « *2 000* ».

● ERRATUM. — Dans l'article intitulé « Le prix de l'argent a sextuplé en un an » (*le Monde* du 4 janvier), une ligne a été omise, M. Antine Garcia, de nationalité rendant peu compréhensible un paragraphe qui doit se lire ainsi : « *Quant à l'industrie photographique, où la récupération de ce métal précieux est poussée à l'extrême, notamment dans les bains de développement, les études se poursuivent sur l'utilisation de produits de remplacement.* »

Dans la presse parisienne

LA LETTRE DE LA NATION : le gouvernement se moque-t-il des Français ou pédale-t-il dans la choucroute ?

« *Je ne vous raconterai pas dans le détail les dernières péripéties budgétaires de la journée de jeudi. Il y faudrait le Gaston* Leroux du Mystère de la chambre jaune *ou l'Edgar* Poe des Histoires extraordinaires. *Disons simplement que, saisi par l'ambiance, le premier ministre avait dû se prendre pour le sultan Babar des grandes invasions mongoles en Asie centrale en annonçant tranquillement mercredi des mesures variées qui, de toute évidence, auraient dû figurer dans ce fameux budget 1980, qui lui a valu tant d'ennui. Et non moins tranquillement, il s'apprêtait à les expliquer hier soir aux Français avant d'en avoir informé les députés, qui, jusqu'à nouvel ordre au moins, ont leur mot à dire dans la gestion des finances publiques.*

» *Il n'a pas fallu moins qu'une intervention pressante — et catégori- comme la loi le permet — du président de la commission des finances, Robert-André Vivien, pour que le premier ministre consente à venir dire aux députés ce qu'il leur avait caché tout au long de la discussion budgétaire. Je dis bien « caché », car le gouvernement ne pouvait pas ignorer en décembre qu'il allait distribuer — sur les fonds de l'Etat — 1 500 millions d'aide aux Français à revenu modeste, financer la bonification des 7,5 milliards et demi de crédits nouveaux aux entreprises, annuler 11,7 milliards de dettes de l'E.D.F. vis-à-vis du Fonds de développement économique et social, et différer de six ans les remboursements dus par celle-ci à l'Etat. Si le gouvernement avait réellement ignoré ces charges nouvelles, il y aurait vraiment du mauvais sang à se faire d'autant que, comme nous l'avions déjà souligné hier, la dernière hausse des prix pétroliers n'était pas une simple éventualité mais une certitude depuis plusieurs mois.*

» *Alors pourquoi n'en a-t-il rien dit et mis ainsi le Parlement dans cett esituation absurbe où, selon la formule de Robert-André Vivien, celui-ci devrait en arriver à voter une loi rectificative de la loi de finances avant même d'avoir voté celle-ci ? Et ne discutons même pas des mesures nouvelles sur le fond. Retenons simplement qu'après avoir traité de tous les noms désagréables les hommes politiques — et spécialement les R.P.R., — qui réclamaient des mesures d'incitation aux investissements pour l'exportation, les économies d'énergie et la création d'emplois, le premier ministre fait très exactement de la « relance » qui n'ose pas dire son nom et y ajoute même une relance de la consommation. Aussi les parlementaires — et les Français avec eux — sont bien en droit de se demander si le gouvernement se moque d'eux ou pédale dans la choucroute. La réponse est au choix.* »




AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« BANLIEUE-CHAMPIGNON »

La ville d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) conteste à un promoteur le droit de construire huit cent cinquante maisons individuelles

Sur un coin du terrain de 105 hectares de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) du domaine de la forêt d'Armainvilliers, à l'entrée d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), quelques maisons commencent à sortir de terre. D'ici à la fin de janvier, les premiers propriétaires pourront emménager. Mais peut-on raisonnablement s'installer dans une maison privée de branchements d'eau et de réseau d'assainissement ? C'est la question qui est posée ici avec acuité.

Depuis son adoption le 13 février 1976, par l'ancien conseil municipal, le projet qui n'avait été accepté que par 12 voix contre 8 et 1 abstention, a toujours été contesté par les membres de l'actuelle municipalité d'union de la gauche. Ils estiment, en effet, que l'arrivée de 3 000 nouveaux habitants créerait un déséquilibre démographique grave dans une commune dont la population a déjà plus que quadruplé en douze ans.

Dès leur prise de fonctions, les élus sont entrés en contact avec le promoteur, la société Breguet-Constructions qui a admis, en 1978, que la réalisation de 850 logements (dont 170 H.L.M.) impliquait la création d'équipements collectifs supplémentaires et se déclarait prête à débloquer pour ce faire 5 millions de francs. Mais la municipalité fait ses comptes et s'aperçoit que cette somme n'est pas suffisante, d'autant que la ZAC présente, selon les élus locaux, d'autres inconvénients. La part de logements sociaux est trop faible par rapport aux besoins. « *Nous avons actuellement plus de 400 demandes que nous ne pouvons pas satisfaire* », précise M. Hubert Rouaud (P.S.U.), maire adjoint, chargé de l'urbanisme. Et le 28 septembre 1978, le conseil municipal d'Ozoir décide de résilier unilatéralement la convention de ZAC, en raison de certaines « *irrégularités* ». La commune considère dès lors qu'elle n'a plus de responsabilités dans les équipements publics et que Breguet-Constructions n'est plus l'aménageur. Pourtant, plusieurs permis de construire sont accordés au promoteur. Un premier permis pour 86 logements est accordé à la S.C.I. du domaine de la ferme d'Armainvilliers, aménageur signataire de la convention ; un autre portant sur 97 logements le sera à la S.C.I. du domaine de la forêt d'Armainvilliers, propriétaire du terrain. Et dans une lettre adressée à M. Jean-Yves Le Car, maire (P.S.), le préfet de Seine-et-Marne, M. Jean Brachard, explique qu'il ne peut qu'accorder les demandes sollicitées puisque « *l'arrêté de ZAC n'a pas été annulé* ».

Confusion

Les nombreuses actions judiciaires qui ont été engagées ajoutent à la confusion. Mais pendant ce temps les travaux se poursuivent. « *Breguet a déjà réalisé contre notre volonté, pour 7 à 8 millions de francs de réseaux d'adductions d'eau qui ne seront pas raccordés* », dit M. Rouaud. « *La société pratique une politique du fait accompli qui mènera à une impasse. Nous avons déjà à faire face à des problèmes de pression d'eau et de saturation du réseau d'assainissement du reste de la commune. La réalisation de cette ZAC ne ferait qu'aggraver la situation.* » M. Jacques Mallard, directeur général de Breguet-Constructions réplique : « *Est-ce mener une politique du fait accompli que d'appliquer ses droits ? Les maisons que nous construisons actuellement sont réalisées en vertu d'un permis de construire antérieur à l'annulation de la convention par la municipalité, un permis que les élus n'ont jamais contesté. Je ne vois donc pas pourquoi elle refuserait aujourd'hui le raccordement. C'est une affaire de simple bon sens.* »

Pour les élus ozoriens, Bréguet-Constructions « *veut faire main basse sur la ville* ». Pour illustrer cette affirmation, ils évoquent l'opération foncière réalisée par le promoteur pour acquérir le terrain où doit être construite pochainement la nouvelle gare de la S.N.C.F. En décembre 1978, la commune avait demandé au préfet la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) pour protéger un périmètre à proximité du centre ville.

L'arrêté de création parut en mars 1979, mais dans l'intervalle BréguetConstructions avait obtenu du propriétaire une promesse de vente qu'il devait concrétiser en juillet, sans tenir compte du droit de préemption du département. Une opération que la municipalité considère comme « *une véritable gifle à la tête du pouvoir qui joue sans cesse la carte des promoteurs* ».

Affirmation contestée par M. Mallard : « *Nous avions une promesse de vente et l'acte d'achat a été signé en janvier 1979, soit deux mois avant que la procédure de ZAD ne soit effective.* » Le porte-parole du promoteur se veut conciliant et il estime que les deux parties sont « *condamnées à trouver un accord* ». Il se déclare même prêt à discuter de la cession du terrain de la gare.

Ce qui n'empêche que d'autres problèmes ne vont pas manquer de se poser dans les prochains mois : celui du lotissement que le promoteur envisage de construire, celui de la voirie actuellement inexistante, celui de l'écoulement des grands bassins d'assainissement dont le trop plein se déversera dans les fossés de la forêt voisine...

Néanmoins, une solution de compromis pourrait intervenir, car le tribunal administratif de Versailles dans ses récentes conclusions, aurait ordonné une procédure d'urgence et chargé un expert de constater sur le terrain l'état d'avancement de la ZAC de la forêt d'Armainvilliers. Les élus, pour leur part, se disent prêts à engager la négociation afin d'étudier un projet « *plus modeste et plus social* » et, le cas échéant, à reprendre à leur compte la charge foncière, c'est-à-dire le prix des terrains.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

M. FRANÇOIS FERRARI, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA CORSE (SOMIVAC).

M. François Ferrari, ingénieur du génie rural et des eaux et forêts, vient d'être élu président-directeur général de la Société de mise en valeur agricole de la Corse (SOMIVAC). Il remplace à ce poste M. Jean Risterucci qui part à la retraite.

La nomination de M. Ferrari, considéré comme un « parachuté », a été mal accueillie dans les milieux agricoles de l'île. Le siège de la SOMIVAC à Bastia et l'antenne d'Ajaccio ont été occupés pendant plusieurs jours à la fin du mois de décembre.

Le 27 décembre dernier, les syndicalistes corses ont été reçus au ministère de l'agriculture. Ils ont obtenu la création d'un comité technique agricole qui aura à se prononcer sur les orientations de la SOMIVAC et qui, en réalité, contrôlera l'action du conseil d'administration de la société.

Un concours pour cinq mille maisons solaires

Cinq mille maisons solaires pourront être construites en trois ans avec l'aide de l'État, à l'issue d'un concours organisé par le ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Annoncé lors du solstice d'été, le concours des maisons solaires est lancé au creux de l'hiver, au moment où s'affolent les prix du pétrole. « *Il ne s'agit pas d'un gadget ou d'une fantaisie coûteuse, mais d'une nouveauté durable*, a précisé M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, le jeudi 3 janvier.

Dès cette année, pour un millier de maisons (et pour quatre mille en 1981 et 1982) un surcoût de 30 000 francs pour l'énergie solaire sera pris en charge par l'État, pour des maisons entrant dans les financements PLA et PAP. Le concours s'adresse à des équipes d'architectes et de techniciens associés à des constructeurs (dépôt des dossiers avant le 31 mars prochain) et il a pour objectif de mettre sur le marché des maisons bien étudiées où l'énergie solaire satisferait 30 % à 40 % des besoins.

A un moment où chaque constructeur de maisons en série étudie son modèle « solaire », l'organisation du concours devrait permettre d'infléchir cette production : il sera l'occasion de contrôler les performances techniques suivant un barème commun et d'imposer une recherche architecturale.

Tout en insistant sur le confort des habitants (il faut notamment éviter les surchauffes et les coups de froid), les organisateurs du concours n'ont voulu privilégier aucune solution technique. De l'installation de capteurs solaires, plus ou moins bien intégrés à la construction (solaire « actif »), aux maisons-serres conçues pour s'adapter au climat (bioclimatique ou solaire « passif »), on devrait voir toute la gamme des solutions expérimentées depuis des années (*le Monde* du 23 juin 1979).

Moins qu'un autre concours Chalandon, où la recherche du moindre coût a conduit aux déboires que l'on sait, le concours des maisons solaires risque de rester une affaire de spécialistes, une expérience. Sauf si les maisons lauréates sont à la fois sobres, commodes, plaisantes et belles à voir.

BIBLIOGRAPHIE

DEUX PIONNIERS FONT LEUR BILAN

Pour Georges Alexandroff et Alain Liebard, architectes « solaires », le futur a commencé hier. Voilà dix ans qu'ils plaident pour l'utilisation des techniques solaires dans la construction et qu'ils expérimentent ces procédés dans les programmes qui leur sont confiés. Aujourd'hui, ils en ont assez d'étudier et de « bricoler ».

Le temps est venu, pensent-ils, d'appliquer massivement ce que l'on sait. Quittant la planche à dessin, ils ont écrit un ouvrage, *l'Habitat solaire : comment ?*, dans lequel ils exposent leur savoir-faire et leurs propositions.

Pour une fois, il ne s'agit pas d'un livre théorique mais d'un catalogue pratique abondamment illustré qui dresse l'inventaire de tout ce qui est possible. Ne cachant pas leurs échecs, les praticiens feront au moins faire aux candidats à la maison solaire l'économie des plus grosses bévues.

Mais leur ouvrage n'est pas qu'un catalogue. Il est aussi, indirectement, un appel en faveur d'une nouvelle politique. « *Les simples mécanismes du marché ne suffiront pas à faire décoller le solaire* », écrivent-ils. Pour Alexandroff et Liebard, seule une politique volontariste permettrait de sortir la construction solaire du marasme où elle végète.

Leur idée, au fond, c'est que l'énergie des capteurs solaires sera vraiment valorisée non par quelques audacieux bricoleurs, mais par des collectivités capables de fournir les moyens nécessaires. Alors oui, le soleil sera cette « énergie libre échappant au contrôle de l'État » dont rêvent les écologistes. Sinon elle ne sera jamais en France que l'appoint des fournitures de l'E.D.F.

Les deux architectes formulent dix propositions pour le développement en grand de l'habitat solaire. Parmi celles-ci l'inventaire des sites les plus intéressants et la création de « zones d'aménagement solaire en priorité », les ZASP. Pourquoi pas ? — M. A.-R.

★ *L'Habitat solaire : comment ?* par Georges Alexandroff et Alain Liebard. L'Equerre, éditeur, 130 pages. Prix approximatif : 69 F.

AFFAIRES

Agache-Willot a acheté les actifs du groupe Boussac

La direction du groupe Willot a annoncé, le 3 janvier, qu'elle avait procédé, comme prévu, « *à l'achat de l'universalité des actifs Boussac (...) pour une somme forfaitaire de 700 millions de F, payables en partie comptant, le reste sur dix et quinze ans* ». Les sociétés du groupe Boussac, mis en règlement judiciaire puis en liquidation (le 5 avril 1979), étaient depuis le mois d'octobre 1978 gérées par le groupe Willot, au terme d'un contrat de location gérance qui prenait fin le 31 décembre 1979. Après l'expiration de ce contrat, il était prévu que le groupe Willot rachète l'ensemble des actifs. La situation délicate du groupe, et le départ récent de M. Jacques Darmon (*le Monde* des 14 et 15 décembre) qui dirigeait depuis un an Boussac - Saint-Frères, avait laissé planer, jusqu'à la dernière minute, des inquiétudes sur la bonne fin de l'opération, bien que des conditions extrêmement avantageuses de reprise aient été consenties aux quatres frères Willot par les pouvoirs public et les banques, principaux créanciers du groupe Boussac. Du « *prix* » global de 700 millions de francs, 250 millions environ ont été payés grâce à la vente d'une partie des actifs de Boussac, et 387 millions seront réglés en quinze ans sans intérêt, et 63 seront payés en seize ans à partir de 1983.

Grâce à cette reprise, le groupe Willot acquiert un ensemble d'actifs très importants, et notamment la société Christian Dior, désormais filiale à 100 % de Boussac - Saint-Frères, dont la forme juridique, a indiqué la direction, vient d'être transformée (de S.A.R.L. en S.A.), « *afin de faire face à son développement* ».

La direction a également démenti à cette occasion les rumeurs concernant la situation financière de sa filiale industrielle Boussac Saint-Frères. La situation financière est « *tout à fait satisfaisante* », ont déclaré les dirigeants du groupe, précisant que « *les commissaires aux* (avaient) *certifié les comptes présentés au cours de l'assemblée générale. S'il y avait eu quelque irrégularité, ils auraient été obligés de saisir le procureur de la République, ce qu'ils n'ont pas fait. Tout est donc parfaitement en ordre.* »

● *La société Carrefour* vient d'obtenir le permis de construire un hypermarché d'une superficie de 12 hectares près de Limoges, à Boisseuil. L'établissement pourrait ouvrir ses portes au cours de l'été 1981. Une précédente demande de permis de construire s'était heurtée au refus de la commission départementale d'urbanisme. — *(Corresp.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep + ou Dép. −	UN MOIS Rep + ou Dép. −	DEUX MOIS Rep + ou Dép. −	DEUX MOIS Rep + ou Dép. −	SIX MOIS Rep + ou Dép. −	SIX MOIS Rep + ou Dép. −
$ E.-U. ..	4,0126	4,0175	— 110	— 80	— 160	— 110	— 370	— 275
$ can. ...	3,4300	3,4360	— 65	— 30	— 105	— 50	— 195	— 95
Yen (100).	1,6885	1,6925	+ 35	+ 80	+ 80	+ 160	+ 215	+ 385
DM	2,3428	2,3465	+ 80	+ 110	+ 160	+ 205	+ 765	+ 570
Florin ...	2,1190	2,1245	+ 0	+ 20	+ 10	+ 40	+ 125	+ 185
F.B. (100).	14,4210	14,4475	— 380	— 208	— 435	— 280	—1170	— 690
F.S.	2,5470	2,5530	+ 130	+ 170	+ 265	+ 320	+ 770	+ 880
L. (1 000).	5,0010	5,0100	— 425	— 280	— 700	— 530	—1750	—1300
£	8,9785	8,9945	— 395	— 310	— 720	— 610	—1740	—1510

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	6 5/8	7 1/8	7 7/8	8 1/8	7 15/16	8 5/16	8 1/8	8 1/2
$ E.-U. ..	14	14 5/8	15 1/8	15 1/2	14 3/8	14 3/4	14 3/8	14 3/4
Florin ...	10 3/4	11 1/4	11 1/2	12 1/4	11 3/8	12 1/8	10 7/8	11 5/8
F B. (100)	11 1/4	12 3/4	14	14 5/8	13 3/4	15 1/4	13 3/4	14 3/4
F.S. ..	8 7/8	11 1/8	5	5 1/2	5 3/8	6	5 13/16	6 1/16
L. (1 000)	13 3/4	17 1/4	18 3/4	21 1/4	19 1/4	20 3/4	18 3/4	20 1/4
£	16 3/4	17 1/4	16 3/4	17 1/2	16 5/8	17 3/8	16 3/4	17 1/4
Fr. franc.	12 7/8	14 1/8	13 1/2	13 7/8	13 7/8	14 1/8	13 7/8	14 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

APRÈS UNE RÉUNION AVEC M. LE THEULE JUGÉE DÉCEVANTE

Les contrôleurs aériens se réunissent en assemblée générale pour décider s'ils reprennent ou non leur mouvement

Après cinq heures de discussions avec M. Joël Le Theule, ministre des transports, le 3 janvier, un nouveau rendez-vous a été pris entre les représentants syndicaux des contrôleurs aériens et M. Pierre Léonard, conseiller social de M. Le Theule. La date de ce quatrième rendez-vous qui devrait se situer en janvier, n'a pas été fixée précisément.

De nombreuses questions restent en suspens après la troisième rencontre entre le ministre des transports et les représentants syndicaux des contrôleurs aériens. M. Jacques Fournier, porte-parole du Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (S.N.C.T.A.) a déclaré : « *L'incompréhension ne peut être dissipée après trois réunions seulement. Le bilan global est loin d'être satisfaisant. Il n'y a pas eu rupture mais nous ne sommes pas à la veille d'un accord concret.* » Pour M. Gilles Rougy, porte-parole de la C.G.T., « *le ministre n'a toujours pas donné aux contrôleurs les moyens d'assumer leurs responsabilités* ».

Des assemblées générales doivent se réunir, le vendredi 4 janvier, pour décider de la suite à donner au mouvement. La « grève des décollages » est suspendue depuis le 13 décembre et les observateurs estiment peu probable qu'une telle action reprenne après cette troisième réunion.

Le ministre a rappelé que « *tout le possible avait été fait* » en matière de budget — les crédits ont augmenté de 40 % en deux ans — et que priorité avait été donnée à la sécurité.

M. Le Theule a d'autre part réaffirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause le caractère de service public du contrôle aérien. « *Le service public a ses contraintes, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel ; les tableaux de service doivent mentionner les positions individuelles de chaque contrôleur à son poste de travail* », a précisé M. Léonard.

Toutefois, a-t-il précisé, « *le ministre a reconnu qu'il existait certains problèmes spécifiques aux contrôleurs aériens* », tels que les qualifications, le déroulement de leur carrière, les matériels. Ces points seront discutés au cours de la prochaine réunion.

Pour ce qui concerne les droits syndicaux, le conseiller social du ministre a souligné que M. Claude Abraham, directeur général de l'aviation civile, « *était prêt à instruire toutes les plaintes qui pourraient être déposées par les syndicats* ».

Restent les questions de la répartition de l'espace aérien entre civils et militaires, du droit de grève et de l'intégration des primes aux salaires qui, a dit M. Léonard, ne peuvent pas être négociés, et les sanctions prises contre quatre ingénieurs et cent cinquante contrôleurs qui, selon le ministère « *ne seront pas remises en cause* ».

Enfin, M. Le Theule a remis aux représentants syndicaux un document d'une vingtaine de pages exposant tous les aspects de la navigation aérienne en France. Ce texte sera adressé aux parlementaires et rendu public.

Les métallurgistes C.F.D.T. estiment que leurs rapports avec la C.G.T. sont « au pire »

Des résultats « *non négligeables* » ont été obtenus en 1979, surtout au cours du dernier trimestre, par les travailleurs de la métallurgie, a déclaré, le 3 janvier, M. Georges Granger, secrétaire général de la fédération de la métallurgie C.F.D.T. chez Alsthom, Dassault, Ducellier, etc., des améliorations ont été obtenues sur les bas salaires et les conditions de travail.

En revanche, la grève d'Usinor Denain qui vient de s'achever a été un échec, et M. Granger en rejette la responsabilité sur la C.G.T. Il n'était pas soutenable, dit-il, de vouloir refuser les mutations de personnel en arrêtant la production, alors que, précédemment, il avait fallu lutter pour que la direction d'Usinor reporte la fermeture des hauts-fourneaux au mois de juin 1980. Leur extinction immédiate aurait fait l'affaire du patronat.

Les cédétistes considèrent qu'il n'est pas possible de maintenir la production d'acier à Denain, qu'il aurait fallu combiner l'action avec Longwy. Les efforts doivent donc porter sur la création d'emplois « *alternatifs* ». C'est en ce sens qu'il faut mobiliser les sidérurgistes, estime M. Granger : « *On n'est pas marié avec l'acier.* »

En désaccord sur les objectifs avec la C.G.T., les métallurgistes C.F.D.T. le sont peut-être plus encore sur les méthodes. La C.G.T., disent-ils, impose de plus en plus son point de vue sans respecter la démocratie syndicale, parce qu'elle est largement majoritaire (plus de 65 % en moyenne, à Denain).

« *En 1971-1972, nous avions établi avec la C.G.T. une sorte de code de bonne conduite pour mettre fin à son hégémonie*, dit M. Granger. *Maintenant nous sommes revenus au pire de nos rapports.* »

Il reproche aussi à la C.G.T. de « *pratiquer l'amalgame* ». Un parti — et M. Granger cite le P.C.F. — peut, doit, contester les décisions du gouvernement pour en recueillir les résultats lors des élections. Un syndicat conteste, lui aussi, mais il doit gérer le quotidien. « *S'il n'y a pas de rapport de force sufisant, il ne peut maintenir la coulée de la fonte.* »

La C.F.D.T. se préoccupe aussi de l'amenuisement des efforts syndicaux. Le nombre des salariés de la métallurgie est depuis 1975, passé de deux millions huit cent mille à deux millions six cent mille, celui de la fédération cédétiste a diminué de façon à peu près parallèle, soit environ 7 %, dont 5 % en 1977-1978 et 1,5 % environ en 1979, mais le taux de la syndicalisation s'est amélioré durant les derniers mois.

M. Granger observe aussi que nombre de métallurgistes licenciées sont réemployés par les sociétés d'intérim en perdant les avantages de leurs statuts. C'est aussi le cas avec la multiplication croissante descontrats de durée déterminée.

● *A la SNIAS,* l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. de l'usine de Saint-Nazaire a demandé, jeudi 3 janvier, la désignation d'un médiateur par les ministres de la défense et des transports, afin de trouver une solution à un conflit qui dure depuis trois mois et qui porte sur des revendications telles que la suppression des salaires au rendement et une augmentation mensuelle uniforme de 160 F.

● *Le directeur d'une filature* et quatre cadres de son usine, les Tissages et soieries réunis (T.S.R.) d'Ardoix, près de Privas (Ardèche) — une entreprise qui emploie mille deux cents salariés dans la Loire et dans l'Ardèche — ont été retenus le jeudi 3 janvier jusqu'à minuit par une partie des ouvriers, sur l'initiative des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Le personnel proteste contre la décision de la direction de ne payer que 75 % du salaire de décembre après des grèves partielles de deux heures qui avaient suivi la suppression du treizième mois. Pour sauver l'entreprise, qui a une dette de 90 millions de francs, le CIASI et les banques ont proposé un plan de redressement qui comporte une réduction de 5 millions de francs de la masse salariale.

● *Caen sans autobus.* — Depuis le 3 janvier il n'y a plus d'autobus à Caen. A l'appel de la C.G.T., majoritaire, et de la C.F.D.T., le personnel de la compagnie des transports de l'agglomération caennaise est en grève. Il demande une amélioration des conditions de travail, en l'occurrence un élargissement du temps de parcours qui leur est demandé sur certaines lignes « *étant donné la densification de la circulation* », et surtout une augmentation de salaires.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INTERCROISSANCE
SICAV

L'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie le 3 janvier 1980 sous la présidence de M. Claude Boivin-Champeaux a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 septembre 1979 et mis les statuts en harmonie avec la loi 79-12 du 3 janvier 1979.

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative est passée de 148,72 F à 138,10 F après distribution d'un dividende net de 5,99 F le 2 janvier 1979. L'actif à la fin de cette période s'établissait à 101,7 millions de francs.

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice distribuable de 3,8 millions de francs permettant la mise en paiement d'un dividende net de 4,96 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,78 F, soit un revenu global de 5,74 F qui, sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 28 septembre 1979, assure un rendement de 4,31 %.

Le dividende est mis en paiement depuis le 4 janvier 1980, contre remise des coupons nos 17 et 18 aux guichets des banques fondatrices :

— Société générale ;

— Société générale alsacienne de banque ;

— Société séquanaise de banque.

Les actionnaires d'Intercroissance pourront, jusqu'au 28 mars 1980 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la Sicav sans droit d'entrée.

INTERSÉLECTION FRANCE
SICAV

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est réunie, le 3 janvier 1980, sous la présidence de M. François Tabard, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 28 septembre 1979 et mis les statuts en harmonie avec la loi 79-12 du 3 janvier 1979. Rappelons que la Sicav s'est engagée depuis le 1er septembre 1978 à détenir 60 % au moins d'actions françaises pour faire bénéficier ses actionnaires des avantages de la loi du 13 juillet 1978 (dite loi Monory).

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative de l'action est passée de 170,95 francs à 189,57 francs, soit une augmentation de 10,9 %. En y ajoutant le dividende net, distribué le 2 janvier 1979, la progression pour l'actionnaire ressort à 14,7 %. L'actif a, pour sa part, plus que quadruplé, passant de 231,1 millions de francs à 975,6 millions de francs.

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice distribuable de 34,2 millions de francs, permettant la mise en paiement d'un dividende net de 8,01 francs assorti d'un crédit d'impôt de 2,05 francs, soit un revenu global de 10,06 francs (en progression de 24,5 % sur celui de l'exercice précédent) qui, sur la base liquidative ex-coupon au 28 septembre 1979, assure un rendement de 5,54 %.

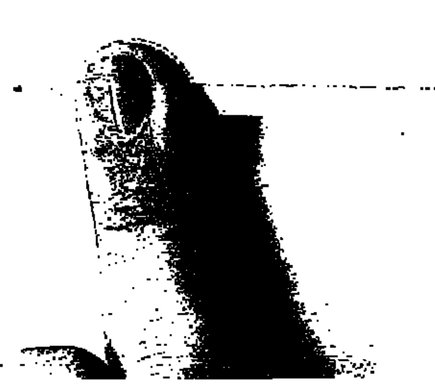
Le dividende est mis en paiement, depuis le 4 janvier 1980, contre remise des coupons n° 17 et n° 18 aux guichets des banques fondatrices :

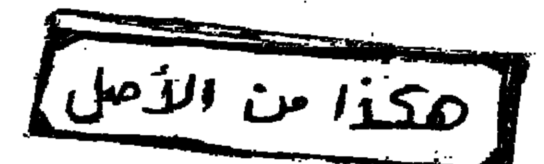
— Société générale ;

— Société générale alsacienne de banque ;

— Société séquanaise de banque.

Les actionnaires d'Intersélection France pourront, jusqu'au 28 mars 1980 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la Sicav sans droit d'entrée.





AVEC M. LE THEULE JUGÉE DÉCEVANTE

...ns se réunissent en assemblée générale ... reprennent ou non leur mouvement

...F.D.T. estiment ... avec la C.G.T. ... pire »

AVIS FINANCIER DES SOCIÉTÉS

INTERSELECTION FRANCE SICAV

ACEMENT DIAMANT ... OU S'INFORMER?

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
3 JANVIER

Le napoléon à plus de 1 100 F

Suspendues vingt-quatre heures en raison du bouillonnement observé à l'étranger, les cotations ont repris jeudi sur le marché de l'or dans les sous-sols du Palais Brongniart. La foule des grands jours, avec les « télévisions » et les chaînes de radio présentes, était réunie pour assister à cet événement. Un événement qui s'annonçait prometteur avec le franchissement le matin même sur toutes les grandes places internationales de la barre des 600 dollars l'once par le métal jaune. L'attente n'a pas été décevante, le lingot cotant finalement 84 900 F (+ 21 %), soit, à parité, 660,40 dollars (contre 541,77 dollars le 28 décembre). Mais c'est le napoléon qui a fait le bond le plus prodigieux. Réservée à l'ouverture à 1 050 F, sa cotation n'a pu avoir lieu qu'à 13 h. 20 et un cours de 1 130 F (contre 653 F) a été inscrit, faisant ainsi ressortir une hausse de 73,4 %.

Peur des Français devant le risque de guerre? Pas même puisque 20 000 pièces seulement ont changé de mains, ce qui est fort peu, même s'agissant d'un solde. En fait, c'est surtout l'absence à peu près totale des vendeurs qui est à l'origine de cette hausse inimaginable et surtout unique dans l'histoire. Pour cette raison sans doute, la progression de la rente 4 1/2 % 1973 indexée sur la pièce française de 20 F a été infiniment plus modeste : + 2,78 % à 1 922 F.

Sur le marché des actions, le repli des cours s'est fortement ralenti. La tendance est redevenue assez irrégulière et en clôture la baisse de l'indicateur instantané, supérieure à 1 % au départ, ne s'élevait plus qu'à 0,7 % environ.

Les professionnels attribuaient cette plus forte résistance à des causes purement techniques, la principale étant constituée par les achats des SICAV Monory, contraintes de réinvestir une partie des fonds collectés pour rester dans la limite des 60 % d'actifs placés en actions, qui lui sont fixés par la loi.

LONDRES

Des prises de bénéfices favorisées par la baisse de l'or provoquent un vif recul des mines sud-africaines. Sur le reste du marché, un mouvement de reprise se dessine, notamment aux industrielles et aux fonds d'État, en liaison avec la perspective d'un règlement rapide du conflit dans la sidérurgie. Stabilité des pétroles.

Or (ouverture) (dollars) 596 contre 634 ..

VALEURS	CLOTURE 3/1	COURS 4/1
Beecham	115 ...	116 ..
British Petroleum	334 ...	336 ...
Courtaulds	72 ...	72 ...
*De Beers	10 7/8	10 3/8
Imperial Chemical	354 ...	355 ..
Rio Tinto Zinc Cor.	352 ...	345 ..
Shell	316 ...	316 ...
Vickers	99 1/2	101 ..
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	29 ...
*West Driefontein	78 1/2	68 1/4
*Western Holdings	57 1/4	53 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

LA RUCHE PICARDE. — Un acompte sur le dividende de l'exercice 1979 de 6 F par action sera distribué. Cet acompte s'applique également aux actions nouvelles (1 pour 4) attribuées en décembre dernier.

WATERMAN S.A. — Pour le premier semestre de l'exercice 1979-1980, le bénéfice avant impôts de la société s'élève à 11,77 millions de francs contre 12,98 millions un an plus tôt.

SOMMER-ALLIBERT. — Dans une étude datée du 13 décembre, la charge d'agents de change Jullien-Ducatel laisse prévoir une prochaine augmentation de capital par souscription « dès que le cours du titre s'y prêtera, ce qui n'est pas le cas actuellement ». D'autre part, le bénéfice net consolidé du groupe augmenterait de 50 % pour se situer autour de 45 millions de francs.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/1	4/1
1 dollar (en yens) ..	Clos	237 50

Taux du marché monétaire

Effets privés ....11 13/16 %

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Encore très déprimé durant les deux premières heures de la séance de jeudi, le marché de New-York s'est un peu ressaisi par la suite, et, après avoir encore perdu 11 points environ, l'indice des industrielles s'est finalement établi à 820,31, soit à 4,26 points seulement au-dessous de son niveau précédent.

Le nombre de baisses est cependant resté élevé et, sur 1 921 valeurs traitées, 1 144 ont fléchi et 440 seulement ont monté.

L'activité s'est accélérée, et 50,73 millions de titres ont changés de mains contre 40,61 millions la veille.

La timide détente observée sur les marchés de l'or, mais aussi les rumeurs faisant état d'un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan sont à l'origine de la résistance plus marquée du marché à baisser.

Autre facteur plutôt favorable dont les opérateurs ont, semble-t-il, tenu compte : l'information en provenance du bureau de l'OPEP selon laquelle les producteurs de pétrole seraient plus ou moins convenus de revenir, en 1980, à un régime de prix unique.

VALEURS	COURS 2/1	COURS 3/1
Alcoa	55 1/4	54 3/4
A.T.T.	52 1/4	51 7/8
Boeing	49 5/8	50 1/4
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 ...
Du Pont de Nemours	39 5/8	39 1/4
Eastman Kodak	45 1/2	46 ...
Exxon	53 3/4	52 3/8
Ford	31 7/8	31 3/4
General Electric	48 3/4	49 3/8
General Foods	33 1/2	33 1/8
General Motors	49 3/8	49 7/8
Goodyear	12 7/8	13 ...
I.B.M.	62 1/2	63 3/8
I.T.T.	26 3/8	25 3/8
Kennecott	32 1/2	32 .
Mobil Oil	61 1/2	53 1/8
Pfizer	37 5/8	37 1/4
Schlumberger	90 ...	91 1/2
Texaco	28 ...	27 7/8
U.A.L. inc.	22 3/8	21 3/8
Union Carbide	41 3/8	41 ...
U.S Steel	18	18 ..
Westinghouse	19 7/8	19 1/2
Xerox	60 1/2	59 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	2 janv.	3 janv.
Valeurs françaises ..	96,4	96
Valeurs étrangères ..	101	100,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	98,3	97,1

BOURSE DE PARIS - 3 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	288	289
A.G.F. (Sté Cent.)	784	748
Ass. Gr. Paris-Vie	..	2080
Concorde	...	365
Epargne France	318	316
Financ. Victoire	395	380
France I.A.R.D.	229 80	220 50
GAN (Sté) Centr.	718	708

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

1re catégorie | 10172 32 | 9711 95

* Cours précédent

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

HORS COTE

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1527	4,5 % 1973	1870	1922	1900	1922
4352	C.N.E. 3 %	4200	4400	4392	4400
368	Afrique Occ.	328	340	348	335
490	Air Liquide	466	453	455	456
98	Als. Part. Ind	89 50	89	89	87
398	Als. Superm.	355	349	349	349
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 813	4 807	3 920	4 130
Allemagne (100 DM)	234 180	234 780	227 ...	239 ..
Belgique (100 F)	14 423	14 438	13 580	14 280
Pays-Bas (100 fl.)	212 310	211 990	204 ...	215
Danemark (100 krd)	75 200	75 210	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 660	81 810	79 ...	84 .
Grande-Bretagne (£ 1)	8 947	8 994	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 811	5 810	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	264 170	264 650	246 ...	259 .
Suède (100 krs)	97 120	97 190	94 500	100 .
Autriche (100 sch.)	32 566	32 670	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 062	6 067	5 750	6 150
Portugal (100 esc.)	8 090	8 110	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 448	3 437	3 310	3 540
Japon (100 yens)	1 690	1 689	1 600	1 700

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/1
Or fin (kilo en barre)	75000	83000 ..
Or fin (en lingot)	69900 ..	84900 .
Pièce française (20 fr.)	653 ..	1130 ..
Pièce française (10 fr.)	480 ..	510 ..
Pièce suisse (20 fr.)	528 ..	640 ..
Union latine (20 fr.)	480 ..	580 ..
Souverain	530 ..	705 ..
Pièce de 20 dollars	2549 60	2888 .
Pièce de 10 dollars	1360 ..	1405 ..
Pièce de 5 dollars	762 50	802 50
Pièce de 50 pesos	2785 ..	... ..
Pièce de 10 florins	480 ..	... ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE EN AFGHANISTAN

Mme Thatcher aurait vigoureusement «sermonné» l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement britannique paraît déterminé à jouer un rôle actif dans la crise afghane, en coopération étroite avec Washington. Les milieux diplomatiques notent en effet qu'après l'initiative de la Grande-Bretagne aux Nations unies, demandant, avec quarante-deux autres Etats, la réunion d'urgence du Conseil de sécurité, lord Carrington a annoncé qu'il se proposait de se rendre dans plusieurs pays voisins de l'Afghanistan à l'occasion d'une visite au Pakistan prévue entre le 14 et le 16 janvier.

Le ministre britannique des affaires étrangères a précisé que son itinéraire prévoyait des arrêts en Turquie et à Oman, pour lui permettre de mieux connaître les réactions de ces pays à l'invasion soviétique, et les assurer du soutien des Occidentaux. Le sultan d'Oman, en raison de ses sympathies pro-occidentales, se trouve en difficulté, après la révolution en Iran, et a besoin du soutien de ses amis. Lord Carrington compte également aller en Inde, mais il devra attendre que les résultats des élections soient connus.

Le Foreign Office indique que le ministre entend exprimer aux gouvernements des pays du sous-continent ses préoccupations concernant leur sécurité, et réaffirmer l'engagement de les soutenir par tous les moyens appropriés. Lord Carrington a répété à la B.B.C. que l'action de l'U.R.S.S. en Afghanistan était « *pire* » que son intervention en Tchécoslovaquie, et qu'il était important de faire comprendre à l'U.R.S.S. que l'Occident ne pouvait tolérer la répétition de tels événements. Le ministre a également souligné que le gouvernement britannique n'envisageait pas d'agir unilatéralement, mais en commun avec ses alliés de l'OTAN.

Néanmoins, il donne bien l'impression d'agir comme une sorte de « chef des opérations » de la diplomatie américaine en Europe. En tout cas, l'attitude très nette de Mme Thatcher, condamnant vigoureusement Moscou et appuyant sans équivoque la politique américaine, contraste évidemment avec les hésitations et les réserves qui se manifestent sur le continent.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Londres a évoqué, jeudi 3 janvier, avec M. Hurd, ministre d'Etat au Foreign Office, les diverses sanctions diplomatiques et économiques qui pourraient être prises contre l'U.R.S.S., à commencer par la réduction des échanges commerciaux (portant notamment sur les livraisons de céréales) et technologiques, l'annulation des visites culturelles et sportives

Une visite de M. Gromyko annulée

Le projet d'une visite de M. Gromyko à Londres — visite qui aurait dû avoir lieu en février — a été annulé à la demande des Britanniques. L'effet de cette annulation reste limité puisque ce voyage à l'étude dans les chancelleries, n'avait pas encore été annoncé officiellement. De son côté, l'ancien premier ministre, Sir Harold Wilson, a annulé la visite qu'il devait faire prochainement en Union soviétique, en sa qualité de président de l'Association Grande-Bretagne-U.R.S.S.

Quant à Mme Thatcher, elle n'a pas manqué, dit-on, de « *sermonner vigoureusement* » M. Lunkov, l'ambassadeur soviétique à Londres, venu lui remettre, jeudi, la réponse de M. Brejnev à sa lettre dans laquelle elle avait condamné l'invasion soviétique.

Reprenant les points de sa lettre à M. Brejnev, dont le texte n'a pas été publié, elle aurait exprimé à M. Lunkov sa réprobation devant « *une intervention directe dans les affaires intérieures d'un pays voisin* », ajoutant qu'il était impossible de croire à la thèse soviétique d'une « *invitation* » du gouvernement afghan, M. Babrak Karmal étant arrivé par avion de Tchécoslovaquie après l'entrée des troupes soviétiques à Kaboul et l'exécution de son prédécesseur.

HENRI PIERRE.

En Turquie

L'Assemblée nationale a voté de nouvelles mesures pour lutter contre le terrorisme

De notre correspondant

Ankara. — La violence politique a encore fait sept morts depuis vingt-quatre heures et vingt-six terroristes d'extrême gauche ont été arrêtés à Istanbul et Ankara. Simultanément, tandis que tous les mouvements politiques interprètent à leur manière la « lettre d'avertissement » des chefs de l'armée, l'Assemblée nationale a voté dans la nuit du 3 janvier plusieurs projets faisant partie d'un « paquet » de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'anarchie.

Il sera notamment désormais interdit de créer de associations au sein de la police. Celles qui existent, POL-DER (gauche) et POL-Bir (droite) seront dissoutes dès que les nouvelles dispositions législatives auront été adoptées par le Sénat. Les chefs des groupes parlementaires du Parti de la justice au pouvoir, et du parti républicain dans l'opposition, s'étaient auparavant concertés sur le vote de ces textes qui attendaient d'être adoptés depuis longtemps.

Certes, on a vu pendant les débats plusieurs élus du parti républicain, appartenant à l'aile gauche, essayer d'y faire obstruction. Mais la grande majorité des amis de M. Ecevit ont voté conformément aux nécessités d'un « dialogue utile », d'ailleurs soulignées par les militaires.

Les divers petits partis de gauche sont unanimes à considérer que la lettre des militaires est incompatible avec les traditions démocratiques et attirent l'attention sur les récents développements anti-démocratiques. Les milieux d'affaires, en revanche, se félicitent de l'« attitude responsable » de l'armée. Cependant, M. Yazar, l'influent président de l'union des chambres de commerce et d'industrie, ne ménage pas ses critiques contre le président de la République. Ce dernier, estime M. Yazar, n'aurait pas dû rendre publique cette lettre des militaires mais convoquer le Conseil national de sécurité pour l'examiner.

Plusieurs questions viennent à l'esprit. Pourquoi l'armée a-t-elle attendu un mois après la formation du gouvernement minoritaire du parti de la justice pour faire appel à l'unité entre les partis politiques turcs ? Les militaires n'auraient-ils pas pu choisir un meilleur moment, par exemple la fin du vote du budget à la fin février ? Existe-t-il à présent une agitation parmi les officiers subalternes, ce qui aurait poussé le haut commandement à se montrer ferme lui aussi vis-à-vis des luttes stériles des partis politiques ?

Quelles que soient les réponses, une chose est certaine : l'armée souhaite le renforcement du système bipartisan, et sans préconiser une coalition entre les deux grandes formations, le parti de la justice et le parti républicain, demande que ces derniers rapprochent leurs vues. La détérioration de l'économie inquiète les militaires. En tant que fonctionnaires, les officiers comptent parmi les victimes de l'inflation galopante, d'autant plus que la modernisation des forces armées turques et l'acquisition de nouveaux armements sophistiqués demandent de plus en plus de fonds, avec la dévaluation continue de la livre turque, tandis que l'aide économique promise par les pays occidentaux n'arrive qu'au compte-gouttes.

Les militaires espèrent le sauvetage économique et financier de leur pays et semblent miser sur une plus grande solidarité entre les partis pour sa réalisation, tout en attendant des pays occidentaux qu'ils assument leur part d'aide, étant donné que la défense et l'économie ne font qu'un.

ARTUN UNSAL.

MORT DE L'ÉCRIVAIN JEAN BOMMART

Nous apprenons le décès de l'écrivain Jean Bommart, dont la mort est survenue le 25 décembre 1979.

[Né le 12 septembre 1894, à Douai, Jean Bommart fit des études de droit et de commerce. D'abord journaliste à l'agence Havas, puis attaché de presse à la légation de France à Belgrade, il entama une carrière bancaire qu'il interrompit pour se consacrer à la littérature. En 1934, il obtint le Prix du roman d'aventures pour *le Poisson chinois*, surnom de son héros, agent secret, qui devait lui valoir une certaine célébrité. Parmi la vingtaine de romans d'espionnage et la demi-douzaine de romans policiers publiés pour la plupart aux éditions du Masque, on doit noter *le Revenant, U 31* et, repris en « Livre de poche », *le Train blindé n° 4, Bataille pour Arkhangelsk, M. Scrupule gangster*. Il signa également des scénarios et des dialogues de films, des pièces de théâtre et de nombreuses pièces radiophoniques.]

Le Commissariat à l'énergie atomique dément que la France ait fourni de l'uranium à la Libye et au Pakistan

« *Aucune livraison d'uranium n'a été faite par la France à la Libye et au Pakistan, à quelque titre que ce soit.* » Cette mise au point, rendue publique le jeudi 3 janvier par le commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), a été faite pour mettre un terme aux « *informations inexactes ayant été publiées sur les conditions dans lesquelles est commercialisé l'uranium produit au Niger* » et rappeler, comme l'a fait M. Michel Pecqueur, administrateur général du C.E.A., « *qu'il n'y a eu aucun vol ni détournement d'uranium dans ce pays* ». La Cogema, filiale du commissariat, qui est partie prenante dans l'exploitation des mines du Niger (1), n'a donc, selon le C.E.A., participé, à aucun moment, à la livraison de concentrés d'uranium *(yellow cake)* à Tripoli et à Islamabad.

En effet, chacun des associés qui participe à l'exploitation des mines nigériennes dispose de droits d'enlèvement proportionnels à son niveau de participation et, à ce titre, le Niger « *fait son affaire de la commercialisation* » de la quote-part qui lui revient. C'est ainsi qu'il a livré quelque 110 tonnes de *yellow cake* au Pakistan au cours des trois années écoulées et 258 tonnes à la Libye, qui, pour le moment, n'en a pas l'utilisation, faute d'installations nucléaires.

Mais, a précisé M. Pecqueur citant les propos du président nigérien, Niamey pour ses livraisons, s'est « *conformé aux engagements pris avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.)* — dite « Agence de Vienne » — *de ne vendre son uranium que quand cet organisme se porte garant de l'utilisation pacifique* » qui en sera faite par le client. « *C'est bien dans ces conditions*, précise le communiqué du C.E.A., *pleinement conformes aux règles fixées par le traité de non prolifération (T.N.P.), que des livraisons ont été faites par les autorités nigériennes à divers pays dont la Libye, signataire du T.N.P., et le Pakistan, signataire d'un accord trilatéral de garanties avec le Niger et l'A.I.E.A.* »

Aussi M. Pecqueur, s'est-il déclaré surpris de la polémique de ces derniers mois, tant il est vrai, a-t-il dit, que lorsque un pays envisage de se doter d'un armement nucléaire, il est plus important pour lui de se procurer la technologie et le matériel nécessaire à enrichir l'uranium à des fins militaires (plus de 90 %) que de s'approvisionner en matière première sur des marchés soumis à des contrôles internationaux. Cela est d'autant plus vrai que, depuis le refus de la France de livrer une usine de retraitement des combustibles irradiés au Pakistan, la filière plutonium est pour le moment fermée à ce pays.

En revanche, ayant acquis par des moyens détournés, la technologie de l'ultracentrifugation (*le Monde* du 28 décembre), le Pakistan, sans risques de se voir contrôler, peut à loisir alimenter l'usine d'enrichissement qu'il est en train de construire à Kahuta avec de l'uranium provenant de ses propres mines. Dans ces conditions, le débat n'est-il pas avant tout, comme le fait remarquer M. Pecqueur, un débat sur les technologies sensibles. Une question que ne manqueront pas d'aborder, en février, les experts internationaux au cours de la séance finale de l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE) au cours des travaux de préparation à la révision du T.N.P. qui doit avoir lieu en août prochain.

(1) La Cogema a respectivement 27 % et 34 % dans le capital des groupes Somair et Cominak, qui exploitent les mines d'uranium du Niger.

En France

LA MISE AU POINT D'UN ÉLÉMENT DÉFAILLANT CONDITIONNE LA MISE EN SERVICE DE TROIS CENTRALES NUCLÉAIRES

Les organismes chargés de la sûreté des centrales nucléaires s'interrogent actuellement sur l'opportunité qu'il y a de donner le feu vert à la mise en service des réacteurs de Gravelines, Dampierre et Tricastin, tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été apportée au fonctionnement d'un certain type de soupape.

Des discussions sont en cours entre Framatome — le constructeur, E.D.F. — l'exploitant — et les autorités de sûreté sur la qualification de ces soupapes « B.R.A. » (placées sur le circuit de refroidissement à l'arrêt). Leur fiabilité n'est pas parfaite comme l'a montré un incident récent constaté lors d'essais à froid de la centrale de Gravelines (« le Monde » du 14 avril).

Cette soupape, qui a pour fonction de protéger les circuits qu'elle commande contre d'éventuelles surpressions, s'était à l'époque parfaitement ouverte, mais avait refusé de se fermer correctement occasionnant ainsi une perte de liquide du circuit primaire chargé de refroidir le réacteur.

Des essais sont en cours au centre E.D.F. des Renardières, près de Montereau, pour tester la fiabilité de ces soupapes. Il semblerait que les résultats n'aient pas été parfaitement probants et que l'entretien de tels appareils ne soit pas sans poser quelques difficultés. Selon E.D.F., le problème aurait été résolu récemment. Quoi qu'il en soit, aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet par les autorités de sûreté.

A PARTIR DU 6 JANVIER

La direction de « France-soir-dimanche » décide d'« interrompre » sa parution

« France-Soir-Dimanche », lancé le 14 octobre dernier, disparaîtra, dès dimanche 6 janvier. Ainsi en a décidé la direction — en réalité M. Robert Hersant — après le refus de « couplage » avec « le Figaro-Dimanche », sans ouverture de négociation exprimé par la grande majorité de la rédaction de « France-Soir », mercredi 2 janvier.

A l'occasion d'une réunion du comité d'entreprise de *France-Soir*, convoqué avant Noël, la direction (dont M. Jacques Hersant, directeur de la gestion) avait exprimé son souhait de « *la mise en place d'un couplage de la liste des spectacles et des pages sportives, avec la partie courses, de façon à réaliser un appui mutuel entre les deux titres (l'autre étant* le Figaro-Dimanche) *en vue d'une meilleure exploitation* ».

Le personnel de *France-Soir* demandait alors l'ouverture de négociations avec M. Robert Hersant afin d'obtenir une garantie d'emploi dans les éditions dominicales concernées. La semaine dernière, au cours d'une assemblée générale de la rédaction de *France-Soir*, une motion portant sur l'acceptation ou le refus de la revente de pages du journal au *Figaro-Dimanche* était soumise à un référendum. Mercredi 2 janvier, 98 % du personnel (par 106 voix contre 6 et 2 bulletins blancs) se prononçaient pour un refus. Les journalistes faisaient valoir que « *sept pages et trois colonnes allaient ainsi être transmises au* Figaro-Dimanche *sans contrepartie financière ou morale pour les rédacteurs* ».

« *La rédaction de* France-Soir *considère que son travail lui appartient tout autant qu'à l'entreprise et qu'il est de plus effectué à la seule attention des lecteurs de son journal,* précise la motion (...). *En conséquence, soucieuse de préserver l'indépendance de* France-Soir *et de* France-Soir-Dimanche, *tout en assurant leur avenir, la rédaction s'indigne contre le fait que le produit de son travail paraisse illégalement sous d'autres titres que celui de* France-Soir. »

L'intersyndicale et la Société des journalistes de *France Soir*, qui demandaient à être reçues dans les quarante-huit heures par M. Paul Winkler — directeur général, rédacteur en chef de *France Soir*, — précisaient que cette motion n'avait pas le sens d'un « *refus catégorique* ». Mais, dans le même temps, on apprenait qu'une démarche officieuse de M. Winkler auprès de M. Robert Hersan (copropriétaire du journal de moitié avec lui), pour le faire revenir sur sa décision, avait échoué.

Vendredi, dans ses éditions de l'après-midi, *France Soir* devait publier le communiqué suivant : « *La direction de* France Soir-Dimanche, *ayant constaté avec regret que la situation économique était inconciliable avec des exigences exprimées à l'intérieur de l'entreprise, a décidé d'interrompre, dès dimanche prochain, la parution de* France Soir-Dimanche. »

Le sabordage de ce titre survient en dépit du fait que sa diffusion (100 000 à 110 000 exemplaires) était nettement supérieure à celle du *Figaro-Dimanche* (50 000 à 60 000 exemplaires). Précisons également que l'équipe rédactionnelle de *France-Soir-Dimanche* comprenait sept membres permanents, plus de « pigistes » de *France-Soir*. Ceux-ci avaient été invités à cesser leur collaboration avec *le Journal du dimanche* depuis que ce titre, resté sous la coupe exclusive d'Hachette, n'appartient plus au groupe de la rue Réaumur. — C. D.

PROTESTATIONS ET MENACES AVANT LA VENUE DE SERGE GAINSBOURG A STRASBOURG

Le tour de chant que doit donner Serge Gainsbourg à Strasbourg, ce vendredi 4 janvier, continue de susciter des prises de position après les protestations des sections alsaciennes de l'Union nationale des parachutistes contre « la Marseillaise » version reggae inscrite au programme du chanteur (« le Monde » des 28 décembre et 1er janvier).

L'Union nationale des parachutistes, qui avait déjà dissuadé Serge Gainsbourg de venir à Marseille, en septembre dernier, a demandé, jeudi, aux associations patriotiques, « d'empêcher partout le chanteur de profaner « la Marseillaise ». Elle rappelle que c'est de Strasbourg que Rouget de Lisle avait lancé son chant de guerre pour l'armée du Rhin, qui allait devenir « la Marseillaise ».

La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie a également protesté. En revanche, l'Union des artistes et des écrivains a prié le préfet du Bas-Rhin de « faire respecter l'ordre public et permettre la liberté de création artistique, en mettant un terme au chantage des parachutistes et des retraités de l'armée ».

Un correspondant déclarant appartenir à un groupe Delta-Oran-Mers-el-Kébir a téléphoné jeudi soir à la police pour annoncer qu'il y aurait du « grabuge » si Serge Gainsbourg chantait sa « Marseillaise ». « Les Dernières Nouvelles d'Alsace », qui titrent : « Gainsbourg, la Marseillaise, le reggae et Strasbourg : incompatibilité ? », publient des communiqués et des lettres passionnées de lecteurs qui sont pour ou contre.

A la préfecture du Bas-Rhin, on fait observer que celle-ci n'a pas à intervenir ni à faire pression auprès de Serge Gainsbourg ni auprès de l'organisateur du spectacle, qui est seul responsable du spectacle. A la mairie de Strasbourg, qui a donné son accord pour la location du hall de Wacke, on précise que l'on n'entend pas revenir sur cette accord.

Dans l'entourage du chanteur, on indique que « rien n'est changé dans son programme ».

● *Plusieurs personnes ont brisé*, jeudi 3 janvier, vers 21 h. 25, la porte vitrée de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot, située au 33, avenue des Champs-Elysées, à Paris-8e. Cette action n'a pas été revendiquée. Des forces de police ou de gendarmerie stationnent habituellement devant le buraau parisien de cette compagnie.

Le numéro du « Monde » daté 4 janvier 1980 a été tiré à 588 315 exemplaires.



A B C D E F H

هكذا من الأصل